



**RAPPORT BISANNUEL CONCERNANT
LES RÉGIMES DE PENSION SECTORIELS**

Avril 2015

Introduction

La loi du 28 avril 2003 relative aux pensions complémentaires (LPC) a étendu aux régimes de pension sectoriels, avec effet au 1^{er} janvier 2004, la réglementation applicable aux pensions complémentaires et à leur contrôle. Les régimes de pension sectoriels sont des engagements de pension complémentaires qui sont instaurés sur la base d'une convention collective de travail (CCT) conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire.

Afin de pouvoir suivre l'évolution des régimes de pension sectoriels, le législateur a chargé la FSMA de rédiger un rapport bisannuel à leur sujet (article 50 de la LPC).

Les données mentionnées dans ce rapport sont établies sur la base des réponses fournies par les organisateurs sectoriels et les organismes de pension à un questionnaire annuel. Ce questionnaire est joint en annexe au présent rapport.

Le questionnaire est adressé aux organisateurs sectoriels, ou à leurs personnes de contact, à la fin du premier semestre de l'année X + 1. La plupart des secteurs sont à même de transmettre les données à la FSMA pour la fin du mois de septembre. Un certain nombre de secteurs n'y sont parvenus, cette fois-ci, qu'à la fin de l'année X + 1. Les données entrantes sont contrôlées quant à leur caractère complet et à leur cohérence avec les données communiquées les années précédentes. Si nécessaire, des données complémentaires sont demandées. Dès lors que les données sont considérées comme exactes et complètes, la FSMA s'attèle à l'élaboration du rapport et à l'établissement des annexes statistiques qui l'accompagnent. Les analyses et le travail de rédaction ont lieu au cours du premier semestre de l'année X + 2. Le présent rapport bisannuel traite ainsi des années 2012 et 2013.

Ce rapport bisannuel n'aurait pu être établi sans la précieuse collaboration des organisateurs sectoriels et des organismes de pension, ce dont nous les remercions.

Champ d'étude

Régimes de pension sectoriels

Les régimes de pension sectoriels au sens de la LPC sont des engagements de pension qui sont instaurés sur la base d'une CCT conclue au sein d'une commission ou sous-commission paritaire et qui prévoient la désignation, au niveau de la (sous-)commission paritaire, d'un organisateur sectoriel qui assume la responsabilité de l'engagement de pension. Certains secteurs ont mis en place des accords sectoriels qui portent sur les pensions complémentaires, mais qui confient la responsabilité de l'engagement de pension aux employeurs individuels (cf. infra). Ces accords ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels.

« Régimes FSE fermés »

Quelques secteurs connaissent encore un régime de pension chargé de gérer les droits de pension qui, avant l'entrée en vigueur de la LPC, étaient logés dans un fonds de sécurité d'existence. Ces régimes font l'objet d'une disposition transitoire spécifique de la LPC (article 58). Ils sont qualifiés de « fermés » car ils portent uniquement sur des droits de pension afférents à

des années de service antérieures à la date d'entrée en vigueur de la LPC. La constitution de nouveaux droits de pension est, quant à elle, toujours soumise intégralement aux dispositions de la LPC. Les régimes susvisés entrent dans le champ d'étude du présent rapport, mais sont traités séparément. Sauf mention contraire expresse, les données relatives à ces régimes et celles concernant les régimes de pension sectoriels proprement dits ne sont pas globalisées.

Période sous revue 2012-2013

Le présent rapport porte uniquement sur les régimes de pension sectoriels (et les régimes FSE fermés) qui étaient actifs à la date du 31 décembre 2013. Les régimes entrés en vigueur après cette date n'ont pas été inclus dans l'étude, même si leur instauration avait déjà été décidée avant le 1^{er} janvier 2014.

Hors champ d'étude

Plusieurs commissions paritaires ont conclu des conventions qui concernent directement ou indirectement la constitution de pensions complémentaires, mais qui ne tombent pas dans le champ d'étude du présent rapport.

Secteurs ayant conclu un accord cadre

Il s'agit de commissions paritaires qui imposent aux entreprises du secteur l'obligation d'instaurer un régime de pension au niveau de l'entreprise même. Ces régimes ne sont pas considérés comme des régimes de pension sectoriels au sens de la LPC¹.

Secteur du travail intérimaire (CP 322)

Le secteur du travail intérimaire a adopté un régime spécifique pour les travailleurs envoyés dans des entreprises qui relèvent d'une commission paritaire ayant instauré un régime de pension sectoriel. Ce régime consiste à augmenter le salaire brut des travailleurs concernés, en guise de compensation pour l'absence de pension complémentaire².

Régimes instaurés ou connus seulement après la période sous revue

La période couverte par le présent rapport bisannuel a été clôturée le 31 décembre 2013. Deux commissions paritaires ont, depuis lors, instauré un régime de pension.

<i>Nouveaux régimes à traiter dans le prochain rapport</i>		
1.	102.06	Sous-commission paritaire de l'industrie des carrières de gravier et de sable exploitées à ciel ouvert dans les provinces d'Anvers, de Flandre occidentale, de Flandre orientale, de Limbourg et du Brabant flamand
2.	149.03	Sous-commission paritaire pour les métaux précieux

¹ Tel est le cas notamment des CP 102.07, 105, 106.03, 117, 133 et 219.

² Cette augmentation est calculée en multipliant par un coefficient déterminé la cotisation de pension sectorielle applicable au sein de la commission paritaire dont relève l'utilisateur. Cette « prime de pension » est payée directement aux travailleurs intérimaires, sous la forme d'une augmentation du salaire brut.

Nombre de (sous-)commissions paritaires, de régimes de pension sectoriels et d'unités de gestion

47 commissions paritaires disposant d'un régime de pension sectoriel

Au 31 décembre 2013, 47 commissions ou sous-commissions paritaires (contre 43 au 31 décembre 2011) avaient instauré un ou plusieurs régimes de pension sectoriels.

1.	CP 102.01	Carrières de petit granit Hainaut
2.	CP 102.09	Carrières et fours de calcaire et dolomie
3.	CP 106.02	Industrie du béton
4.	CP 111	Constructions métallique, mécanique et électrique
5.	CP 112	Entreprises de garage
6.	CP 113.04	Tuileries
7.	CP 114	Industrie des briques
8.	CP 116	Ouvriers de l'industrie chimique
9.	CP 118	Industrie alimentaire
10.	CP 120.02	Préparation du lin
11.	CP 121	Entreprises de nettoyage et de désinfection
12.	CP 124	Construction
13.	CP 126	Ameublement et industrie transformatrice du bois
14.	CP 127	Commerce de combustibles
15.	CP 130	Imprimerie, arts graphiques et journaux
16.	CP 132	Entreprises de travaux techniques agricoles et horticoles
17.	CP 139	Batellerie
18.	CP 140.01	Autobus et autocars
19.	CP 140.03	Transport et logistique
20.	CP 140.05	Entreprises de déménagement
21.	CP 142.01	Récupération de métaux
22.	CP 143	Pêche maritime
23.	CP 144	Agriculture
24.	CP 145	Entreprises horticoles
25.	CP 149.01	Electriciens
26.	CP 149.02	Carrosserie
27.	CP 149.04	Commerce du métal
28.	CP 207	Employés de l'industrie chimique
29.	CP 209	Employés des fabrications métalliques
30.	CP 216	Employés occupés chez les notaires
31.	CP 220	Employés de l'industrie alimentaire
32.	CP 226	Employés du commerce international, du transport et de la logistique
33.	CP 301.01	Port d'Anvers
34.	CP 302	Industrie hôtelière
35.	CP 304	Spectacle
36.	CP 317	Services de gardiennage et/ou de surveillance
37.	CP 318.02	Services aides familiales et aides seniors de la Communauté flamande
38.	CP 319.01	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté flamande
39.	CP 323	Secteur immobilier
40.	CP 324	Industrie et commerce du diamant
41.	CP 326	Industrie du gaz et de l'électricité
42.	CP 327.01	Entreprises de travail adapté de la Communauté flamande
43.	CP 328.01	Transport urbain et régional de la Région flamande
44.	CP 328.03	Transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale
45.	CP 329.01	Secteur socio-culturel de la Communauté flamande
46.	CP 330	Etablissements et services de santé
47.	CP 331	Secteur flamand de l'aide sociale et des soins de santé

2 régimes de pension
multisectoriels pour
8 commissions paritaires

Plusieurs commissions paritaires organisent un régime de pension commun. Il existe ainsi 2 régimes de pension multisectoriels pour au total 8 (sous-) commissions paritaires. Il s'agit, d'une part, du régime instauré par les « secteurs verts » (les CP 132, 144 et 145) et, d'autre part, du régime mis en place par le « secteur non marchand flamand » (les CP 318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331). Les données afférentes à ces régimes de pension communs ne sont pas, dans le présent rapport, ventilées par (sous-) commission paritaire.

7 commissions paritaires
disposant de plusieurs
régimes de pension

Dans sept commissions paritaires, il existe plusieurs régimes de pension et/ou le régime de pension est réparti sur plusieurs unités de gestion gérées par des organismes de pension distincts. Il s'agit des CP 143, 216, 220, 301.01, 302, 326 et 328.03. Le tableau ci-dessous donne un aperçu de ces régimes. Dans le cas des CP 143 et 326, il s'agit de régimes dont le champ d'application personnel est différent et qui coexistent. Dans le cas des CP 216 et 301.01, il s'agit de régimes qui s'adressent au même groupe de personnes, mais qui se succèdent dans le temps, l'ancien régime ne concernant dans ce cas que les années de service du passé. Dans le cas de la CP 328.03, les avantages des deux régimes sont cumulés. Dans le cas des CP 220 et 302, le même régime de pension est géré par plusieurs unités de gestion.

	Référence du régime de pension	Nature	Champ d'application personnel	Champ d'application temporel	Organisme de pension
143	143 A	DC	Personnel entrepôts	toutes les années de service	Assureur I
	143 B	DC	Marins pêcheurs agréés	toutes les années de service	Assureur II
216	216 DC	DC	Tous les travailleurs	années de service à partir de 1987	Assureur
	216 DB	DB		années de service jusqu'à 1987	IRP
220	220	DC	Tous les travailleurs	toutes les années de service	Assureur I
					Assureur II
301.01	301.01 DC	DC	Tous les travailleurs	années de service à partir de 2005	Assureur
	301.01 DB	DB		années de service jusqu'à 2005	
302	302	DC	Tous les travailleurs	toutes les années de service	Assureur I
					Assureur II
326	326 DC	DC	Pas opté pour le régime DB ou DBbis	toutes les années de service	IRP
					Assureur I
					Assureur II
	326 DB	DB capital	Opté pour ce régime en 2002	toutes les années de service	IRP
					Assureur I
					Assureur II
326	326 DBbis	DB rente	Opté pour ce régime en 2002	toutes les années de service	IRP
	328.03 DC	DC	Tous les travailleurs	toutes les années de service	Assureur I
					Assureur II

*45 régimes de pension
ouverts et 2 régimes de
pension « fermés »*

Compte tenu des particularités de ces différentes commissions paritaires, le nombre total de régimes de pension sectoriels s'établissait, fin 2013, à 47. Deux de ces régimes sont fermés, en ce sens qu'ils ne constituent plus de droits de pension pour les années de service futures (216 DB et 301.01 DB). Il existait donc, à cette date, 45 régimes de pension sectoriels *ouverts*³.

*Répartis sur 50 unités de
gestion*

Lorsque les régimes de pension sont gérés par plusieurs organismes de pension (tel est le cas pour les CP 220, 302, 326 DC et 326 DB) ou lorsque la gestion de plusieurs régimes de pension du même organisateur prend place au sein du même organisme de pension (tel est le cas pour la CP 301.01), certaines données (concernant par exemple les investissements) sont communiquées à ce niveau de gestion. L'on peut, de cette manière, distinguer au total 50 unités de gestion.

La plupart des données reproduites dans le présent rapport ont été globalisées au niveau des (sous-)commissions paritaires⁴. Les données portant sur les caractéristiques des régimes de pension ont parfois été ventilées jusqu'au niveau du régime de pension. Une ventilation plus poussée jusqu'au niveau de l'unité de gestion a été opérée pour l'analyse des données portant sur la gestion du régime de pension par l'organisme de pension (par exemple, le portefeuille d'investissement).

*4 nouveaux régimes au sein
de 4 (sous-)commissions
paritaires en 2012-2013*

Parmi les régimes de pension précités, 4 sont entrés en vigueur au cours de la période sous revue. Ces régimes concernent les travailleurs de 4 (sous-) commissions paritaires.

Régimes de pension entrés en vigueur au cours de la période 2012-2013

1.	102.09	Industrie des carrières de calcaire non taillé et des fours à chaux, des carrières de dolomies et des fours à dolomies de tout le territoire du Royaume
2.	114	Industrie des briques
3.	220	Employés de l'industrie alimentaire
4.	302	Industrie hôtelière

³ Le terme *ouvert* qualifie un régime de pension au sein duquel des droits de pension portant sur les années de service futures sont constitués, même si le régime de pension n'accepte plus de nouveaux affiliés.

⁴ A cet égard, les secteurs verts (CP 132, 144 et 145) sont considérés comme une seule commission paritaire, de même que le secteur non marchand flamand (CP 318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331).

Caractéristiques des secteurs concernés

*1.498.117 travailleurs,
125.251 employeurs*

Les secteurs représentés par les 45 (sous-)commissions paritaires qui, au 31 décembre 2013, disposaient d'un régime de pension sectoriel, employaient à cette date 1.498.117 travailleurs, ce qui représente une augmentation de 171.036, soit environ 13 %, par rapport à 2011. Ces travailleurs se répartissaient entre 125.251 employeurs.

Les secteurs les plus importants en termes d'emploi sont ceux représentés par la CP 330 (établissements et services de santé), la CP 111 (industrie du métal), la CP 124 (construction) et la CP 302 (industrie hôtelière), ainsi que le secteur non marchand flamand. Ces secteurs totalisent plus de la moitié des travailleurs occupés dans l'ensemble des secteurs concernés.

*La plupart des régimes de
pension sectoriels concernent
les ouvriers*

La plupart des régimes de pension sectoriels concernent, comme auparavant, les ouvriers. La proportion entre le nombre d'ouvriers et celui d'employés occupés dans les secteurs concernés est restée stable par rapport à 2011.

*La proportion de femmes est
en légère progression*

Dans le même temps, la féminisation du profil des commissions paritaires concernées continue à progresser. La part des femmes dans l'emploi tous secteurs confondus s'élève à 36 %, contre 34 % en 2011. L'instauration de nouveaux régimes de pension sectoriels (les CP 102.09, 114 et 220, mais surtout la CP 302) explique cette légère hausse. La proportion de femmes est même supérieure à celle des hommes dans les secteurs suivants : Nettoyage, Employés occupés chez les notaires, Secteur non marchand flamand, Secteur immobilier et Etablissements et services de santé.

*Plusieurs groupes de
secteurs restent en retrait*

S'agissant plus particulièrement des ouvriers, l'on avait constaté dans les rapports précédents qu'il existait de grandes différences entre groupes de secteurs⁵. Dans certains groupes de secteurs, tels que la construction⁶, l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture⁷, l'industrie alimentaire⁸, l'industrie du métal⁹, la chimie et le pétrole¹⁰, le transport et la logistique¹¹, les médias, l'imprimerie et l'édition¹², le taux de pénétration des régimes de pension sectoriels était déjà très élevé, dépassant même les 90 %. Au cours de la période 2012-2013, le groupe de secteurs horeca¹³ a rejoint ce « groupe de tête ». Les régimes de pension sectoriels sont également fort présents dans les groupes de secteurs de l'industrie du bois (80 %) et - depuis 2011 - dans le non-marchand (70 %). Dans d'autres groupes de secteurs, comme la distribution, les services aux entreprises et l'industrie textile, les régimes de pension sectoriels n'étaient encore, en 2013, que peu ou pas du tout introduits.

⁵ La ventilation est basée sur « Steunpunt WSE, *Boordtabellen sectoren (paritaire comités) – Methodologie* », www.steunpuntwse.be.

⁶ Régime de pension au sein de la CP 124.

⁷ Régimes de pension au sein des CP 132, 143, 144 et 145.

⁸ Régime de pension au sein de la CP 118.

⁹ Régimes de pension au sein des CP 111, 112, 142.01, 149.01, 149.02 et 149.04.

¹⁰ Régime de pension au sein de la CP 116.

¹¹ Régimes de pension au sein des CP 139, 140.01, 140.03, 140.05, 301.01, 328.01 et 328.03.

¹² Régime de pension au sein de la CP 130.

¹³ Régime de pension au sein de la CP 302.

Caractéristiques des régimes de pension

Deux peer groups

Différences significatives en termes de contenu et de poids financier entre les régimes de pension sectoriels matures et les régimes de pension sectoriels « nouveau style »

Aux fins des différentes analyses, les régimes de pension sectoriels ont été répartis en deux peer groups, comme tel était déjà le cas dans les rapports précédents.

- Le *peer group 1* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « nouveau style ». Il s'agit de tous les régimes de pension mis en place à partir de 2000. Ceux-ci sont de type contributions définies ou cash balance et leur poids financier est encore limité. Le peer group 1 compte la très grande majorité des affiliés actifs (97 %) et représente 51 % des réserves.
- Le *peer group 2* comprend les (sous-)commissions paritaires dotées d'un régime de pension sectoriel « mature ». Il s'agit de régimes de pension de type prestations définies, même si, dans certains cas, il a été opté pour un régime de pension de type contributions définies pour les années de service futures (CP 216) ou pour les nouveaux affiliés (CP 326). Le peer group 2 comporte les CP 216, 326, 328.01 et 328.03 et tous les régimes existant au sein de ces commissions. Malgré le nombre limité d'affiliés actifs (3 %), le peer group 2 représente environ 49 % des réserves.

Nature de l'engagement¹⁴

Prédominance des plans de type contributions définies et cash balance

La prédominance des plans de type contributions définies et cash balance, qui avait été constatée dès l'entrée en vigueur de la LPC, se confirme encore.

Sur les 45 régimes de pension sectoriels *ouverts*, 40 sont de type contributions définies, 1 de type cash balance (CP 124) et 4 de type prestations définies (CP 326 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03 DB). Tous les régimes de pension qui ont été instaurés au cours de la période 2012-2013 sont de type contributions définies. Le régime de pension de la CP 301.01 est passé, au cours de cette même période, du type cash balance au type contributions définies.

Deux secteurs disposent encore d'un régime de type prestations définies *fermé*, qui porte uniquement sur les années de service passées (CP 216 et 301.01).

85 % d'affiliés pour les régimes de type contributions définies, 13 % pour le régime de type cash balance

Les régimes de pension de type contributions définies comptent à présent 85 % des affiliés actifs (contre 83 % en 2011). Ils sont suivis par le régime de type cash balance, qui en rassemble 13 % (contre 16 % en 2011). Les régimes de type prestations définies ne représentent que 3 % des affiliés actifs (comme en 2011)¹⁵.

¹⁴ Le tableau 13 en annexe donne un aperçu des différents régimes de pension sectoriels et de leurs principales caractéristiques.

¹⁵ L'on obtient un total supérieur à 100 % parce que certains travailleurs sont affiliés simultanément à plusieurs types de régimes de pension (CP 301.01, 216, 220, 302 et 328.03).

Les régimes de type prestations définies représentent encore 43 % des réserves

En 2013, les engagements de pension de type prestations définies représentaient encore 43 % des réserves totales des régimes de pension sectoriels. Ce pourcentage est en baisse par rapport à celui de 2011 (49 %).

Organisateur

L'organisateur est le plus souvent un FSE

Dans la très grande majorité des régimes de pension sectoriels, le rôle d'organisateur a été assigné à un fonds de sécurité d'existence. Dans d'autres cas, ce rôle a été confié à un autre type de personne morale, comme une ASBL¹⁶ ou une personne morale de droit public¹⁷.

Délimitation du champ d'application et opting-out¹⁸

Environ la moitié des régimes prévoient une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application

Au total, 21 régimes de pension prévoient une (possibilité d') exclusion du champ d'application et/ou une clause d'opting-out. Dans 17 régimes de pension, certains employeurs sont exclus du champ d'application. Dans 6 cas¹⁹, cette exclusion résulte d'une définition spécifique du champ d'application, celle-ci étant par exemple opérée sur la base d'un critère géographique ou sur la base de l'activité de l'entreprise. Dans les autres cas²⁰, l'exclusion du champ d'application s'applique aux entreprises qui, à un moment de référence donné, disposaient déjà d'un régime de pension d'entreprise équivalent. Dans 7 régimes de pension, une clause d'opting-out est prévue. Dans 4 cas²¹, il s'agit d'une clause ouverte, accessible à tous les employeurs. Dans les autres cas²², le champ d'application de la clause d'opting-out est limité, par exemple, aux entreprises qui sont nouvelles au sein de la commission paritaire ou aux entreprises existantes qui disposaient déjà, à la date d'entrée en vigueur du régime de pension sectoriel, d'une pension d'entreprise équivalente.

Ces mécanismes touchent 15 % des travailleurs des secteurs concernés

La proportion de travailleurs qui ne relèvent pas du régime de pension sectoriel en raison d'une limitation du champ d'application ou d'une clause d'opting-out, s'élève à 15 %, ce qui représente un statu quo par rapport à 2011.

Les différences entre ouvriers et employés se maintiennent

Les différences notables enregistrées, sur ce plan, entre ouvriers et employés se sont atténuées au fil des ans, dans le sillage de l'instauration de nouveaux régimes. En 2013, la proportion des ouvriers touchés par une clause d'opting-out ou une exclusion du champ d'application est restée stable par rapport à 2011, avoisinant toujours les 7 %. Celle des employés se maintient elle aussi au niveau atteint en 2011, soit aux alentours de 30 %.

Ces chiffres recèlent des différences importantes entre les secteurs. Plus de trois quarts des travailleurs touchés par une exclusion du champ d'application ou une clause d'opting-out relèvent de cinq commissions paritaires : les CP 116, 207, 209, 220 et 226.

¹⁶ CP 209, 326 DB et 326 DBbis.

¹⁷ CP 328.01 et 328.03.

¹⁸ Pour un aperçu, voir le tableau 8 en annexe.

¹⁹ CP 130, 302, 304, 326 DB, 326 DBbis et 330.

²⁰ CP 111, 116, 118, 127, 139, 149.04, 207, 209, 216, 220 et 226.

²¹ CP 118, 126, 304 et 326 DC.

²² CP 140.03, 140.05 et 209.

4 % des employeurs tombent sous le coup de tels mécanismes ; l'impact de ces derniers est plus important dans les grandes entreprises

Tous secteurs confondus, quelque 4 % des employeurs ne participent pas au régime de pension sectoriel en raison de l'un de ces mécanismes. Ce pourcentage est fort semblable à celui enregistré en 2011. L'impact desdits mécanismes est étroitement lié à la taille de l'entreprise. Ainsi, 3 % des entreprises comptant moins de 50 travailleurs ne participent pas au régime de pension sectoriel parce qu'elles tombent en dehors du champ d'application de la CCT ou font usage d'une clause d'opting-out (même proportion pratiquement qu'en 2011). Du côté des entreprises comptant plus de 100 travailleurs, ce pourcentage s'établit à environ 30 % (ce qui représente une légère baisse - de 4 % - par rapport à 2011).

Cela ne signifie pas que les travailleurs concernés sont exclus du deuxième pilier. En effet, dans pratiquement tous les cas, les exclusions et clauses appliquées tendent à tenir compte des engagements existant déjà au niveau de l'entreprise.

Champ d'application personnel

La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs

Le champ d'application personnel des régimes de pension sectoriels est défini de manière large. La plupart des régimes sont applicables à l'ensemble des travailleurs ou ne prévoient que des exclusions très limitées. Ce constat avait déjà été fait en 2011. Les exclusions souvent rencontrées concernent l'emploi comme étudiant ou dans le cadre de programmes de formation professionnelle ou de reconversion. Certains régimes ont fixé un âge d'affiliation minimum, mais dans des cas exceptionnels seulement, cet âge est supérieur à 18 ans (23 et 25 ans). Ces constatations se confirment entièrement du côté des régimes de pension qui ont été instaurés au cours de la période sous revue.

Détermination des cotisations et des montants attribués²³

La plupart des cotisations sont linéaires et calculées sur la base du salaire

Dans la plupart des 41 régimes de type contributions définies ou cash balance, la cotisation²⁴ est exprimée sous la forme d'un pourcentage du salaire. Plusieurs régimes appliquent toutefois des cotisations forfaitaires, que ce soit totalement ou partiellement. Dans 10 régimes²⁵, les cotisations sont purement forfaitaires. Dans 3 autres, une cotisation sous forme de pourcentage est combinée avec une cotisation minimum fixée de manière forfaitaire (CP 116 et 207) ou avec une cotisation complémentaire forfaitaire (CP 124). Sur les 4 régimes instaurés au cours de la période sous revue, 2 opèrent sur la base de cotisations forfaitaires.

Dans la plupart des cas - et dans tous les nouveaux régimes de pension - la cotisation, qu'il s'agisse d'un pourcentage ou d'un montant forfaitaire, est linéaire²⁶. Quelques régimes recourent à un système par paliers, la cotisation augmentant en fonction des années de service²⁷. Dans un seul cas²⁸, plusieurs

²³ Pour un aperçu, voir le tableau 13 en annexe.

²⁴ Dans le cas d'un engagement de type cash balance, il faut entendre par « cotisation » le « montant attribué ».

²⁵ CP 102.09, 106.02, 113.04, 114, 130, 140.01, 140.03, 143 B, secteur non marchand flamand (318.02 etc.) et 330. La CP 323 est passée, au cours de la période sous revue, d'un système prévoyant une cotisation purement forfaitaire à un système prévoyant une cotisation linéaire calculée sur la base du salaire.

²⁶ L'on entend par là que le même pourcentage (ou le même forfait) est appliqué, quels que soient le niveau du salaire et l'ancienneté.

²⁷ CP 106.02, 124, 126, 326 DC et 328.03 DC.

²⁸ CP 326 DC.

taux de cotisation sont appliqués aux tranches de salaire supérieures ou inférieures à un plafond salarial fixé (*step rate*).

Dans 13 des 25 régimes appliquant uniquement une cotisation linéaire calculée sur la base du salaire, la cotisation²⁹ est comprise entre 1 % et 1,75 % du salaire. Ces 13 régimes représentent la grande majorité (67 %) des affiliés auprès de ce type de régime de pension. Pour 26 % des affiliés (auprès de 7 régimes), la cotisation est inférieure à 1 % du salaire. Seuls 7 % des affiliés (auprès de 5 régimes) paient une cotisation supérieure à 1,75 % du salaire. La cotisation moyenne par affilié auprès de ces régimes s'établit à 1,33 %.

Pour les régimes appliquant des cotisations forfaitaires ou des cotisations sous forme de pourcentage non linéaires, des moyennes de cotisations ne peuvent être calculées que si l'on formule un certain nombre d'hypothèses en matière de salaire et d'années de service. Comme dans le rapport précédent, l'on a supposé que tous les affiliés au sein de ces régimes gagnaient un salaire brut de 25.000 EUR et comptaient 11 années de service.

Dans le cadre de ces hypothèses, il s'avère que 9 des 16³⁰ régimes concernés appliquent un taux de cotisation inférieur à 1 %. Ces régimes représentent 70 % des affiliés à ce type de régime de pension. Pour 29 % des affiliés (auprès de 5 régimes), la cotisation oscille entre 1 % et 1,75 %. Pour 1 % seulement des affiliés actifs (auprès de 2 régimes), la cotisation excède 1,75 % du salaire.

Au total - pour les deux types de régimes de pension et compte tenu des hypothèses précitées - 51 % des affiliés actifs se prévaudraient d'une cotisation inférieure à 1 % du salaire, 46 % d'une cotisation comprise entre 1 % et 1,75 % du salaire et 3 % d'une cotisation supérieure à 1,75 % du salaire.

Bon nombre de cotisations ont été majorées au cours de la période 2012-2013, mais la cotisation moyenne reste stable

Bien que les cotisations aient été majorées dans un nombre considérable de secteurs³¹, l'on constate, pour ce qui est de la cotisation moyenne, un statu quo par rapport à 2011. La cotisation moyenne par affilié actif, tous régimes confondus, s'élève à 0,93 % (contre 0,91 % en 2011).

Rendements garantis

La plupart des régimes prévoient un rendement garanti, le plus souvent de 3,25 %

La plupart des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance garantissent un rendement annuel (minimum), déterminé soit sur la base de la garantie tarifaire offerte par l'entreprise d'assurances, soit sur la

²⁹ Dans de nombreux cas, la cotisation est une cotisation nette qui est versée intégralement sur le compte individuel de l'affilié. Dans un certain nombre de régimes, le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %, si applicable), de même parfois qu'au financement de la cotisation ONSS prélevée sur les cotisations patronales pour les pensions complémentaires (8,86 %). Dans ces cas, seul le solde, déduction faite des taxes et de la cotisation ONSS, est affecté à la constitution de la pension. Dans les analyses, il a été tenu compte uniquement de ce solde (net) et non de la cotisation brute.

³⁰ Les régimes des CP 116 et 207 ont été repris dans cette catégorie car, dans les hypothèses retenues, le minimum forfaitaire est plus élevé que la cotisation calculée sur la base du salaire.

³¹ Dans la CP 324, la cotisation sous forme de pourcentage a été modifiée à partir du 1^{er} janvier 2013, passant de 2 % pour tous les affiliés à 2 % jusqu'à 56 ans et 8 % à partir de 56 ans.

base d'un rendement annuel garanti par l'organisateur. Dans 6 régimes gérés par une IRP, aucun rendement annuel minimum n'est garanti³².

Le rendement garanti (par l'organisateur et/ou l'entreprise d'assurances) s'élève encore à 3,25 % dans la majorité des cas, dont font également partie 3 des 4 nouveaux régimes de pension instaurés. Il est toutefois de plus en plus question d'un rendement garanti de 2,25 %. Dans 4 cas, l'entreprise d'assurances a appliqué un taux d'intérêt technique supérieur à 3,25 % (cf. infra).

Forme de la prestation : capital ou rente

Les régimes prévoient le versement d'un capital

Seuls deux régimes³³ prévoient le versement obligatoire d'une rente. Deux autres régimes³⁴ versent en principe une rente, mais prévoient la possibilité de convertir la rente en capital. Ces quatre régimes font partie du peer group 2. Tous les autres régimes, dont ceux du peer group 1, prévoient le versement d'un capital.

Age de la retraite

Un départ anticipé à la retraite est possible à partir de l'âge de 60 ans

L'âge normal de la retraite est fixé à 65 ans, sauf dans trois régimes, où il est fixé à 60 ans. Tous les régimes, sauf un, prévoient toutefois la possibilité d'un départ anticipé à la retraite à partir de l'âge de 60 ans.

Structures d'accueil

Au total, 24 régimes de pension prévoient une structure d'accueil pour la gestion des réserves de pension laissées par des affiliés sortants, tandis que 32 régimes de pension ont créé une structure d'accueil pour les réserves qui sont transférées au départ de l'organisme de pension d'un ancien employeur ou secteur.

Couverture décès

La couverture décès est limitée au remboursement des réserves

Dans la plupart des régimes de pension, la réserve constituée est, en cas de décès, versée aux bénéficiaires, sans qu'il soit prévu de couverture décès supplémentaire. Tel est le cas dans tous les régimes de pension du peer group 1 (hormis la CP 317), y compris dans ceux qui ont été instaurés au cours de la période sous revue. Plusieurs de ces régimes prévoient toutefois une couverture décès complémentaire dans le cadre de l'engagement de solidarité (cf. infra). Au sein du peer group 2, la plupart des régimes de pension prévoient une couverture décès autonome, exprimée sous la forme d'un facteur du salaire ou d'une fraction de la pension de retraite.

En ce qui concerne les clauses relatives aux bénéficiaires, les constatations faites les années précédentes se confirment. Les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite sont désignés sur la base d'un système en cascade. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'un ordre de succession fixe auquel l'affilié ne peut déroger. Dans la grande majorité des

³² En vertu de l'article 24 de la LPC, les affiliés ont toutefois droit, au moment de leur sortie ou de leur départ à la retraite, à un rendement légal garanti. L'apurement doit, le cas échéant, avoir lieu au plus tard au moment du transfert des réserves (article 32 de la LPC) ou au moment du départ à la retraite.

³³ CP 216 DB et 326 DBbis.

³⁴ CP 328.01 et 328.03 DB.

régimes, mais dans 1 seulement des 4 régimes nouvellement instaurés, l'affilié a la liberté de désigner lui-même un bénéficiaire. Dans de nombreux cas, cette possibilité n'existe toutefois que si l'affilié n'a ni partenaire ni enfants.

Les cohabitants légaux sont assimilés aux conjoints

Dans pratiquement tous les régimes, le partenaire cohabitant légal est assimilé au conjoint ou occupe, dans le système en cascade, l'échelon suivant immédiatement le conjoint, ce qui revient au même.

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Le nombre d'affiliés actifs a légèrement augmenté, pour s'établir à 1.223.451

Fin 2013, le nombre total d'affiliés actifs s'établissait à 1.223.451, ce qui représente une hausse de 9,4 % par rapport au nombre atteint fin 2011. Cette progression est en grande partie imputable à l'instauration de nouveaux régimes de pension et, parmi ceux-ci, principalement à celui de la CP 302 (industrie hôtelière).

La très grande majorité des affiliés actifs (97 %) font partie des régimes de pension du peer group 1.

Le nombre d'affiliés dormants a fortement progressé (de 78 %), pour s'établir à 822.854

Le nombre d'affiliés dormants est passé de 462.929 en 2011 à 822.854 en 2013, signant ainsi une progression d'environ 78 %. Cette forte augmentation peut s'expliquer par le fait qu'en 2011, certains secteurs ne comptaient (presque) pas d'affiliés dormants. Il s'agit des secteurs Etablissements et services de santé (CP 330), Non marchand flamand, Industrie hôtelière (CP 302), Transport et logistique (CP 140.03) et Nettoyage (CP 121). La proportion des affiliés dormants par rapport aux affiliés actifs est passée de 41 % en 2011 à 67 % en 2013. Il s'était avéré en 2011 que, dans 5 régimes, le nombre d'affiliés dormants avait déjà rattrapé ou dépassé le nombre d'affiliés actifs.³⁵ En 2013, 11 régimes étaient dans cette situation.³⁶

La prépondérance des hommes est tombée à 63 %

La féminisation observée dans le profil d'emploi des secteurs se traduit également dans le profil des affiliés. L'évolution sur ce plan est néanmoins restée limitée ces dernières années. En 2011, 36 % des affiliés actifs d'un régime de pension sectoriel étaient des femmes. En 2013, la proportion de femmes s'établissait à 37 %.

70 % des affiliés actifs sont ouvriers

70 % des affiliés actifs sont ouvriers et 30 % ont le statut d'employé. Ces pourcentages sont fort proches de ceux constatés en 2011. La proportion d'employés parmi les affiliés actifs est légèrement inférieure à la part qu'ils représentent dans les chiffres d'emploi au sein des commissions paritaires (cf. supra), pour le motif que les exclusions du champ d'application et les clauses d'opting-out sont davantage appliquées au sein des régimes pour employés.

Le vieillissement de la population se stabilise

Le vieillissement de la population, qui avait été constaté dans le rapport précédent, s'est stabilisé en 2013, tant parmi les affiliés actifs que parmi les affiliés dormants. Du côté des affiliés actifs, la proportion des plus de 45 ans a légèrement augmenté, pour s'établir à 39 %, contre 36 % en 2011. Du côté des affiliés dormants, leur part n'a pratiquement pas progressé, passant de 32 % en 2011 à 33 % en 2013.

³⁵ Tel était le cas pour les CP 111, 120.02, 127, 149.01 et 149.04.

³⁶ CP 111, 118, 120.02, 121, 127, secteurs verts (CP 132, 144 et 145), 139, 143, 149.04, 209 et 304.

Type d'organisme de pension

Trois quarts des régimes sont gérés totalement ou partiellement par une entreprise d'assurances

Trois quarts des régimes de pension sectoriels sont gérés par une entreprise d'assurances. Dans 11 cas³⁷, le régime est géré totalement ou partiellement par une IRP³⁸. Dans les régimes des CP 216 et 326, tant des IRP qu'une ou plusieurs entreprises d'assurances ont été désignées comme organisme de pension. Tous les nouveaux régimes sont gérés par une entreprise d'assurances. Au cours de la période sous revue, la CP 301.01 a changé de type d'organisme de pension, passant en effet d'une IRP à une entreprise d'assurances.

Deux tiers des affiliés actifs relèvent d'un régime de pension géré par une IRP

En ce qui concerne le nombre d'affiliés actifs, les IRP occupent toujours la première position : 60 % des affiliés actifs relèvent d'un régime de pension géré par une IRP³⁹.

Les IRP gèrent également deux tiers du patrimoine

En 2013, les IRP géraient deux tiers du patrimoine total, ce qui correspond grosso modo à la proportion constatée en 2011. La part des IRP au sein du peer group 1 (62 %) est légèrement inférieure à celle qu'elles représentent au sein du peer group 2 (66 %).

Seuls des contrats de la branche 21 sont conclus

Comme en 2011, tous les contrats d'assurance conclus par des organisateurs sectoriels font partie de la branche 21. Le taux d'intérêt technique garanti sur les primes versées en 2013 s'élève, dans la plupart des cas, à 3,25 % ou 2,25 %. L'on constate néanmoins qu'il est de plus en plus question d'un rendement garanti de 2,25 %, même si 3 des 4 régimes sectoriels nouvellement instaurés garantissent encore un rendement de 3,25 %. Dans quatre cas, un taux d'intérêt technique plus élevé (3,35 % ou 3,75 %) est garanti. La combinaison d'assurances la plus fréquente est celle du capital différé avec contre-assurance des réserves.

Dans la plupart des cas - et dans tous les nouveaux régimes assurés - le secteur a opté pour un contrat d'assurance basé sur des primes uniques successives. L'importance de ce type de contrats a continué à progresser pour s'établir à 67 % des réserves gérées (contre 60 % en 2011).

14 contrats d'assurance sont liés à un fonds cantonné, système dans lequel la participation aux bénéfices est liée à l'évolution de la valeur du fonds. Sur les 4 nouveaux régimes assurés, 2 (les CP 220 et 302) ont opté pour cette forme de gestion. L'importance de ces contrats a augmenté pour atteindre 31 % des réserves gérées par les assureurs (contre 27 % en 2011).

L'importance de l'activité « AR 69 » augmente

16 contrats d'assurance, dont 3 conclus lors de l'instauration des nouveaux régimes de pension, sont gérés dans le cadre d'une activité « AR 69 »⁴⁰.

³⁷ CP 111, 124, 127, 140.03, 216 DB, 302 A et 302 B, secteur non marchand flamand (318.02 etc.), 326 DC, 326 DB, 326 DBbis, 328.01 et 330.

³⁸ Pour un aperçu des organismes de pension et de la nature des contrats, voir le tableau 52 en annexe.

³⁹ Dans un certain nombre de cas, les droits des affiliés sont gérés par une IRP, mais une entreprise d'assurances intervient également dans cette gestion. Il en va ainsi pour les affiliés relevant des CP 326 DB, 326 DC et 328.01 (dans ce dernier cas uniquement en ce qui concerne la couverture décès). Dans le calcul des pourcentages, ces affiliés ont été comptés parmi ceux dont les droits sont gérés par une IRP. Les affiliés actifs relevant de la CP 216 ont en revanche été comptés parmi les affiliés couverts par une assurance de groupe, même si une partie des droits de certains d'entre eux est gérée par une IRP.

⁴⁰ Il s'agit d'une activité d'assurance spécifique pour laquelle l'entreprise d'assurances doit disposer d'un agrément particulier et dont elle doit répartir la totalité du bénéfice entre les affiliés.

L'importance de cette forme de gestion a progressé et représente 47 % des réserves gérées par les assureurs (contre 44 % en 2011).

Obligations de pension

Réserves acquises

Les droits de pension constitués ont augmenté de 26 %, pour s'établir à 3,32 Mrd EUR

En 2013, le montant total des réserves acquises – c.-à-d. des droits de pension constitués - des affiliés (actifs et passifs) s'élevait à 3,32 Mrd EUR, ce qui équivaut à une hausse de 26 % par rapport à 2011. Les réserves acquises au sein du peer group 1 (1,99 Mrd) dépassent, comme en 2011, celles du peer group 2 (1,3 Mrd). Entre 2011 et 2013, le montant total des réserves acquises du peer group 1 s'est accru de 43 %, hausse comparable à celle enregistrée entre 2009 et 2011. Au sein du peer group 2, l'augmentation constatée n'a été que de 7 %, tout comme au cours de la période 2009-2011.

La réserve acquise moyenne par affilié actif au sein du peer group 1 se chiffrait, fin 2013, à 1.679 EUR, signant ainsi une baisse de 10 % par rapport à 2011⁴¹. Cette baisse est due à un certain nombre de régimes récemment instaurés qui comptent un grand nombre d'affiliés mais où la constitution de réserves est encore limitée. La réserve acquise moyenne par affilié actif au sein du peer group 2 s'élevait à 37.492 EUR, ce qui constitue une hausse de 7 % par rapport à 2011.

Capitaux constitutifs

182 Mio EUR en capitaux constitutifs des rentes en cours

Fin 2013, le montant total des capitaux constitutifs des rentes en cours s'élevait à 182 Mio EUR. La plus grande partie de ce montant avait trait aux rentes en cours des régimes de pension du peer group 2⁴².

Prestations

Pension de retraite

Le nombre de nouveaux pensionnés a fortement progressé, pour s'établir à 14.065

En 2013, 14.065 personnes ont touché pour la première fois une pension de retraite en vertu d'un régime de pension sectoriel. Ce nombre dépasse de 171 % celui relevé en 2011. Cette augmentation se produit dans pratiquement tous les secteurs. Elle s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs. La hausse du taux de natalité dans les années 1950 et 1960⁴³ entraîne qu'un nombre de plus en plus élevé de personnes atteignent l'âge légal de la retraite. La fiscalité modifiée⁴⁴ à partir du 1^{er} juillet 2013 pour les capitaux de pension complémentaire peut avoir incité certains à vouloir toucher (plus rapidement) leur pension complémentaire avant que cette modification ne soit applicable.

⁴¹ Il n'a été tenu compte que des régimes qui avaient déjà communiqué des chiffres pour les réserves acquises. Tel n'était pas encore le cas pour la CP 302 (industrie hôtelière).

⁴² CP 216 DB, 326 DBbis, 328.01 et 328.03.

⁴³ Source : « Evolution du nombre de naissances vivantes, 1830-2012 », SPF Economie, http://statbel.fgov.be/fr/modules/publications/statistiques/population/downloads/evolution_du_nombre_de_naissances_vivantes.jsp ; voir également les graphiques 22 et 23 en annexe.

⁴⁴ En 2013, le taux d'imposition des capitaux de pension complémentaire a été modifié pour les versements effectués en cas de vie, en ce qui concerne la partie constituée par le biais de cotisations patronales (20 % pour un versement à 60 ans, 18 % pour un versement à 61 ans et 16,5 % pour un versement à partir de 62 ans). Ces pourcentages s'appliquent pour autant que l'affilié ne touche pas encore sa pension légale. Avant cette modification, un taux d'imposition de 16,5 % s'appliquait à l'âge de 60 et 61 ans.

Le capital constitue la norme

La très grande majorité (99 %) des pensions complémentaires nouvellement versées l'ont été sous la forme d'un capital unique. Le nombre de nouvelles rentes a augmenté, passant de 114 en 2011 à 174 en 2013.

La conversion d'un capital en rente n'a pas été demandée une seule fois

Toutes les rentes nouvellement versées l'ont été dans le cadre d'un régime de pension prévoyant (en principe) le versement d'une rente (toutes relèvent du peer group 2 - cf. supra). Au cours de la période sous revue, la conversion d'un capital en rente n'a été demandée par aucun affilié.

En 2013, le montant total des capitaux de pension versés s'élevait à 131 Mio EUR, soit le même montant qu'en 2011. Avec 110 Mio EUR, les versements au sein du peer group 2 se taillent encore la part du lion de ce montant. Ils accusent toutefois une baisse de 9 % par rapport à 2011. Les versements au sein du peer group 1 ont enregistré une augmentation de 114 %, passant de 9,6 Mio EUR en 2011 à 20,6 Mio EUR en 2013. Cette évolution s'explique par la hausse du capital de pension moyen versé dans les secteurs suivants : CP 106.02, 130, 226 et 304.

Le capital moyen dans les régimes de pension sectoriels « nouveau style » s'élevait à 1.565 EUR

Le capital de pension moyen au sein du peer group 1 s'élevait, en 2013, à 1.565 EUR, ce qui constitue une baisse de 29 % par rapport à 2011. Cette baisse est imputable à l'entrée en vigueur de plusieurs régimes récents au sein desquels les capitaux versés n'atteignent encore qu'un montant limité puisque la période de constitution est encore très courte, ainsi qu'aux versements peu élevés dans le secteur non marchand flamand. Dans ce secteur, la grande quantité de réserves acquises est répartie sur un nombre important d'affiliés. Le capital de pension moyen au sein du peer group 2 se chiffrait, la même année, à 146.999 EUR, ce qui représente une baisse de 14 % par rapport à 2011.

Les versements sous forme de rente représentaient en 2013 un montant total de 11,4 Mio EUR, signant ainsi une progression de 41 % par rapport à 2011. La rente (annuelle) moyenne s'élevait à 4.166 EUR.

Pension de survie

3.122 nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie, soit une hausse de 105 %

En 2013, le nombre de nouveaux bénéficiaires d'une pension de survie en vertu d'un régime de pension sectoriel s'est établi à 3.122, ce qui représente une augmentation de 105 % par rapport à 2011. Tout comme pour les pensions de retraite, le nombre de prestations sous forme de rente est très limité (même pas 1 % en 2013). La conversion d'un capital en rente n'a été demandée, au cours de la période sous revue, par aucun bénéficiaire, situation identique à celle constatée au cours de la période précédente.

Le montant total versé en capitaux décès a progressé par rapport à 2011, pour s'établir à 7,99 Mio EUR. Les régimes de pension du peer group 2 représentent, ici aussi, la fraction la plus importante de ce montant. En 2013, les secteurs relevant du peer group 1 ont versé un montant total de 2,8 Mio EUR en capitaux décès, dont la valeur moyenne était de 934 EUR par bénéficiaire. Les secteurs relevant du peer group 2 ont versé un montant total de 5,18 Mio EUR, la valeur moyenne par bénéficiaire s'établissant à 60.893 EUR.

Les prestations sous forme de rente ont atteint en 2013 un montant total de 3,49 Mio EUR, la rente annuelle moyenne par bénéficiaire se chiffrant à

3.474 EUR. Le tableau 48 (voir annexe) montre une nette augmentation du montant total versé en rentes décès ne découlant pas de la conversion d'un capital. La forte progression en 2013 du nombre total de rentes, du montant total versé et de la rente annuelle moyenne est imputable à une seule CP (la CP 328.03), qui a procédé à une externalisation des obligations de pension jusque-là gérées en interne.

Sorties et structures d'accueil

Environ 200.000 sorties en 2013

En 2013, les régimes de pension sectoriels ont enregistré un nombre total de 199.075 sorties, ce qui représente une hausse de 61 % par rapport à 2011. Seule une très petite fraction des sorties a été suivie d'un transfert des réserves à un autre organisme de pension. Le nombre de transferts effectués en 2013 s'est établi à 1390. La proportion entre le nombre de transferts et le nombre total de sorties reste constante par rapport à 2011 (0,7 %). Comme on l'avait déjà constaté dans le rapport précédent, la majeure partie des transferts consiste en transferts opérés vers l'organisme de pension du nouvel employeur ou secteur (77 %). Dans 11 % des cas, la réserve est transférée à un organisme « AR 69 » et, dans 12 % des cas, à la structure d'accueil.

La plupart du temps pas de transfert des réserves après la sortie

L'importance des structures d'accueil reste limitée

L'importance des structures d'accueil reste très limitée. En 2013, ces structures d'accueil géraient les droits de 1.126 personnes. Si ce nombre est en progression de 17 % par rapport à celui enregistré en 2011, il n'en reste pas moins très faible par rapport au nombre des affiliés dormants (en 2013 : 822.854). Les droits gérés dans le cadre d'une structure d'accueil concernaient, pour 56 %, des réserves laissées par des affiliés après leur sortie et, pour 44 %, des réserves transférées à partir de l'organisme de pension de l'ancien employeur ou secteur.

Cotisations

Au sein du peer group 1, le montant des cotisations a augmenté de 11,2 %, pour s'établir à 273 Mio EUR

En 2013, le montant total des cotisations versées à des régimes de pension sectoriels s'est établi à 480 Mio EUR, montant en baisse de 14 % par rapport à 2011. Le peer group 1 représente plus de la moitié du montant total des cotisations, ayant encaissé 273 Mio EUR, contre 206 Mio EUR pour le peer group 2. C'est la première fois que cette situation se présente. Elle est due à l'instauration des nouveaux régimes de pension, qui font en effet partie du peer group 1.

Au sein du peer group 1, le montant global des cotisations a augmenté, entre 2011 et 2013, de 11,2 %. Au sein du peer group 2, le montant global des cotisations a régressé, sur la même période, de 33,6 %. La baisse enregistrée au sein du peer group 2 s'explique principalement par une diminution très sensible du volume des cotisations versées pour l'année 2013 au sein de la CP 326.

La plupart des régimes sont financés uniquement par des cotisations patronales

La grande majorité des régimes de pension sectoriels prévoient un financement purement patronal. Seuls les régimes de pension relevant du peer group 2 prévoient le paiement d'une cotisation personnelle. Le volume des cotisations personnelles a progressé de 45 %, pour s'établir aux alentours de 17,6 Mio EUR. Cette évolution résulte d'une augmentation considérable des cotisations personnelles (dont le montant a plus que triplé) au sein du régime de pension sectoriel de la CP 216.

Patrimoine de pension

Le patrimoine de pension a augmenté de 37 %, pour atteindre 4,2 Mrd EUR

Le patrimoine total (les actifs) constitué dans le cadre des régimes de pension sectoriels s'élevait, fin 2013, à 4,2 Mrd EUR, enregistrant ainsi une progression de 37 % par rapport à 2011. Pour la première fois, le peer group 1 concentre, avec une petite majorité de 51 % par rapport au peer group 2, la plus grande partie du patrimoine. Cette évolution s'explique, d'un côté, par le fait que les régimes nouvellement instaurés se situent dans le peer group 1 et, d'un autre côté, par la hausse qui s'est produite au sein de tous les régimes existants au sein du peer group 1.

Investissements : portefeuille et rendements

Portefeuille d'investissement

56 % des réserves sont placés dans des obligations, 23 % l'étant dans des actions

Fin 2013, le patrimoine des régimes de pension sectoriels était placé à raison de 56 % dans des obligations et à raison de 23 % dans des actions. Les 21 % restants se répartissaient entre des biens immobiliers (2 %), des réserves auprès de (ré)assureurs (5 %), des liquidités (4 %) et d'autres instruments de placement (10 %). Par rapport à 2011, le poids des biens immobiliers (1 % en 2011), des réserves auprès de (ré)assureurs (3 % en 2011) et des autres instruments de placement (7,5 % en 2011) a augmenté, tandis que celui des obligations (59 % en 2011), des actions (24 % en 2011) et des liquidités (5 % en 2011) a diminué⁴⁵.

Si l'on subdivise les unités de gestion en quintiles⁴⁶, l'on observe également au cours de la période sous revue une corrélation claire entre le volume du patrimoine géré et le poids du portefeuille à revenu fixe. Le cinquième quintile (à savoir le quintile supérieur) comprend 83 % de l'ensemble du patrimoine géré et, par son poids, se rapproche étroitement de la moyenne sectorielle, avec toutefois une proportion d'actions légèrement supérieure (27 %) et une proportion d'obligations légèrement inférieure (53 %). Au sein des autres quintiles, le poids du portefeuille d'obligations a progressé, pour s'établir à 64 % (quatrième quintile), environ 75 % (premier et troisième quintiles) et 91 % (deuxième quintile).

Les régimes de moindre taille et les entreprises d'assurances investissent davantage dans des obligations

Les entreprises d'assurances placent, par rapport aux IRP, une partie plus importante de leurs actifs en obligations (85 % contre 40 %) et une partie moins importante de leurs actifs en actions (3 % contre 35 %). Dans les entreprises d'assurances, la proportion d'obligations est restée quasi stable par rapport à 2011. Dans les IRP, en revanche, l'importance des obligations a diminué (elle s'élevait encore à 47 % en 2011), tandis que celle des actions est restée constante (elle était de 34 % en 2011).

Les IRP ont réduit leur portefeuille d'obligations

Les IRP continuent à investir beaucoup plus que les entreprises d'assurances par le biais d'OPC. Du côté des IRP, la proportion d'OPC atteint un pourcentage équivalent à celui noté en 2011 (45 %). Du côté des entreprises d'assurances, ce pourcentage s'élève à 2 % seulement.

⁴⁵ Les parts d'organismes de placement collectif (OPC) ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC ont été ventilés sur la base des actifs sous-jacents dans lesquels l'OPC est investi.

⁴⁶ Subdivision en quintiles sur la base des réserves fin 2013.

Rendement des investissements

Rendement des investissements : 9,51 % en 2012, 6,07 % en 2013

En 2012, le rendement moyen s'élevait à 9,51 %. En 2013, il s'établissait à 6,07 %. Ces moyennes recèlent des différences non négligeables entre les régimes - les rendements variaient, en 2012, entre 2,81 % et 15,75 % et, en 2013, entre 2,22 % et 12,44 %.

Les régimes les plus grands et les IRP connaissent une volatilité plus importante

Si l'on considère ces chiffres sur une plus longue période, l'on observe une corrélation nette entre la taille du régime et la volatilité. Tandis que les régimes faisant partie des deux premiers quintiles génèrent depuis 2005 des rendements relativement constants, ceux figurant au sein du cinquième quintile se caractérisent par des rendements présentant de fortes fluctuations. Les régimes relevant des troisième et quatrième quintiles se situent, en termes de volatilité, entre ces deux groupes.

Régimes de pension de type contributions définies et cash balance : rendements octroyés

Les rendements octroyés s'inscrivent à la hausse

Les rendements octroyés s'inscrivent à la hausse. Le rendement moyen octroyé par unité de gestion est passé de 3,28 % en 2011 à 3,84 % en 2012 et à 3,42 % en 2013. La plupart des unités de gestion ont donc encore octroyé un rendement égal ou supérieur au niveau de la garantie de rendement prévue par la LPC (3,25 %). Pour six unités de gestion, tel n'a toutefois pas été le cas en 2013. Au cours de cette même année, 58 % des unités de gestion ont octroyé un rendement compris entre 3,25 % et 3,75 % (contre 68 % en 2011) et 28 % des unités de gestion un rendement supérieur à 3,75 % (contre 24 % en 2011). En 2009, il s'agissait encore de plus de la moitié.

En 2013, le rendement octroyé se situait, pour 88 % des affiliés, entre 3,25 % et 3,75 %

En 2013, 88 % des affiliés ont reçu un rendement compris entre 3,25 % et 3,75 %, contre 79 % en 2011 et 2012. Seuls 8 % des affiliés ont eu droit à un rendement supérieur à 3,75 %. En 2011, tel était le cas pour 7 % des affiliés et, en 2012, pour 20 % d'entre eux. Enfin, pour 4 % des affiliés, le rendement octroyé a été inférieur à 3,25 %. En 2011, cette situation concernait 14 % des affiliés et, en 2012, moins d'1 % d'entre eux.

Structure de frais

La moitié des régimes assurés appliquent un chargement d'encaissement inférieur à 2 % de la prime

Toutes les unités de gestion gérées par des entreprises d'assurances⁴⁷ appliquent des chargements d'encaissement, qui se présentent généralement sous la forme d'un pourcentage de la prime. Le niveau des chargements d'encaissement est très variable, allant de 0,5 % à 5 % de la prime. Deux régimes recourent à un forfait de frais annuel plutôt qu'à un chargement exprimé en pourcent⁴⁸. Plus de la moitié des unités de gestion utilisent un chargement d'encaissement inférieur à 2 % (comme tel était le cas en 2011), ce pourcentage étant même inférieur à 1 % dans 16 % des cas. Tous les nouveaux régimes assurés se trouvent dans cette catégorie, prévoyant en effet un chargement d'encaissement inférieur à 1 %. Cette situation confirme la tendance qui avait été constatée dans le rapport précédent. Sur les 8 régimes assurés entrés en vigueur au cours de la période 2010-2011, 7 prévoyaient un chargement d'encaissement ne dépassant pas 1 %. D'un autre côté, près de

Une tendance à appliquer des chargements moins élevés se dessine nettement

⁴⁷ Seules les unités de gestion dans le cadre d'un régime de pension de type contributions définies ou cash balance ont été prises en compte.

⁴⁸ Dans le cadre des analyses, ces forfaits ont été considérés comme des chargements d'encaissement et convertis en pourcentages.

13 % des unités de gestion appliquent un chargement d'encaissement supérieur à 5 %.

Au sein de 5 unités de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire déterminé en fonction de la réserve et fixé à 0,10 ou 0,11 %. Au sein d'une autre unité de gestion, il est fait application d'un chargement d'inventaire calculé sur le capital décès et établi à 0,08 %. Aucun des régimes instaurés au cours de la période sous revue ou de la période précédente ne prévoyait ce type de chargements. Dans ces régimes, le chargement d'encaissement est donc le seul chargement appliqué.

Les frais de gestion des IRP s'élèvent en moyenne à 1,24 % des cotisations et à 0,16 % des réserves

Pour les IRP, l'analyse a été effectuée sur la base des montants qui sont inscrits dans les comptes annuels sous le poste « autres charges d'exploitation ». Le poids de ces montants varie fortement d'une IRP à l'autre. Exprimées en pourcentage des cotisations, les charges d'exploitation vont de 0,04 % à 7,15 % (moyenne de 1,24 %, contre 0,78 % en 2011) ; exprimées en pourcentage des réserves, elles vont de 0,01 % à 1,86 % (moyenne de 0,16 %, contre 0,17 % en 2011).

Les constatations concernant la structure de frais doivent être considérées avec la prudence nécessaire. Les grandes différences observées ne peuvent être interprétées sans tenir compte de l'ensemble des tâches de gestion qui sont confiées à l'organisme de pension et dont l'ampleur peut varier sensiblement d'un régime à l'autre. Si, dans certains cas, l'organisme de pension assume la totalité de la gestion administrative, il arrive, dans d'autres cas, que les tâches de l'organisme de pension soient réduites au minimum et que l'encadrement administratif du régime de pension soit entièrement pris en charge au niveau de l'organisateur.

Régimes de pension sociaux et solidarité

Caractéristiques des secteurs concernés

Moins de la moitié des régimes sont des régimes sociaux

Le nombre de régimes de pension sectoriels sociaux reste inférieur à celui des régimes de pension sectoriels « ordinaires ». La tendance observée en 2011 se confirme donc. Sur les 45 régimes de pension sectoriels ouverts qui existaient au 31 décembre 2013, 20 sont des régimes de pension sociaux⁴⁹. Les 4 nouveaux régimes de pension sectoriels comptent 2 régimes sociaux. L'un des régimes sociaux qui existaient précédemment n'a pas conservé son statut (CP 120.02). Seul un régime social fait partie du peer group 2 : il s'agit par ailleurs du seul régime pour employés (CP 326 DB).

La popularité des régimes sociaux se stabilise

La baisse de popularité des régimes de pension sociaux tient probablement au fait que les régimes de pension sectoriels qui sont organisés par un fonds de sécurité d'existence sont, en tout état de cause, exonérés de la taxe de 4,4 % prélevée sur les primes. Cet avantage supprime un important incitant à opter pour un régime de pension social.

54 % des affiliés actifs relèvent d'un régime social

En 2013, 54 % des affiliés actifs relevaient d'un régime de pension social. En 2011, ce pourcentage s'élevait à 52 %. Les régimes de pension sociaux connaissent toujours un taux de pénétration beaucoup plus important du côté des ouvriers que du côté des employés. L'on constate toutefois que, si la

⁴⁹ CP 102.09, 111, 112, 118, 121, 124, 126, 127, 132-144-145, 140.01, 140.05, 142.01, 149.01, 149.02, 149.04, 220, 301.01, 302, 323 et 326 DB.

proportion de ces régimes auprès des ouvriers s'est stabilisée aux alentours de 75 % en 2011 et 2013, elle est passée auprès des employés de 4 % à 11 %.

Organisme de solidarité

Dans neuf cas, la gestion du régime de pension social a été confiée à un fonds de sécurité d'existence, dans quatre cas à une IRP, dans huit cas à une entreprise d'assurances et dans un seul cas à un autre type d'organisme.

Engagement de solidarité⁵⁰

Les périodes assimilées en cas d'incapacité de travail et de chômage temporaire et les prestations en cas de décès sont les plus fréquentes

Les prestations de solidarité les plus fréquentes sont la poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail (19 régimes), la poursuite du financement pendant les périodes de chômage temporaire (14 régimes) et le paiement d'une indemnité en cas de décès (16 régimes). Dans 12 des 20 régimes de pension sociaux, l'engagement de solidarité est une combinaison de ces prestations, parfois complétées encore par une prestation supplémentaire. Les autres prestations de solidarité sont beaucoup moins souvent offertes. Les autres prestations les plus fréquentes sont la poursuite du financement de la constitution de la pension en cas de faillite (6 régimes) et l'indexation des rentes en cours (4 régimes). Nonobstant ces fortes similitudes, les modalités concrètes des prestations diffèrent d'un secteur à l'autre, tant en ce qui concerne les conditions d'octroi de la prestation⁵¹ qu'en ce qui concerne son mode de calcul.

Cotisations pour l'engagement de solidarité

18,6 Mio EUR en cotisations de solidarité

En 2013, le montant total des cotisations versées pour l'engagement de solidarité s'élevait à 18,6 Mio EUR, ce qui représente une baisse de 12 % par rapport à 2011. Le régime de solidarité de la CP 326 DB - le seul régime de pension social au sein du peer group 2 – représentait à nouveau, en 2013, près de la moitié du montant total des cotisations.

Prestations de solidarité versées

Les prestations de solidarité versées ont diminué, pour s'établir à 12,3 Mio EUR

En 2013, les prestations de solidarité versées se sont établies au total à 12,3 Mio EUR, ce qui représente une baisse de 11 % par rapport à 2011 et une baisse également par rapport à 2012. Cette baisse est principalement due à la diminution des prestations en cas d'incapacité de travail, en recul de 28 % par rapport à 2011.

Les périodes assimilées représentent plus de 90 % des prestations versées

Les périodes assimilées restent de loin les prestations de solidarité les plus importantes : elles représentent plus de 90 % du montant total versé. En 2013, les périodes assimilées pour cause d'incapacité de travail représentaient 58 % du total, s'inscrivant ainsi en baisse par rapport à 2011 (72 %). La part des périodes assimilées pour cause de chômage temporaire s'est quant à elle accrue, passant de 19 % à 34 %. Les prestations versées en cas de décès représentaient 7 % du total. La part des autres prestations était négligeable.

⁵⁰ Pour un aperçu, voir le tableau 66 en annexe.

⁵¹ Ainsi, l'intervention est, dans plusieurs cas, limitée à une ou plusieurs sous-prestations, par exemple le chômage temporaire pour cause d'intempéries ou l'incapacité de travail pour cause de repos d'accouchement ou de maternité.

Régimes FSE fermés

Il existe un régime FSE fermé dans les CP 124, 139 et 301.01.

Ces régimes prévoient des pensions complémentaires forfaitaires sous la forme d'une rente viagère dont le paiement est subordonné à la prestation d'un nombre minimum d'années de service dans le secteur concerné et/ou à la condition de partir à la retraite en terminant sa carrière dans ce secteur. L'étendue des avantages dépend du nombre d'années de service prestées au sein du secteur. Les régimes FSE fermés ne peuvent octroyer des avantages que pour les années de service antérieures à l'entrée en vigueur de la LPC. Le régime FSE fermé de la CP 124 prévoit également une rente en cas de décès.

Dans les CP 124 et 139, les régimes FSE fermés continuent à être gérés par le fonds de sécurité d'existence, selon le principe de la répartition. Dans la CP 301.01, la gestion du régime FSE fermé a été transférée à l'organisme de pension qui gère le régime de pension sectoriel.

49.315 pensionnés reçoivent une rente viagère forfaitaire. En moyenne 1.391 EUR par an

En 2013, une pension de retraite complémentaire a été versée à 49.315 personnes, le montant total de ces pensions s'établissant à 68,6 Mio EUR. Cette année-là, 2.509 nouveaux pensionnés ont été dénombrés. La pension de retraite moyenne s'élevait à 1.391 EUR. Etant donné qu'il s'agit de régimes fermés, ces montants ont peu évolué par rapport à 2011.

Le montant total versé en pensions de survie s'est élevé en 2013 à 12,7 Mio EUR, ce qui représente une diminution de 9 % par rapport à 2011. La pension de survie moyenne a baissé sur cette période, passant de 505 EUR à 466 EUR.

Les régimes FSE fermés sont financés uniquement par des cotisations patronales. Le montant total de ces cotisations s'élevait en 2013 à 79 Mio EUR, ce qui constitue une très légère baisse par rapport à 2011.

ANNEXES STATISTIQUES

Liste des graphiques et tableaux

Caractéristiques des secteurs concernés

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2013

Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Graphique 2. Employeurs, ventilation selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2013

Tableau 2. Employeurs, nombre selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2013

Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2013

Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2013

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2013

Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires ayant instauré un régime de pension sectoriel, 2013 (*)

Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2013

Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2013

Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Délimitation du champ d'application et opting-out

Tableau 8. Exclusion du champ d'application et opting-out, 2013

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2007 - 2013

Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2007 - 2013

Tableau 10. Employeurs, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2013

Graphique 11. Ouvriers, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2013

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2013

Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Nature de l'engagement

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2013

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2007 - 2013

Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2007 - 2013

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2005 - 2013 (*)

Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2005 - 2013 (*)

Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2013 (*)

Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires <2% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2013 (**)

Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations (%), par régime et en moyenne, 2004 - 2013 (*)

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2013

Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2013

Nombre d'affiliés actifs et d'affiliés dormants

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2013

Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013 (*)

Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2013

Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2013

Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Sorties et structures d'accueil

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2013

Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2011 - 2013

Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2013

Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2013

Obligations de pension

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2011 et 2013, par commission paritaire

Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013

Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2013, peer group 1

Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2013, peer group 1

Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2013, peer group 2

Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013, peer group 2

Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2013

Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2007 - 2013

Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2013

Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours (*), montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013

Prestations

Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2013

Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013

Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2013

Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013

Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2013

Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2004 - 2013

Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013, peer group 1

Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013, peer group 1

Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013, peer group 2

Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013, peer group 2

Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2004 - 2013, peer group 1

Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2008 - 2013, peer group 1

Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 1

Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 1

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

Graphique 41. Rentes issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2005 - 2013

Tableau 43. Rentes issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total, 2007 - 2013

Graphique 41. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

Tableau 43. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Graphique 42. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013, peer group 1

Tableau 44. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013, peer group 1

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2006 - 2013, peer group 2

Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2006 - 2013, peer group 2

Tableau 46. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2013, peer group 2

Tableau 47. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2006 - 2013, peer group 2

Graphique 44. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2006 - 2013 (*)

Tableau 48. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013 (*)

Cotisations

Graphique 45. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2013

Tableau 49. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2013

Graphique 46. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2013, peer group 1

Tableau 50. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2013, peer group 1

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2013, peer group 2

Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2013, peer group 2

Type d'organisme de pension

Tableau 52. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance, 2013

Graphique 48. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2013

Graphique 49. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds commun/au fonds cantonné, 2008 - 2013

Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2013

Graphique 51. Réserves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2013

Graphique 52. Réserves gérées par des assureurs, proportion fonds commun/fonds cantonné, 2008 - 2013

Graphique 53. Réserves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2013

Graphique 54. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2004 - 2013

Graphique 55. Réserves, montant total par commission paritaire, 2007 - 2013 (*)

Patrimoine de pension

Graphique 56. Réserves, montant total, 2004 - 2013

Graphique 57. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2013

Graphique 58. Réserves, montant total, 2004 - 2013, peer group 1

Graphique 59. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2013, peer group 1

Graphique 60. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2013, peer group 1

Graphique 61. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2013, peer group 1

Tableau 53. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), par commission paritaire et au total, 2005 - 2013, peer group 1

Graphique 62. Réserves, montant total, 2004 - 2013, peer group 2

Graphique 63. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2013, peer group 2

Graphique 64. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2013, peer group 2

Graphique 65. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2013, peer group 2

Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2005 - 2013, peer group 2

Graphique 66. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009, 2009 - 2011 et 2011 - 2013, par commission paritaire

Tableau 55. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009, 2009 - 2011 et 2011 - 2013, par commission paritaire

Portefeuille d'investissement

Graphique 67. Allocation des actifs, globalement, 2013

Graphique 68. Allocation des actifs, quintile 1, 2013

Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 2, 2013

Graphique 70. Allocation des actifs, quintile 3, 2013

Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 4, 2013

Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 5, 2013

Graphique 73. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2013

Graphique 74. Allocation des actifs, IRP, 2013

Graphique 75. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2013

Graphique 76. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2013

Graphique 77. Allocation des actifs, évolution des classes d'actifs, 2009 - 2013

Graphique 78. Allocation des actifs, 2009 - 2013

Graphique 79. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2005 - 2013 (*)

Tableau 56. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux?

Rendement des investissements et rendement octroyé

Graphique 80. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2005 - 2013

Tableau 57. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), 2005 - 2013

Graphique 81. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2013

Tableau 58. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2013

Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), rendement minimum et maximum octroyé, 2004 - 2013

Graphique 82. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013

Tableau 60. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013

Graphique 83. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013 (*)

Tableau 61. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013 (**)

Structure de frais

Graphique 84. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2013

Tableau 62. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2013

Graphique 85. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2007 - 2013

Régimes de pension sociaux et solidarité

Graphique 86. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2013

Graphique 87. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2013

Tableau 63. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2006 - 2013

Graphique 88. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2013

Tableau 64. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2005 - 2013 (*)

Graphique 89. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2013

Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2005 - 2013 (*)

Tableau 66. Contenu de l'engagement de solidarité, 2013

Graphique 90. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2013

Tableau 67. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2006 - 2013

Graphique 91. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2013

Tableau 68. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2006 - 2013

Graphique 92. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2007 - 2013

Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2007 - 2013

Graphique 93. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2013

Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2013

Graphique 94. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2013

Tableau 71. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2006 - 2013

Graphique 95. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2013 (*)

Tableau 72. Indemnité sous forme de rente en cas de décès: nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2005 - 2013 (*)

Graphique 96. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2013

Tableau 73. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2006 - 2013

Régimes FSE fermés

Graphique 97. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

Tableau 74. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2005 - 2013

Graphique 98. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de survie, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2005 - 2013

Graphique 99. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2013

Tableau 76. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2005 - 2013

Graphique 1. Employeurs, ventilation par commission paritaire, 2013

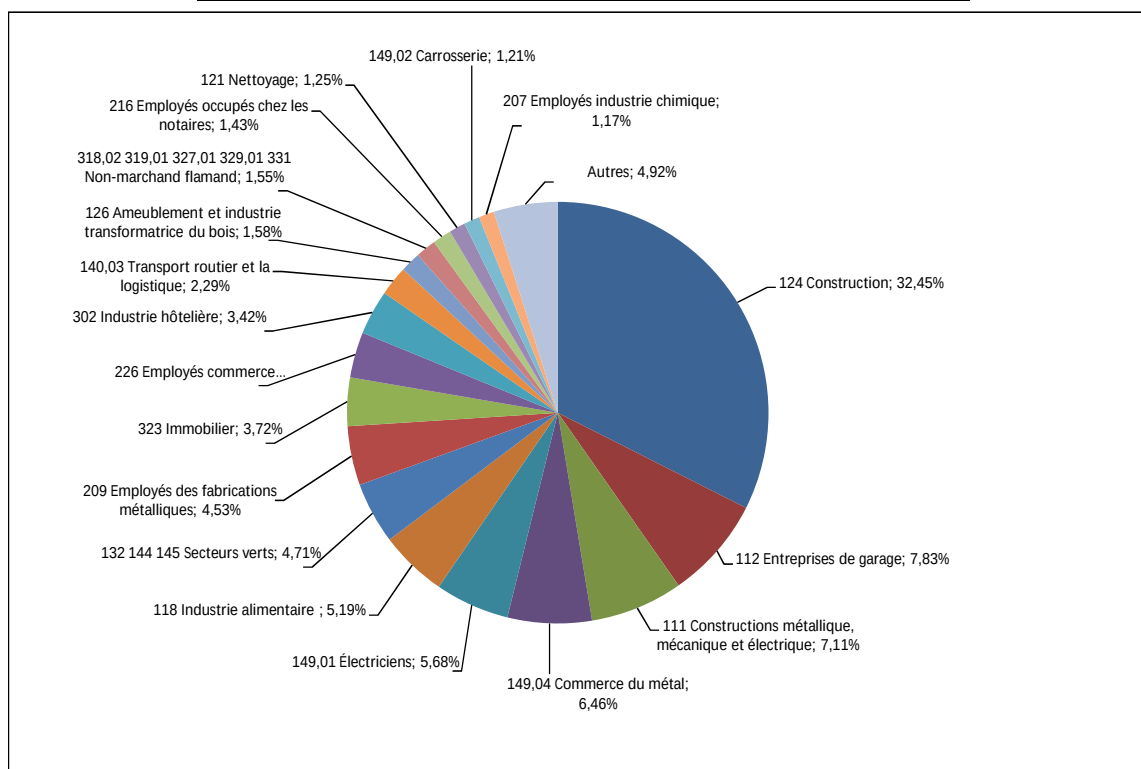


Tableau 1. Employeurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut			5	5
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				25
106,02 Industrie du béton	225	226	217	214
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	6.198	6.345	6.277	5.985
112 Entreprises de garage	7.313	6.743	6.749	6.494
113,04 Tuileries			1	2
114 Industrie des briques				13
116 Ouvriers industrie chimique			1.562	1.500
118 Industrie alimentaire	4.769	4.587	4.412	4.178
120,02 Préparation du lin	55	53	47	46
121 Nettoyage		1.653	1.798	1.817
124 Construction	28.392	28.904	29.997	29.010
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		2.351	2.275	2.067
127 Commerce de combustibles	478	460	460	415
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			1.327	1.001
132 144 145 Secteurs verts		5.294	5.683	5.636
139 Batellerie	208	210	196	164
140,01 Autobus et Autocars		503	488	483
140,03 Transport routier et la logistique			5.237	5.310
140,05 Déménagement			243	266
142,01 Récupération de métaux	238	229	239	243
143 Pêche maritime	125	112	108	98
149,01 Électriciens	4.189	4.114	6.607	5.363
149,02 Carrosserie	1.101	1.038	1.033	1.011
149,04 Commerce du métal	6.789	6.374	5.205	4.791
207 Employés industrie chimique			2.768	2.735
209 Employés des fabrications métalliques	6.180	4.133	4.133	3.920
216 Employés occupés chez les notaires	1.281	1.302	1.329	1.181
220 Employés de l'industrie alimentaire				1.338
226 Employés commerce international	3.791	3.512	3.481	3.299
301,01 Port d'Anvers	1	1	1	1
302 Industrie hôtelière				23.956
304 Spectacle	411	419	438	432
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			156	148
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			3.639	3.587
323 Immobilier			6.420	6.427
324 Industrie et commerce du diamant		209	166	152
326 Industrie du gaz et de l'électricité	23	30	34	35
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1	1	1	1
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1	1	1	1
330 Établissements et services de santé			1.888	1.901
Total	71.769	78.804	104.621	125.251

Graphique 2. Employeurs, ventilation selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2013

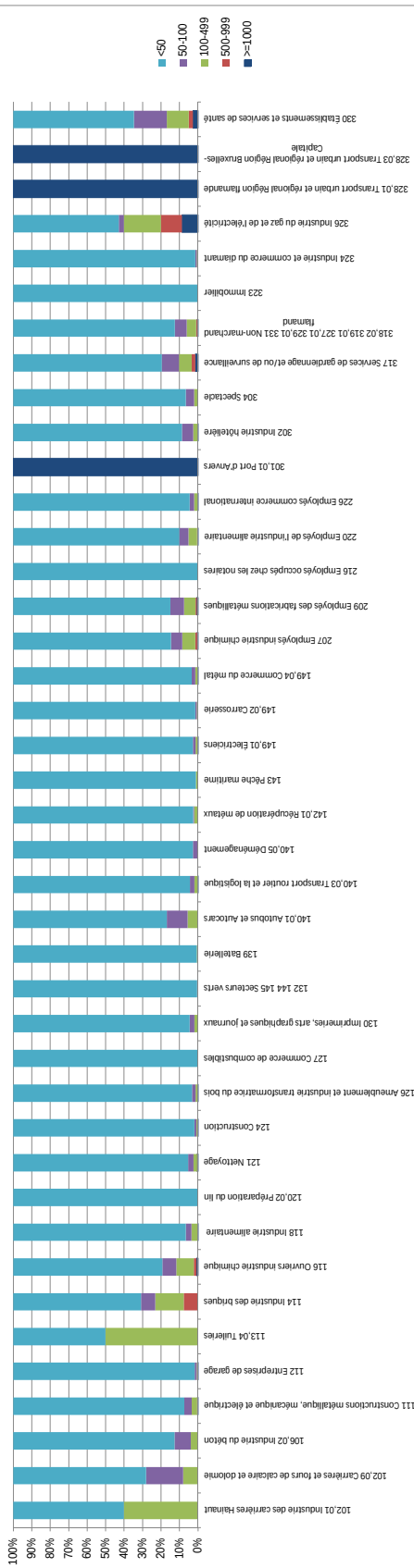


Tableau 2. Employeurs, nombre selon la taille de l'entreprise, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007					2009					2011					2013				
	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50	>=1000	500-999	100-499	50-100	<50
102.01 Industrie des carrières Hainaut																				
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie																				
106.02 Industrie du béton			10	21	194				18	196			2	13	194			2	5	3
111.01 Constructions métallique, mécanique et électrique			201	272	5.688				233	5.876			10	198	5.812			8	19	187
112.01 Entreprises de garage		2	35	59	7.214				61	6.643			35	54	6.653			32	68	6.387
113.04 Tuileries													1					1	1	9
114.01 Industrie des briques																		2	1	1
116.01 Ouvriers industrie chimique																		11	112	1.213
118.01 Industrie alimentaire																		131	128	3.906
120.02 Préparation du lin			123	110	4.525				123	4.337			146	128	4.146			142	112	46
121.01 Nettoyage		6			55					53			8	60	47			33	54	1.721
124.01 Construction			187	366	27.822				329	1.554			36	327	29.445			209	312	28.464
126.01 Ardenne et industrie transformatrice du bois													12	9	2.199			42	2.001	
127.01 Constructions de combustibles		11							46	2.278			22	52	2.199			22	42	2.001
130.01 Imprimeries, arts graphiques et journaux					478					460			1	26	1.287			18	26	957
132.01.145 Secteurs verts					207				11	5.275			13	12	5.665			8	13	5.615
138.01 Batellerie			1						47	209			19	57	435			1	8	163
140.01 Autobus et Autocars													97	130	5.007			27	54	402
140.03 Transport routier et la logistique													2	7	236			93	127	5.086
140.05 Déménagement																		5	7	259
142.01 Recupération de métaux													5	3	231			5	1	237
143.01 Pêche maritime													1	107	107			1	97	
149.01 Electiciens													52	91	6.485			54	83	5.218
149.02 Carrosserie													6	6	1.020			1	6	997
149.04 Commerce du métal													1	98	5.041			1	160	4.631
207.01 Employés industrie chimique													63	172	2.364			27	167	2.339
209.01 Employés occupés chez les notaires													25	312	3.508			26	290	3.335
216.01 Employés de l'industrie alimentaire													30	1.302	1.329			3	67	1.181
220.01 Employés commerce international													7	83	3.328			6	78	3.152
301.01 Port d'Anvers													62	1				26	1.459	21.883
302.01 Industrie hôtelière													12	18	407			8	19	404
304.01 Spectacle													6	12	131			3	10	119
317.01 Services de gardiennage et/ou de surveillance													145	245	3.227			183	231	3.140
318.02.319.01.327.01.329.01.331 Non-marchand flamand													1	5	6.414			1	7	6.419
323.01 Immobilier													1	1	164			1	1	150
326.01 Industrie du gaz et de l'électricité													6	3	17			4	1	20
328.01 Industrie et commerce du diamant													1	1				1	1	
328.01.01 Transport urbain et régional Région flamande													212	331	1.254			225	339	1.244
328.03.01 Transport urbain et régional Région Bruxelles Capitale													195	1.926	95.709			2.596	4.069	118.172
330.01 Etablissements et services de santé													174	2.617				235		
Total	50	74	877	1.293	69.475	62	63	937	1.311	76.431	174	195	1.926	2.617	95.709	179	235	2.596	4.069	118.172

Graphique 3. Travailleurs, ventilation par commission paritaire, 2013

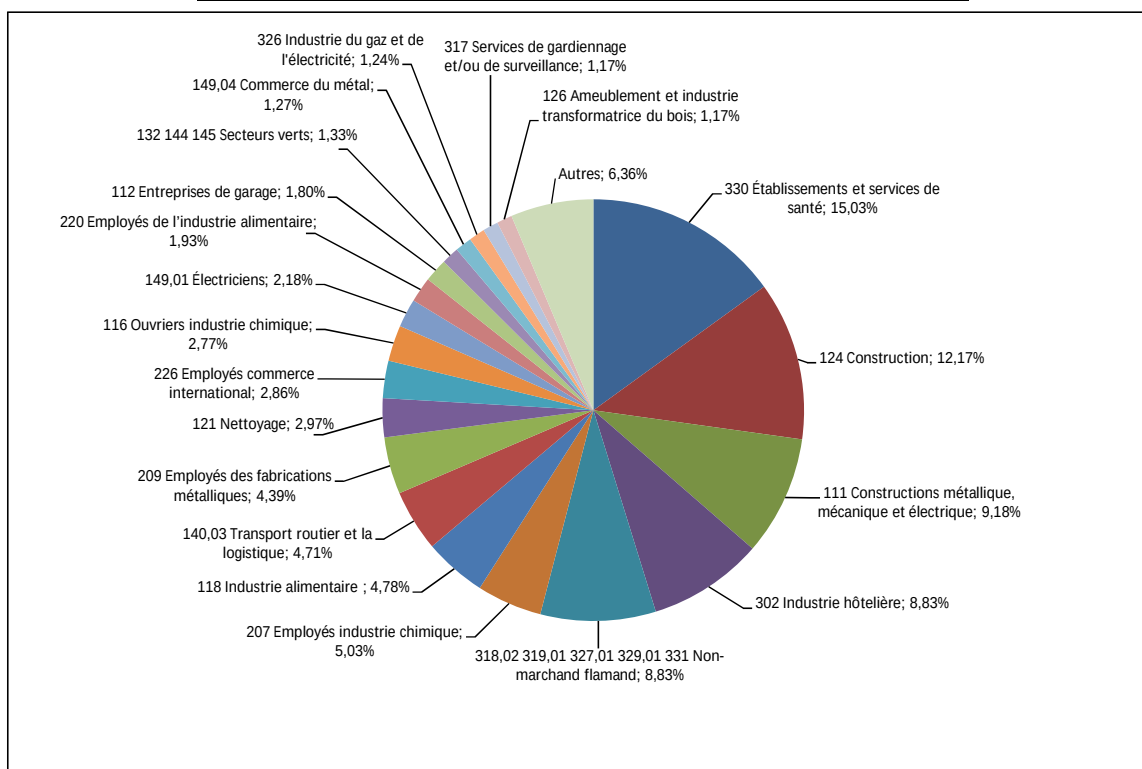


Tableau 3. Travailleurs, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut			549	527
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				1.036
106,02 Industrie du béton	5.444	5.362	4.920	4.754
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	162.821	151.965	146.894	137.478
112 Entreprises de garage	26.749	27.442	28.341	26.975
113,04 Tuileries			324	299
114 Industrie des briques				938
116 Ouvriers industrie chimique			43.816	41.477
118 Industrie alimentaire	70.519	68.812	70.850	71.684
120,02 Préparation du lin	340	263	236	217
121 Nettoyage		44.195	45.419	44.494
124 Construction	190.998	188.752	193.126	182.320
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		21.547	18.948	17.489
127 Commerce de combustibles	1.673	1.725	1.771	1.861
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			8.553	7.239
132 144 145 Secteurs verts		18.860	20.160	19.991
139 Batellerie	855	889	1.016	1.035
140,01 Autobus et Autocars		10.259	11.516	11.146
140,03 Transport routier et la logistique			66.083	70.631
140,05 Déménagement			2.490	2.990
142,01 Récupération de métaux	1.799	1.668	1.822	1.767
143 Pêche maritime	1.014	851	802	716
149,01 Électriciens	26.511	27.217	33.613	32.651
149,02 Carrosserie	4.233	4.571	4.911	4.648
149,04 Commerce du métal	18.105	18.737	19.263	18.989
207 Employés industrie chimique			74.565	75.300
209 Employés des fabrications métalliques	68.034	62.583	65.908	65.714
216 Employés occupés chez les notaires	6.631	6.642	6.911	6.732
220 Employés de l'industrie alimentaire				28.923
226 Employés commerce international	43.484	41.361	42.021	42.859
301,01 Port d'Anvers	9.666	9.519	8.649	9.870
302 Industrie hôtelière				132.309
304 Spectacle	5.434	8.403	9.874	11.801
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			16.169	17.551
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			113.186	132.295
323 Immobilier			10.901	11.452
324 Industrie et commerce du diamant		1.224	939	846
326 Industrie du gaz et de l'électricité	15.906	18.360	19.091	18.574
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	7.814	8.468	8.498	8.143
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	6.498	6.810	6.933	7.251
330 Établissements et services de santé			218.013	225.145
Total	674.528	756.485	1.327.081	1.498.117

Graphique 4. Travailleurs, nombre selon leur statut au regard du droit du travail, 2013

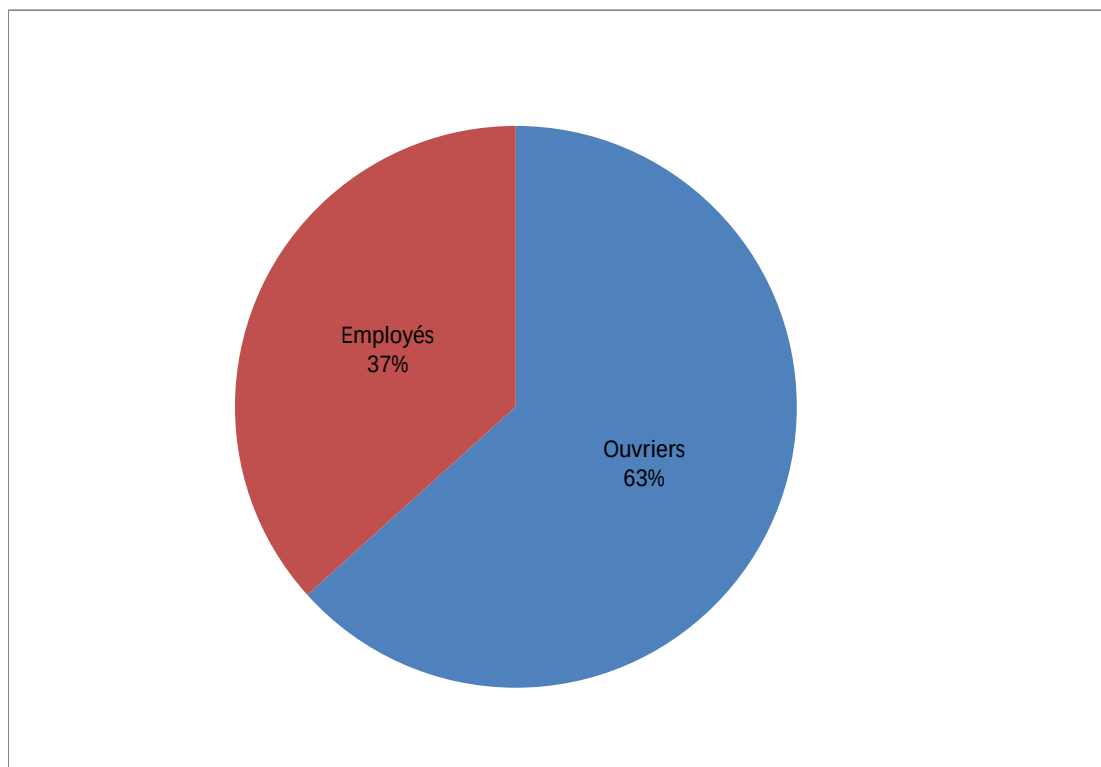


Tableau 4. Ouvriers et employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2013

Commission paritaire	Ouvriers	Employés	Total
102,01 Industrie des carrières Hainaut	527		527
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	1.036		1.036
106,02 Industrie du béton	4.754		4.754
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	137.478		137.478
112 Entreprises de garage	26.975		26.975
113,04 Tuileries	299		299
114 Industrie des briques	938		938
116 Ouvriers industrie chimique	41.477		41.477
118 Industrie alimentaire	71.684		71.684
120,02 Préparation du lin	217		217
121 Nettoyage	44.494		44.494
124 Construction	182.320		182.320
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	17.489		17.489
127 Commerce de combustibles	1.861		1.861
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	7.239		7.239
132 144 145 Secteurs verts	19.991		19.991
139 Batellerie	1.035		1.035
140,01 Autobus et Autocars	11.146		11.146
140,03 Transport routier et la logistique	70.631		70.631
140,05 Déménagement	2.990		2.990
142,01 Récupération de métaux	1.767		1.767
143 Pêche maritime	716		716
149,01 Électriciens	32.651		32.651
149,02 Carrosserie	4.648		4.648
149,04 Commerce du métal	18.989		18.989
207 Employés industrie chimique		75.300	75.300
209 Employés des fabrications métalliques		65.714	65.714
216 Employés occupés chez les notaires		6.732	6.732
220 Employés de l'industrie alimentaire		28.923	28.923
226 Employés commerce international		42.859	42.859
301,01 Port d'Anvers	9.870		9.870
302 Industrie hôtelière	116.119	16.190	132.309
304 Spectacle		11.801	11.801
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	15.038	2.513	17.551
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	54.792	77.503	132.295
323 Immobilier	4.506	6.946	11.452
324 Industrie et commerce du diamant	846		846
326 Industrie du gaz et de l'électricité		18.574	18.574
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	6.446	1.697	8.143
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	5.221	2.030	7.251
330 Établissements et services de santé	32.328	192.817	225.145
Total	948.518	549.599	1.498.117

Graphique 5. Ouvriers, ventilation par commission paritaire, 2013

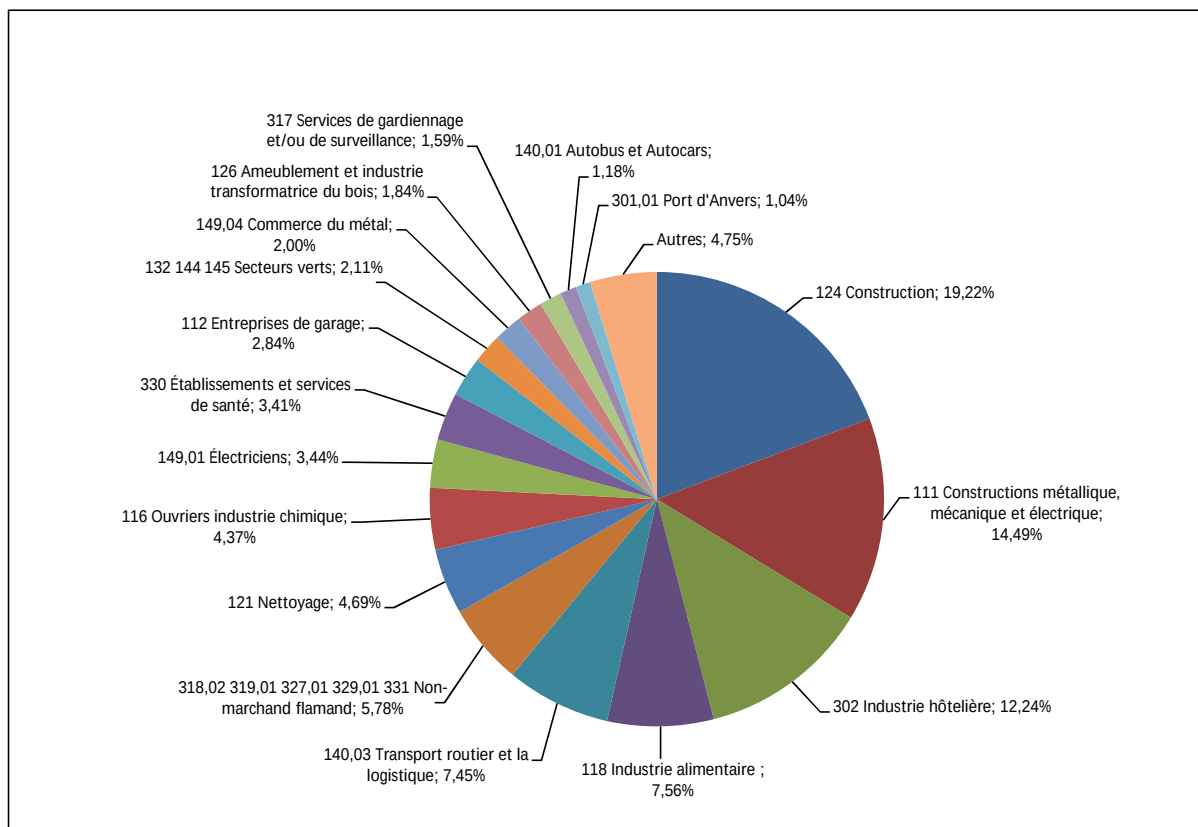
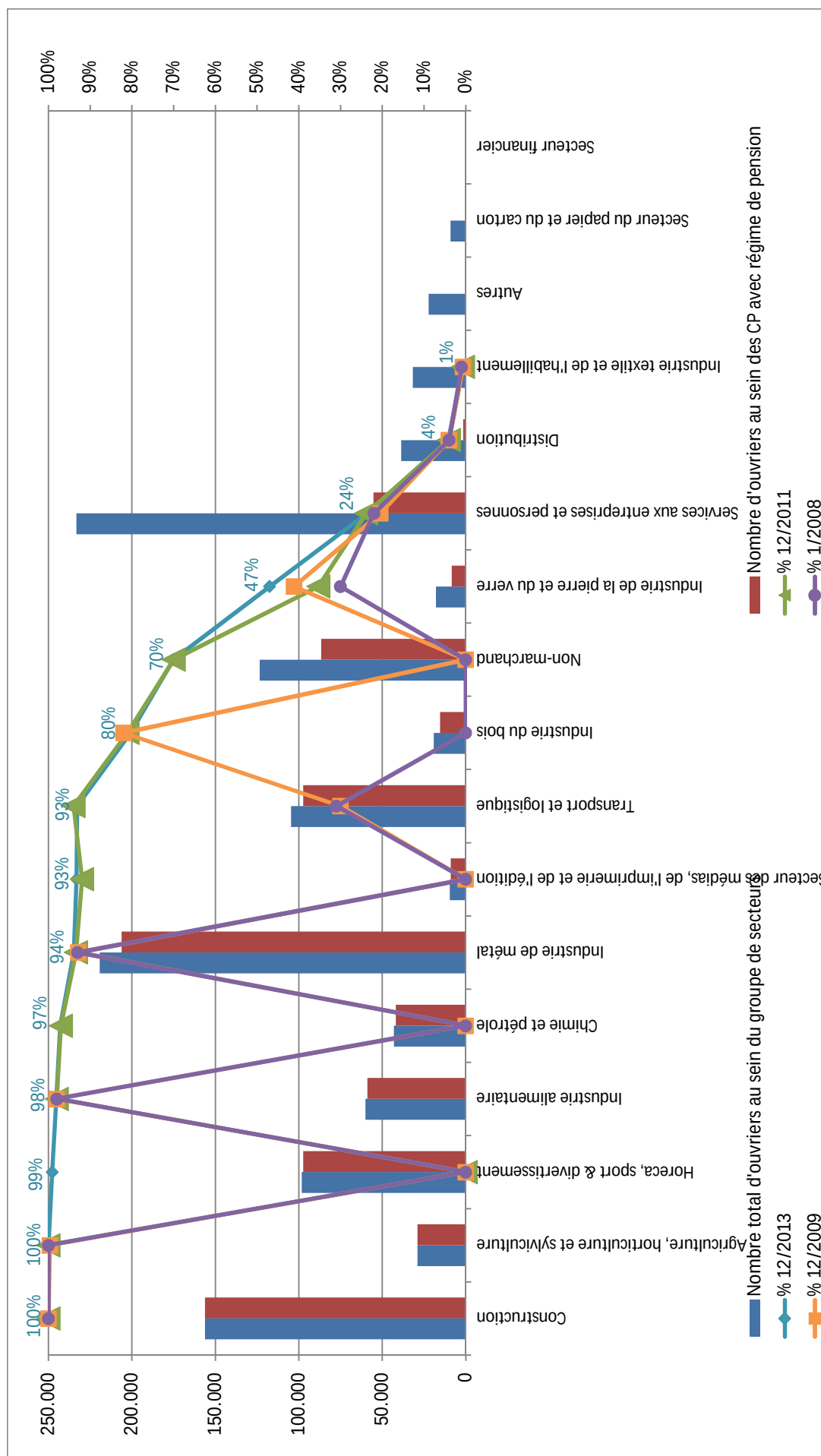


Tableau 5. Ouvriers, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut			549	527
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				1.036
106,02 Industrie du béton	5.444	5.362	4.920	4.754
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	162.821	151.965	146.894	137.478
112 Entreprises de garage	26.749	27.442	28.341	26.975
113,04 Tuileries			324	299
114 Industrie des briques				938
116 Ouvriers industrie chimique			43.816	41.477
118 Industrie alimentaire	70.519	68.812	70.850	71.684
120,02 Préparation du lin	340	263	236	217
121 Nettoyage		44.195	45.419	44.494
124 Construction	190.998	188.752	193.126	182.320
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		21.547	18.948	17.489
127 Commerce de combustibles	1.673	1.725	1.771	1.861
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			8.553	7.239
132 144 145 Secteurs verts		18.860	20.160	19.991
139 Batellerie	855	889	1.016	1.035
140,01 Autobus et Autocars		10.259	11.516	11.146
140,03 Transport routier et la logistique			66.083	70.631
140,05 Déménagement			2.490	2.990
142,01 Récupération de métaux	1.799	1.668	1.822	1.767
143 Pêche maritime	1.014	851	802	716
149,01 Électriciens	26.511	27.217	33.613	32.651
149,02 Carrosserie	4.233	4.571	4.911	4.648
149,04 Commerce du métal	18.105	18.737	19.263	18.989
301,01 Port d'Anvers	9.666	9.519	8.649	9.870
302 Industrie hôtelière				116.119
304 Spectacle				
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			13.889	15.038
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			38.232	54.792
323 Immobilier			4.676	4.506
324 Industrie et commerce du diamant		1.224	939	846
326 Industrie du gaz et de l'électricité				
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	6.408	6.747	6.707	6.446
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	4.788	4.987	5.018	5.221
330 Établissements et services de santé			32.716	32.328
Total	531.923	615.592	836.249	948.518

Graphique 6. Nombre d'ouvriers par groupe de secteurs et nombre d'ouvriers représentés au sein des commissions paritaires ayant instauré un régime de pension sectoriel, 2013 (*)



* Concernant la division en groupes de secteurs, voir le rapport p. 7.

** Les groupes de secteurs Gaz & électricité et Secteur public/aucune CP n'ont pas été repris dans le graphique.

Graphique 7. Employés, ventilation par commission paritaire, 2013

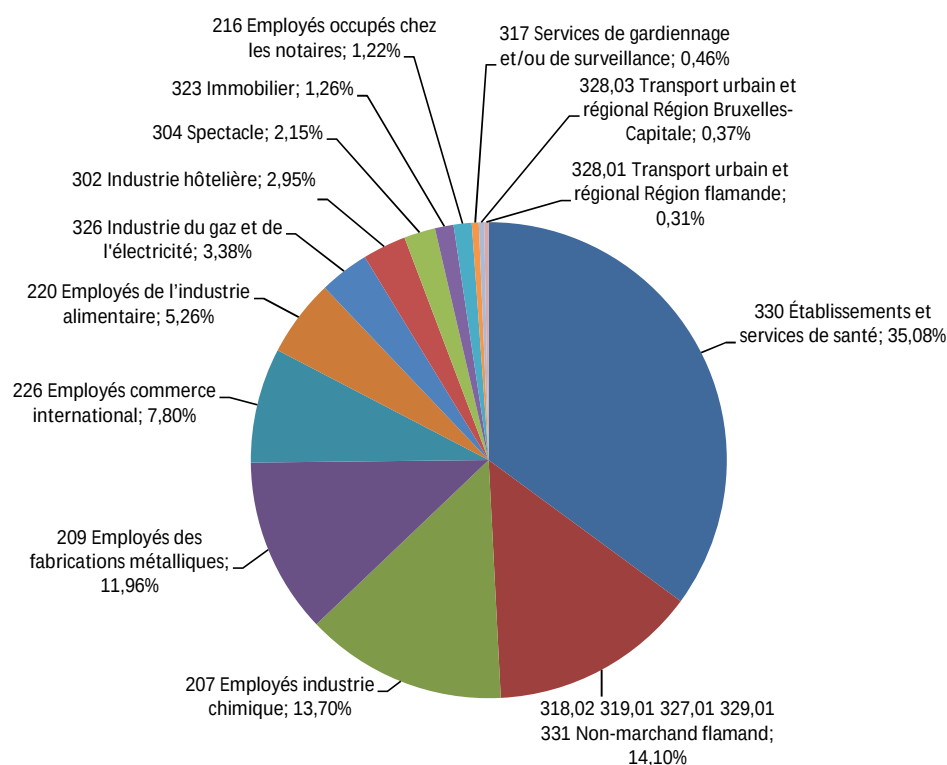


Tableau 6. Employés, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
207 Employés industrie chimique			74.565	75.300
209 Employés des fabrications métalliques	68.034	62.583	65.908	65.714
216 Employés occupés chez les notaires	6.631	6.642	6.911	6.732
220 Employés de l'industrie alimentaire				28.923
226 Employés commerce international	43.484	41.361	42.021	42.859
301,01 Port d'Anvers				
302 Industrie hôtelière				16.190
304 Spectacle	5.434	8.403	9.874	11.801
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			2.280	2.513
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			75.148	77.503
323 Immobilier			6.225	6.946
324 Industrie et commerce du diamant				
326 Industrie du gaz et de l'électricité	15.906	18.360	19.091	18.574
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.406	1.721	1.791	1.697
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1.710	1.823	1.915	2.030
330 Établissements et services de santé			185.511	192.817
Total	142.605	140.893	491.240	549.599

Graphique 8. Travailleurs, ventilation en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2013

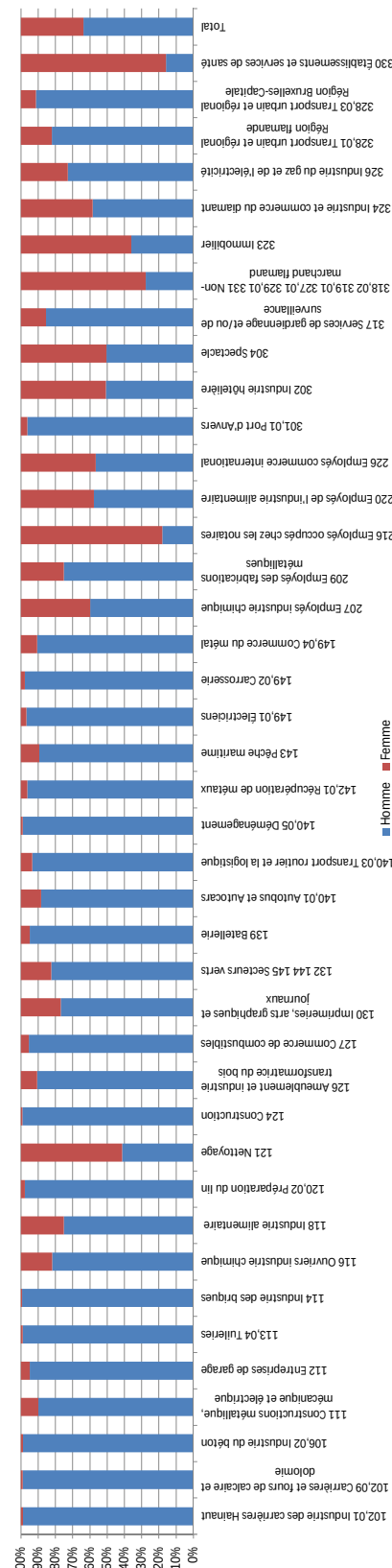


Tableau 7. Travailleurs, nombre en fonction du sexe, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007		2009		2011		2013	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
102.01 Industrie des carrières Hainaut					549		527	
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomite							1.025	11
106.02 Industrie du béton	5.382		5.294		4.864	56	4.695	59
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	144.712	18.109	135.456	16.509	131.654	15.240	123.626	13.852
112 Entreprises de garage	25.041	1.708	25.803	1.639	26.781	1.560	25.565	1.410
113.04 Tuileries					320	4	296	3
114 Industrie des briques							931	7
116 Ouvriers industrie chimique					35.921	7.895	33.963	7.514
118 Industrie alimentaire	51.786	18.733	50.742	18.070	52.941	17.909	53.791	17.893
120.02 Préparation du lin	317	23	243	20	213	23	212	5
121 Nettoyage					18.412	27.007	18.433	26.061
124 Construction	189.295	1.703	17.172	27.023	18.412	17.307	18.433	15.98
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			187.021	1.731	191.389	1.737	180.722	1.660
127 Commerce de combustibles			19.296	2.251	17.091	1.857	15.829	1.660
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	1.584	89	1.630	95	1.674	97	1.776	85
132 144 145 Secteurs verts					6.409	2.144	5.562	1.677
139 Bâtellerie	812	43	15.177	3.683	16.560	3.600	16.457	3.534
140.01 Autobus et Autocars			851	38	965	51	982	53
140.03 Transport routier et la logistique			9.024	1.235	10.167	1.349	9.844	1.302
140.05 Déménagement					61.608	4.475	66.004	4.627
142.01 Récupération de métaux	1.742	57	1.614	54	2.459	31	2.958	32
143 Pêche maritime	901	113	732	119	1.764	58	1.700	67
149.01 Electriciens	25.534	977	26.213	1.004	712	90	639	77
149.02 Carrosserie			4.465	106	32.456	1.157	31.600	1.051
149.04 Commerce du métal	16.345	1.760	16.865	1.872	4.796	1.157	4.539	1.09
207 Employés industrie chimique					17.448	1.815	17.187	1.802
209 Employés des fabrications métalliques	51.299	16.735	46.951	15.632	44.759	29.806	45.079	30.221
216 Employés occupés chez les notaires	1.373	5.258	1.355	5.287	49.413	16.495	49.374	16.340
220 Employés de l'industrie alimentaire					1.339	5.572	1.221	5.511
226 Employés commerce international					23.593	18.428	16.725	12.198
301.01 Port d'Anvers			23.153	18.208	24.329	18.530	24.329	18.530
302 Industrie hôtelière			9.193	326	8.338	311	9.491	379
304 Spectacle			4.358	4.045	5.016	4.858	6.350	64.959
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance					13.771	2.398	5.962	5.839
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand					26.274	86.912	14.971	2.580
323 Immobilier					3.795	7.106	36.786	95.509
324 Industrie et commerce du diamant			744	480	569	370	495	351
326 Industrie du gaz et de l'électricité	12.089	3.817	13.642	4.718	13.913	5.178	13.498	5.076
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	6.478	1.336	6.958	1.510	1.503	1.503	6.680	1.463
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	5.978	520	6.258	552	6.340	593	6.622	629
330 Etablissements et services de santé					34.685	183.328	35.871	189.274
Total	581.414	93.114	630.210	126.275	875.953	451.128	957.466	540.661
Pourcentage homme/femme	86,20%	13,80%	83,31%	16,69%	66,01%	33,99%	63,91%	36,09%

Tableau 8. Exclusion du champ d'application et opting-out, 2013

Régime	Exclusion du champ d'application	Opting-out
102.01	Non	Non
102.09	Non	Non
106.02	Non	Non
111	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2000	Non
112	Non	Non
113.04	Non	Non
114	Non	Non
116	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2011	Non
118	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2003	Possible pour toutes les entreprises
120.02	Non	Non
121	Non	Non
124	Non	Non
126	Non	Possible pour toutes les entreprises, moyennant l'accord de l'organisateur
127	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 16/06/2003	Non
130	Champ d'application spécifique	Non
132 - 144 - 145	Non	Non
139	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 22/08/2006	Non
140.01	Non	Non
140.03	Non	Possible uniquement pour les entreprises existantes (dans le secteur le 01/07/2011) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente
140.05	Non	Possible uniquement pour les entreprises existantes ayant instauré une pension d'entreprise équivalente avant le 06/05/2009
142.01	Non	Non
143 (Entrepôts)	Non	Non
143 (Marins pêcheurs)	Non	Non
149.01	Non	Non
149.02	Non	Non
149.04	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/2001	Non
207	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 01/01/2011	Non
209	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 11/06/2001	Possible uniquement pour les entreprises existantes, jusqu'au 30/06/2002, et pour les nouvelles entreprises (entrées dans le secteur après le 1/04/2002) ayant instauré une pension d'entreprise équivalente
216	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/01/1986	Non
220	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 1/07/2012	Non
226	Pension d'entreprise équivalente instaurée avant le 31/12/2006	Non
301.01	Non	Non
302	Champ d'application spécifique	Non
304	Champ d'application spécifique	Possible pour toutes les entreprises
317	Non	Non

Régime	Exclusion du champ d'application	Opting-out
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	Non	Non
323	Non	Non
324	Non	Non
326 DC	Non	Possible pour toutes les entreprises
326 DB	Champ d'application spécifique	Non
326 DB bis	Champ d'application spécifique	Non
328.01	Non	Non
328.03 DC	Non	Non
328.03 DB	Non	Non
330	Champ d'application spécifique	Non

Graphique 9. Employeurs, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise et au total, 2007 - 2013

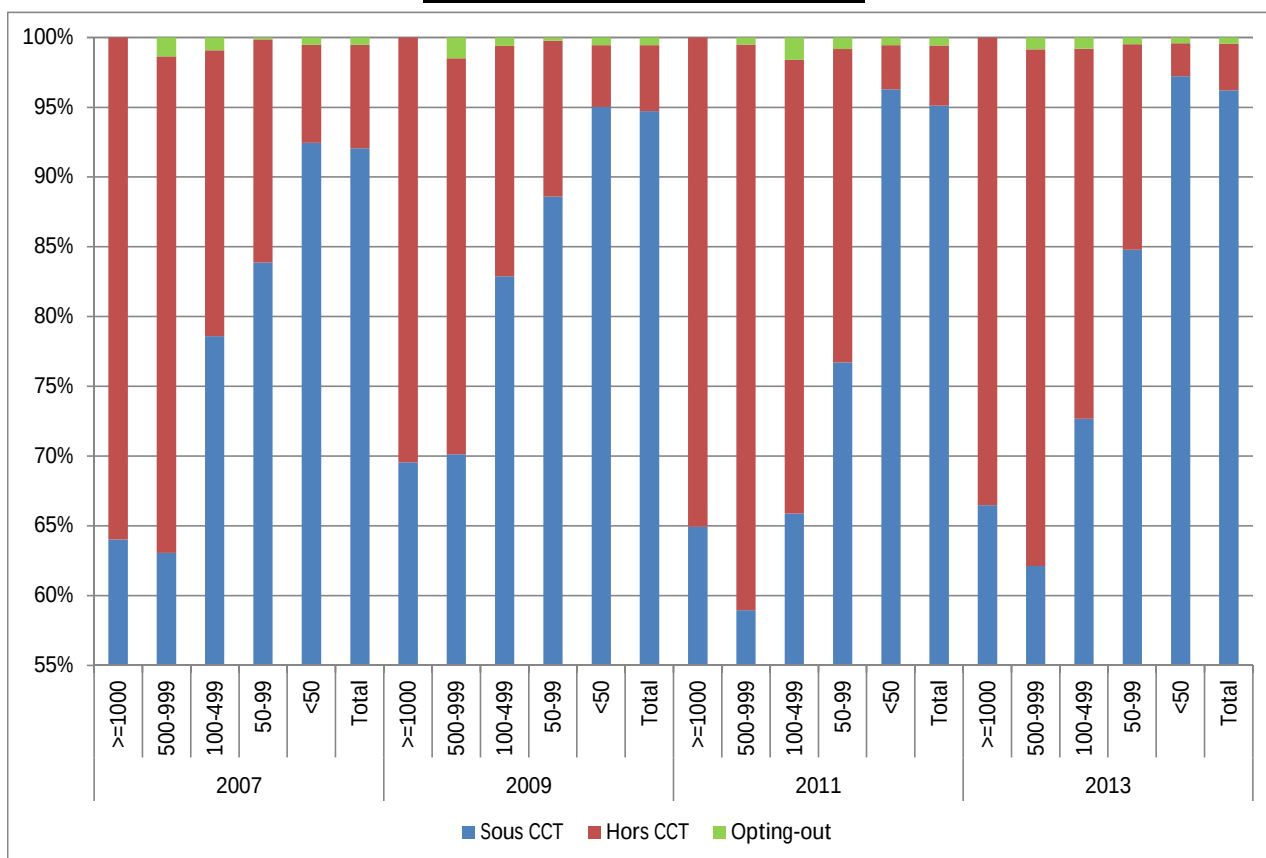


Tableau 9. Employeurs, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, selon la taille de l'entreprise, 2007 - 2013

		Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
2007	>=1000	50	32	18	0
	500-999	74	48	26	1
	100-499	877	698	179	8
	50-99	1.293	1.090	203	2
	<50	69.475	64.567	4.908	379
2009	>=1000	62	48	14	0
	500-999	63	44	19	1
	100-499	937	799	138	5
	50-99	1.311	1.174	137	3
	<50	76.431	73.442	2.989	381
2011	>=1000	174	113	61	0
	500-999	195	116	79	1
	100-499	1.926	1.300	626	31
	50-99	2.617	2.030	587	22
	<50	99.709	96.546	3.163	556
2013	>=1000	179	119	60	0
	500-999	235	148	87	2
	100-499	2.596	1.906	687	21
	50-99	4.069	3.469	598	20
	<50	118.172	115.392	2.785	504

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

Tableau 10. Employeurs, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

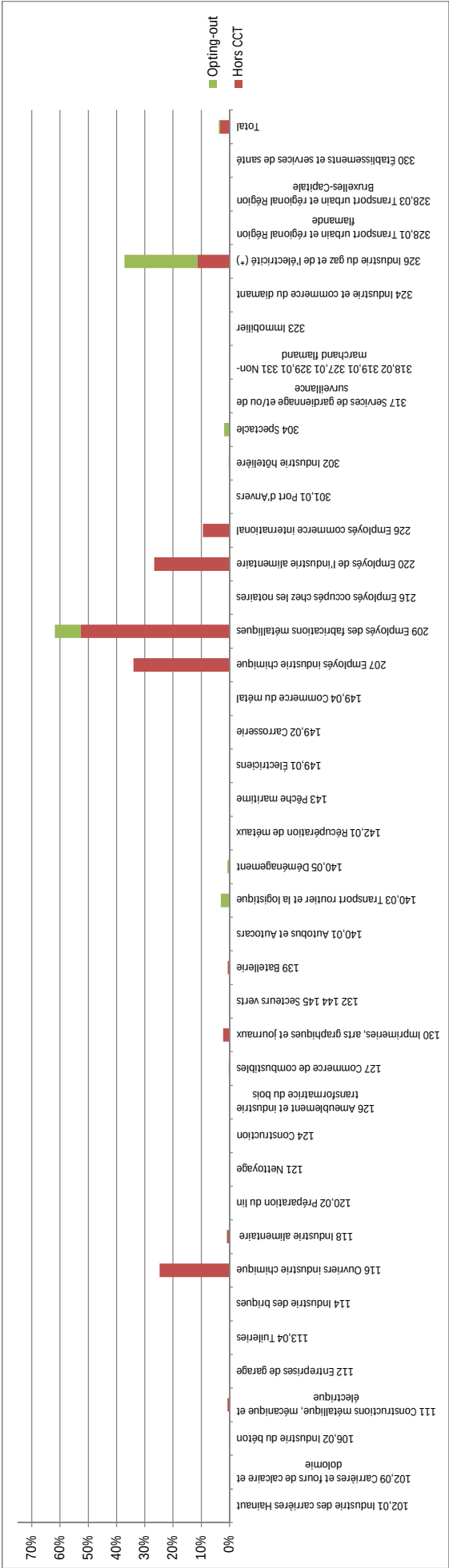
Commission paritaire	2007			2009			2011			2013		
	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
102.01 Industrie des carrières Hainaut							5			5		
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie							25			25		
106.02 Industrie du béton	225			226			217			214		
111 Construction métallique, mécanique et électrique	6.147	51		6.294	51		6.229	48		5.940	45	
112 Entreprises de garage	7.312	1		6.743			6.749			6.494		
113.04 Tuileries							1			2		
114 Industrie des briques										13		
116 Ouvriers industrie chimique							1.165	397		1.129	371	
118 Industrie alimentaire	4.727	39	3	4.546	38	3	4.370	38	4	4.138	36	4
120.02 Préparation du lin	55			53			47			46		
121 Nettoyage				1.653			1.798			1.817		
124 Construction	28.392			28.904			29.997			29.010		
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				2.351			2.275			2.067		
127 Commerce de combustibles	477	1		458	2		459	1		414	1	
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux							1.301	26		978	23	
132 144 145 Secteurs verts				5.294			5.683			5.636		
139 Batellerie	207	1		209	1		195	1		163	1	
140.01 Autobus et Autocars				503			488			483		
140.03 Transport routier et la logistique							5.020		217	5.146		164
140.05 Déménagement							239		4	264		2
142.01 Récupération de métaux	238			229			239			243		
143 Pêche maritime	125			112			108			98		
149.01 Électriciens	4.189			4.114			6.607			5.363		
149.02 Carrosserie	1.101			1.038			1.033			1.011		
149.04 Commerce du métal	6.788	1		6.373	1		5.204	1		4.790	1	
207 Employés industrie chimique							1.776	992		1.804	931	
209 Employés des fabrications métalliques	1.164	4.644	372	1.132	2.633	368	1.249	2.519	365	1.495	2.065	360
216 Employés occupés chez les notaires	1.281			1.302			1.329			1.181		
220 Employés de l'industrie alimentaire										981	357	
226 Employés commerce international	3.195	596		2.941	571		2.990	491		2.987	312	
301.01 Port d'Anvers	1			1			1			1		
302 Industrie hôtelière										23.886	70	
304 Spectacle	403		8	412		7	429		9	424		8
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance							156			148		
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand							3.639			3.587		
323 Immobilier							6.420			6.427		
324 Industrie et commerce du diamant				209			166			152		
326 Industrie du gaz et de l'électricité (*)	16		7	18		12	21	2	11	22	4	9
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	1			1			1			1		
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1			1			1			1		
330 Établissements et services de santé							1.888			1.901		
Total	66.045	5.334	390	75.117	3.297	390	99.495	4.516	610	120.487	4.217	547

* Pour la CP 326, il n'est tenu compte que du régime 326 DC. Les régimes 326 DB et 326 DBbis n'appliquent pas de mécanismes d'exclusion du champ d'application ou d'opting-out.

Tableau 11. Ouvriers, nombre au sein d'une commission paritaire, sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

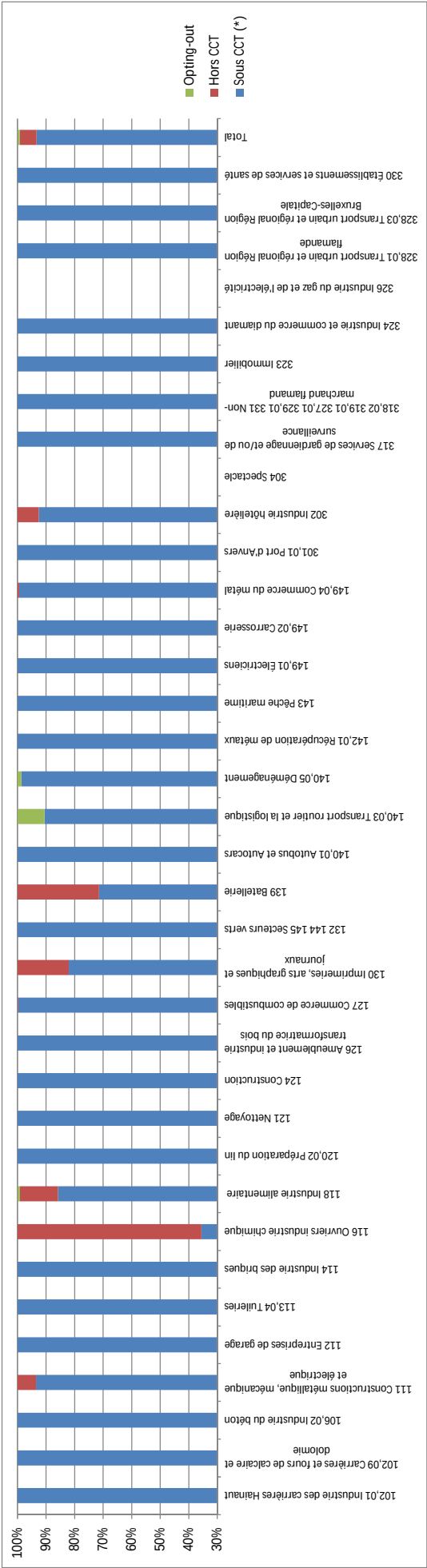
Commission paritaire	2007			2009			2011			2013		
	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
102.01 Industrie des carrières Hainaut	5.444	5.444			5.362	5.362			527	527		
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	162.821	148.156	14.665		151.965	140.371	11.594		1.036	1.036		
106.02 Industrie du béton	26.749	26.420	329		27.442	27.442			4.754	4.754		
111 Constructions métallique, mécanique et électrique									137.478	128.614		
112 Entreprises de garage									26.975	26.975		
113.04 Tuileries									299	299		
114 Industrie des briques									938	938		
116 Ouvriers industrie chimique	70.519	60.309	10.210	686	68.812	59.022	9.790	646	41.477	14.737	26.740	
118 Industrie alimentaire	340	340			263	263			71.684	62.142	9.542	628
120.02 Préparation du lin					44.195	44.195			217	217		
121 Nettoyage					188.752	188.752			44.494	44.494		
124 Construction	190.998	190.998							182.320	182.320		
126 Aneublement et industrie transformatrice du bois									17.489	17.489		
127 Commerce de combustibles	1.673	1.670	3		1.725	1.716	9		1.861	1.857	4	
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux									7.239	5.938	1.301	
132 144 145 Secteurs verts									19.991	19.991		
139 Batellerie	855	582	273		889	609	280		1.035	739	296	
140.01 Autobus et Autocars					10.259	10.259			11.146	11.146		
140.03 Transport routier et la logistique									70.631	70.631		
140.05 Déménagement									2.990	2.990		
142.01 Récupération de métaux	1.799	1.799			1.668	1.668			1.767	1.767		
143 Pêche maritime	1.014	1.014			851	851			716	716		
149.01 Electriciens	26.511	26.511			27.217	27.217			32.651	32.651		
149.02 Carrosserie	4.233	4.233			4.571	4.571			4.648	4.648		
149.04 Commerce du métal	18.105	17.985	120		18.737	18.629	108		18.989	18.888	101	
301.01 Port d'Anvers	9.666	9.666			9.519	9.519			9.870	9.870		
302 Industrie hôtelière									116.119	107.464	8.655	
304 Spectacle	652	652		62								
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance									15.038	15.038		
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand									54.792	54.792		
323 Immobilier									4.506	4.506		
324 Industrie et commerce du diamant					1.224	1.224			846	846		
326 Industrie du gaz et de l'électricité												
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	6.408	6.408			6.747	6.747			6.446	6.446		
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	4.788	4.788			4.987	4.987			5.221	5.221		
330 Etablissements et services de santé									32.328	32.328		
Total	532.575	506.975	25.600	748	615.592	593.811	21.781	646	837.870	789.322	48.548	7.323

Graphique 10. Employeurs, pourcentage hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2013



* Pour la CP 326, il n'est tenu compte que du régime 326 DC. Les régimes 326 DB et 326 DBbis n'appliquent pas de mécanismes d'exclusion du champ d'application ou d'opting-out.

Graphique 11. Ouvriers, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2013



* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

Graphique 12. Employés, pourcentage sous CCT (*), hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2013

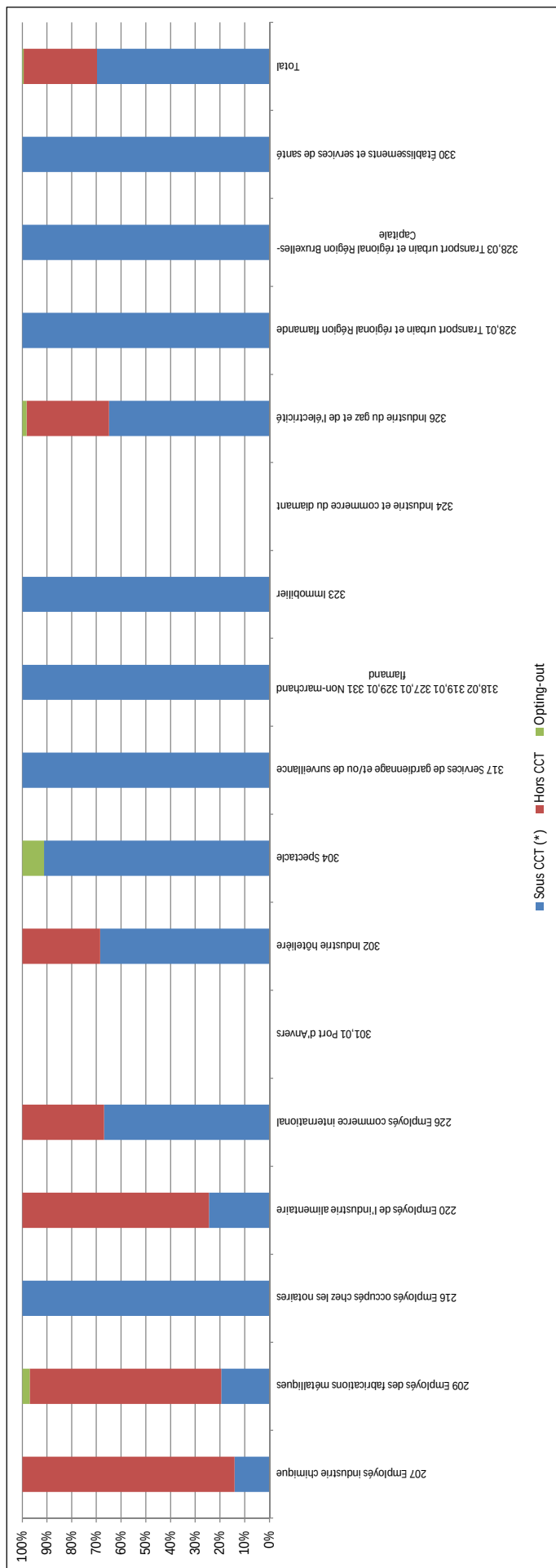


Tableau 12. Employés, nombre sous CCT, hors CCT et en opting-out, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007			2009			2011			2013		
	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out	Sous CP	Sous CCT	Hors CCT	Opting-out
207 Employés industrie chimique	68.034	12.476	55.558		62.583	12.581	50.002	2.000	75.300	10.590	64.710	2.000
209 Employés des fabrications métalliques	6.631	6.631			6.642	6.642			65.714	14.842	50.872	
216 Employés occupés chez les notaires									6.732	6.732		
220 Employés de l'industrie alimentaire	43.484	27.619	15.865		41.361	17.183	17.183		28.923	7.087	21.836	
226 Employés commerce international									42.859	28.663	14.196	
301.01 Port d'Anvers									16.190	11.091	5.099	1.038
302 Industrie hôtelière	4.782	4.782		456	8.403	8.403		780	11.801	11.801		
304 Spectacle									2.513	2.513		
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance									77.503	77.503		
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand									6.946	6.946		
323 Immobilier												
324 Industrie et commerce du diamant									18.574	12.375	6.199	330
326 Industrie du gaz et de l'électricité	15.906	11.187	4.719	221	18.360	12.673	5.687	341	1.697	1.697		
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	1.406	1.406			1.721	1.721			2.030	2.030		
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1.710	1.710			1.823	1.823			192.817	192.817		
330 Etablissements et services de santé												
Total	141.953	65.811	76.142	677	140.893	61.026	72.872	3.121	549.599	386.687	162.912	3.368

* Sous CCT hors les cas d'opting-out.

** CP 326 : seuls les travailleurs qui ne relèvent d'aucune CCT sont qualifiés de "hors CCT".

Tableau 13. Nature et caractéristiques de l'engagement de pension, 2013

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
Régimes de pension sectoriels									
102.01		•			0,92%	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
102.09		•			250 EUR / an	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
106.02		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 5 années: 365 EUR / an De 6 à 10 années: 383 EUR / an De 11 à 15 années: 401 EUR / an De 16 à 20 années: 445 EUR / an Plus de 20 années: 485 EUR / an Dotation complémentaire de 200 EUR / mois pour les affiliés actifs qui, en cas de licenciement, entraîneraient en ligne de compte pour la prépension.	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
111		•			1,70%	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
112		•			1,53%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
113.04		•			60 EUR / an	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
114		•			33,75 EUR / trimestre	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
116		•			0,23% Au moins 57,41 EUR / trimestre	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
118		•			1,37%	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
120.02		•			0,57%	3,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
121		•			1,3% (= 1,19% net)	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
124			•		En fonction du nombre d'années de service: Jusque 4 années: 0,20% De 5 à 9 années: 0,40% De 10 à 14 années: 1,00% De 15 à 19 années: 1,25% De 20 à 24 années: 1,50% De 25 à 29 années: 2,00% A partir de la 30e année: 2,50% Dotation complémentaire de 500 EUR / trimestre pour les affiliés actifs qui, en cas de licenciement, entreraient en ligne de compte pour la prépension.	3,25%	Capital	65 (60) Remboursement de la réserve	
126		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 9 années: 0,69% A partir de la 10e année: 1,15%	3,25%	Capital	65	Remboursement de la réserve
127		•			3%	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
130		•			29,67 EUR / trimestre	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
132 - 144 - 145		•			1,44% (= 1,32% net)	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
139		•			1,25% (= 1,10% net)	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.01		•			210 EUR / an	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.03		•			43 EUR / trimestre	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
140.05		•			0,60%	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
142.01		•			1,53%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
143 (Entrepôts)		•			1,25% (= 1,1% net)	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
143 (Marins pêcheurs)		•			495,99 EUR / an	2,25%	Capital	60	Remboursement de la réserve
149.01		•			1,62%	3,35%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
149.02		•			1,72%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
149.04		•			1,62%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
207		•			0,23% Au moins 57,41 EUR / trimestre	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
209		•			1,97%	3,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
216 DC		•			Contribution travailleur: 1,55% Contribution employeur: 4,25% (= 1,48% et 4,06% net)	1,75%	Capital	60	1 fois la rémunération soumise à l'ONSS de l'année précédente + capitalisation des contributions personnelles
216 DB	•			Années de service jusque 1987: Rente annuelle N/35 * (75 %/60 %*S-WP)			Rente	60	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
220		•			0,86% (= 0,75% net)	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
226		•			1% (= 0,88% net)	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 DC		•			1,10%	3,75%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
301.01 DB	•			Années de service jusque 2005: Capital 255,97 EUR * N (indexé)			Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
302		•			0,5% (= 0,44% net)	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
304		•			1,50% (= 1,32% net)	2,50%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
317		•			0,25%	3,25%	Capital	65 (60)	1.250 EUR
318.02, 319.01, 327.01, 329.01, et 331		•			Forfait à déterminer annuellement: 120 EUR en 2013	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
323		•			1,90%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
324		•			2% (= 1,84% net) jusque 56 an 8% (= 7,35% net) à partir de 56 an	2,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
326 DC		•			Contribution travailleur: 0,875%*S1 + 2,625%*S2 Contribution employeur: N < 5ans: 2,625%*S1 + 7,875%*S2 5ans < N <10ans: 2,7563%*S1 + 8,2688%*S2 N >=10ans: 2,8875%*S1 + 8,6625%*S2	- / 3,25% (***)	Capital	65 (60)	3*salairé annuel pour personnes mariées 1*salairé annuel pour personnes isolées

Régime	Prestations définies	Contributions définies	Cash balance	Formule de pension (prestations définies)	Cotisation / montant attribué (contributions définies et cash balance) (*)	Taux d'intérêt (**)	Capital / rente	Age de la retraite	Couverture décès
326 DB	•			Capital $N/45 \times (2,75 \times S1 + 9,6 \times S2) \times \text{coefficient}$			Capital	65 (60)	3* salaire annuel pour personnes mariées 1* salaire annuel pour personnes isolées
326 DB bis	•			Rente annuelle $[(0,38 + 0,62 \times (N-10)/35) \times (75\% S - WP)]$			Rente	65 (60)	Rente fixée à 60 % de la pension de retraite
328.01	•			Rente annuelle $N/35 \times (7\% \times S1 + 70\% \times S2)$			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 2/3 de la pension de retraite
328.03 DC		•			En fonction du nombre d'années de service: Jusque 10 années: contribution travailleur: 1% A partir de la 11e année: contribution travailleur: 1% + contribution employeur: 0,253%	3,25%	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
328.03 DB	•			Rente annuelle $N/35 (70\% \times S - WP)$			Rente convertible en capital	65 (60)	Rente fixée à 66 % de la pension de retraite
330		•			Forfait à déterminer annuellement: 45 EUR en 2013	/	Capital	65 (60)	Remboursement de la réserve
Régimes FSE fermés									
124	•			Années de service antérieures à 2007 Rente annuelle: 1.462,57 EUR			Rente	65 (60)	* Décès après le départ à la retraite: Rente annuelle 483,39 EUR pour l'année 1 290,04 EUR à partir de l'année 2 * Décès avant le départ à la retraite: Capital: 800 EUR
139	•			Rente annuelle N (max. 24) * 24,79 EUR			Rente	65 (60)	
301.01	•			Rente en cours au 01/01/2005 Rente annuelle entre 539,21 et 655,96 EUR			Rente	65 (60)	

* Si le pourcentage fixé par CCT sert également au financement de la taxe sur la prime (4,4 %) et/ou de la cotisation ONSS (8,86 %), le pourcentage brut est mentionné en premier lieu et est suivi, entre parenthèses, du pourcentage net, obtenu après prélèvement de la taxe et/ou de la cotisation ONSS.

** Il s'agit, selon le cas, du taux d'intérêt technique garanti par l'entreprise d'assurances ou du taux d'intérêt garanti par l'organisateur.

*** Pas de garantie tarifaire sur la partie gérée par l'IRP, mais bien sur la partie gérée par l'entreprise d'assurances.

Graphique 13. Affiliés actifs, ventilation selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2007 - 2013

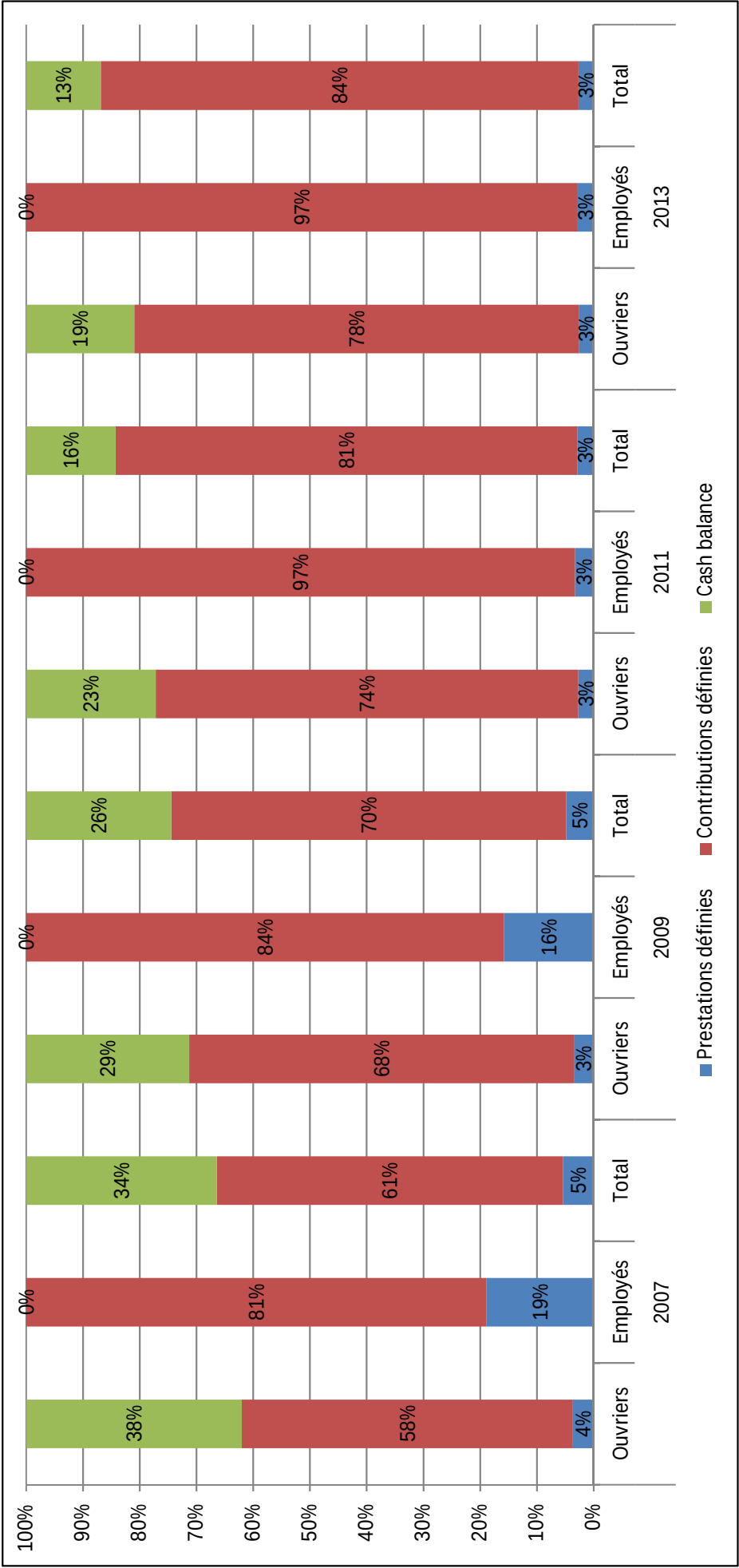


Tableau 14. Affiliés actifs, nombre selon le type d'engagement, par statut (ouvrier - employé) et au total, 2007 - 2013

Type de plan	2007			2009			2011			2013		
	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total	Ouvriers	Employés	Total
Prestations définies	19.274	13.107	32.381	21.251	11.969	33.220	21.108	11.567	32.675	22.320	10.718	33.038
Contributions définies	308.025	56.432	364.457	415.260	63.854	479.114	584.917	338.824	923.741	671.492	374.324	1.045.816
Cash balance	200.663	0	200.663	176.087	0	176.087	179.385	0	179.385	163.608	0	163.608

Graphique 14. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2005 - 2013 (*)

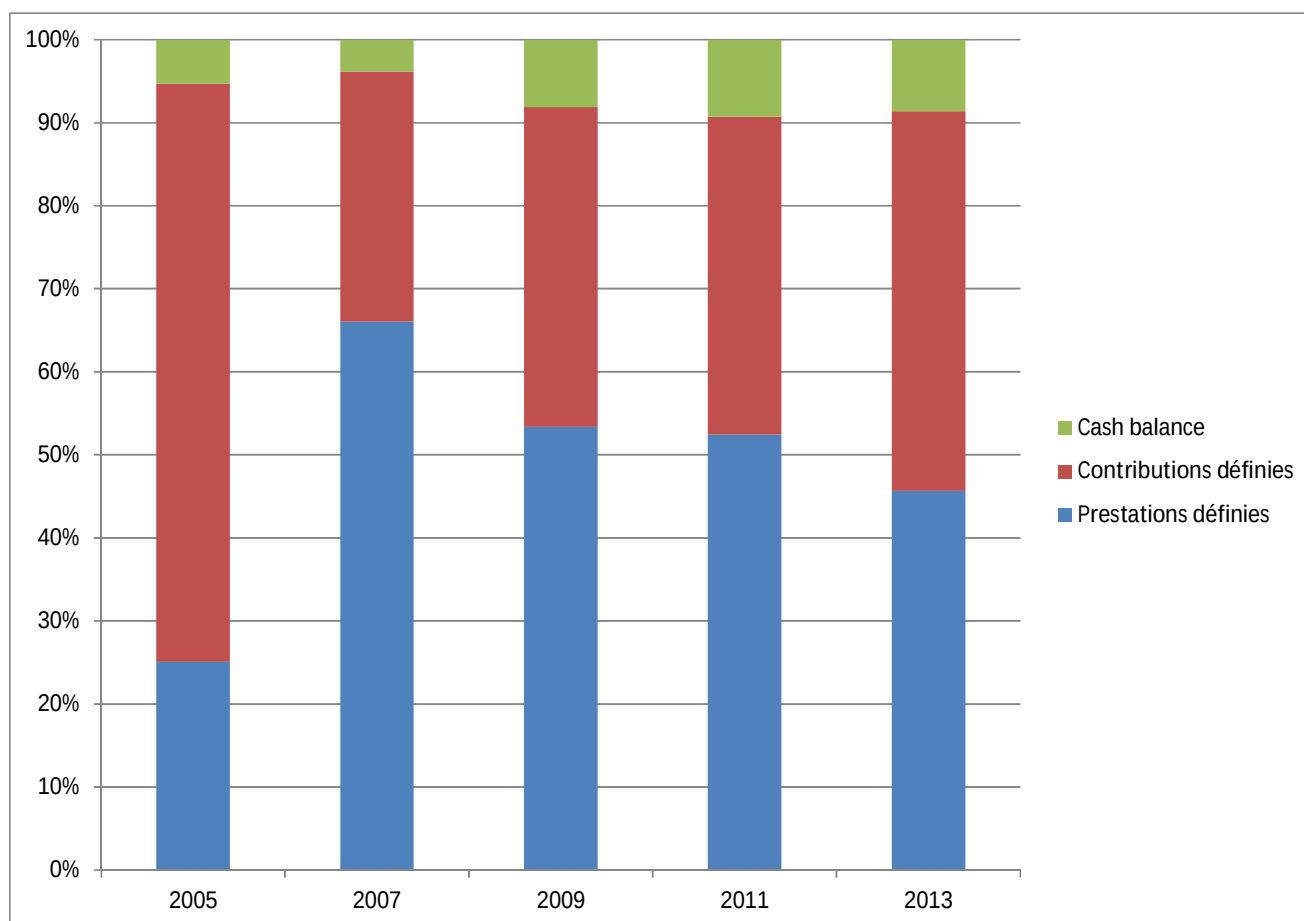
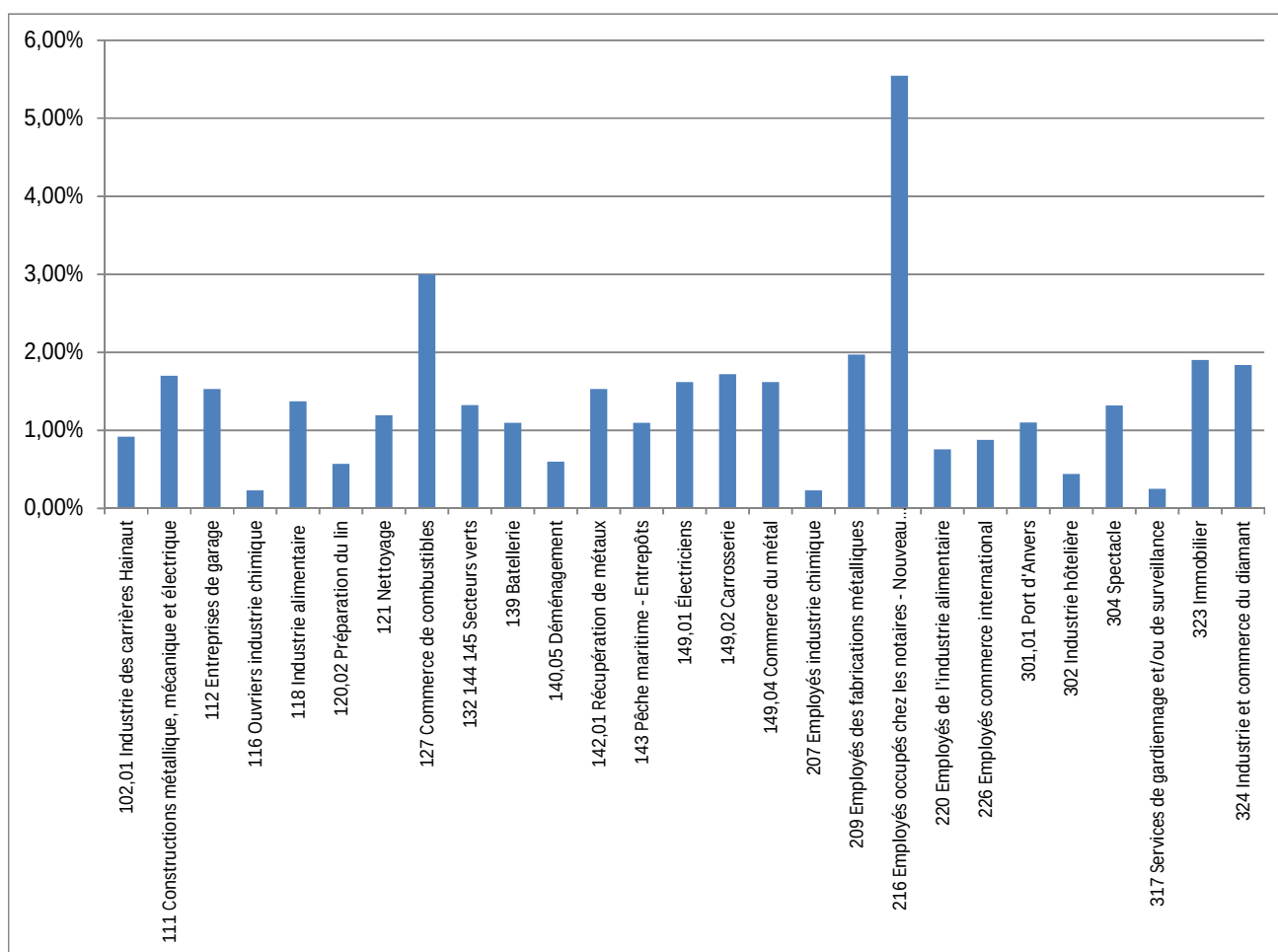


Tableau 15. Réserves, ventilation selon le type d'engagement, 2005 - 2013 (*)

Type de plan	2005	2007	2009	2011	2013
Prestations définies	140.100.000	1.384.115.713	1.223.264.634	1.625.021.664	1.941.625.132
Contributions définies	389.140.000	630.639.659	882.411.984	1.186.728.008	1.942.123.834
Cash balance	29.800.000	80.272.138	186.160.005	287.659.290	367.548.412
Total	559.040.000	2.095.027.510	2.291.836.623	3.099.408.962	4.251.297.378

* Pour la CP 301.01, les réserves ne peuvent pas être ventilées selon le type d'engagement. Les réserves de cette CP ont été cataloguées dans leur intégralité comme étant de type cash balance jusque l'année 2011. A partir de l'année 2012 les réserves ont été cataloguées comme étant de type contributions définies.

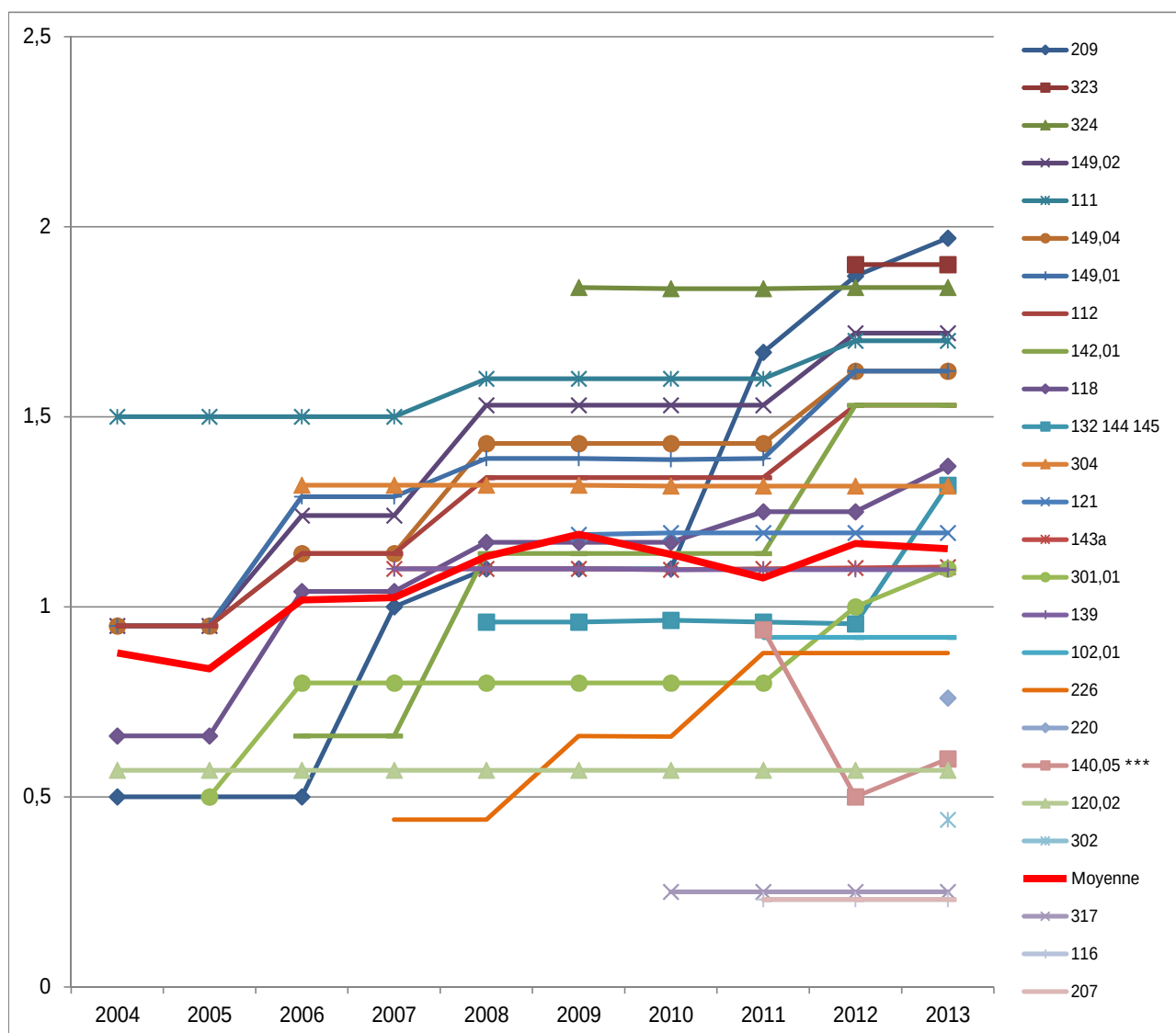
Graphique 15. Régimes de type contributions définies ou cash balance prévoyant des cotisations linéaires, taux de cotisation net (après ONSS et taxe sur la prime), 2013 (*)



* Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

** À partir du 1er janvier 2013, dans le CP 324 le pourcentage de cotisation est de 2% jusque 56 ans et 8% à partir de 56 ans.

**Graphique 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires
≤2% (*), niveau de cotisations, par régime et en moyenne, 2004 - 2013 (**)**



* Pour des raisons de lisibilité, les CP 127 et 216 DC n'ont pas été reprises dans ce graphique.

** Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

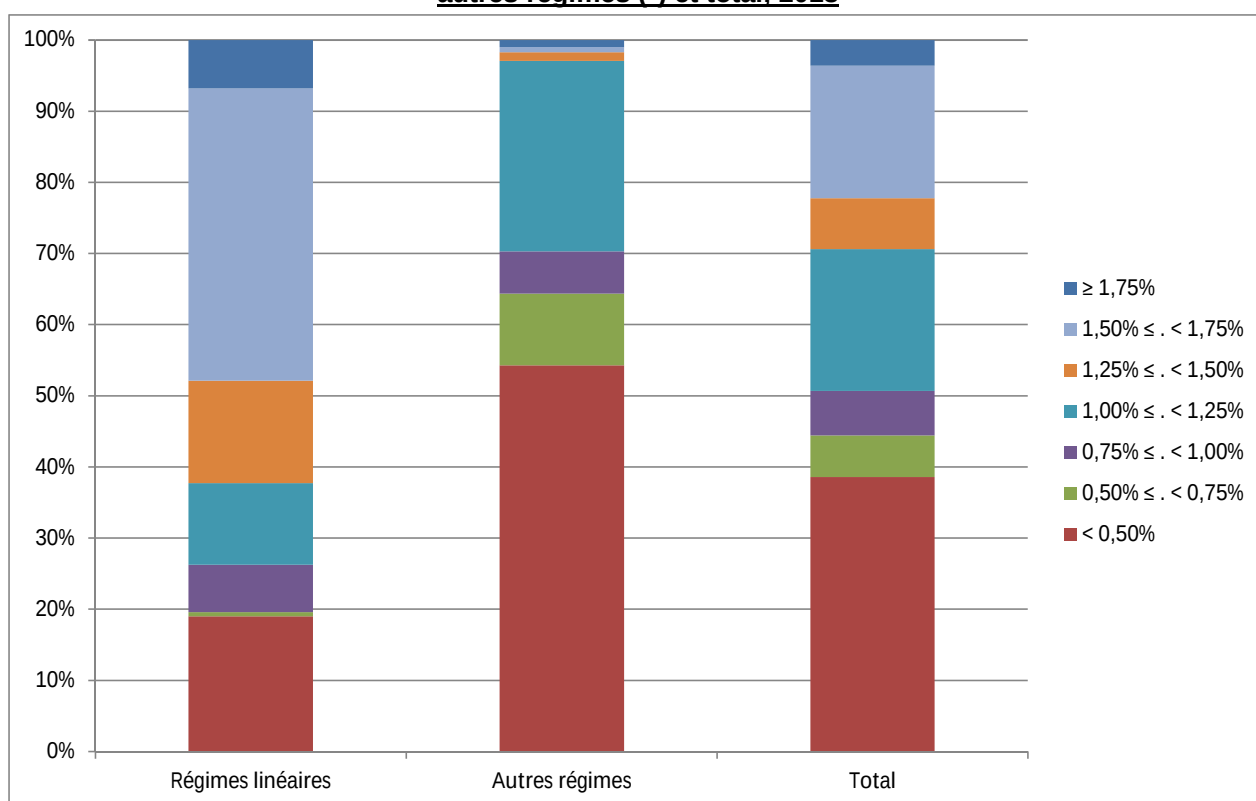
*** Le pourcentage de 2011 pour la CP 140,05 concerne autant les années 2010 et 2011. Il n'y a pas de réelle diminution du pourcentage par rapport à 2012.

Tableau 16. Régimes de pension de type contributions définies avec cotisations linéaires, niveau de cotisations (%), par régime et en moyenne, 2004 - 2013 (*)

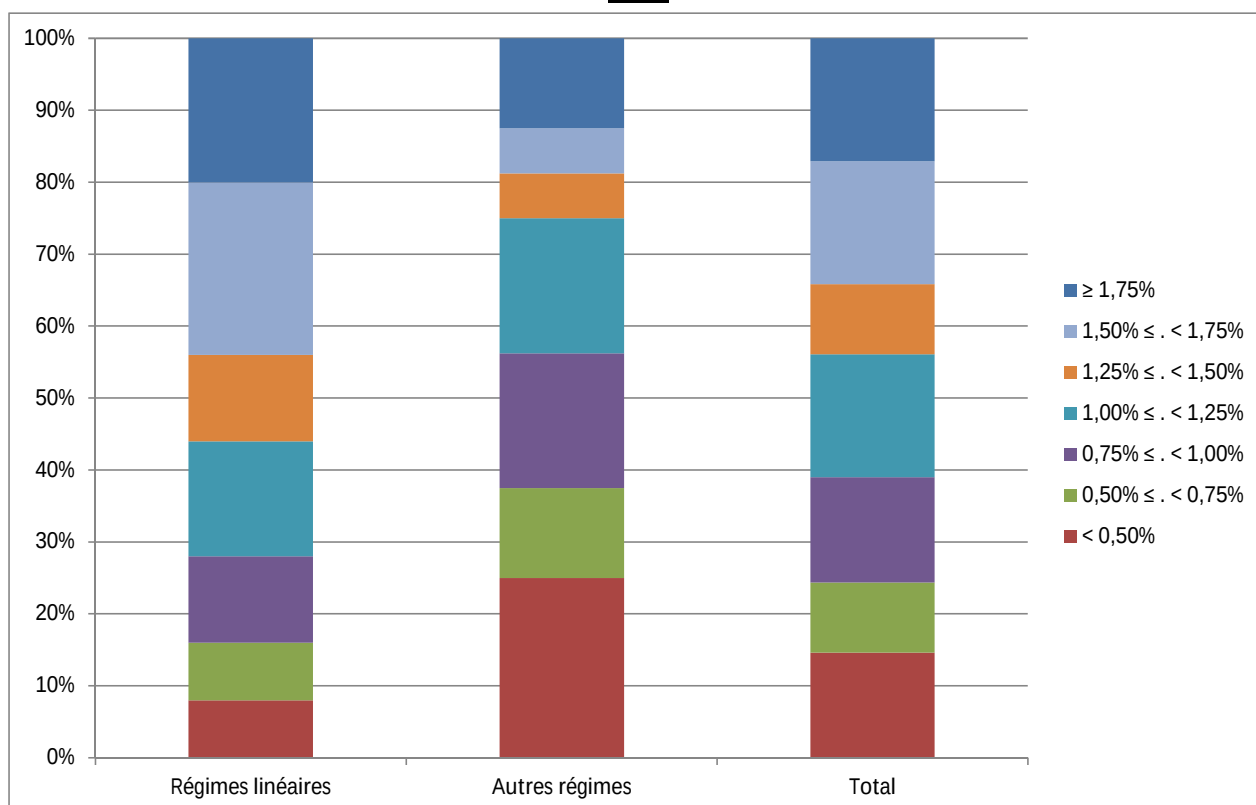
Commission paritaire	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut		1,50	1,50	1,50	1,60	1,60	1,60	0,92	0,92	0,92
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	1,50				1,60	1,60		1,60	1,70	1,70
112 Entreprises de garage	0,95	0,95	1,14	1,14	1,34	1,34	1,34	1,34	1,53	1,53
116 Ouvriers industrie chimique								0,23	0,23	0,23
118 Industrie alimentaire	0,66	0,66	1,04	1,04	1,17	1,17	1,17	1,25	1,25	1,37
120,02 Préparation du lin	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57	0,57
121 Nettoyage						1,19	1,19	1,19	1,19	1,19
127 Commerce de combustibles	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
132 144 145 Secteurs verts					0,96	0,96	0,96	0,96	0,96	1,32
139 Batellerie				1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
140,05 Déménagement								0,94	0,50	0,60
142,01 Récupération de métaux			0,66	0,66	1,14	1,14	1,14	1,14	1,53	1,53
143 Pêche maritime - Entrepôts				1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10	1,10
149,01 Electriciens	0,95	0,95	1,29	1,29	1,39	1,39	1,39	1,39	1,62	1,62
149,02 Carrosserie	0,95	0,95	1,24	1,24	1,53	1,53	1,53	1,53	1,72	1,72
149,04 Commerce du métal	0,95	0,95	1,14	1,14	1,43	1,43	1,43	1,43	1,62	1,62
207 Employés industrie chimique								0,23	0,23	0,23
209 Employés des fabrications métalliques	0,50	0,50	0,50	1,00	1,10	1,10	1,10	1,67	1,87	1,97
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	4,21	4,21	4,68	4,68	5,16	5,16	5,16	5,16	5,54	5,54
220 Employés de l'industrie alimentaire									0,76	0,76
226 Employés commerce international				0,44	0,44	0,66	0,66	0,88	0,88	0,88
301,01 Port d'Anvers		0,50	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80	1,00	1,10
302 Industrie hôtelière										0,44
304 Spectacle			1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32	1,32
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance							0,25	0,25	0,25	0,25
323 Immobilier									1,90	1,90
324 Industrie et commerce du diamant						1,84	1,84	1,84	1,84	1,84
Moyenne	1,42	1,34	1,45	1,38	1,48	1,49	1,43	1,33	1,41	1,38

* Pour la CP 116 et 207 la contribution exprimée en pourcentage est combinée avec une contribution minimum forfaitairement déterminée.

Graphique 17. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2013



Graphique 18. Régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le niveau de cotisations, régimes avec cotisations linéaires, autres régimes (*) et total, 2013



* Dans les autres régimes (CP 102.09, 106.02, 113.04, 114, 116, 124, 126, 130, 140.01, 140.03, 143b, 207, 318.02 e.a. , 326 DC, 328.03 DC et 330) le niveau de cotisations a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes: salaire brut: 25.000 EUR - nombre d'années de service: 11. Aussi les régimes de la CP 116 et 207 ont été classés parmi les "autres régimes" parce que dans les hypothèses choisies, le minimum forfaitaire était plus élevé que les contributions liées au salaires.

Graphique 19. Affiliés actifs et affiliés dormants, ventilation par commission paritaire et au total, 2013

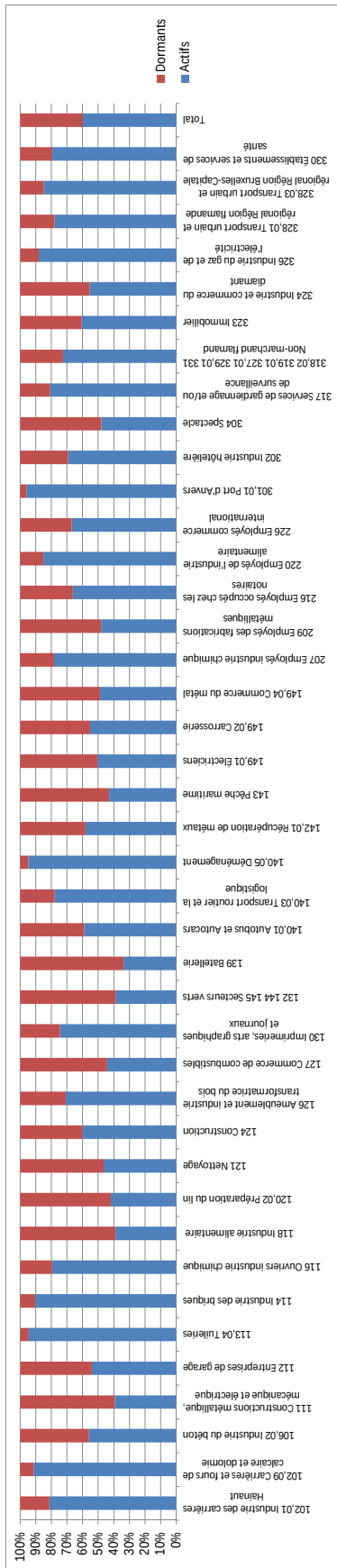
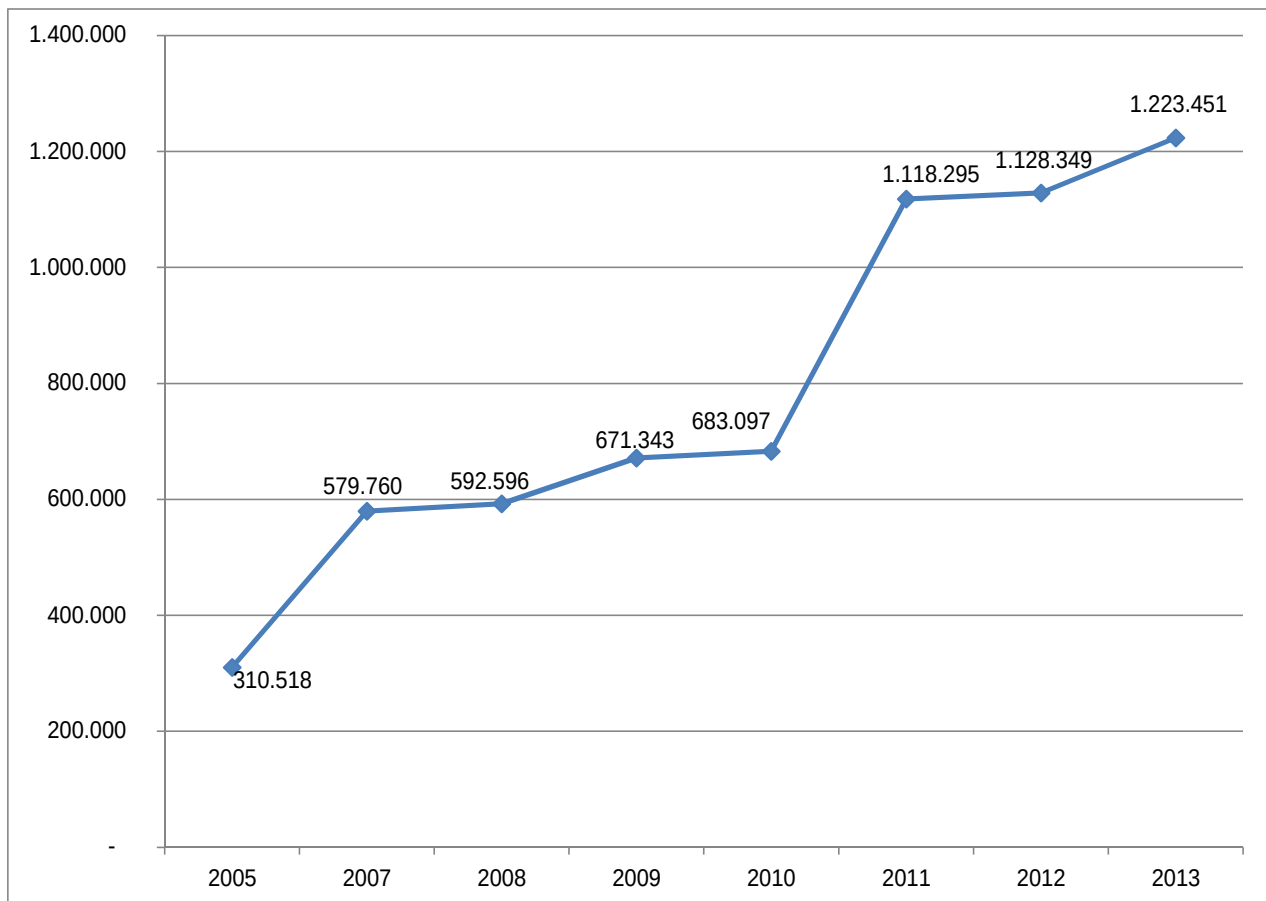


Tableau 17. Affiliés actifs et affiliés dormants, nombre par commission paritaire et nombre total, 2007 - 2013 (*)

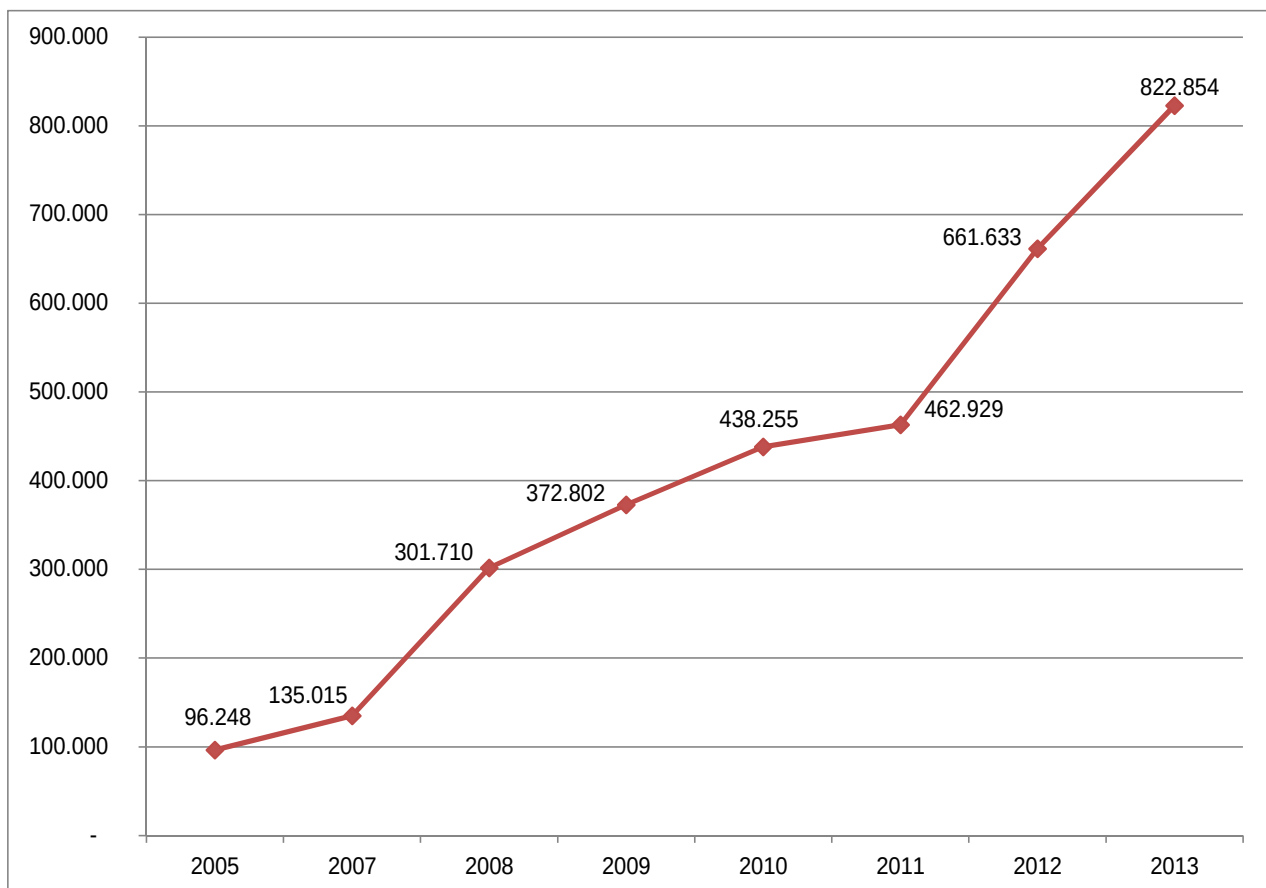
Commission paritaire	2007		2009		2011		2013	
	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants	Actifs	Dormants
102.01 Industrie des carrières Hainaut								121
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie					549	0	527	947
106.02 Industrie du béton	5.444	1.001	5.362	1.947	4.920	3.190	4.770	3.771
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	148.156	52.704	140.371	154.288	137.977	176.419	128.614	198.592
112 Entreprises de garage	29.958	10.527	28.312	15.630	29.009	19.681	28.205	23.904
113.04 Tuileries					306	19	283	16
114 Industrie des briques							938	101
116 Ouvriers industrie chimique					17.215	0	17.036	4.369
118 Industrie alimentaire	55.720	31.279	60.792	46.981	55.284	49.924	51.456	81.152
120.02 Préparation du lin	340	192	302	317	270	353	278	385
121 Nettoyage	190.997	0	60.477	9.558	56.649	2.454	50.936	58.458
124 Construction			166.570	68.079	170.736	78.541	163.608	108.961
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2.180	1.594	18.048	0	17.618	1.446	14.898	6.158
127 Commerce de combustibles			1.935	1.663	1.961	2.112	1.922	2.423
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux					8.553	1.170	7.912	2.711
132 144 145 Secteurs verts					19.882	18.558	19.991	31.436
139 Bâtiellerie	582	0	639	637	626	114	582	1.148
140.01 Autobus et Autocars			10.259	3.265	9.746	6.528	9.925	6.880
140.03 Transport routier et la logistique					66.083	0	66.883	18.745
142.01 Récupération de métaux	1.972	118	1.642	636	2.489	0	2.833	157
143 Pêche maritime	966	93	851	712	1.794	958	1.772	1.271
149.01 Electiciens	30.603	15.533	37.614	22.605	802	35.386	37.193	951
149.02 Carrosserie	5.466	1.956	5.371	2.981	5.886	3.709	5.747	4.653
149.04 Commerce du métal	20.230	8.867	18.779	13.420	17.416	17.177	19.513	20.456
207 Employés industrie chimique	12.476	7.153	12.581	10.321	11.493	0	12.753	3.549
209 Employés des fabrications métalliques	6.240	1.251	6.136	2.180	13.443	13.056	14.842	15.978
216 Employés occupés chez les notaires					6.563	2.771	6.976	3.557
220 Employés de l'industrie alimentaire							6.713	1.169
226 Employés commerce international	27.619	0	33.210	21	24.684	11.277	28.663	14.086
301.01 Port d'Anvers	9.666	822	9.517	1.295	8.649	1.679	9.870	397
302 Industrie Hôtelière							85.030	37.724
304 Spectacle	5.434	2	4.929	3.474	5.573	5.194	6.163	6.676
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance					16.169	0	17.551	4.181
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand					113.380	0	131.665	49.826
323 Immobilier					10.332	4.548	12.140	7.882
324 Industrie et commerce du diamant			1.224	42	926	498	797	636
326 Industrie du gaz et de l'électricité	11.399	994	12.332	1.198	12.447	1.342	12.045	1.636
328.01 Transport urbain et régional flamand	7.814	929	8.468	1.177	8.498	1.827	8.143	2.312
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	6.498	0	7.327	325	7.947	1.125	8.339	1.476
330 Etablissements et services de santé					218.227	0	224.276	58.261
Total	579.760	135.015	671.343	372.802	1.118.295	462.929	1.223.451	822.854

* Pour la CP Non-marchand flamand (318.02 e.a.) et la CP 330 le nombre de travailleurs sous CCT a été utilisé pour l'année 2011.

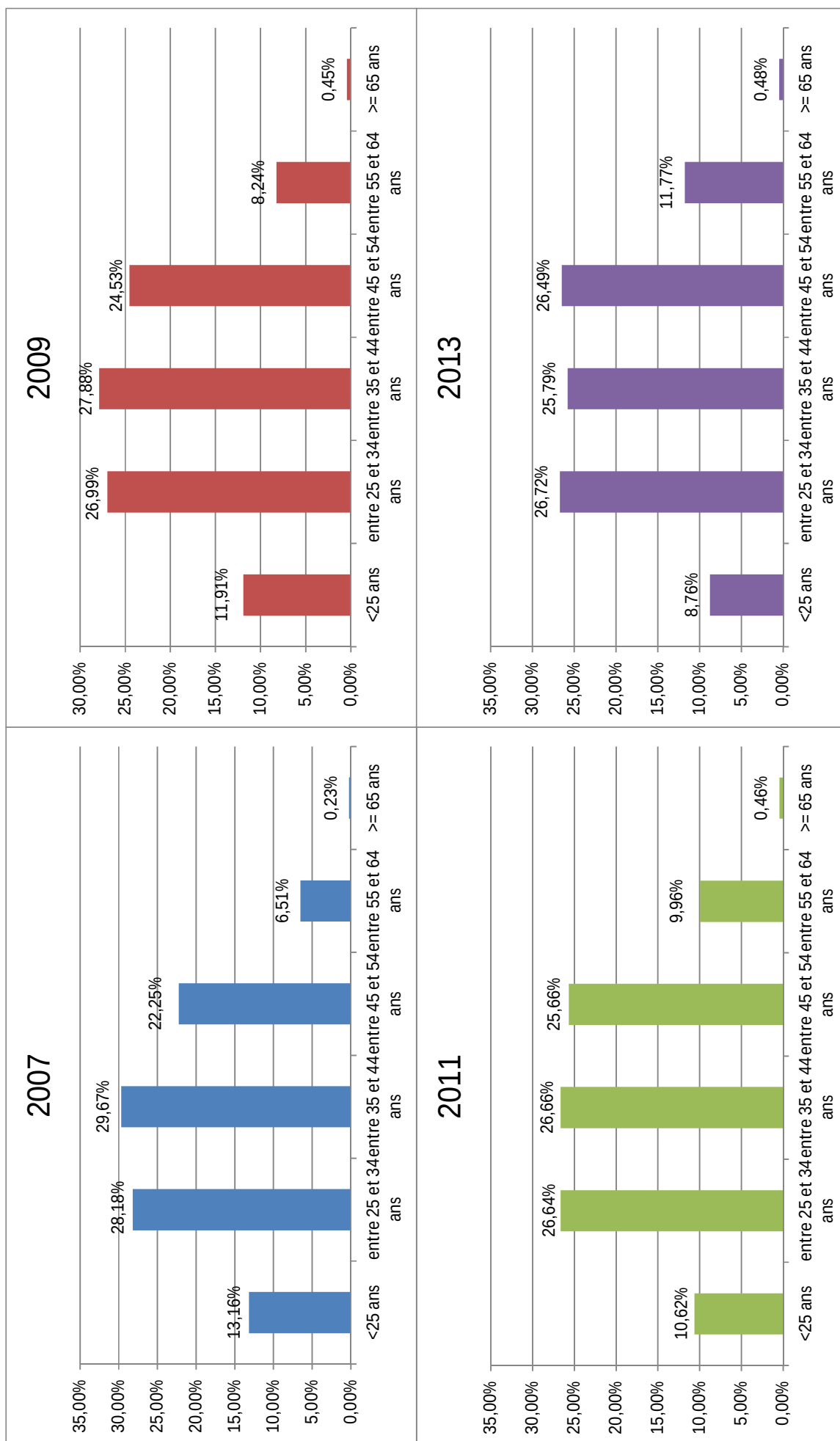
Graphique 20. Affiliés actifs, nombre, 2005 - 2013



Graphique 21. Affiliés dormants, nombre, 2005 - 2013

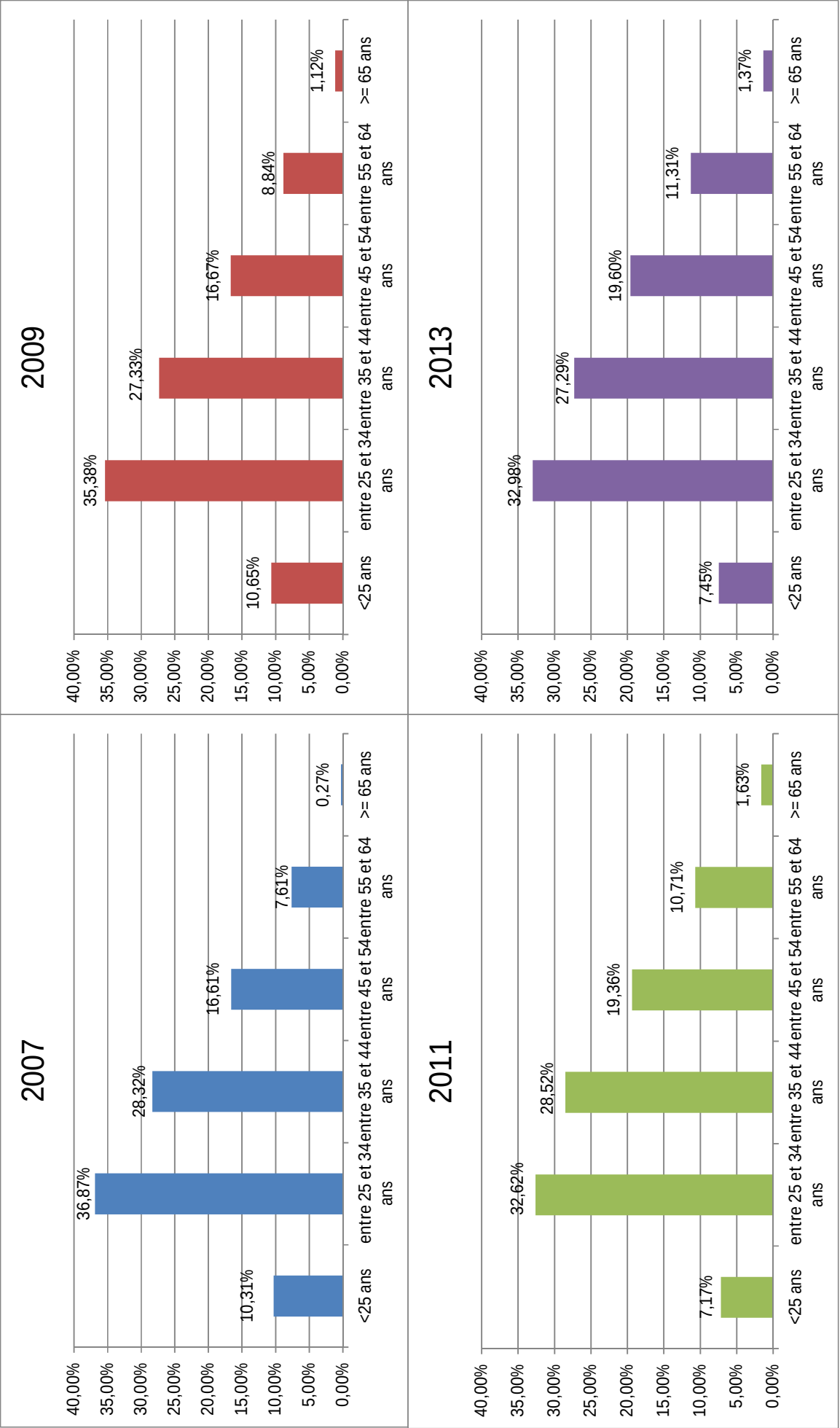


Graphique 22. Affiliés actifs, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)



* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 23. Affiliés dormants, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)



* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 24. Affiliés actifs, hommes, ventilation par tranche d'âge.
2007 - 2013 (*)

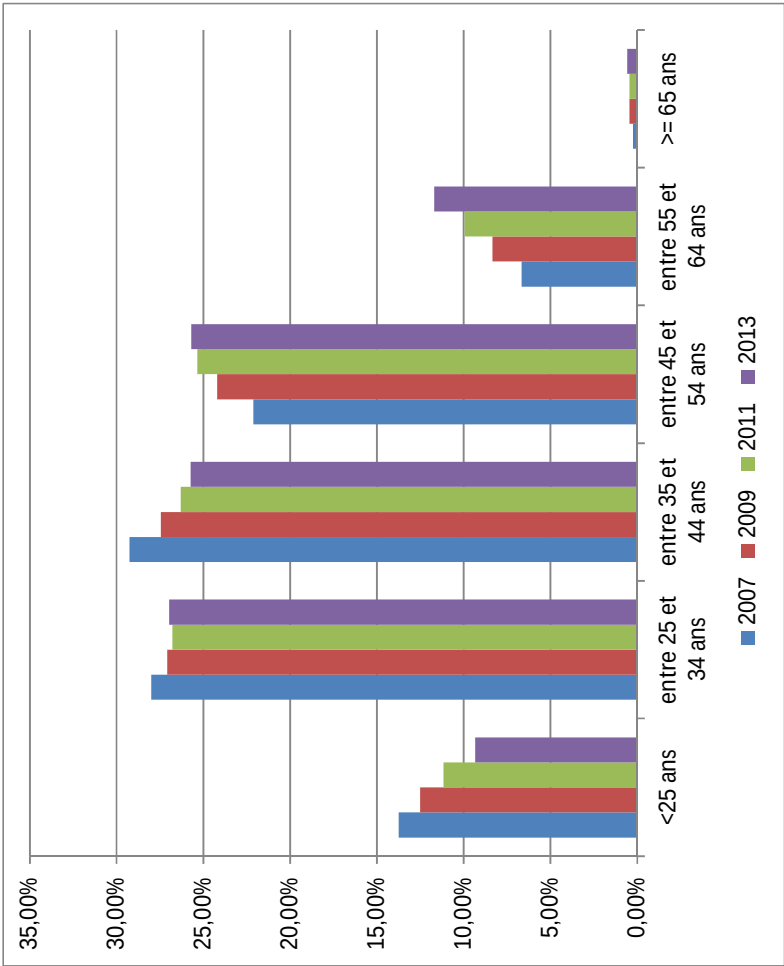


Tableau 18. Affiliés actifs, hommes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tranche d'âge	2007	2009	2011	2013
<25 ans	70.337	69.690	73.227	71.873
25-34	143.270	150.791	175.876	207.569
35-44	149.705	152.861	172.618	198.020
45-54	113.173	134.762	166.408	197.710
55-64	34.110	46.469	65.335	89.965
>=65 ans	1.249	2.494	3.005	4.426
Total	511.845	557.067	656.469	769.563

* Pas de données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 25. Affiliés actifs, femmes, ventilation par tranche d'âge.
2007 - 2013 (*)

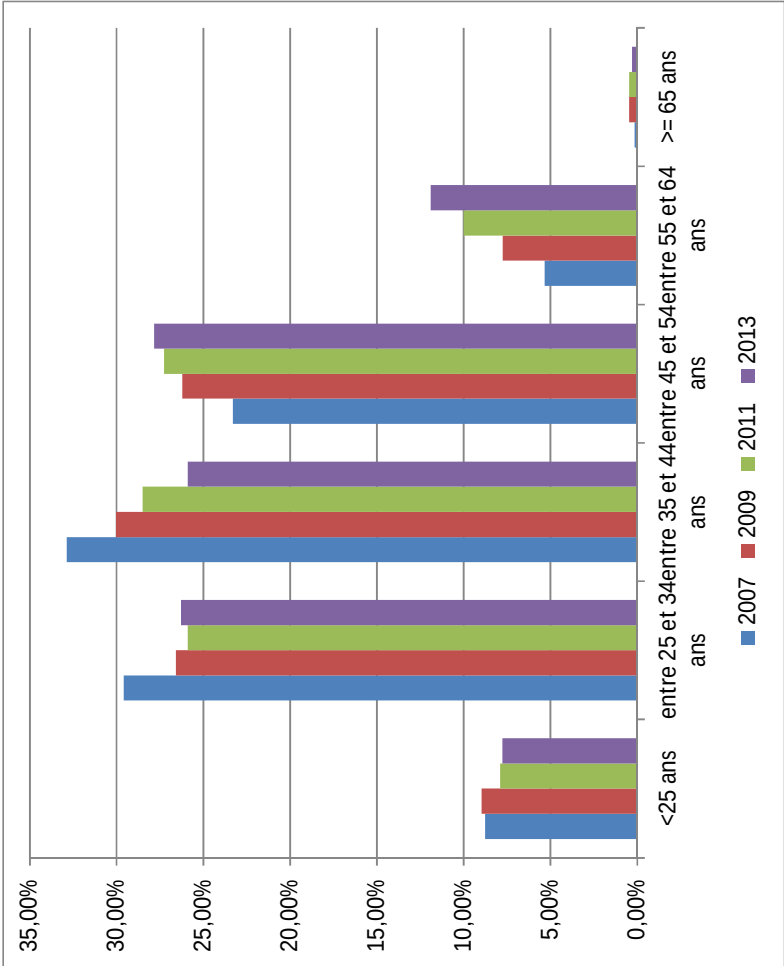
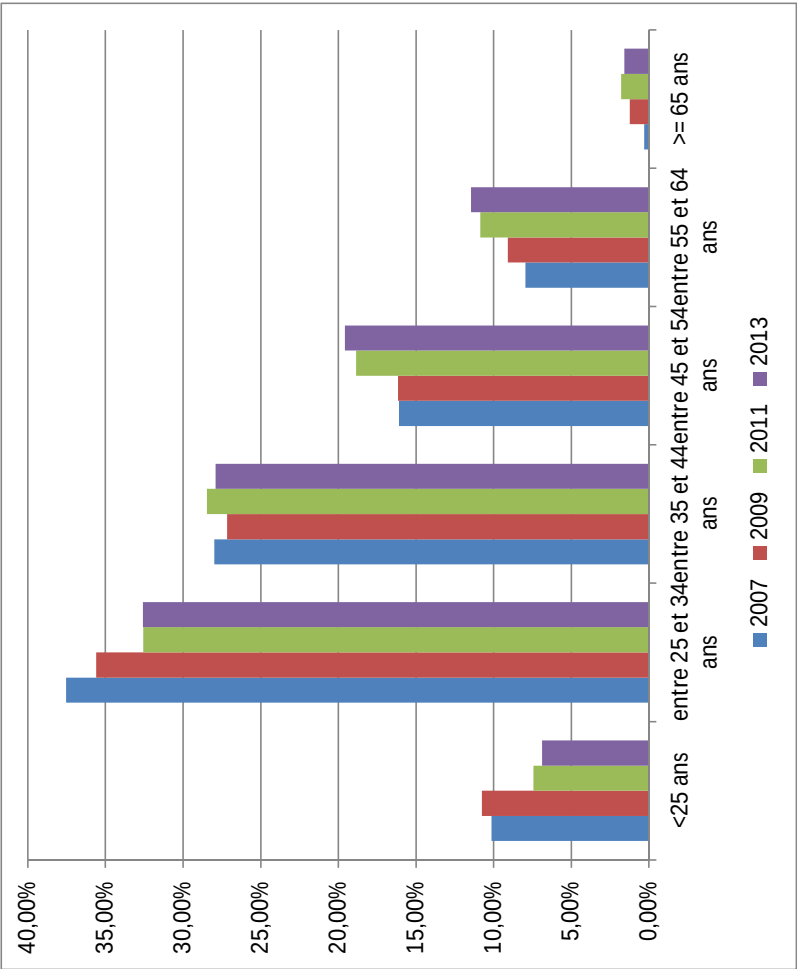


Tableau 19. Affiliés actifs, femmes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tranche d'âge	2007	2009	2011	2013
< 25 ans	5.954	10.247	10.290	35.291
25-34	20.089	30.374	33.714	119.307
35-44	22.318	34.318	37.100	117.523
45-54	15.818	29.950	35.489	126.326
55-64	3.627	8.855	13.022	54.053
>=65 ans	109	532	604	1.389
Total	67.915	114.276	130.219	453.889

Graphique 26. Affiliés dormants, hommes, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)



Graphique 27. Affiliés dormants, femmes, ventilation par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

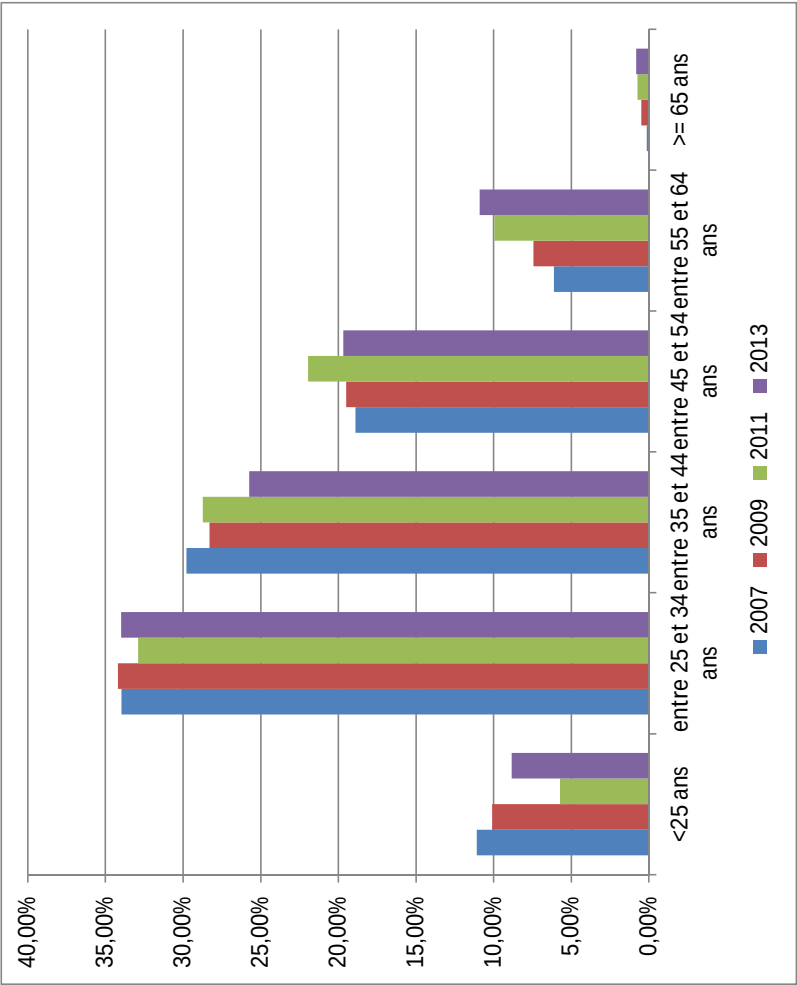


Tableau 20. Affiliés dormants, hommes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tranche d'âge	2007	2009	2011	2013
<25 ans	11.141	33.959	28.856	40.578
25-34	41.258	112.433	126.215	191.837
35-44	30.771	85.784	110.338	164.302
45-54	17.683	51.052	73.067	115.220
55-64	8.739	28.736	42.057	67.510
>=65 ans	331	3.914	6.979	9.310
Total	109.924	315.878	387.512	588.757

Tableau 21. Affiliés dormants, femmes, nombre par tranche d'âge, 2007 - 2013 (*)

Tranche d'âge	2007	2009	2011	2013
<25 ans	2.782	5.743	4.313	20.721
25-34	8.522	19.461	24.802	79.576
35-44	7.472	16.112	21.669	60.260
45-54	4.743	11.093	16.559	46.084
55-64	1.536	4.238	7.510	25.530
>=65 ans	36	277	564	1.925
Total	25.091	56.924	75.417	234.096

* Pas des données concernant le nombre d'affiliés pour la CP Non-marchand flamand (318,02 e.a.) et la CP 330 pour l'année 2011.

Graphique 28. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre, 2008 - 2013

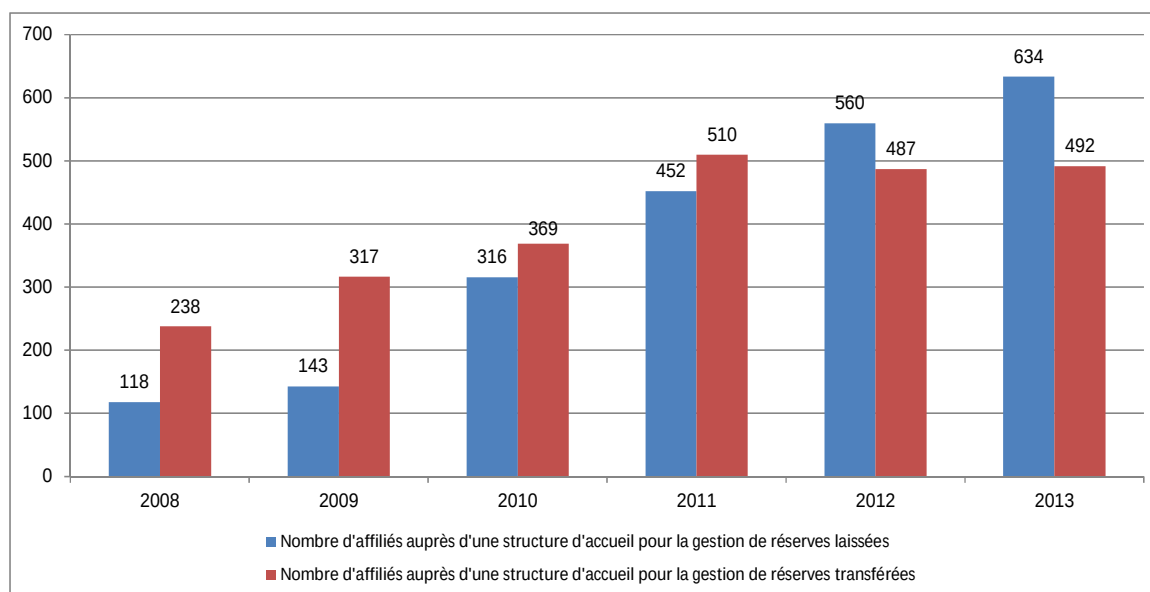


Tableau 22. Affiliés auprès de structures d'accueil, nombre selon le type de structure d'accueil, par régime de pension et au total, 2011 - 2013

Régime de pension	2011		2013	
	Réserves laissées	Réserves transférées	Réserves laissées	Réserves transférées
102,01 Industrie des carrières Hainaut		0		0
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie			0	0
106,02 Industrie du béton		0		17
111 Constructions métallique, mécanique et électrique		130		170
112 Entreprises de garage				
113,04 Tuileries	0	0	0	0
114 Industrie des briques			0	0
116 Ouvriers industrie chimique			0	2
118 Industrie alimentaire				
120,02 Préparation du lin	0	0	0	0
121 Nettoyage		0		0
124 Construction				
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	0	0	0
127 Commerce de combustibles				
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux		0		0
132 144 145 Secteurs verts				
139 Batellerie	0	0	0	0
140,01 Autobus et Autocars	0	0	0	0
140,03 Transport routier et la logistique				
140,05 Déménagement	0	0	0	0
142,01 Récupération de métaux				
143 Pêche maritime - Entrepôts				
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	0	0	0	0
149,01 Électriciens		47		17
149,02 Carrosserie				
149,04 Commerce du métal				
207 Employés industrie chimique			0	0
209 Employés des fabrications métalliques	206		324	
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime				
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	179	55	225	71
220 Employés de l'industrie alimentaire				
226 Employés commerce international	52	0	0	67
301,01 Port d'Anvers				1
302 Industrie hôtelière			0	0
304 Spectacle	1	5	1	5
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	14	2	83	2
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0
323 Immobilier		0		0
324 Industrie et commerce du diamant		0		0
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	0	0	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP bis				
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC	0	4	1	1
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	267	0	139
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DB	0	0	0	0
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DC	0	0	0	0
330 Établissements et services de santé	0	0	0	0
Total	452	510	634	492

Graphique 29. Transferts de réserves, ventilation selon la destination, 2008 - 2013

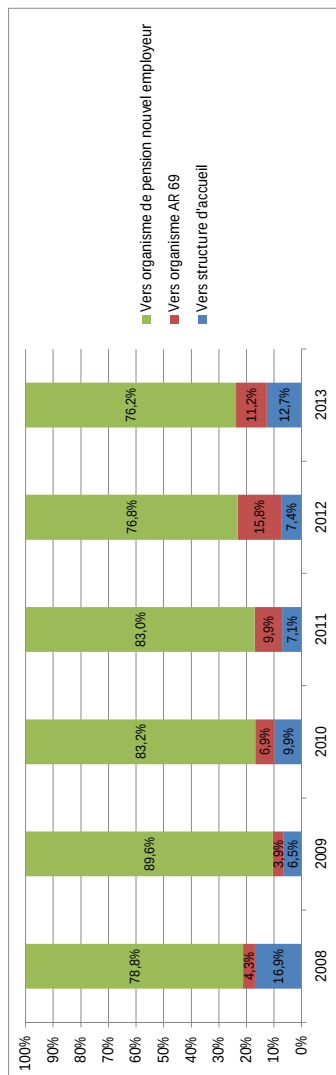


Tableau 23. Sorties et transferts de réserves, nombre par commission paritaire et nombre total, 2011 - 2013

Commission paritaire	2011				2013			
	Sorties	Structure d'accueil	AR69	Nouvel employeur	Sorties	Structure d'accueil	AR69	Nouvel employeur
102.01 Industrie des carrières Hainaut	0	0	0	0	40	0	0	0
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	0	0	0	0	69	0	0	3
106.02 Industrie du béton	838	0	0	2	610	0	0	5
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	9.055	0	0	279	10.610	0	0	208
112 Entreprises de garage	4.229	0	5	51	3.869	0	2	16
113.04 Tuileries	0	0	0	0	0	0	0	0
114 Industrie des briques	0	0	0	0	105	0	0	0
116 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	0	1.494	0	0	0
118 Industrie alimentaire	9.808	0	0	11	8.456	0	0	3
120.02 Préparation du lin	1	0	0	1	26	0	0	2
121 Nettoyage	39.345	0	49	0	58.948	0	148	0
124 Construction	28.606	0	0	83	27.838	0	0	78
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	2.530	1	0	4	2.301	0	0	6
127 Commerce de combustibles	210	0	0	5	148	0	0	4
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	1.401	0	0	0	453	0	0	1
132 144 145 Secteurs verts	7.154	0	0	0	5.935	0	0	1
139 Batellerie	0	0	0	0	0	0	0	0
140.01 Autobus et Autocars	1.002	0	0	0	1.009	0	0	0
140.03 Transport routier et la logistique	0	0	0	0	532	0	0	0
140.05 Déménagement	0	0	0	0	5	0	0	0
142.01 Récupération de métaux	295	0	1	0	257	0	0	2
143 Pêche maritime	152	0	0	1	109	0	0	1
149.01 Électriciens	6.363	0	0	114	1.780	0	0	99
149.02 Carrosserie	678	0	3	4	619	0	0	0
149.04 Commerce du métal	4.938	0	28	46	2.570	0	3	17
207 Employés industrie chimique	0	0	0	0	1.476	0	0	0
209 Employés des fabrications métalliques	2.221	6	0	72	142	19	0	37
216 Employés occupés chez les notaires	475	27	0	11	695	21	0	7
220 Employés de l'industrie alimentaire	0	0	0	0	1.048	0	0	0
226 Employés commerce international	49	0	0	49	0	0	0	12
301.01 Port d'Anvers	314	0	0	3	402	0	0	1
302 Industrie hôtelière	0	0	0	0	36.423	0	0	0
304 Spectacle	2	0	2	0	4	0	0	2
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	26	14	0	4	1.684	56	0	0
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0	11.519	0	0	0
323 Immobilier	2.839	0	0	0	2.796	0	0	2
324 Industrie et commerce du diamant	147	0	0	0	19	0	0	0
326 Industrie du gaz et de l'électricité	139	0	0	12	237	1	0	8
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	401	12	3	5	777	79	2	6
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	425	5	0	3	362	0	0	6
330 Établissements et services de santé	0	0	0	0	13.708	0	0	0
Total	123.643	65	91	760	199.075	176	155	1.059

* Pour la CP 226 nous n'avons pas reçu le nombre des sorties pour l'année 2013.

Graphique 30. Réserves acquises, augmentation entre 2011 et 2013, par commission paritaire

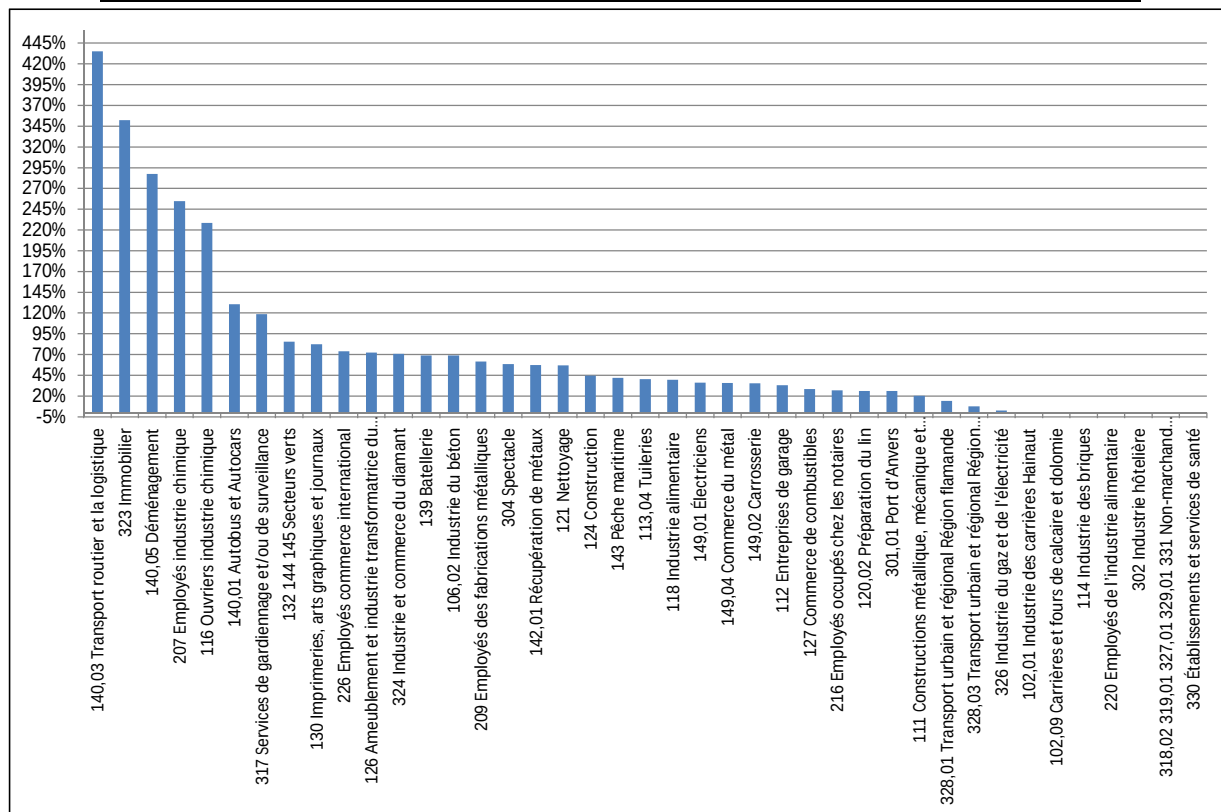


Tableau 24. Réserves acquises, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut				581.148
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				405.851
106,02 Industrie du béton	1.592.080	3.205.693	6.525.594	11.009.898
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	409.548.157	532.180.716	665.455.703	801.777.966
112 Entreprises de garage	38.635.831	59.337.576	80.632.060	107.272.182
113,04 Tuileries			103.880	145.754
114 Industrie des briques				305.117
116 Ouvriers industrie chimique			2.868.240	9.421.065
118 Industrie alimentaire	37.371.285	63.514.266	98.927.796	137.930.139
120,02 Préparation du lin	334.532	422.536	499.522	629.940
121 Nettoyage		8.135.499	34.107.657	53.565.503
124 Construction	37.581.878	126.889.406	217.577.841	314.893.833
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		3.071.847	9.449.714	16.273.234
127 Commerce de combustibles	4.385.992	6.473.645	8.792.787	11.279.194
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			2.359.026	4.307.025
132 144 145 Secteurs verts		4.069.598	10.201.739	18.941.238
139 Batellerie	98.585	391.628	716.776	1.210.439
140,01 Autobus et Autocars		1.764.836	3.032.653	6.993.188
140,03 Transport routier et la logistique			3.740.196	20.018.443
140,05 Déménagement			148.795	576.391
142,01 Récupération de métaux	527.283	1.607.862	2.699.523	4.248.892
143 Pêche maritime	319.476	833.135	1.388.036	1.967.375
149,01 Électriciens	29.990.363	49.043.713	71.007.035	96.772.085
149,02 Carrosserie	6.388.141	10.260.600	14.446.675	19.567.523
149,04 Commerce du métal	25.157.040	40.135.574	55.415.010	75.237.866
207 Employés industrie chimique			1.783.316	6.325.667
209 Employés des fabrications métalliques	13.681.234	25.457.486	41.895.699	67.746.839
216 Employés occupés chez les notaires	69.416.793	115.942.506	146.406.826	185.981.947
220 Employés de l'industrie alimentaire				1.029.159
226 Employés commerce international	3.367.219	10.791.625	24.987.353	43.449.426
301,01 Port d'Anvers	9.813.896	20.558.991	27.578.307	34.774.959
302 Industrie hôtelière				
304 Spectacle	1.400.598	3.526.847	6.567.937	10.418.898
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			1.837.426	4.017.818
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				55.231.968
323 Immobilier			2.640.806	11.947.248
324 Industrie et commerce du diamant		448.381	1.128.188	1.927.852
326 Industrie du gaz et de l'électricité	791.605.236	868.327.911	865.022.623	887.116.148
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	78.594.052	70.554.031	122.135.781	139.297.140
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	102.373.128	106.215.728	110.233.868	118.670.443
330 Établissements et services de santé				41.896.389
Total	1.662.182.798	2.133.161.636	2.642.314.388	3.325.163.190

Graphique 31. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif (*), 2007 - 2013, peer group 1

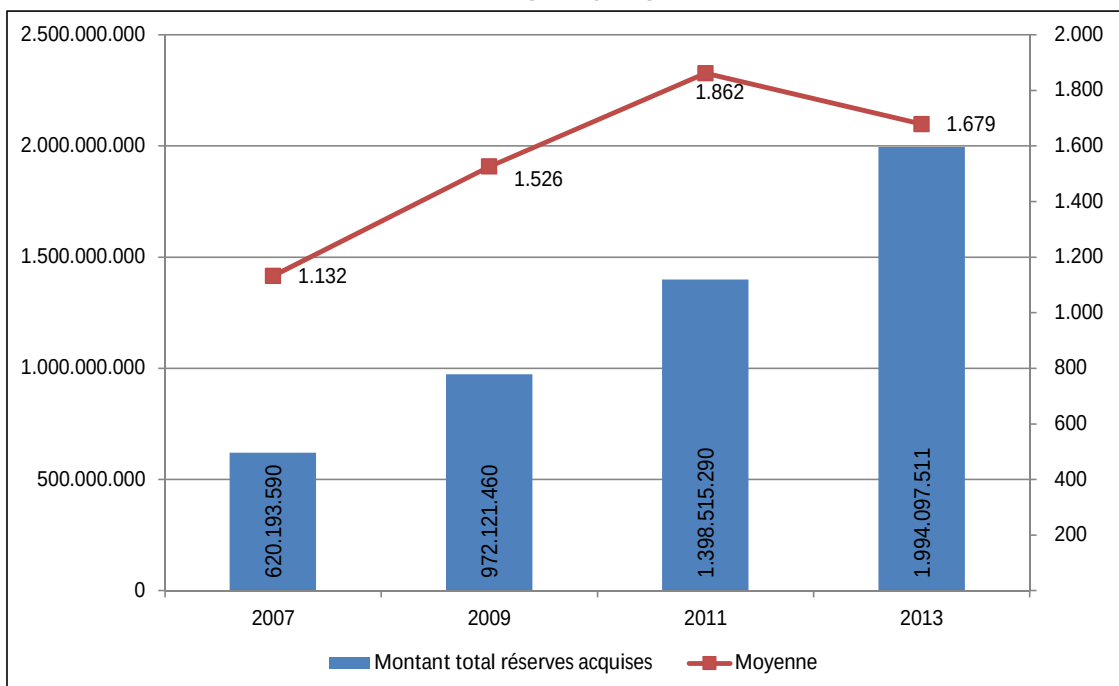


Tableau 25. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif (*), par commission paritaire et au total, 2007 - 2013, peer group 1

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut				1.103
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				429
106,02 Industrie du béton	292	598	1.326	2.308
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.764	3.791	4.823	6.234
112 Entreprises de garage	1.290	2.096	2.780	3.803
113,04 Tuileries			339	515
114 Industrie des briques				325
116 Ouvriers industrie chimique			167	553
118 Industrie alimentaire	671	1.045	1.789	2.681
120,02 Préparation du lin	984	1.399	1.850	2.266
121 Nettoyage		135	602	1.052
124 Construction	197	762	1.274	1.925
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		170	536	1.092
127 Commerce de combustibles	2.012	3.346	4.484	5.868
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			276	544
132 144 145 Secteurs verts		222	513	947
139 Batellerie	169	613	1.145	2.080
140,01 Autobus et Autocars		172	311	705
140,03 Transport routier et la logistique			57	299
140,05 Déménagement			60	203
142,01 Récupération de métaux	267	979	1.505	2.398
143 Pêche maritime	331	979	1.731	2.748
149,01 Électriciens	980	1.304	2.077	2.602
149,02 Carrosserie	1.169	1.910	2.454	3.405
149,04 Commerce du métal	1.244	2.137	3.182	3.856
207 Employés industrie chimique			155	496
209 Employés des fabrications métalliques	1.097	2.023	3.117	4.565
220 Employés de l'industrie alimentaire				153
226 Employés commerce international	122	325	1.012	1.516
301,01 Port d'Anvers	1.015	2.160	3.189	3.523
302 Industrie hôtelière				
304 Spectacle	258	716	1.179	1.691
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			114	229
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				419
323 Immobilier			256	984
324 Industrie et commerce du diamant		366	1.218	2.419
330 Établissements et services de santé				187
Moyenne	1.132	1.526	1.862	1.679

* Une ventilation des réserves acquises entre affiliés actifs et affiliés dormants n'est pas disponible. Ces chiffres reproduisent la proportion entre le montant total des réserves acquises et le nombre d'affiliés actifs.

Graphique 32. Réserves acquises, montant total et montant moyen par affilié actif, 2007 - 2013, peer group 2

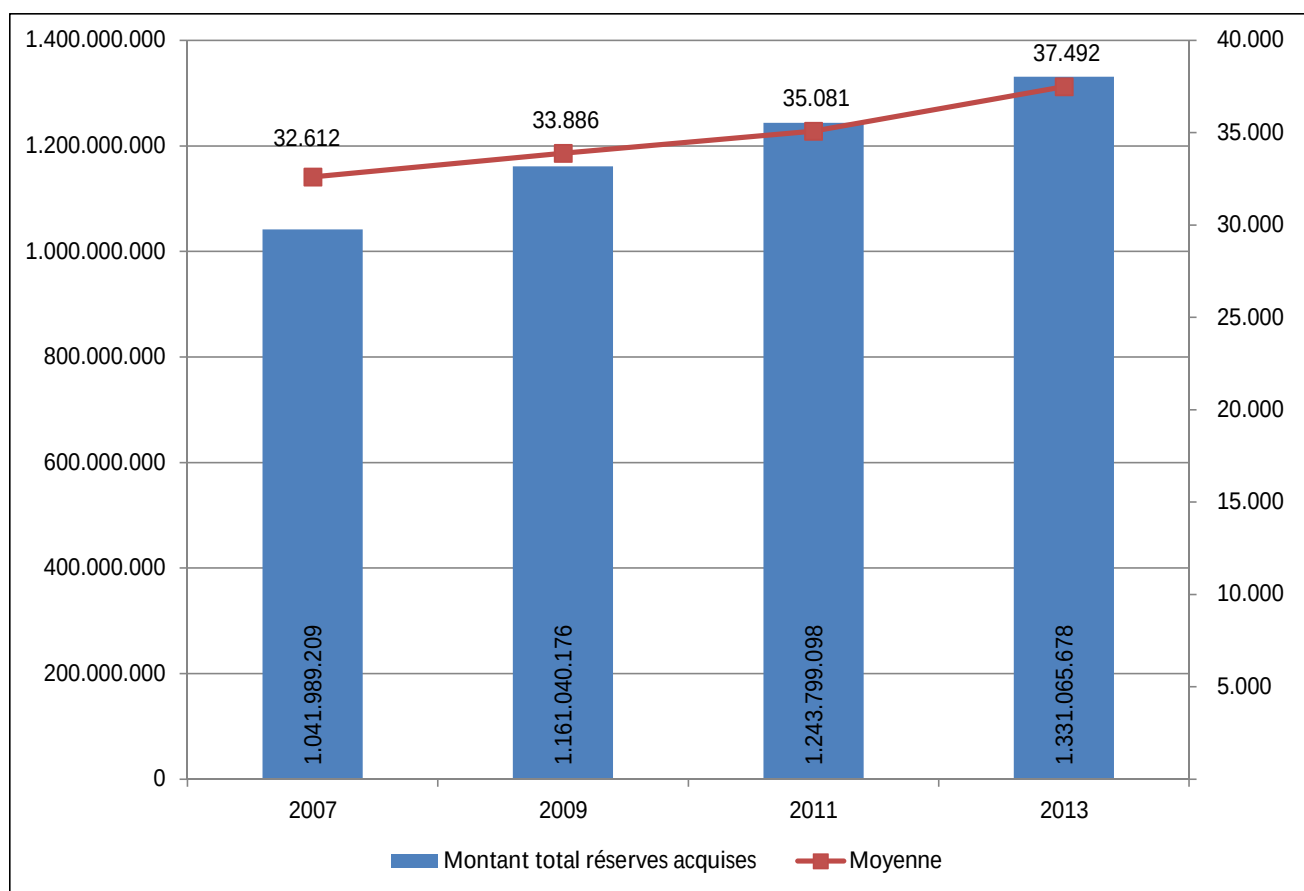


Tableau 26. Réserves acquises, montant moyen par affilié actif, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
216 Employés occupés chez les notaires	11.124	18.895	22.308	26.660
326 Industrie du gaz et de l'électricité	69.447	70.413	69.496	73.650
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	10.058	8.332	14.372	17.106
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	15.755	14.496	13.871	14.231
Moyenne	32.612	33.886	35.081	37.492

Graphique 33. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2013

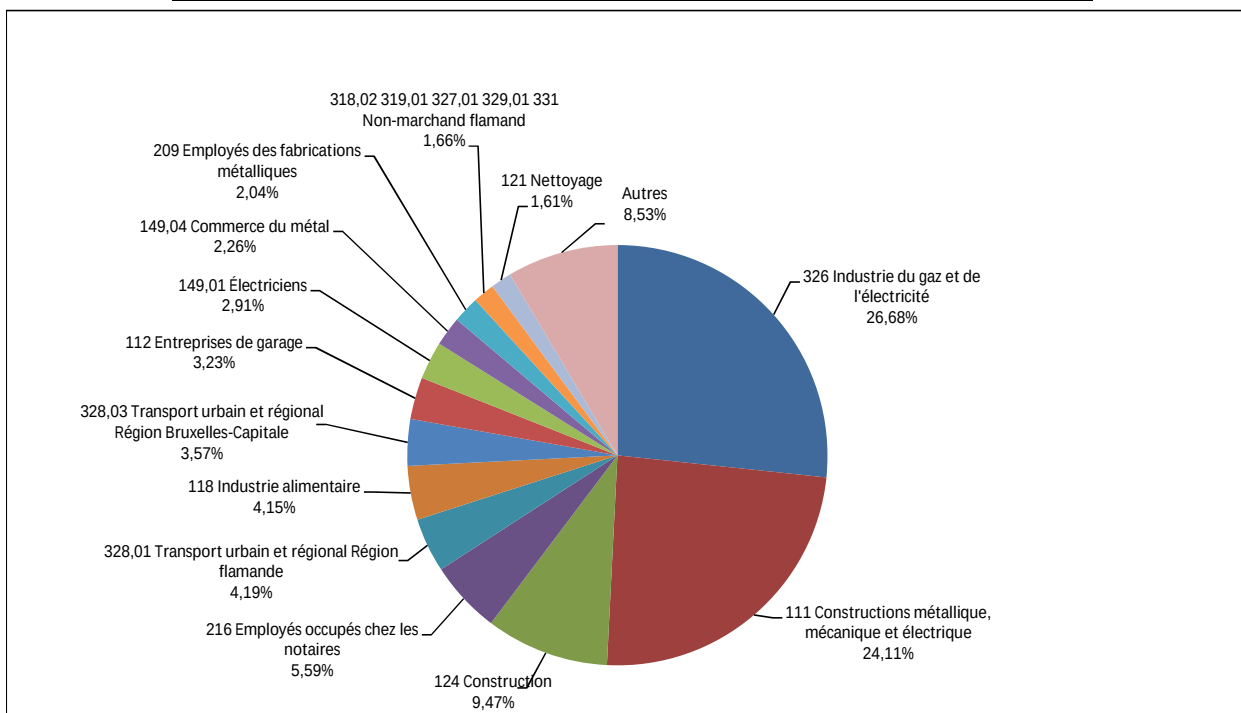


Tableau 27. Réserves acquises, ventilation par commission paritaire, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
326 Industrie du gaz et de l'électricité	47,62%	40,71%	32,74%	26,68%
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	24,64%	24,95%	25,18%	24,11%
124 Construction	2,26%	5,95%	8,23%	9,47%
216 Employés occupés chez les notaires	4,18%	5,44%	5,54%	5,59%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	4,73%	3,31%	4,62%	4,19%
118 Industrie alimentaire	2,25%	2,98%	3,74%	4,15%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	6,16%	4,98%	4,17%	3,57%
112 Entreprises de garage	2,32%	2,78%	3,05%	3,23%
149,01 Électriciens	1,80%	2,30%	2,69%	2,91%
149,04 Commerce du métal	1,51%	1,88%	2,10%	2,26%
209 Employés des fabrications métalliques	0,82%	1,19%	1,59%	2,04%
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			0,00%	1,66%
121 Nettoyage		0,38%	1,29%	1,61%
226 Employés commerce international	0,20%	0,51%	0,95%	1,31%
330 Établissements et services de santé			0,00%	1,26%
301,01 Port d'Anvers	0,59%	0,96%	1,04%	1,05%
140,03 Transport routier et la logistique			0,14%	0,60%
149,02 Carrosserie	0,38%	0,48%	0,55%	0,59%
132 144 145 Secteurs verts		0,19%	0,39%	0,57%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		0,14%	0,36%	0,49%
323 Immobilier			0,10%	0,36%
127 Commerce de combustibles	0,26%	0,30%	0,33%	0,34%
106,02 Industrie du béton	0,10%	0,15%	0,25%	0,33%
304 Spectacle	0,08%	0,17%	0,25%	0,31%
116 Ouvriers industrie chimique			0,11%	0,28%
140,01 Autobus et Autocars		0,08%	0,11%	0,21%
207 Employés industrie chimique			0,07%	0,19%
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			0,09%	0,13%
142,01 Récupération de métaux	0,03%	0,08%	0,10%	0,13%
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			0,07%	0,12%
143 Pêche maritime	0,02%	0,04%	0,05%	0,06%
324 Industrie et commerce du diamant		0,02%	0,04%	0,06%
139 Batellerie	0,01%	0,02%	0,03%	0,04%
220 Employés de l'industrie alimentaire				0,03%
120,02 Préparation du lin	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%
102,01 Industrie des carrières Hainaut			0,00%	0,02%
140,05 Déménagement			0,01%	0,02%
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				0,01%
114 Industrie des briques				0,01%
113,04 Tuileries			0,00%	0,00%
302 Industrie hôtelière				0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Graphique 34. Capitaux constitutifs des rentes en cours, ventilation par commission paritaire, 2013

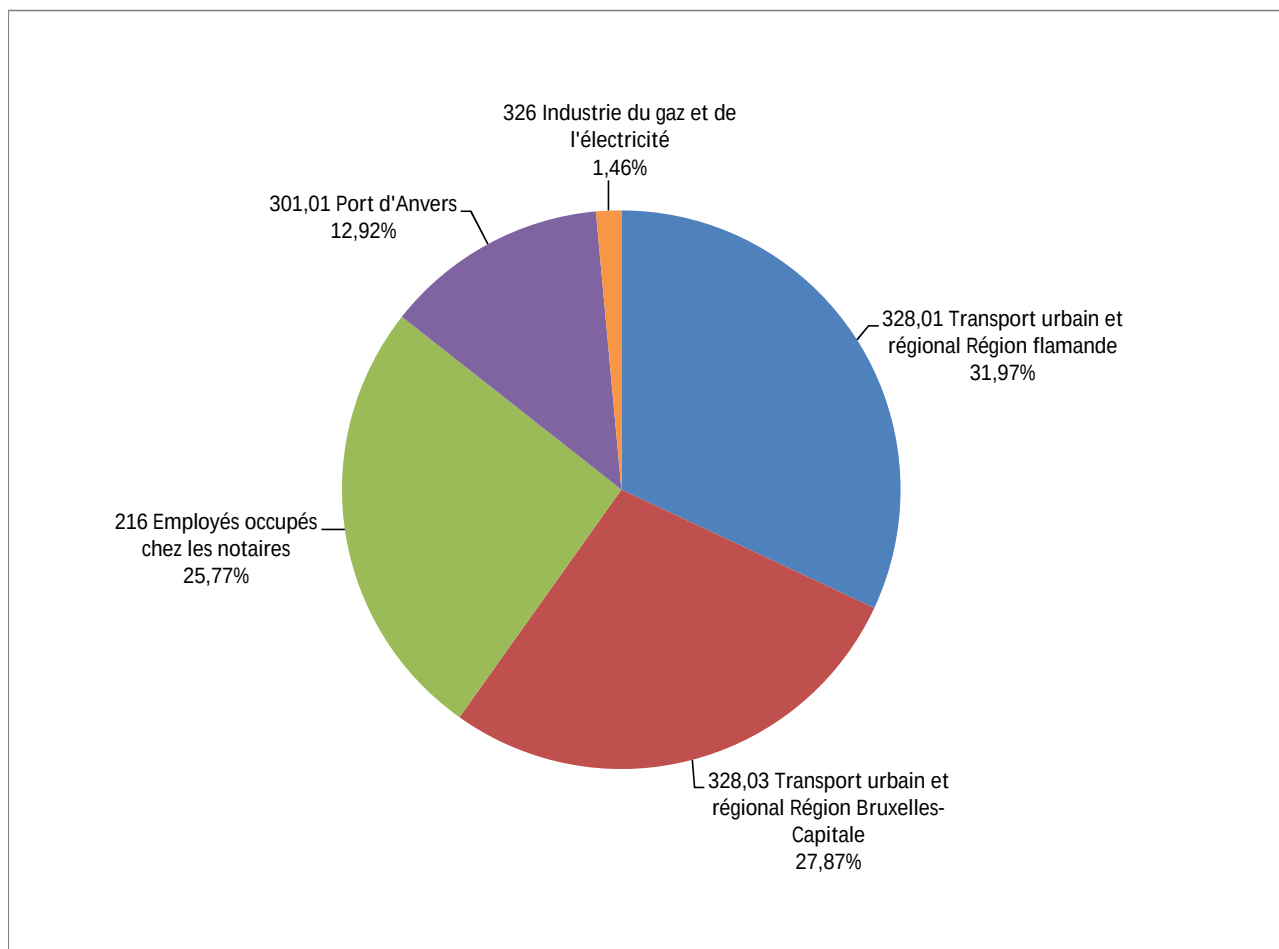


Tableau 28. Capitaux constitutifs des rentes en cours (*), montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
216 Employés occupés chez les notaires		44.869.896	43.858.994	46.885.289
301,01 Port d'Anvers	21.551.717	18.434.720	15.678.098	23.511.798
326 Industrie du gaz et de l'électricité		357.984	1.055.975	2.651.359
328,01 Transport urbain et régional Région flamande		36.577.467	45.224.181	58.162.839
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		23.753.503	55.192.915	50.698.899
Total	21.551.717	123.993.569	161.010.163	181.910.184

* Les rentes en cours de la CP 301.01 sont des rentes versées dans le cadre du régime FSE fermé (années de service antérieures à 2005).

Tableau 29. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capital	2.473	3.212	3.506	4.215	5.116	5.115	3.940	5.060	6.709	13.891
Rente issue de la conversion d'un capital	0	3	3	3	0	4	2	1	0	0
Rente non issue de la conversion d'un capital	159	147	169	148	153	151	144	113	162	174
Nombre total de rentes	159	150	172	151	153	155	146	114	162	174

Tableau 30. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre	2.473	3.212	3.506	4.215	5.116	5.115	3.940	5.060	6.709	13.891
Montant total	4.888.251	6.590.319	8.077.456	134.766.351	148.797.932	130.588.157	121.986.350	130.795.940	125.809.542	130.959.320
Montant moyen	1.977	2.052	2.304	31.972	29.085	25.530	30.961	25.849	18.752	9.428

Tableau 31. Rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nouvelles rentes	159	150	172	151	153	155	146	114	162	174
Nombre total de rentes	1.690	1.752	2.349	2.435	2.449	2.376	2.325	2.381	2.440	2.747
Montant total	3.941.581	4.116.516	6.587.051	6.953.694	7.304.350	6.955.125	7.493.614	8.079.827	9.012.440	11.443.447
Montant moyen	2.332	2.350	2.804	2.856	2.983	2.927	3.223	3.393	3.694	4.166

Tableau 32. Pensions de survie nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Capital	392	553	828	1.024	1.107	1.286	1.791	1.491	2.175	3.096
Rente issue de la conversion d'un capital	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0
Rente non issue de la conversion d'un capital	0	0	23	14	23	19	34	28	47	26
Nombre total de rentes	0	0	23	24	23	19	34	28	47	26

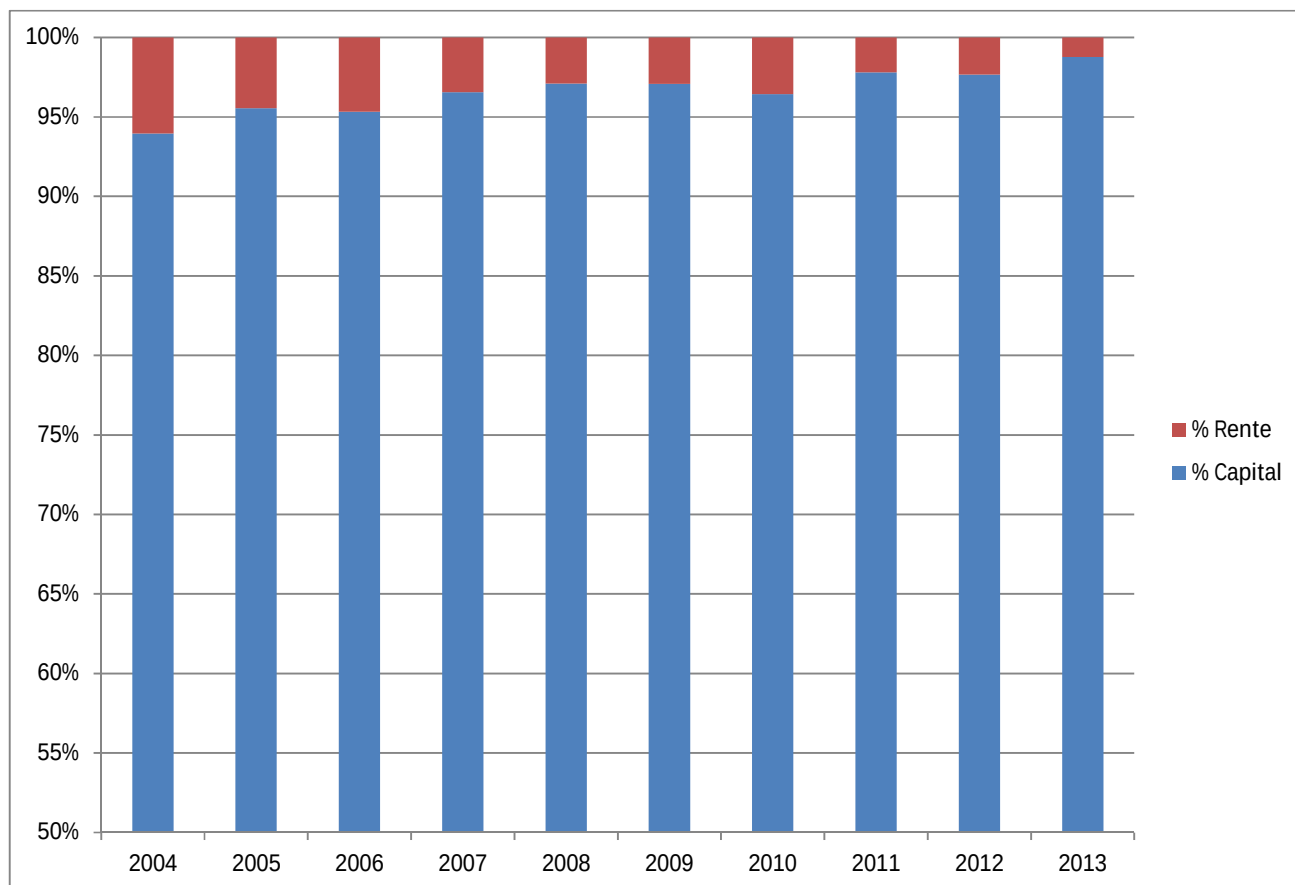
Tableau 33. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre	392	553	828	1.024	1.107	1.286	1.791	1.491	2.175	3.096
Montant total	803.393	542.468	1.806.875	4.706.309	5.381.289	6.374.238	5.568.411	6.370.828	7.130.583	7.987.123
Montant moyen	2.049	981	2.182	4.596	4.861	4.957	3.109	4.273	3.278	2.580

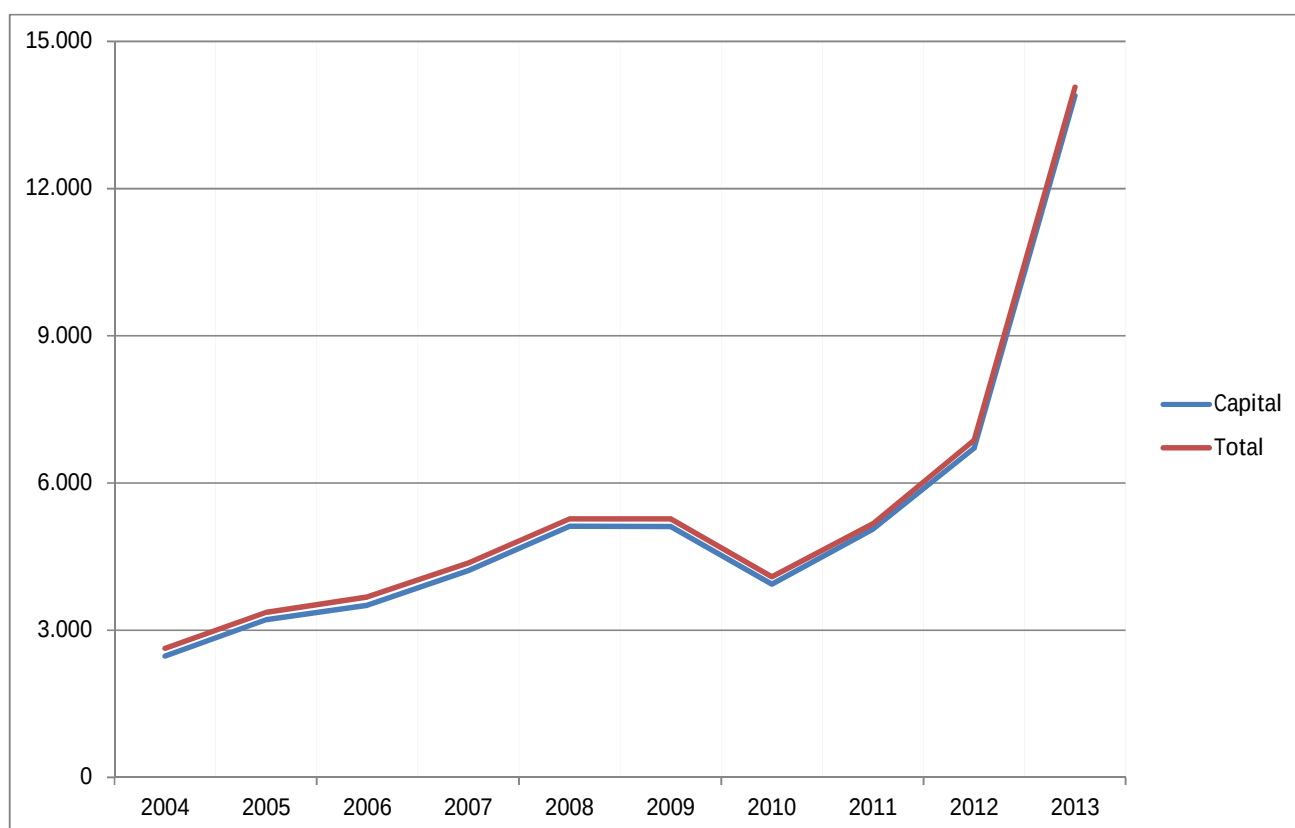
Tableau 34. Rentes décès, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nouvelles rentes	0	0	23	24	23	19	34	28	47	26
Nombre total de rentes	0	0	332	413	462	393	369	425	445	1.004
Montant total	0	0	793.696	1.025.296	1.058.819	904.106	1.011.113	1.114.782	1.057.098	3.488.009
Montant moyen	0	0	2.391	2.483	2.292	2.301	2.740	2.623	2.376	3.474

Graphique 35. Pensions de retraite nouvellement versées, ventilation selon le mode de versement (capital/rente), 2004 - 2013



Graphique 36. Pensions de retraite nouvellement versées, nombre, 2004 - 2013



Graphique 37. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013, peer group 1

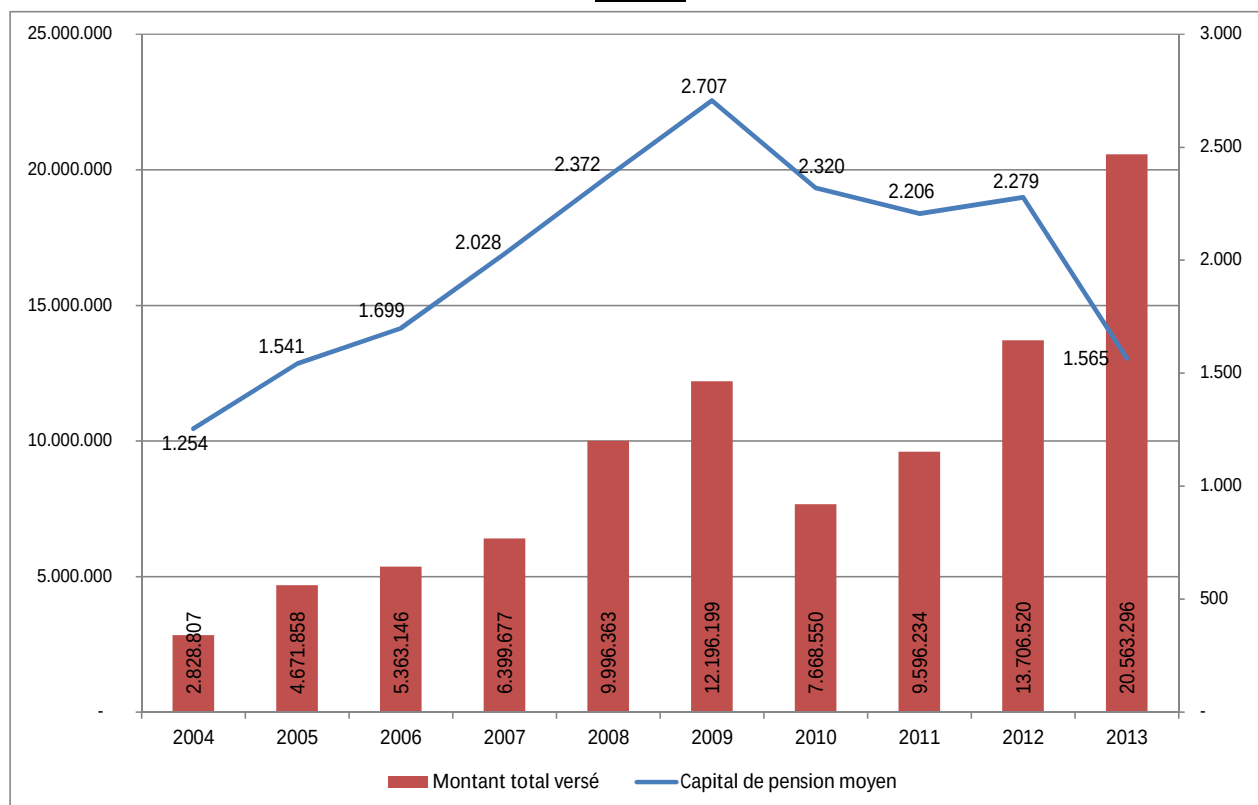


Tableau 35. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013, peer group 1

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut				3.894
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				2.840
106,02 Industrie du béton	14.289	2.410	8.142	51.788
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	4.318.293	8.615.724	3.594.780	6.974.124
112 Entreprises de garage	241.883	334.787	554.653	906.296
113,04 Tuileries			15.246	774
114 Industrie des briques				431
116 Ouvriers industrie chimique				13.746
118 Industrie alimentaire	171.612	369.782	457.901	1.070.592
120,02 Préparation du lin	1.720	1.972	6.548	6.930
121 Nettoyage			270.588	784.972
124 Construction	32.815	440.112	2.182.446	5.635.809
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois				80.200
127 Commerce de combustibles			54.376	171.992
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			2.738	18.496
132 144 145 Secteurs verts		678	17.379	70.276
139 Batellerie				4.244
140,01 Autobus et Autocars				70.029
140,03 Transport routier et la logistique				125.281
140,05 Déménagement				3.042
142,01 Récupération de métaux		6.209	13.435	39.234
143 Pêche maritime	37	1.185	5.467	2.402
149,01 Électriciens	110.471	507.150	331.292	391.707
149,02 Carrosserie	16.757	21.475	51.273	167.258
149,04 Commerce du métal	146.014	236.627	268.286	559.234
207 Employés industrie chimique				34.548
209 Employés des fabrications métalliques	64.127	181.788	347.274	738.763
220 Employés de l'industrie alimentaire				0
226 Employés commerce international		7.521	61.074	268.499
301,01 Port d'Anvers	1.254.251	1.415.949	1.276.772	1.556.408
302 Industrie hôtelière				0
304 Spectacle		1.134	3.599	46.884
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			2.632	9.766
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				350.719
323 Immobilier				63.739
324 Industrie et commerce du diamant		405	15.795	33.161
330 Établissements et services de santé				305.218
Total	6.399.677	12.196.199	9.596.234	20.563.296

Graphique 38. Capitaux de pension, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013, peer group 2

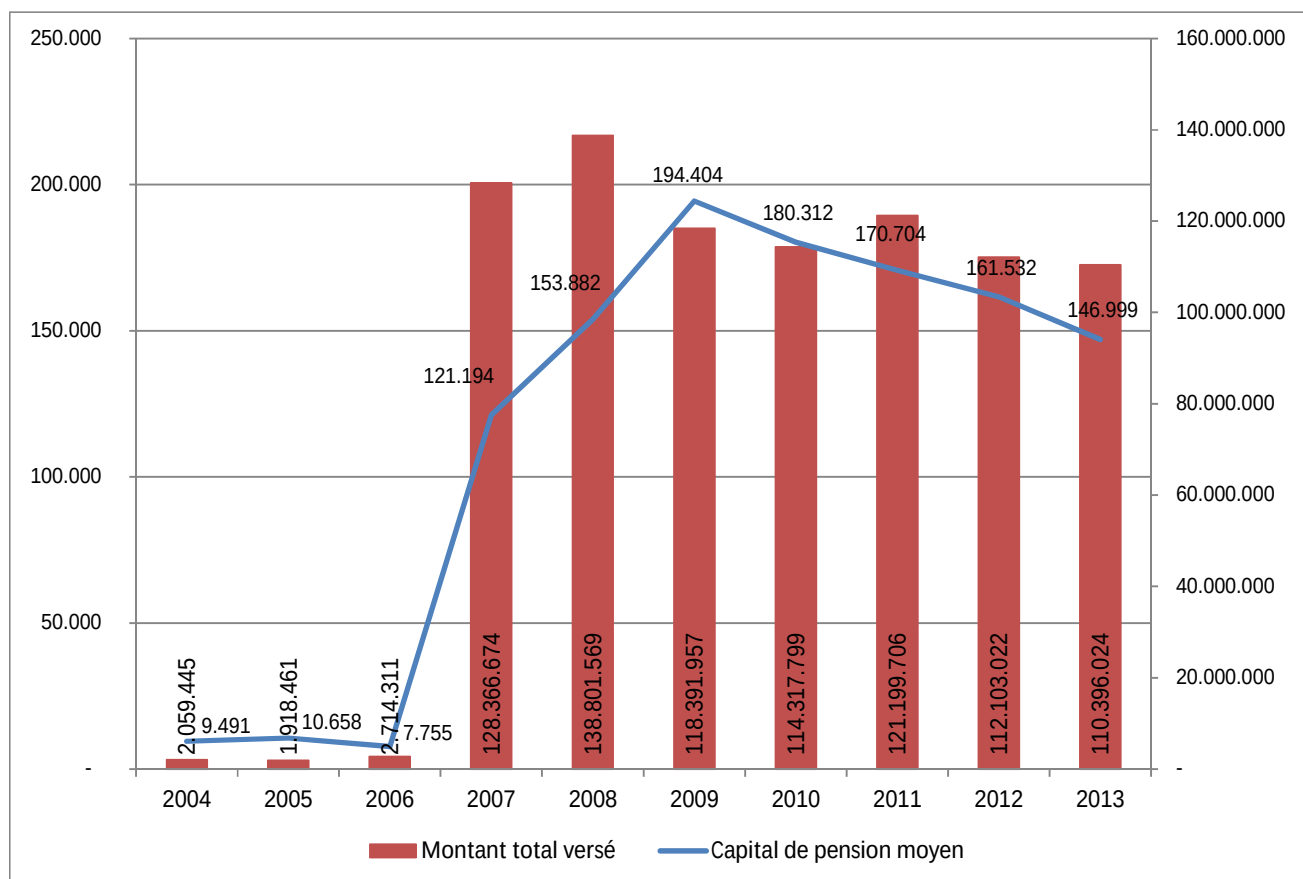


Tableau 36. Capitaux de pension, montant par commission paritaire et montant total, 2007 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
216 Employés occupés chez les notaires	2.617.849	2.091.610	3.782.773	5.432.374
326 Industrie du gaz et de l'électricité	118.996.429	109.719.069	105.344.031	87.862.020
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	802.631	1.166.600	2.483.092	4.034.133
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	5.949.765	5.414.679	9.589.810	13.067.497
Total	128.366.674	118.391.957	121.199.706	110.396.024

Graphique 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2004 - 2013, peer group 1

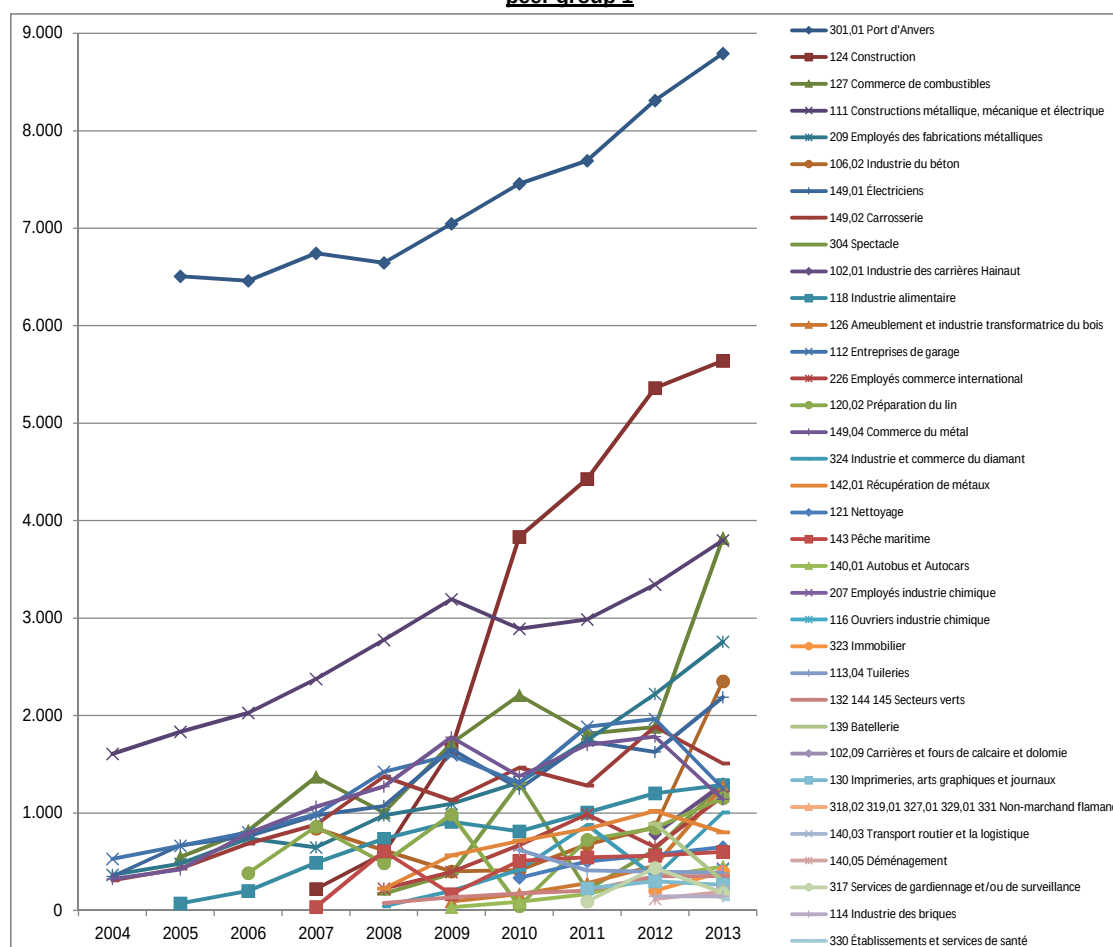


Tableau 37. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2008 - 2013, peer group 1

Commission paritaire	2008	2009	2010	2011	2012	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut	0	0	0	0	8	3
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	0	0	0	0	0	10
106,02 Industrie du béton	8	6	17	12	15	22
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.656	2.698	941	1.204	1.477	1.837
112 Entreprises de garage	207	210	361	294	398	724
113,04 Tuileries	0	0	1	37	7	2
114 Industrie des briques	0	0	0	0	3	3
116 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	0	0	33
118 Industrie alimentaire	380	406	267	456	786	832
120,02 Préparation du lin	2	2	1	9	6	6
121 Nettoyage	0	0	121	537	820	1.207
124 Construction	159	266	404	493	704	999
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	0	16	108	71	150	63
127 Commerce de combustibles	28	29	25	30	42	45
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0	0	0	12	65	70
132 144 145 Secteurs verts	5	5	99	85	166	199
139 Batellerie	0	0	0	0	13	14
140,01 Autobus et Autocars	0	1	39	205	67	155
140,03 Transport routier et la logistique	0	0	0	0	0	629
140,05 Déménagement	0	0	0	0	4	16
142,01 Récupération de métaux	4	11	26	16	32	49
143 Pêche maritime	4	7	4	10	10	4
149,01 Électriciens	301	306	106	191	228	179
149,02 Carrosserie	11	19	52	40	51	111
149,04 Commerce du métal	103	133	246	158	250	491
207 Employés industrie chimique	0	0	0	0	0	80
209 Employés des fabrications métalliques	131	166	180	199	239	268
220 Employés de l'industrie alimentaire	0	0	0	0	0	0
226 Employés commerce international	10	19	69	62	251	229
301,01 Port d'Anvers	198	201	229	166	97	177
302 Industrie hôtelière	0	0	0	0	0	0
304 Spectacle	4	3	6	17	36	36
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0	0	0	28	48	54
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	0	0	0	0	0	1.724
323 Immobilier	0	0	0	0	1	160
324 Industrie et commerce du diamant	3	2	4	18	41	33
330 Établissements et services de santé	0	0	0	0	0	2.676
Total	4.214	4.506	3.306	4.350	6.015	13.140

Tableau 38. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 1

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut			0	3.894
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				2.840
106,02 Industrie du béton	14.289	2.410	8.142	51.788
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	4.318.293	8.615.724	3.594.780	6.974.124
112 Entreprises de garage	241.883	334.787	554.653	906.296
113,04 Tuileries			15.246	774
114 Industrie des briques				431
116 Ouvriers industrie chimique			0	13.746
118 Industrie alimentaire	171.612	369.782	457.901	1.070.592
120,02 Préparation du lin	1.720	1.972	6.548	6.930
121 Nettoyage		0	270.588	784.972
124 Construction	32.815	440.112	2.182.446	5.635.809
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		1.472	19.952	80.200
127 Commerce de combustibles	27.406	49.787	54.376	171.992
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			2.738	18.496
132 144 145 Secteurs verts		678	17.379	70.276
139 Batellerie	0	0	0	4.244
140,01 Autobus et Autocars		34	34.585	70.029
140,03 Transport routier et la logistique			0	125.281
140,05 Déménagement			0	3.042
142,01 Récupération de métaux	0	6.209	13.435	39.234
143 Pêche maritime	37	1.185	5.467	2.402
149,01 Électriciens	110.471	507.150	331.292	391.707
149,02 Carrosserie	16.757	21.475	51.273	167.258
149,04 Commerce du métal	146.014	236.627	268.286	559.234
207 Employés industrie chimique			0	34.548
209 Employés des fabrications métalliques	64.127	181.788	347.274	738.763
220 Employés de l'industrie alimentaire				0
226 Employés commerce international	0	7.521	61.074	268.499
301,01 Port d'Anvers	1.254.251	1.415.949	1.276.772	1.556.408
302 Industrie hôtelière				0
304 Spectacle	0	1.134	3.599	46.884
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			2.632	9.766
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			0	350.719
323 Immobilier			0	63.739
324 Industrie et commerce du diamant		405	15.795	33.161
330 Établissements et services de santé			0	305.218
Total	6.399.677	12.196.199	9.596.234	20.563.296

Tableau 39. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 1

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
102,01 Industrie des carrières Hainaut			0	1.298
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				284
106,02 Industrie du béton	841	402	679	2.354
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	2.375	3.193	2.986	3.796
112 Entreprises de garage	987	1.594	1.887	1.252
113,04 Tuileries			412	387
114 Industrie des briques				144
116 Ouvriers industrie chimique			0	417
118 Industrie alimentaire	490	911	1.004	1.287
120,02 Préparation du lin	860	986	728	1.155
121 Nettoyage		0	504	650
124 Construction	220	1.655	4.427	5.641
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois		92	281	1.273
127 Commerce de combustibles	1.370	1.717	1.813	3.822
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux			228	264
132 144 145 Secteurs verts		136	204	353
139 Batellerie	0	0	0	303
140,01 Autobus et Autocars		34	169	452
140,03 Transport routier et la logistique			0	199
140,05 Déménagement			0	190
142,01 Récupération de métaux	0	564	840	801
143 Pêche maritime	37	169	547	601
149,01 Électriciens	978	1.657	1.735	2.188
149,02 Carrosserie	882	1.130	1.282	1.507
149,04 Commerce du métal	1.066	1.779	1.698	1.139
207 Employés industrie chimique			0	432
209 Employés des fabrications métalliques	648	1.095	1.745	2.757
220 Employés de l'industrie alimentaire				0
226 Employés commerce international	0	396	985	1.172
301,01 Port d'Anvers	6.743	7.045	7.691	8.793
302 Industrie hôtelière				0
304 Spectacle	0	378	212	1.302
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			94	181
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand			0	203
323 Immobilier			0	398
324 Industrie et commerce du diamant		202	878	1.005
330 Établissements et services de santé			0	114
Total	2.028	2.707	2.206	1.565

Graphique 40. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

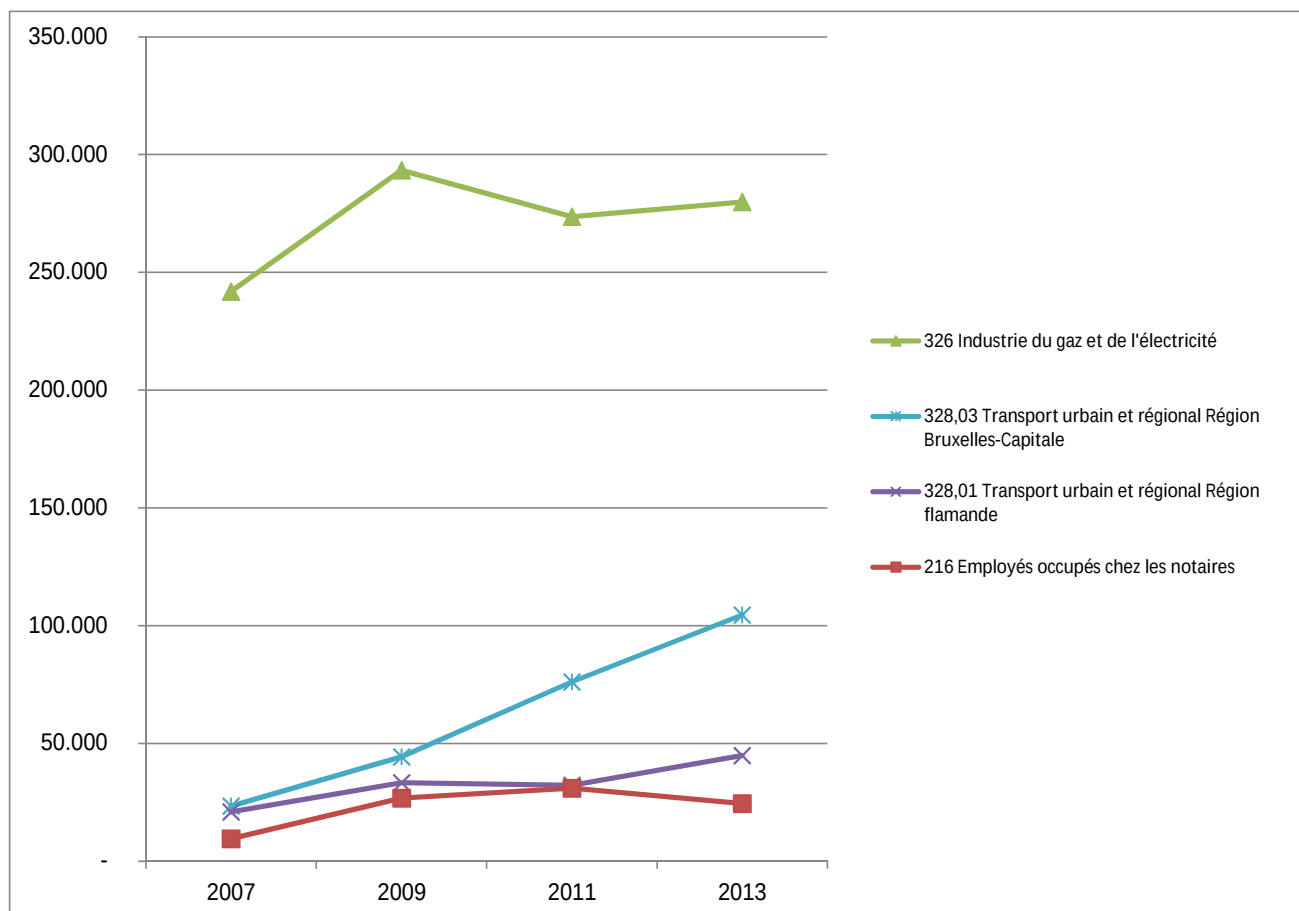


Tableau 40. Capitaux de pension, nombre de bénéficiaires par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
216 Employés occupés chez les notaires	275	78	122	222
326 Industrie du gaz et de l'électricité	492	374	385	314
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	38	35	77	90
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	254	122	126	125
Total	1.059	609	710	751

Tableau 41. Capitaux de pension, montant total par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
216 Employés occupés chez les notaires	2.617.849	2.091.610	3.782.773	5.432.374
326 Industrie du gaz et de l'électricité	118.996.429	109.719.069	105.344.031	87.862.020
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	802.631	1.166.600	2.483.092	4.034.133
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	5.949.765	5.414.679	9.589.810	13.067.497
Total	128.366.674	118.391.957	121.199.706	110.396.024

Tableau 42. Capitaux de pension, montant moyen par bénéficiaire, par commission paritaire, 2007 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2007	2009	2011	2013
216 Employés occupés chez les notaires	9.519	26.816	31.006	24.470
326 Industrie du gaz et de l'électricité	241.863	293.366	273.621	279.815
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	21.019	33.331	32.248	44.824
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	23.424	44.383	76.110	104.540
Moyenne	121.194	194.404	170.704	146.999

Graphique 41. Rentes non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

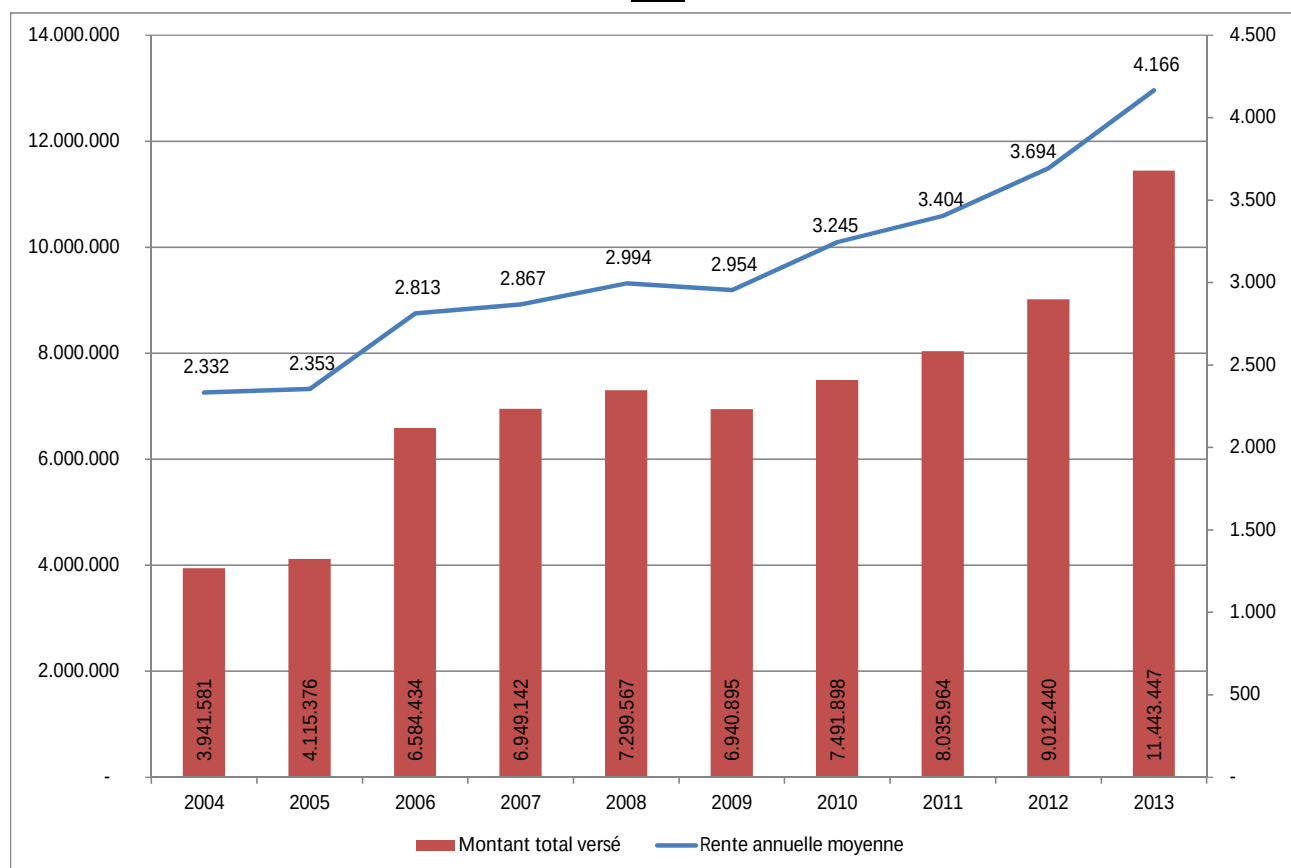


Tableau 43. Rentes non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total versé et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013

Nombre de nouvelles rentes	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	57	47	54	18	51	58
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	16	12	18	13	25
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	75	77	67	61	69	70
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	16	11	11	16	29	21
Total	148	151	144	113	162	174

Nombre total de rentes	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	1.023	1.086	1.061	1.079	1.084	1.093
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	33	45	65	78	103
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	687	832	764	823	878	940
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	714	399	439	394	400	611
Total	2.424	2.350	2.309	2.361	2.440	2.747

Montant total versé	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	2.656.633	2.816.549	2.816.700	2.739.078	2.819.714	2.895.908
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	387.240	618.137	879.782	1.219.494	1.607.277
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.231.000	1.651.780	1.877.129	2.067.576	2.380.445	2.608.848
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	3.061.509	2.085.326	2.179.932	2.349.528	2.592.787	4.331.414
Total	6.949.142	6.940.895	7.491.898	8.035.964	9.012.440	11.443.447

Rente annuelle moyenne	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	2.597	2.594	2.655	2.539	2.601	2.650
326 Industrie du gaz et de l'électricité	-	11.735	13.736	13.535	15.635	15.605
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	1.792	1.985	2.457	2.512	2.711	2.775
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	4.288	5.226	4.966	5.963	6.482	7.089
Moyenne	2.867	2.954	3.245	3.404	3.694	4.166

Graphique 42. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2004 - 2013, peer group 1

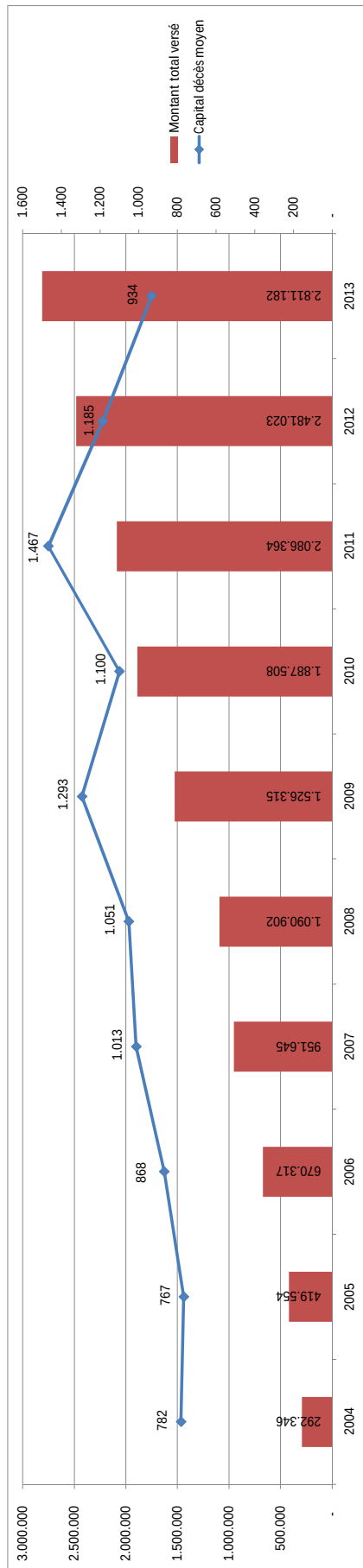


Tableau 44. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, montant total et montant moyen versé, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013, peer group 1

Commission paritaire	Nombre de bénéficiaires						Montant total versé						Montant moyen versé					
	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2007	2009	2010	2011	2012	2013
102.01 Industrie des carrières Hainaut	15	21	8	22	13	2	0	0	0	0	0	1.381	0	0	0	0	53	0
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	385	395	358	375	381	14	0	0	13.046	12.145	106	0	185	452	323	593	934	1.340
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	80	93	106	90	238	309	633.086	1.103.383	1.092.497	1.292.450	1.379.880	1.191.642	1.644	2.793	3.052	3.447	3.622	3.856
112 Entreprises de garage							222	47.360	117.991	121.347	126.797	177.351	592	1.002	1.113	1.348	533	799
113.04 Tuileries			0	1	1	3	0	0	0	451	388	572			0	451	388	191
114 Industrie des briques					6	8					529	1.095					88	137
116 Ouvriers industrie chimique	113	156	217	114	143	31	29.393	79.103	132.897	123.217	153.625	202.303	260	507	612	1.081	1.074	1.197
118 Industrie alimentaire	3	0	1	1	1	3	1.874	0	956	1.000	1.000	1.277	625	0	956	1.000	1.000	426
120.02 Préparation du lin			360	148	194	272		0	18.948	56.502	84.698	139.240			53	382	437	512
121 Nettoyage	168	185	248	250	308	331	10.716	37.069	107.643	133.232	224.276	316.041	64	200	434	533	728	955
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	8	6	26	29	30	27	6.460	26.391	28.212	27.669	29.678	29.678	1.077	1.015	1.015	973	922	1.099
127 Commerce de combustibles		1	12	11	5	6	9.758	63	19.974	6.532	12.458	6.785	1.220	63	1.665	594	2.492	1.131
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux				8	15	22		0	2.109	2.260	4.187				0	264	151	190
132 144 145 Secteurs verts		44	47	49	39	43	3.241	5.883	15.089	13.327	17.770		74	125	308	342	413	27
139 Batellerie	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	27	0	0	0	0	0	27
140.01 Autobus et Autocars		25	20	42	46	61	833	833	1.844	7.012	12.135	17.601	33	33	92	167	264	289
140.03 Transport routier et la logistique				0	0	123			0	0	0	19.450			0	0	0	158
140.05 Déménagement	0	3	4	11	20	11	0	1.832	2.199	4.934	4.887	6.242	0	611	550	449	50	133
142.01 Récupération de métaux	4	8	3	4	7	10	506	3.576	522	1.043	3.149	9.642	126	447	174	261	450	964
143 Pêche maritime																		
149.01 Électriciens	56	99	117	102	288	89	49.198	69.325	158.668	102.751	157.091	176.501	879	700	1.356	1.007	545	1.983
149.02 Carrosserie	11	10	13	23	40	33	7.133	9.086	14.497	24.822	34.119	34.119	648	909	1.115	1.079	329	1.034
149.04 Commerce du métal	53	57	75	55	160	154	144.819	54.309	76.640	57.714	95.555	130.062	2.732	953	1.022	1.049	597	845
207 Employés industrie chimique				0	0	19			0	0	0	5.752			0	0	0	303
209 Employés des fabrications métalliques	28	31	47	32	75	44	12.255	34.525	63.146	47.055	93.565	61.626	438	1.114	1.344	1.470	1.248	1.401
220 Employés de l'industrie alimentaire						0						0						0
226 Employés commerce international	8	36	31	34	42	61	453	12.916	15.702	19.173	28.841	44.320	57	359	507	564	687	727
301.01 Port d'Anvers	7	7	9	6	6	16	2.325	7.403	8.880	11.117	7.661	14.611	332	1.058	987	1.853	1.277	913
302 Industrie hôtelière						0						0						0
304 Spectacle			3	5	10	9	0	0	7.494	7.642	6.588	1.494	0	0	2.498	1.528	659	166
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance			7	6	12	16			10.938	8.688	16.998	16.426	0	0	1.563	1.448	1.417	1.027
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flammant				0	0	403			0	0	0	80.726			0	0	0	200
323 Immobilier			0	1	0	20			0	359	0	24.349			0	359	0	1.217
324 Industrie et commerce du diamant		3	4	3	2	4		509	1.218	867	1.781	1.490		170	304	289	891	373
330 Établissements et services de santé				0	0	466						50.923			0	0	0	109
Total	939	1180	1716	1422	2093	3011	951.645	1.526.315	1.887.508	2.086.364	2.481.023	2.811.182	1.013	1.293	1.100	1.467	1.185	934

Graphique 43. Capitaux décès, montant total et montant moyen par bénéficiaire, 2006 - 2013, peer group 2

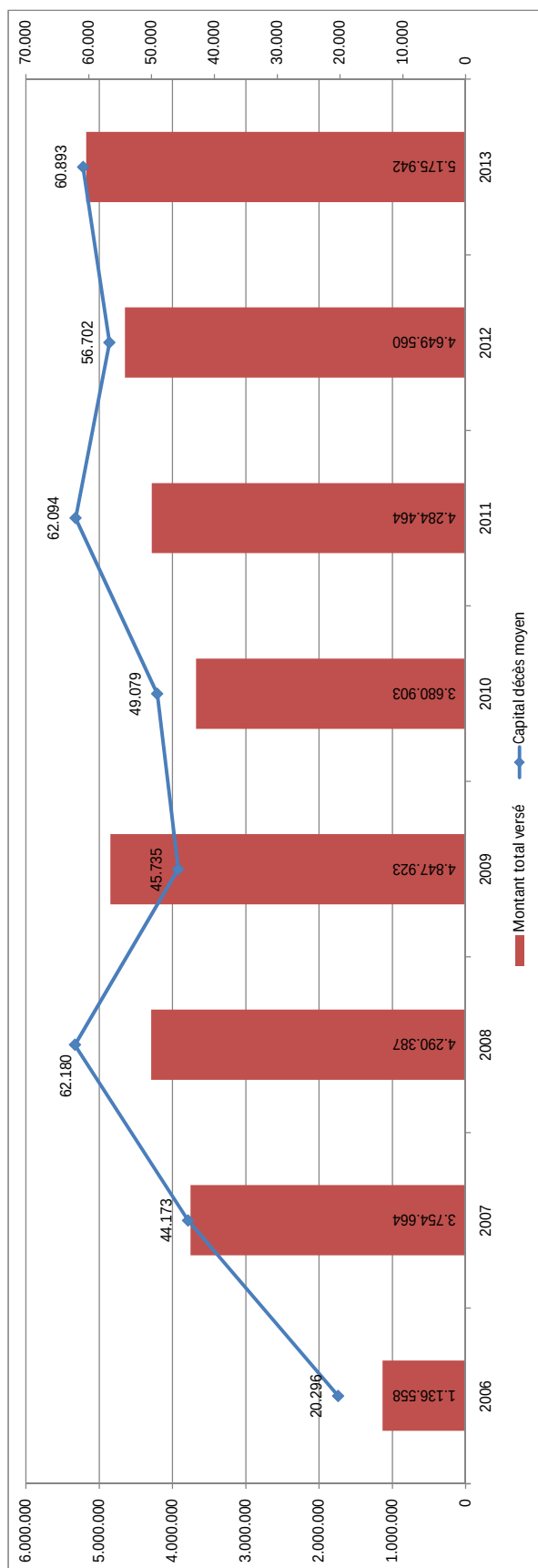


Tableau 45. Capitaux décès, nombre de bénéficiaires, par commission paritaire et au total, 2006 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	6	2	6	8	8	9	11	21
326 Industrie du gaz et de l'électricité		26	20	23	26	27	22	23
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	1	0	12	10	23	13
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	50	57	42	75	29	23	26	28
Total	56	85	69	106	75	69	82	85

Tableau 46. Capitaux décès, montant par commission paritaire et montant total, 2006 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	241.517	86.103	137.296	255.455	389.699	288.649	315.742	411.824
326 Industrie du gaz et de l'électricité		3.301.913	3.491.172	3.485.411	2.127.879	3.186.436	2.962.910	3.458.993
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	12.888	0	540.174	225.891	852.634	982.954
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	895.041	366.647	649.031	1.107.057	623.151	583.489	518.275	322.171
Total	1.136.558	3.754.664	4.290.387	4.947.923	3.680.903	4.284.464	4.649.560	5.175.942

Tableau 47. Capitaux décès, montant moyen par commission paritaire et au total, 2006 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	40.253	43.051	22.883	31.932	48.712	32.072	28.704	19.611
326 Industrie du gaz et de l'électricité		126.997	174.559	151.540	81.841	118.016	134.678	150.391
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	12.888	0	45.015	22.589	37.071	75.612
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	17.901	6.432	15.453	14.761	21.488	25.369	19.934	11.506
Moyenne	20.296	44.173	62.180	45.735	49.079	62.094	56.702	60.893

Graphique 44. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, montant total et rente annuelle moyenne, 2006 - 2013 (*)

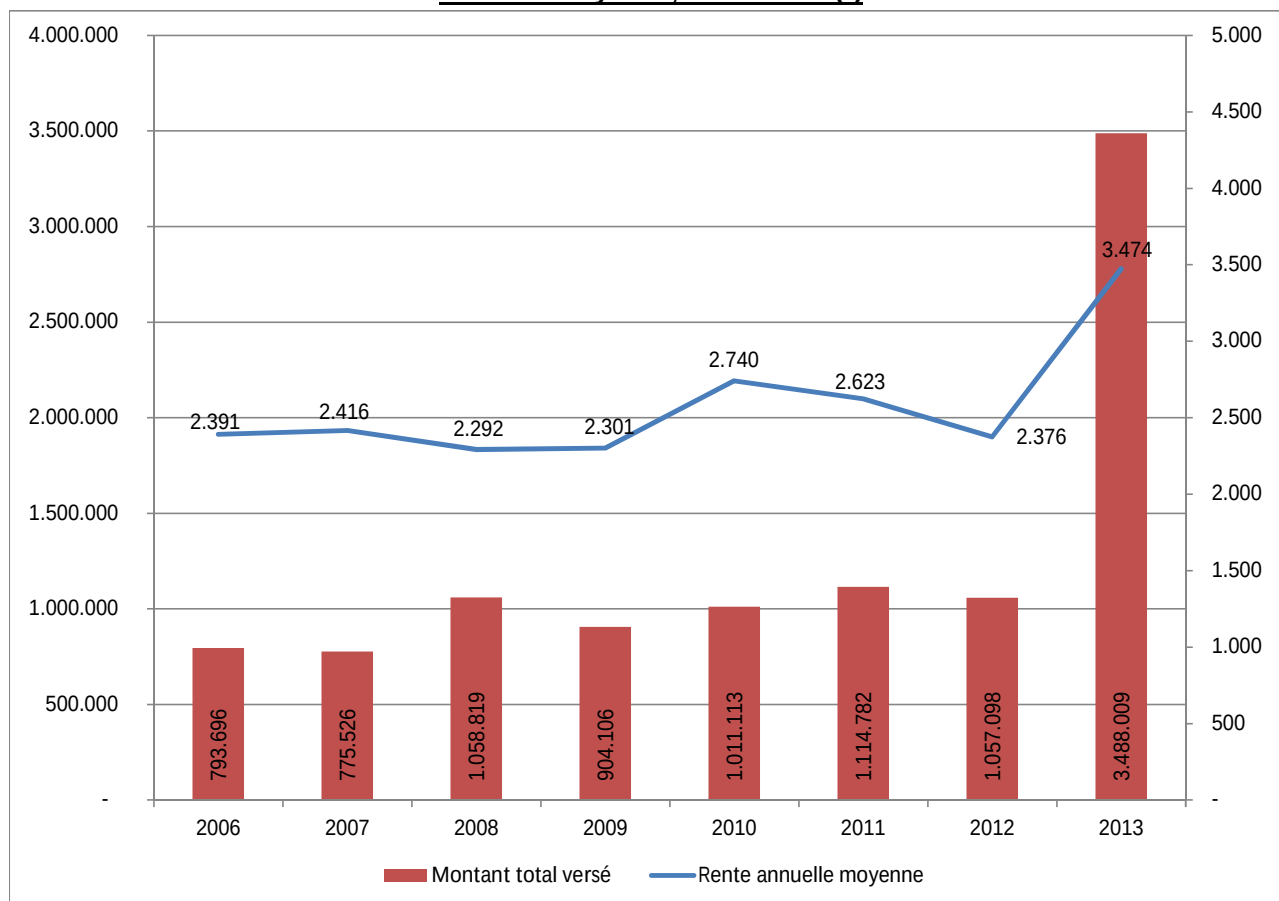


Tableau 48. Rentes décès non issues de la conversion d'un capital, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes, montant total et rente annuelle moyenne, par commission paritaire et au total, 2007 - 2013 (*)

Nombre de nouvelles rentes	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	13	16	20	18	18	18
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	4	3	2	0
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1	3	10	7	27	8
Total	14	19	34	28	47	26

Nombre total de rentes	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	265	284	272	272	271	267
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	15	18	20	19
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	56	109	82	135	154	718
Total	321	393	369	425	445	1.004

Montant total versé	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	688.180	589.471	613.428	690.481	619.497	623.633
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	17.526	19.386	23.207	22.029
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	87.346	314.634	380.158	404.915	414.394	2.842.347
Total	775.526	904.106	1.011.113	1.114.782	1.057.098	3.488.009

Rente annuelle moyenne	2007	2009	2010	2011	2012	2013
216 Employés occupés chez les notaires	2.597	2.076	2.255	2.539	2.286	2.336
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	0	0	1.168	1.077	1.160	1.159
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	1.560	2.887	4.636	2.999	2.691	3.959
Moyenne	2.416	2.301	2.740	2.623	2.376	3.474

* La forte augmentation du nombre total de rentes, le montant total versé et la rente annuelle moyenne en 2013 est attribuée à une CP où les engagements de pension autrefois gérés en interne ont été externalisés.

Graphique 45. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2013

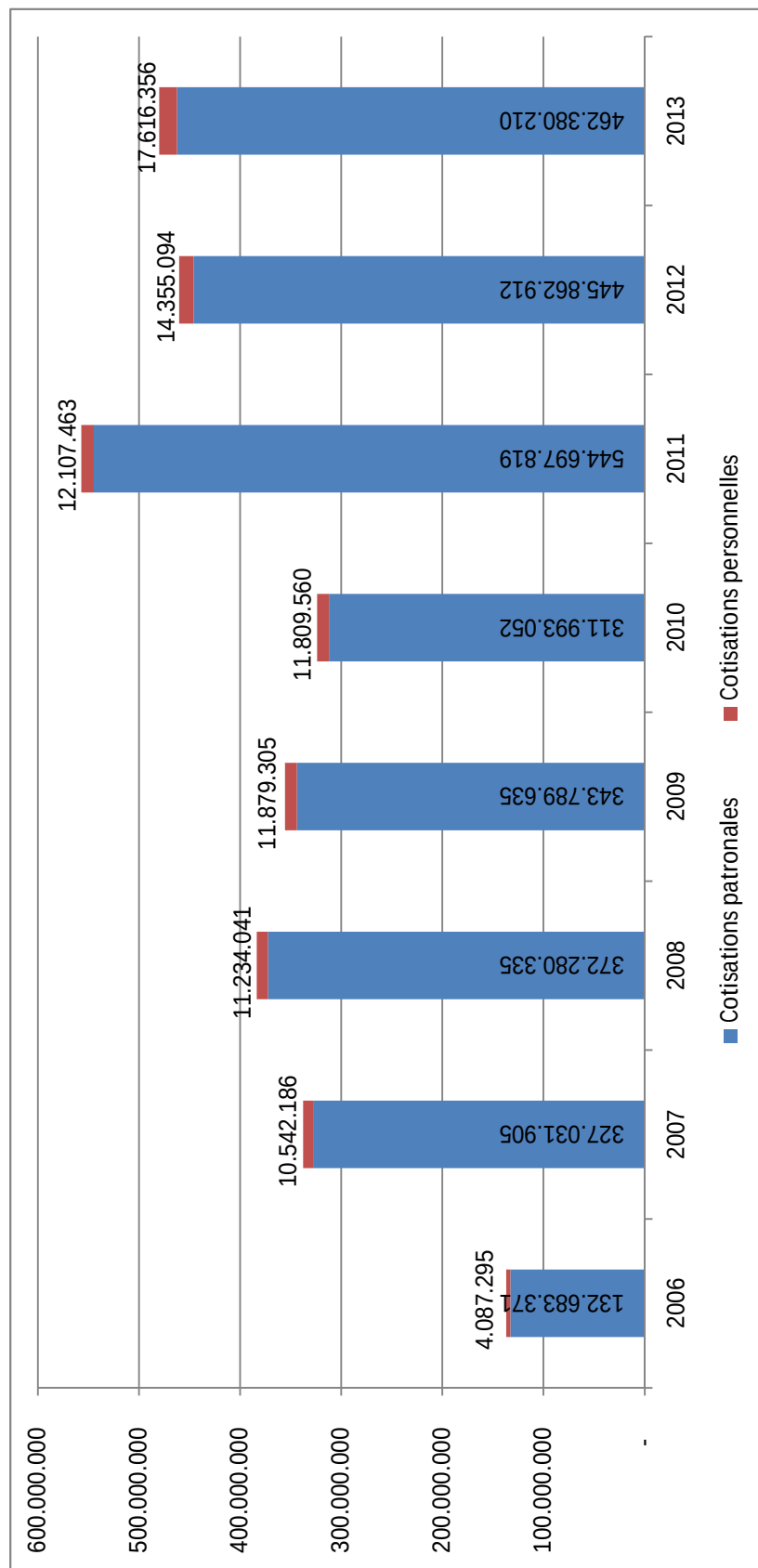


Tableau 49. Volet pensions, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2006 - 2013

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cotisations patronales	132.683.371	327.031.905	372.280.335	343.789.635	311.993.052	544.697.819	445.862.912	462.380.210
Cotisations personnelles	4.087.295	10.542.186	11.234.041	11.879.305	11.809.560	12.107.463	14.355.094	17.616.356
Total	136.770.666	337.574.090	383.514.375	355.668.940	323.802.613	556.805.282	460.218.005	479.996.566

Graphique 46. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2013, peer group 1

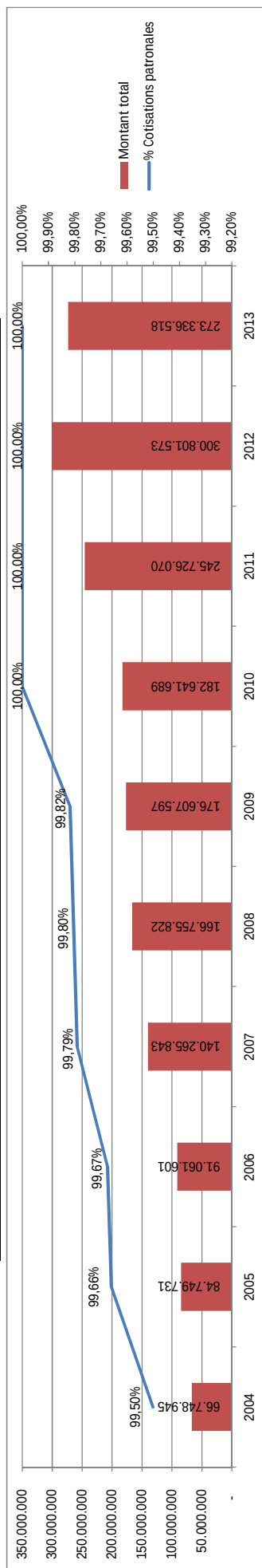


Tableau 50. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2013, peer group 1

Commission paritaire	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles
102.01 Industrie des carrières Hainaut	0	0	0	0	0	0	297.837	0	135.640	0	124.062	0
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	0	0	0	0	0	0	0	0	301.866	0	93.606	0
106.02 Industrie du béton	787.206	0	771.755	0	1.261.621	0	1.868.406	0	2.008.753	0	1.978.443	0
111.01 Constructions métallique, mécanique et électrique	61.778.587	0	48.297.906	0	56.789.936	0	53.444.839	0	57.873.893	0	60.011.169	0
112.01 Entreprises de garage	9.374.187	0	9.382.972	0	9.076.171	0	9.863.248	0	11.361.988	0	11.078.089	0
113.04 Tuileries	0	0	0	0	99.805	0	17.830	0	16.679	0	17.198	0
114.01 Industrie des briques	0	0	0	0	0	0	0	0	132.065	0	121.054	0
116.01 Ouvriers industrie chimique	0	0	0	0	0	0	3.352.189	0	3.205.025	0	2.985.765	0
118.01 Industrie alimentaire	14.229.863	0	14.674.140	0	16.256.262	0	11.300.103	0	20.206.710	0	19.869.760	0
120.02 Préparation du lin	31.909	0	26.564	0	26.437	0	26.559	0	28.047	0	37.370	0
121.01 Nettoyage	0	0	7.576.983	0	7.851.664	0	8.294.658	0	8.386.506	0	9.030.073	0
124.01 Construction	37.833.000	0	48.454.453	0	42.100.126	0	43.409.224	0	46.378.736	0	48.067.481	0
126.01 Aneublement et industrie transformatrice du bois	0	0	3.071.847	0	2.870.300	0	2.884.147	0	2.952.550	0	3.332.136	0
127.01 Commerce de combustibles	655.636	327.818	644.776	322.388	1.019.491	0	1.043.557	0	1.080.182	0	1.161.820	0
130.01 Imprimeries, arts graphiques et journaux	0	0	0	0	1.851.391	0	939.429	0	1.358.956	0	864.093	0
132.14 144 145 Secteurs verts	2.595.131	0	2.693.246	0	2.497.891	0	2.435.781	0	4.482.672	0	5.037.103	0
139.01 Batellerie	136.000	0	197.000	0	175.500	0	96.000	0	250.000	0	187.907	0
140.01 Autobus et Autocars	756.200	0	1.247.519	0	669.500	0	816.000	0	2.059.337	0	684.300	0
140.03 Transport routier et la logistique	0	0	0	0	0	0	4.360.487	0	11.903.595	0	7.688.294	0
140.05 Déménagement	0	0	0	0	0	0	148.961	0	216.526	0	137.224	0
142.01 Récupération de métaux	552.982	0	562.460	0	349.935	0	570.521	0	703.127	0	827.564	0
143.01 Pêche maritime	248.569	0	255.901	0	262.471	0	243.159	0	243.344	0	269.270	0
149.01 Électriciens	9.106.702	0	9.498.984	0	9.804.454	0	9.829.630	0	13.870.720	0	13.167.072	0
149.02 Carrosserie	1.649.151	0	1.773.029	0	1.722.965	0	2.007.695	0	2.204.536	0	2.032.809	0
149.04 Commerce du métal	6.882.103	0	7.050.329	0	6.405.099	0	6.995.629	0	8.355.663	0	8.979.883	0
207.01 Employés industrie chimique	0	0	0	0	0	0	2.167.811	0	2.383.068	0	2.238.241	0
209.01 Employés des fabrications métalliques	5.297.066	0	5.669.048	0	5.643.802	0	9.473.803	0	12.011.343	0	11.851.040	0
220.01 Employés de l'industrie alimentaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1.945.217	0
226.01 Employés commerce international	4.325.000	0	6.247.819	0	6.259.006	0	8.148.770	0	8.868.381	0	8.694.355	0
301.01 Port d'Anvers	9.010.729	0	6.481.919	0	5.861.847	0	6.200.885	0	4.986.406	0	5.522.171	0
302.01 Industrie hôtelière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5.414.810	0
304.01 Spectacle	864.964	0	1.446.729	0	1.345.021	0	1.663.670	0	1.534.106	0	2.071.417	0
317.01 Services de gardiennage et/ou de surveillance	0	0	0	0	986.328	0	1.032.462	0	1.082.383	0	1.090.333	0
318.02 319.01 327.01 329.01 331.01 Non-marchand flamand	0	0	0	0	0	0	26.704.710	0	39.284.710	0	15.086.377	0
323.01 Immobilier	0	0	0	0	1.098.968	0	1.561.247	0	4.309.635	0	4.683.027	0
324.01 Industrie et commerce du diamant	313.019	0	259.829	0	356.443	0	309.889	0	236.651	0	432.153	0
330.01 Établissements et services de santé	0	0	0	0	0	0	24.216.932	0	26.387.579	0	16.523.833	0
Total	166.428.004	327.818	176.285.209	322.388	182.641.689	0	245.726.070	0	300.801.573	0	273.336.518	0

Graphique 47. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant total et ventilation, 2004 - 2013, peer group 2

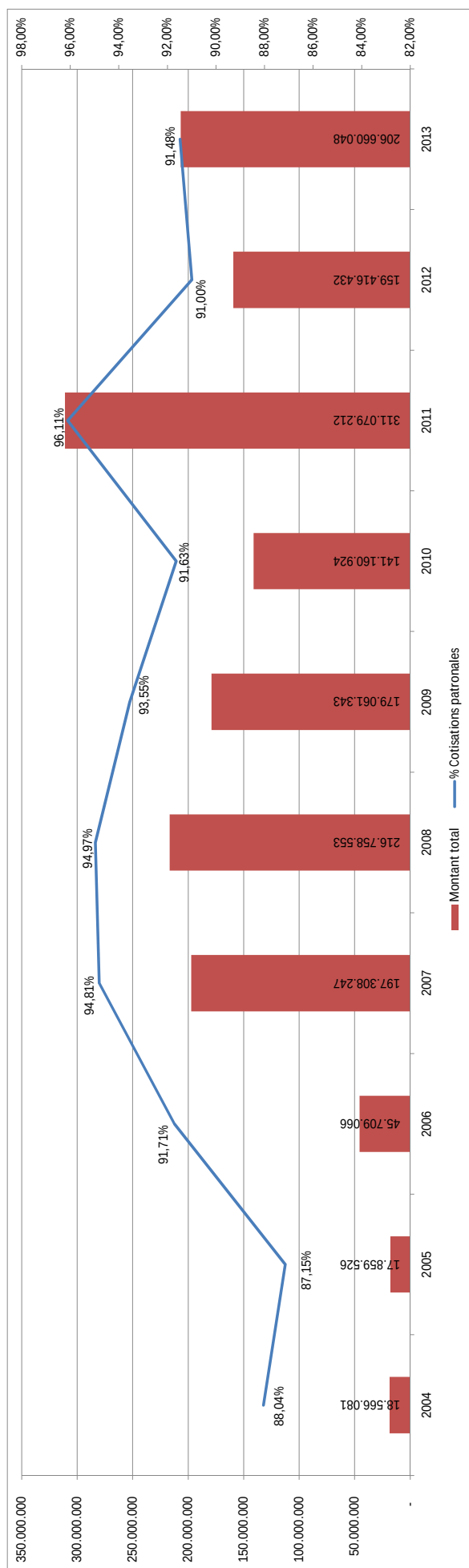


Tableau 51. Cotisations patronales et cotisations personnelles, montant par commission paritaire et montant total, 2008 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles	Cotisations patronales	Cotisations personnelles
216 Employés occupés chez les notaires	14.951.907	1.743.209	17.558.585	1.910.005	15.947.059	1.944.771	17.517.171	2.093.200	17.092.247	4.053.994	23.671.937	6.931.343
326 Industrie du gaz et de l'électricité	158.411.247	5.924.609	113.982.274	6.249.677	92.472.291	6.373.039	249.104.496	6.360.926	102.941.484	6.663.872	95.628.119	6.780.211
328.01 Transport urbain et régional Région flamande	20.928.134	1.149.281	17.226.650	1.289.273	9.488.954	1.305.325	10.886.829	1.425.412	9.869.575	1.336.168	8.978.222	1.386.350
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale	11.561.042	2.089.123	18.736.917	2.107.962	11.443.059	2.186.425	21.463.253	2.227.925	15.158.033	2.301.060	60.765.414	2.518.452
Total	205.852.331	10.906.223	167.504.426	11.556.917	129.351.363	11.809.560	298.971.749	12.107.463	145.061.338	14.355.094	189.043.692	17.616.356

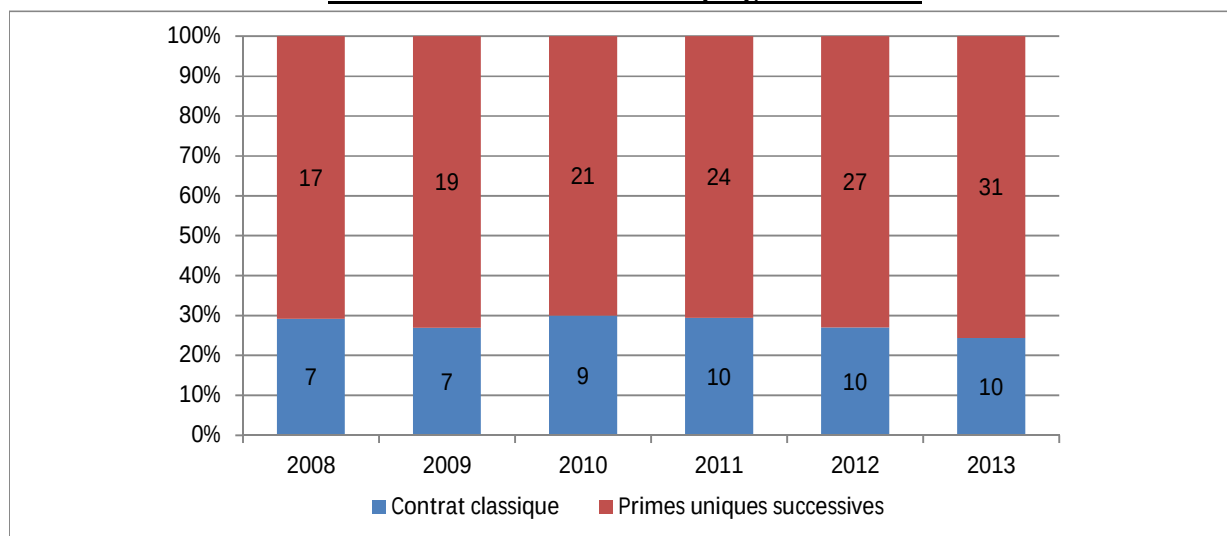
Tableau 52. Type d'organisme de pension et type de contrat d'assurance, 2013

Régime	IRP	Assureur	Branche 21					Combinaison (*)	Branche 23
			Fonds commun	Fonds cantonné	Primes uniques successives	Contrat classique	AR 69		
102.01		•	•		•			CDAR	
102.09		•	•		•		•	CDAR	
106.02		•	•		•			CDAR	
111	•								
112		•		•	•			CDAR	
113.04		•	•		•			CDAR	
114		•	•		•			CDAR	
116		•	•			•	•	CDAR	
118		•		•	•		•	CDAR	
120.02		•		•	•			CDAR	
121		•	•		•		•	CDAR	
124	•								
126		•		•	•			CDAR	
127	•								
130		•		•	•			CDAR	
132 - 144 - 145		•		•	•		•	CDAR	
139		•	•		•			CDAR	
140.01		•		•	•		•	CDAR	
140.03	•								
140.05		•	•		•		•	CDAR	
142.01		•		•	•			CDAR	
143 (Entrepôts)		•	•		•			CDAR	
143 (Marins pêcheurs)		•	•		•			CDAR	
149.01		•	•		•		•	CDAR	
149.02		•		•	•			CDAR	
149.04		•		•	•			CDAR	
207		•	•			•	•	CDAR	
209		•	•		•		•	Autre	
216 DC		•	•			•		CDSR	
216 DB	•								
220 (Assureur 1)		•		•	•			CDAR	
220 (Assureur 2)		•		•	•		•	CDAR	
226		•	•		•			CDAR	
301.01		•		•	•			CDAR	

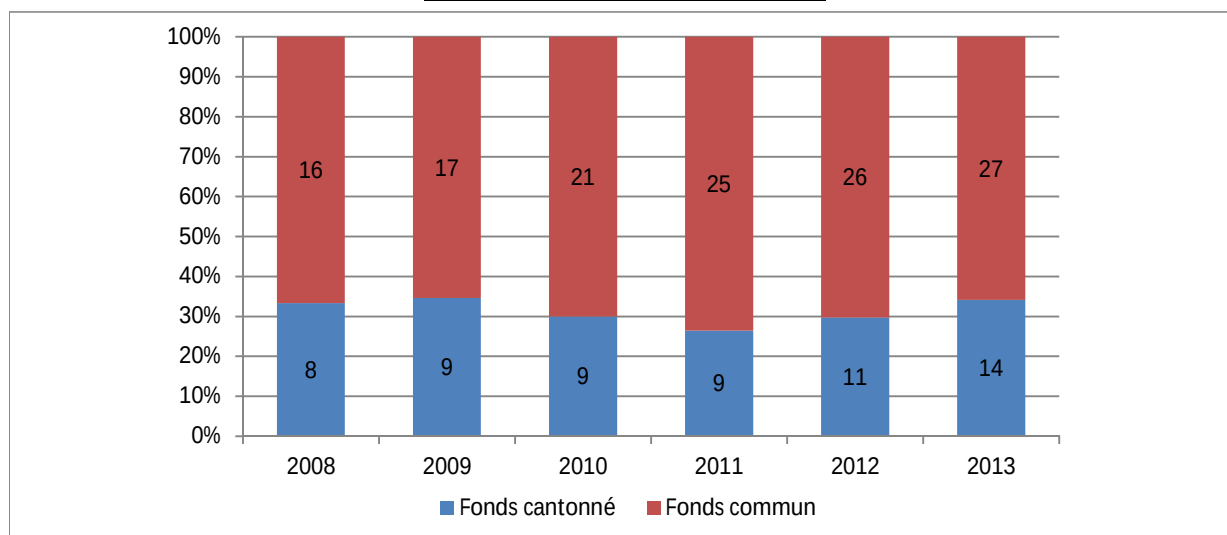
Régime	IRP	Assureur	Branche 21					Combinaison (*)	Branche 23
			Fonds commun	Fonds cantonné	Primes uniques successives	Contrat classique	AR 69		
302 (Assureur 1)		•	•		•			CDAR	
302 (Assureur 2)		•		•	•		•	CDAR	
304		•	•		•			CDAR	
317		•	•			•	•	CDSR	
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331	•								
323		•	•			•	•	CDAR	
324		•	•		•			CDAR	
326 DC (IBP)	•								
326 DC (Assureur 1)		•	•			•		CDSR	
326 DC (Assureur 2)		•	•			•		CDAR	
326 DB (IBP)	•								
326 DB (Assureur 1)		•	•			•		CDSR	
326 DB (Assureur 2)		•	•			•		CDSR	
326 DB bis	•								
328.01	•								
328.03 DC		•	•			•	•	CDAR	
328.03 DB		•	•		•		•	Autre	
330	•								

* Il fallait choisir entre CDAR - CDSR - Mixte et Autre

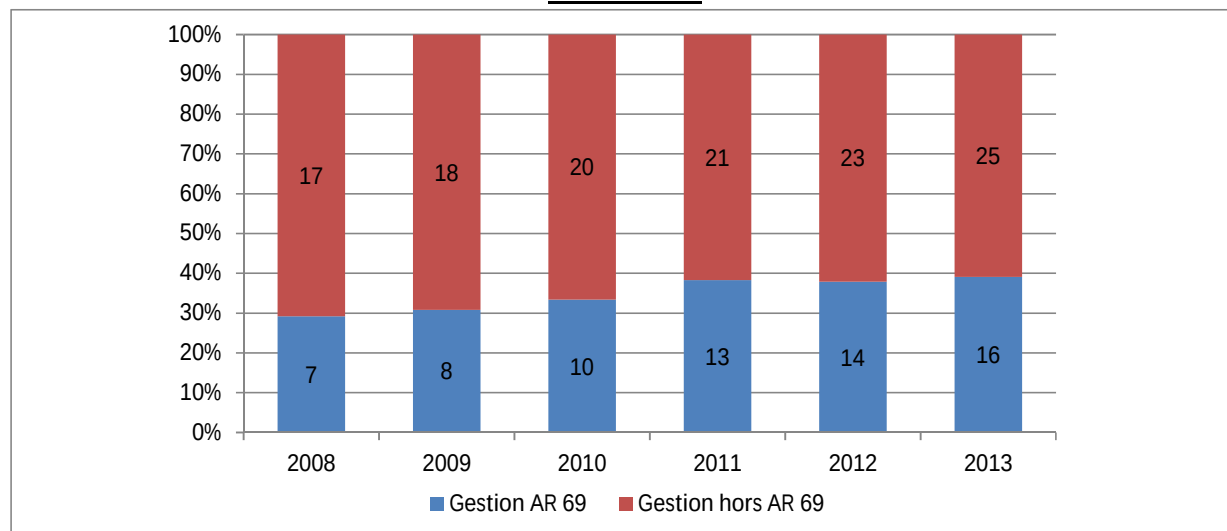
Graphique 48. Contrats d'assurance, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2013



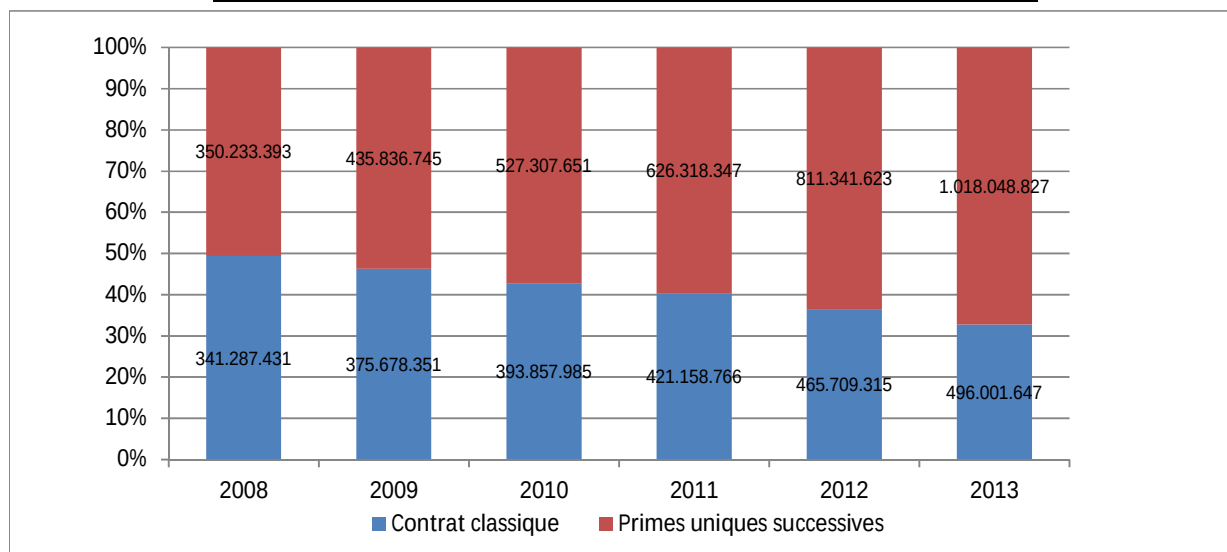
Graphique 49. Contrats d'assurance, proportion de contrats liés au fonds commun/au fonds cantonné, 2008 - 2013



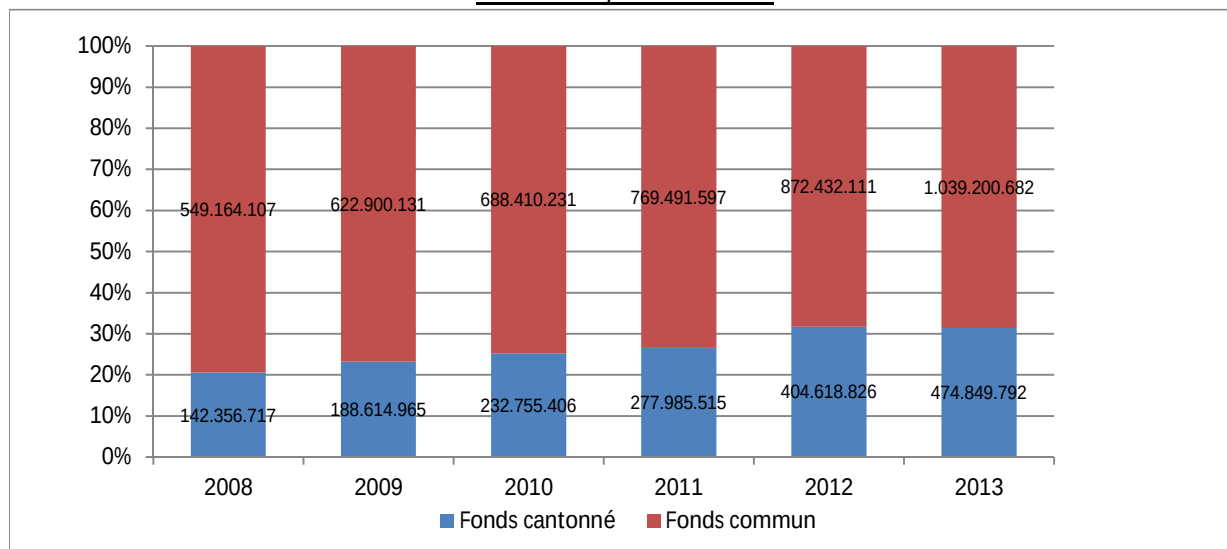
Graphique 50. Contrats d'assurance, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2013



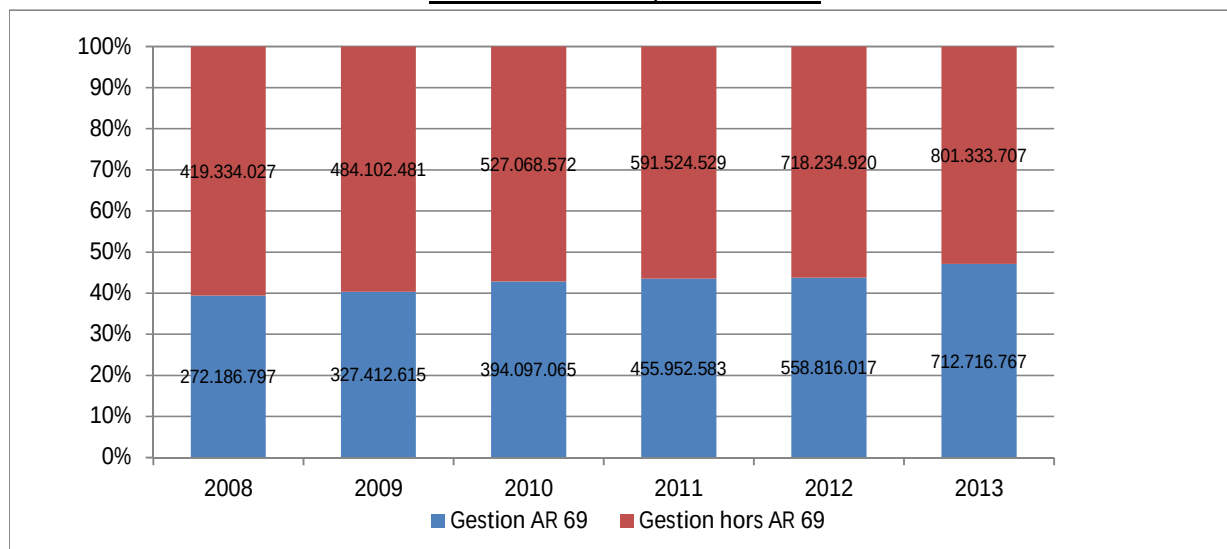
Graphique 51. Réserves gérées par des assureurs, ventilation selon le type de contrat (primes uniques successives/contrat classique), 2008 - 2013



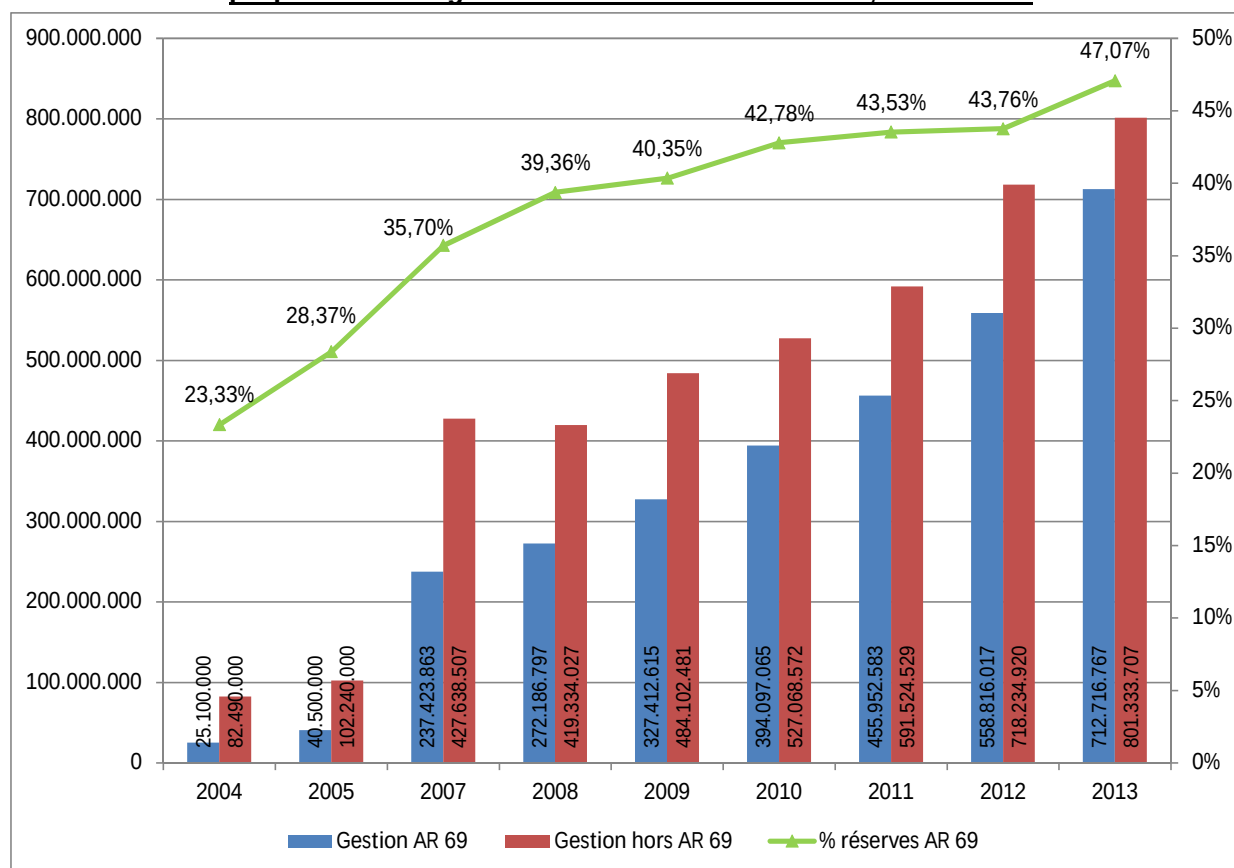
Graphique 52. Réserves gérées par des assureurs, proportion fonds commun/fonds cantonné, 2008 - 2013



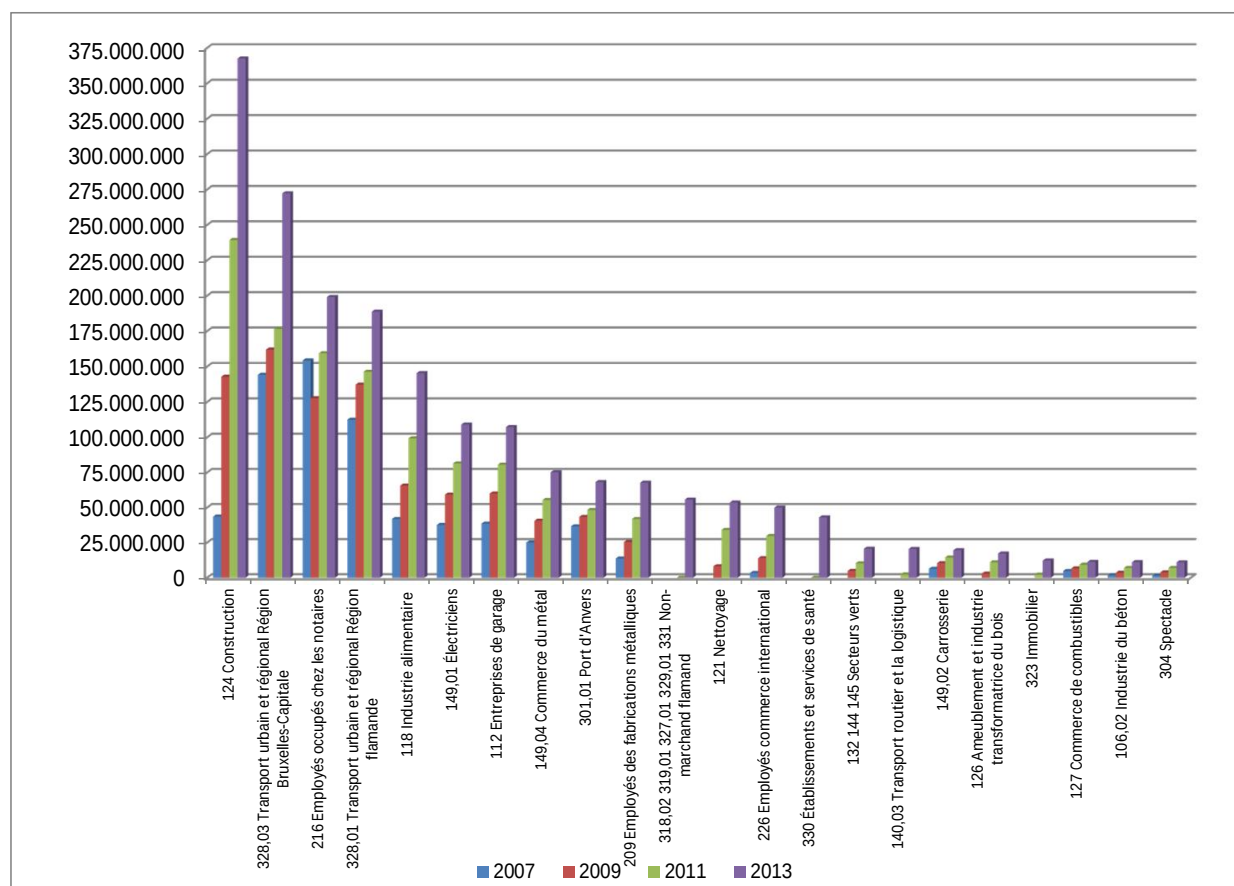
Graphique 53. Réserves gérées par des assureurs, proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2008 - 2013



Graphique 54. Réserves gérées par des entreprises d'assurances, montant total et proportion de la gestion dans le cadre de l'AR 69, 2004 - 2013

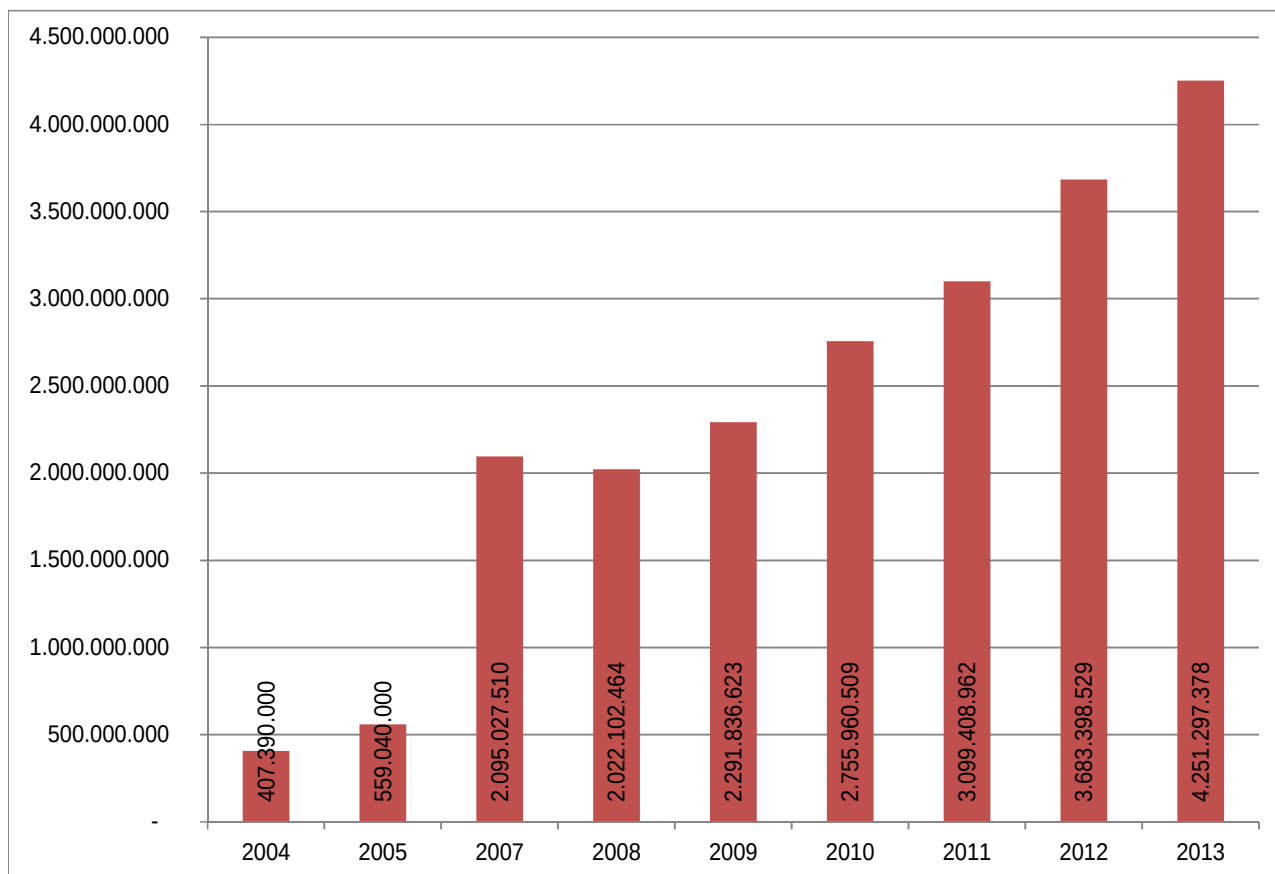


Graphique 55. Réserves, montant total par commission paritaire, 2007 - 2013 (*)

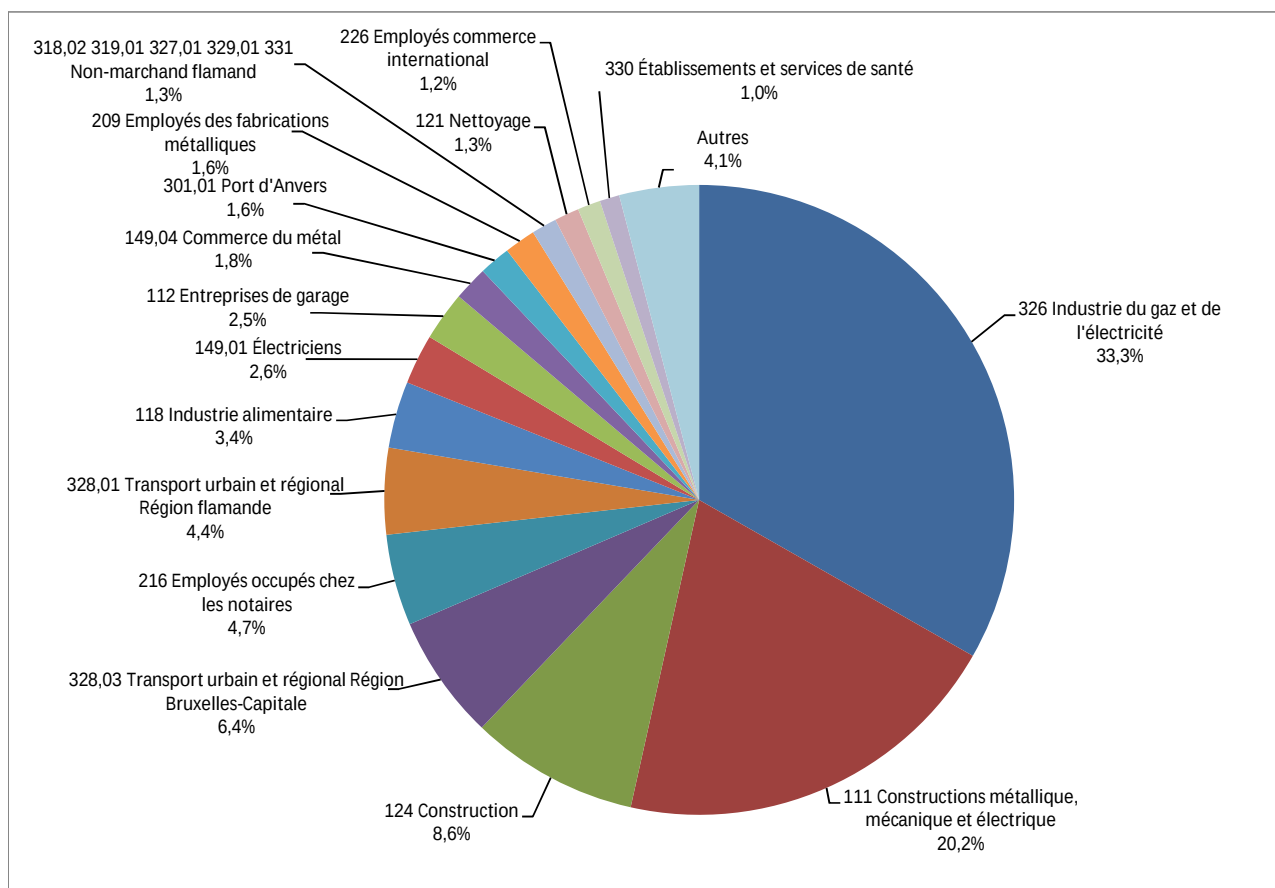


* Pour des raisons de lisibilité, la CP 111 et la CP 326 n'ont pas été reprises dans ce graphique ainsi que les 17 plus petites commissions paritaires.

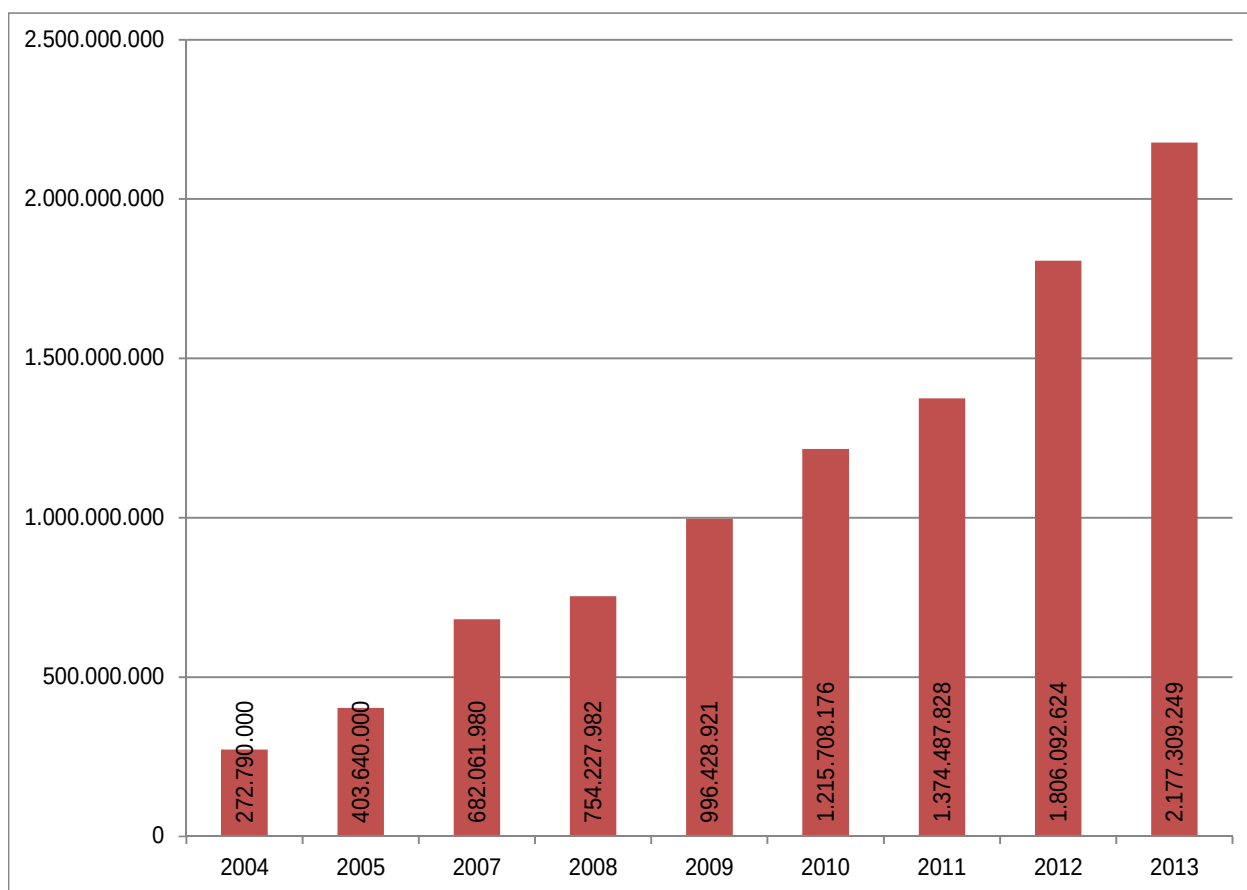
Graphique 56. Réserves, montant total, 2004 - 2013



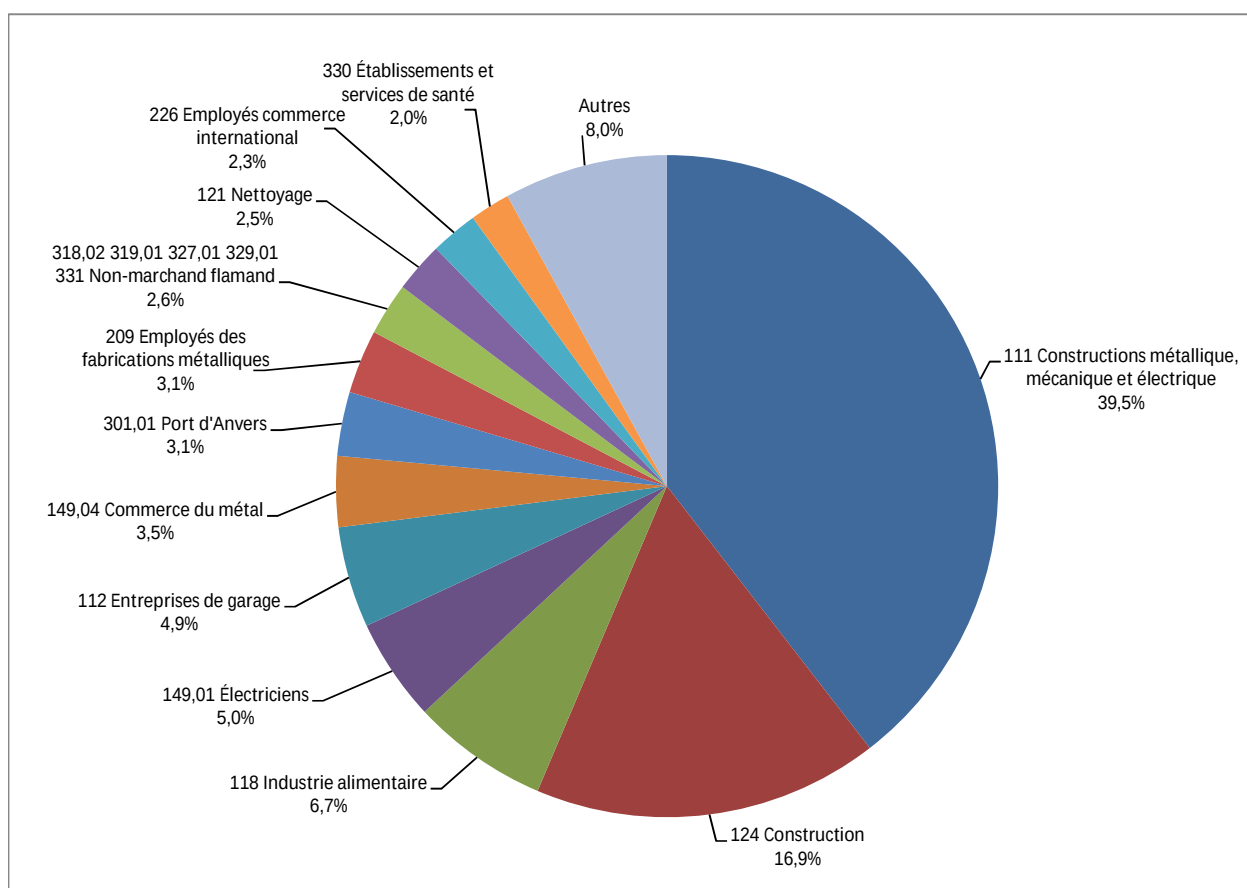
Graphique 57. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2013



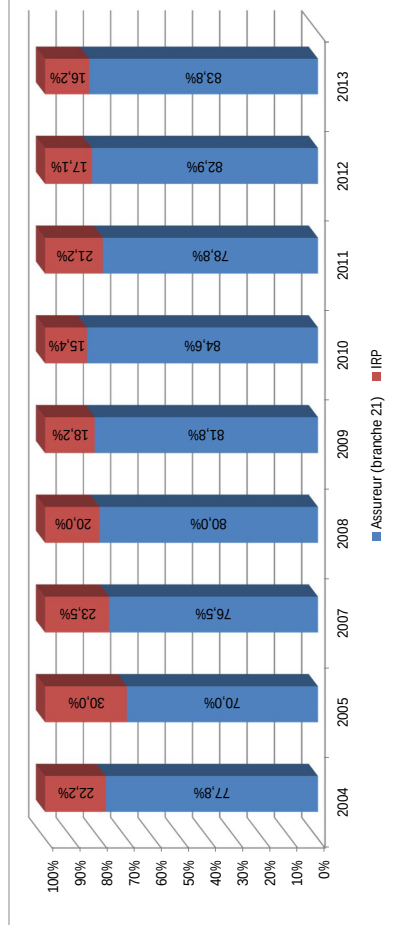
Graphique 58. Réserves, montant total, 2004 - 2013, peer group 1



Graphique 59. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2013, peer group 1



Graphique 60. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2013, peer group 1



Graphique 61. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), 2004 - 2013, peer group 1

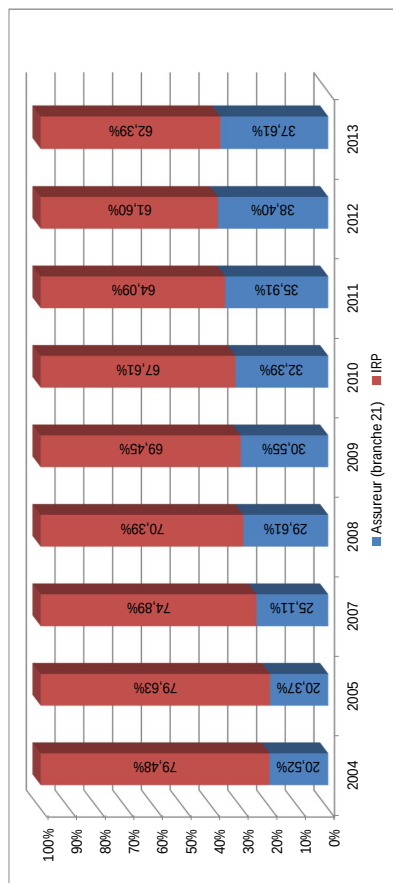
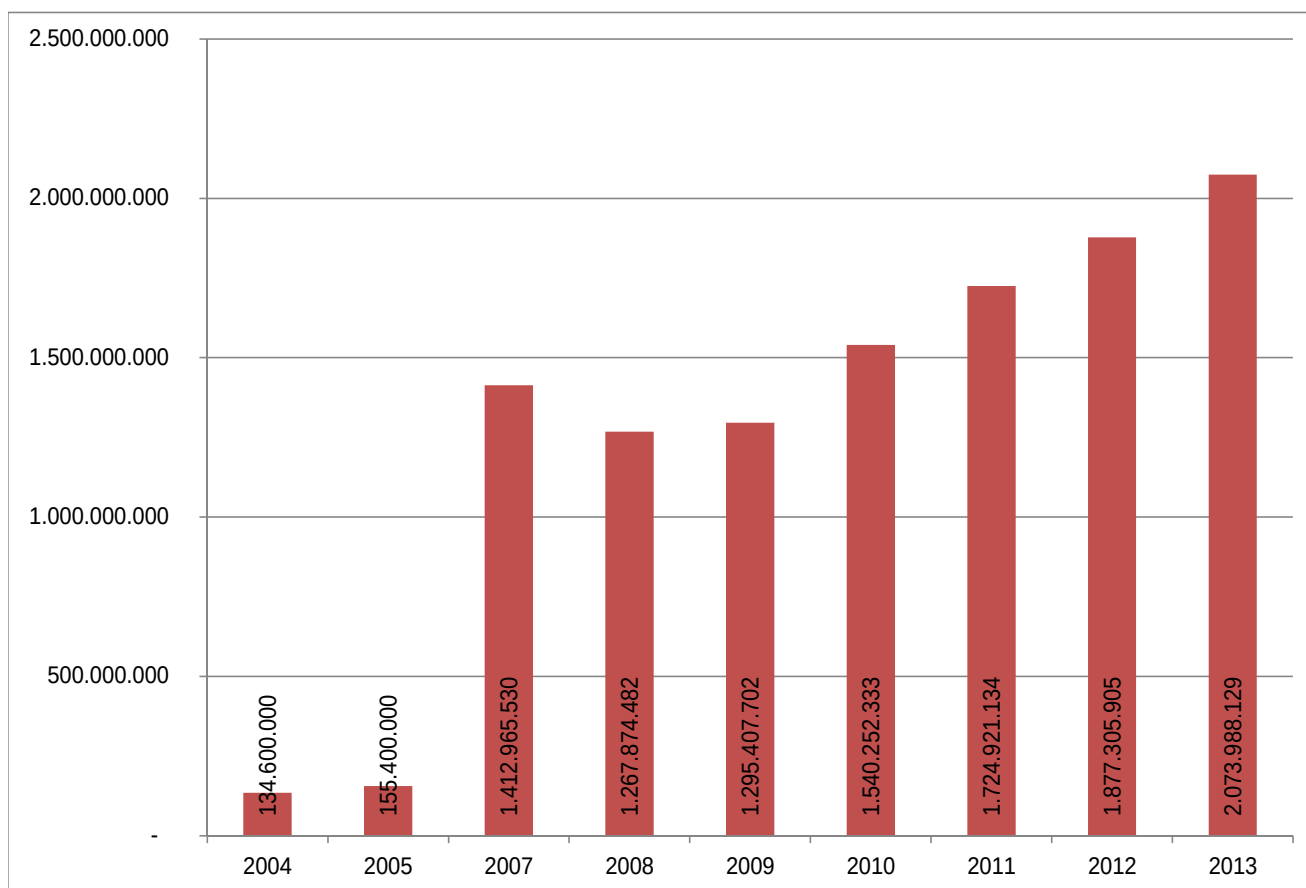


Tableau 53. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP (*)), par commission paritaire et au total, 2005 - 2013, peer group 1

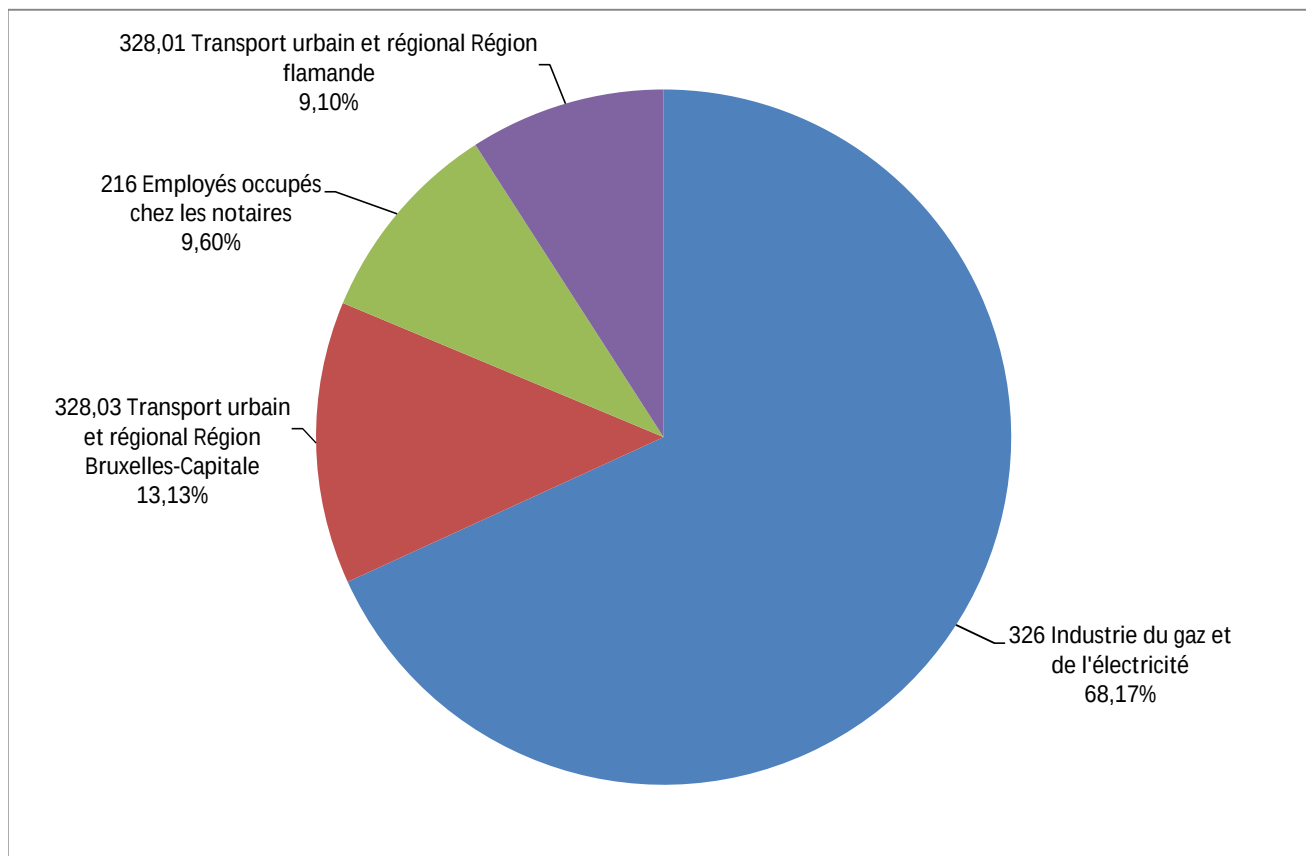
Commission paritaire	2005			2007			2009			2011			2013		
	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	Assureur (branche 21)	IRP	IRP
102.01 Industrie des carrières Hainaut													426.243		
102.09 Carrières et bours de calcaire et dolomie													405.851		
106.02 Industrie du béton													11.070.898		
111 Constructions métallique, mécanique et électrique													107.272.182		
112 Entreprises de garage	23.200.000	288.500.000	1.665.411	425.724.493	38.635.831		3.527.815	499.263.990	6.885.461	581.779.480			145.754		
113.04 Tulleries													310.394		
114 Industrie des briques													9.292.562		
116 Ouvriers industrie chimique													145.310.587		
118 Industrie alimentaire	12.500.000		41.916.983				65.689.896		2.868.240				689.164		
120.02 Préparation du lin	240.000		413.637				509.227		593.117				53.565.503		
121 Nettoyage							8.135.499		34.107.657						
124 Construction								142.808.595		239.350.322					
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois							2.898.486		11.033.639				17.218.098		
127 Commerce de combustibles															
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux		3.100.000		4.786.790				6.585.932		9.265.829			4.485.198		
132 144 145 Secteurs verts							4.807.856		2.359.026				20.652.622		
139 Batellerie			98.585				421.442		734.776				1.371.439		
140.01 Autobus et Autocars							2.067.005		3.606.536				7.305.447		
140.03 Transport routier et la logistique										2.260.485					
140.05 Déménagement													576.391		
142.01 Récupération de métaux							1.626.648		2.699.523				4.248.892		
143 Pêche maritime			527.283				854.731		1.431.660				2.010.673		
149.01 Electriciens			397.412				59.253.577		81.564.058				109.057.484		
149.02 Carrosserie	20.600.000		37.629.186				10.380.482		14.446.675				19.567.523		
149.04 Commerce du métal	3.600.000		6.388.141				40.604.506		55.415.010				75.237.866		
207 Employés industrie chimique	14.700.000		25.157.040						1.763.316				6.553.267		
209 Employés des fabrications métalliques	7.400.000		13.681.234				25.457.486		41.895.699				67.746.839		
220 Employés de l'industrie alimentaire													50.037.115		
226 Employés commerce international													1.943.290		
301.01 Port d'Anvers		29.800.000	3.367.219	36.675.027			13.911.494	43.351.410	29.720.449	48.308.968			68.194.400		
302 Industrie hôtelière													5.449.046		
304 Spectacle			1.400.598				3.793.604		6.990.854				10.936.265		
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance									1.576.656				3.618.067		
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand															
323 Immobilier															
324 Industrie et commerces du diamant															
330 Etablissements et services de santé							448.381		2.235.843				12.264.689		
Total	82.240.000	321.400.000	171.278.559	510.783.421	171.278.559	321.400.000	304.418.994	692.009.927	493.522.743	880.965.084	818.891.599	1.358.417.649	860.345.116	11.284.024	20.452.803

* Les chiffres relatifs aux IRP englobent également, pour l'année 2005, les réserves gérées par un FSE (CP 11.1).

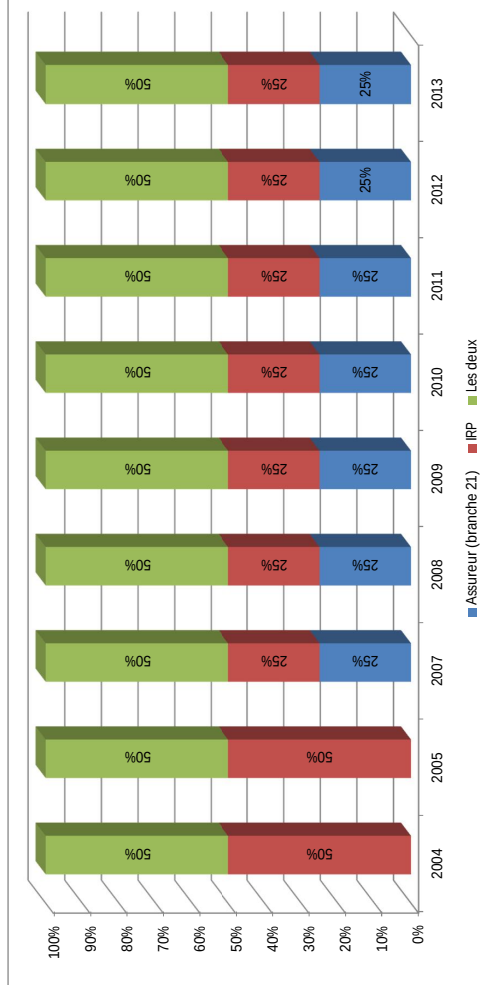
Graphique 62. Réserves, montant total, 2004 - 2013, peer group 2



Graphique 63. Réserves, ventilation par commission paritaire, 2013, peer group 2



Graphique 64. Commissions paritaires, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2013, peer group 2



Graphique 65. Réserves, ventilation selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), 2004 - 2013, peer group 2

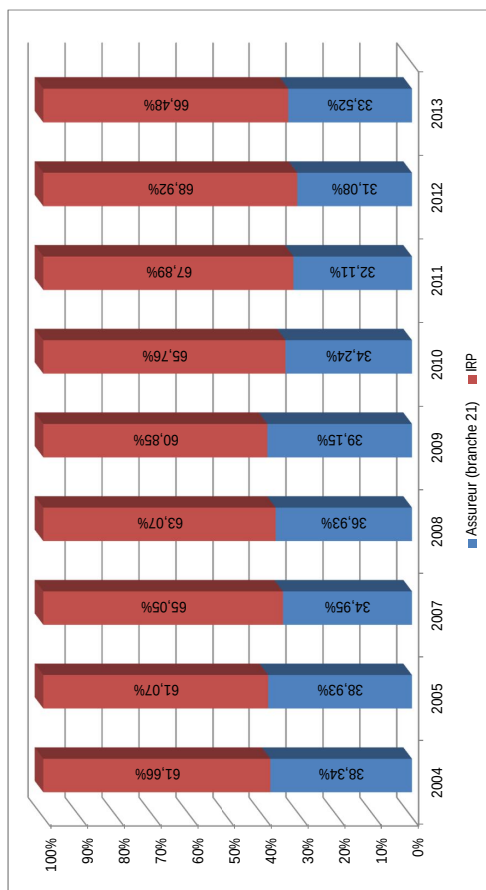


Tableau 54. Réserves, montant total selon le type d'organisme de pension (entreprise d'assurances/IRP), par commission paritaire et au total, 2005 - 2013, peer group 2

Commission paritaire	2005			2007			2009			2011			2013		
	Assureur (branche 21)	IRP		Assureur (branche 21)	IRP		Assureur (branche 21)	IRP		Assureur (branche 21)	IRP		Assureur (branche 21)	IRP	
216 Employés occupés chez les notaires															
326 Industrie du gaz et de l'électricité															
328.01 Transport urbain et régional Région flamande															
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale															
Total	60.500.000	94.900.000		493.783.812	919.181.718		507.096.102	788.311.600		553.954.369	1.170.966.765		695.158.875	1.378.829.255	

Graphique 66. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009, 2009 - 2011 et 2011 - 2013, par commission paritaire

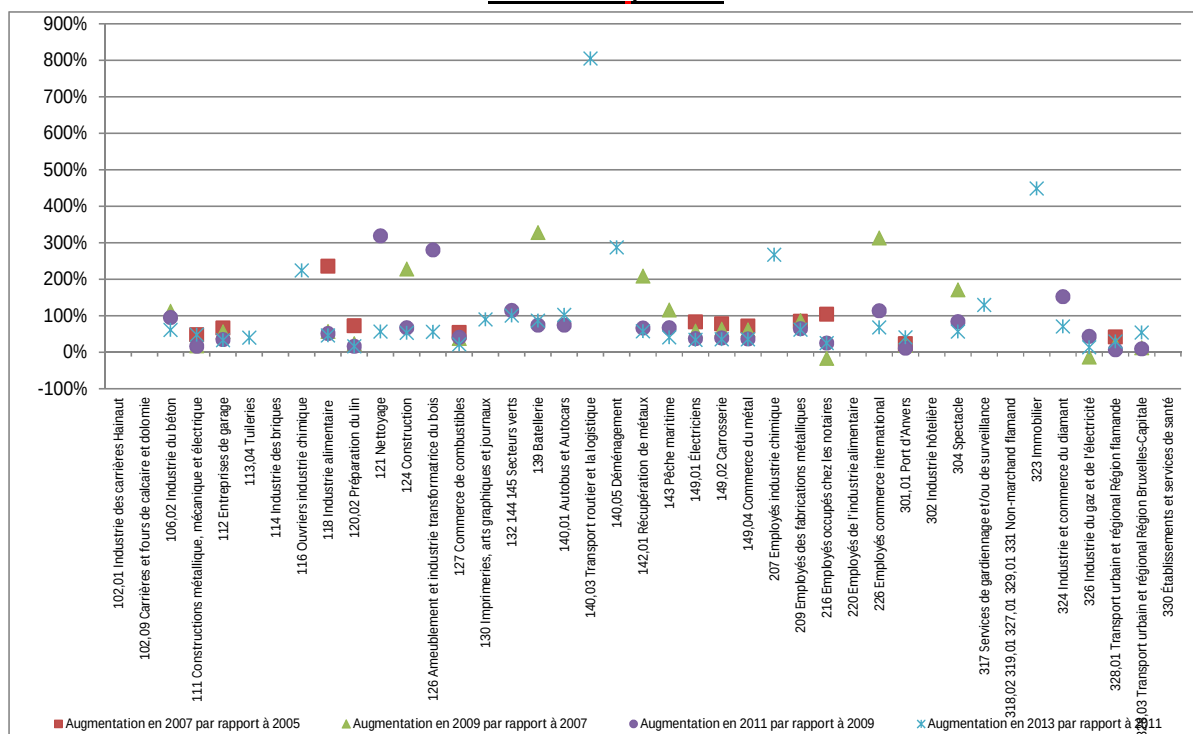
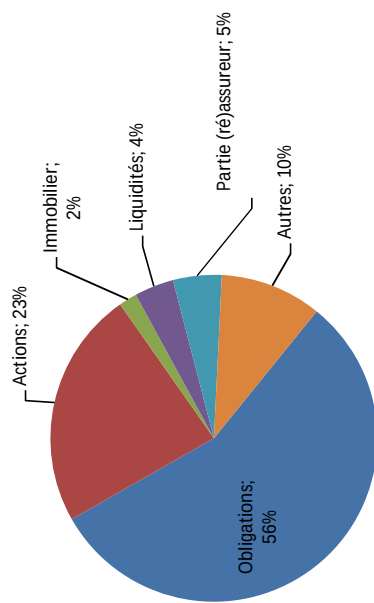


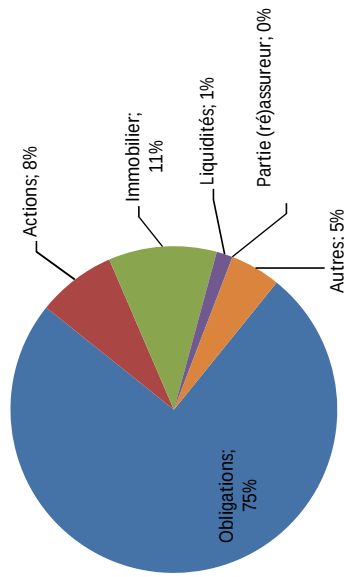
Tableau 55. Réserves, augmentation en % sur 2005 - 2007, 2007 - 2009, 2009 - 2011 et 2011 - 2013, par commission paritaire

Commission paritaire	Augmentation en 2007 par rapport à 2005	Augmentation en 2009 par rapport à 2007	Augmentation en 2011 par rapport à 2009	Augmentation en 2013 par rapport à 2011
102,01 Industrie des carrières Hainaut				
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie				
106,02 Industrie du béton		111,83%	95,18%	60,79%
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	47,56%	17,27%	16,53%	47,88%
112 Entreprises de garage	66,53%	55,38%	34,32%	33,04%
113,04 Tuileries				40,31%
114 Industrie des briques				
116 Ouvriers industrie chimique				223,98%
118 Industrie alimentaire	235,34%	56,71%	51,10%	46,39%
120,02 Préparation du lin	72,35%	23,11%	16,47%	16,19%
121 Nettoyage			319,24%	57,05%
124 Construction		227,56%	67,60%	53,56%
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			280,67%	56,05%
127 Commerce de combustibles	54,41%			21,78%
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux		37,59%	40,69%	90,13%
132 144 145 Secteurs verts			114,21%	100,53%
139 Batellerie		327,49%	74,35%	86,65%
140,01 Autobus et Autocars			74,48%	102,56%
140,03 Transport routier et la logistique				804,80%
140,05 Déménagement				287,37%
142,01 Récupération de métaux		208,50%	65,96%	57,39%
143 Pêche maritime		115,07%	67,50%	40,44%
149,01 Électriciens	82,67%	57,47%	37,65%	33,71%
149,02 Carrosserie	77,45%	62,50%	39,17%	35,45%
149,04 Commerce du métal	71,14%	61,40%	36,48%	35,77%
207 Employés industrie chimique				267,48%
209 Employés des fabrications métalliques	84,88%	86,08%	64,57%	61,70%
216 Employés occupés chez les notaires	103,59%	-17,27%	24,85%	24,93%
220 Employés de l'industrie alimentaire				
226 Employés commerce international		313,14%	113,64%	68,36%
301,01 Port d'Anvers	23,07%	18,20%	11,44%	41,16%
302 Industrie hôtelière				
304 Spectacle		170,86%	84,28%	56,44%
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance				129,48%
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand				
323 Immobilier				448,55%
324 Industrie et commerce du diamant			152,21%	70,48%
326 Industrie du gaz et de l'électricité		-13,32%	43,07%	13,77%
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	41,31%	21,99%	6,62%	29,04%
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale		12,35%	9,02%	54,21%
330 Établissements et services de santé				

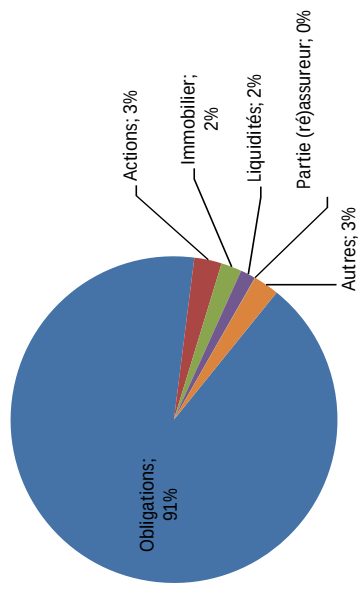
Graphique 67. Allocation des actifs, globalement, 2013



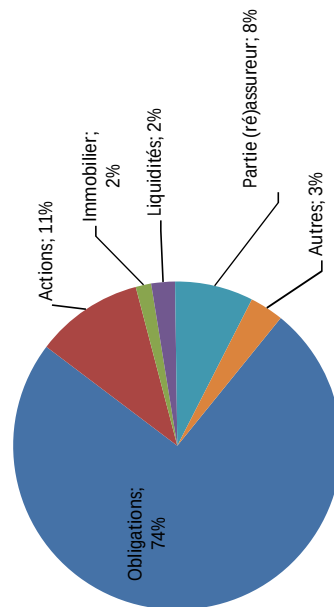
Graphique 68. Allocation des actifs, quintile 1, 2013



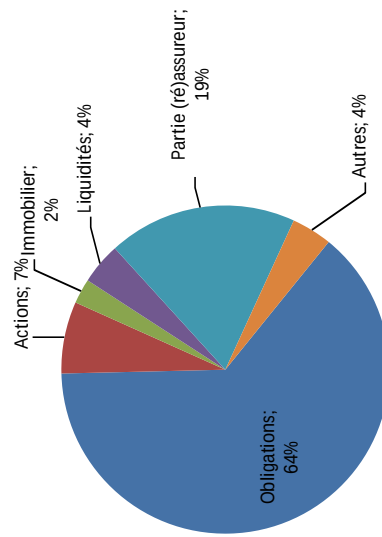
Graphique 69. Allocation des actifs, quintile 2, 2013



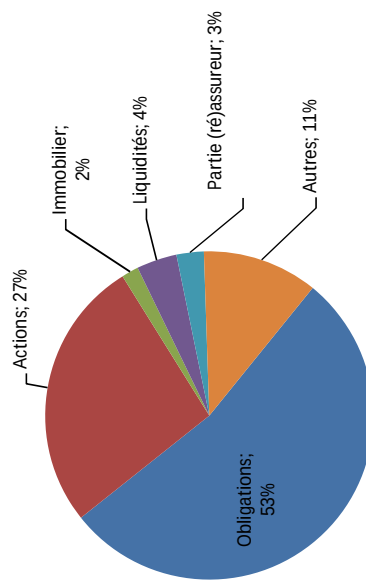
Graphique 70. Allocation des actifs, quintile 3, 2013



Graphique 71. Allocation des actifs, quintile 4, 2013



Graphique 72. Allocation des actifs, quintile 5, 2013



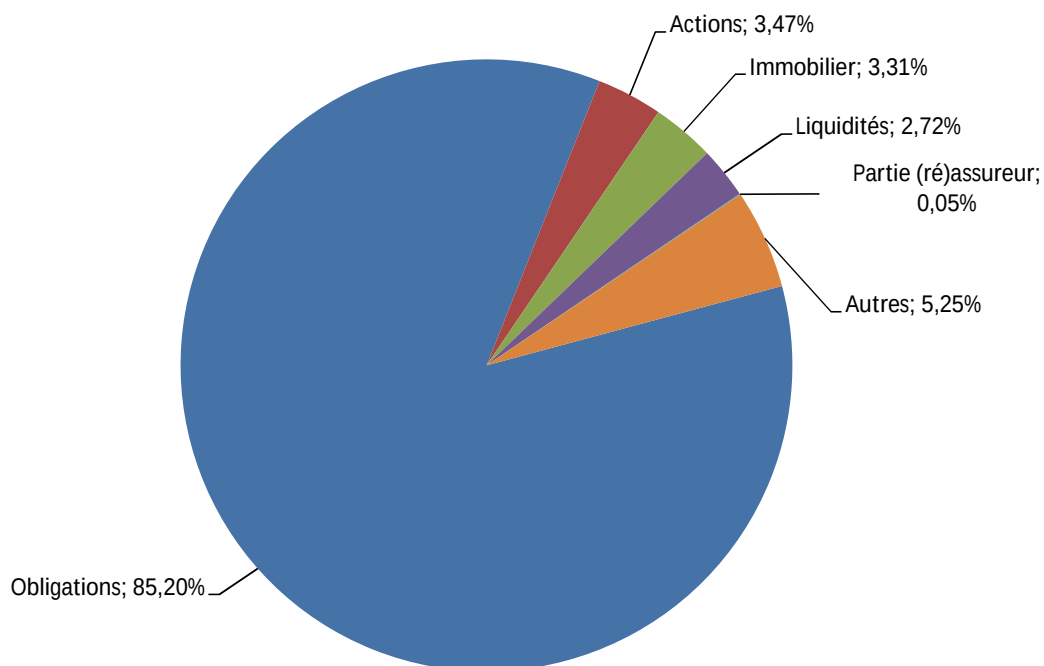
* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

** Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2013.

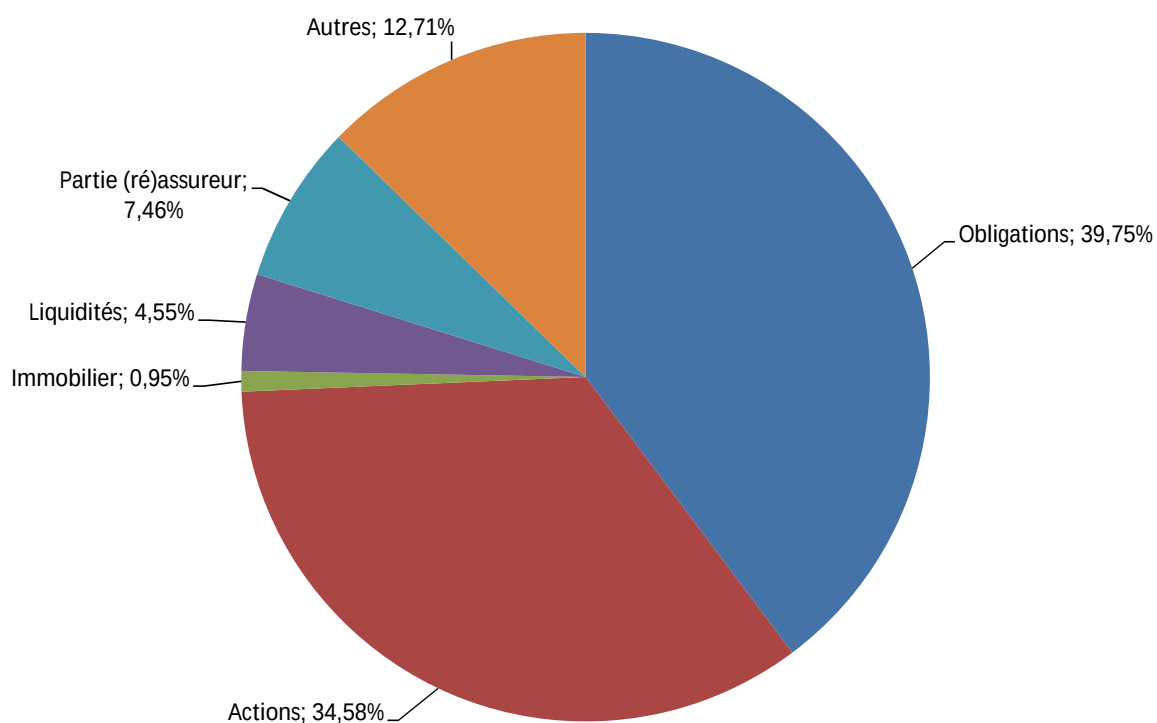
*** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

**** Les quintiles sont arrangés du plus petit quintile (1) au plus grand quintile (5).

Graphique 73. Allocation des actifs, entreprises d'assurances, 2013



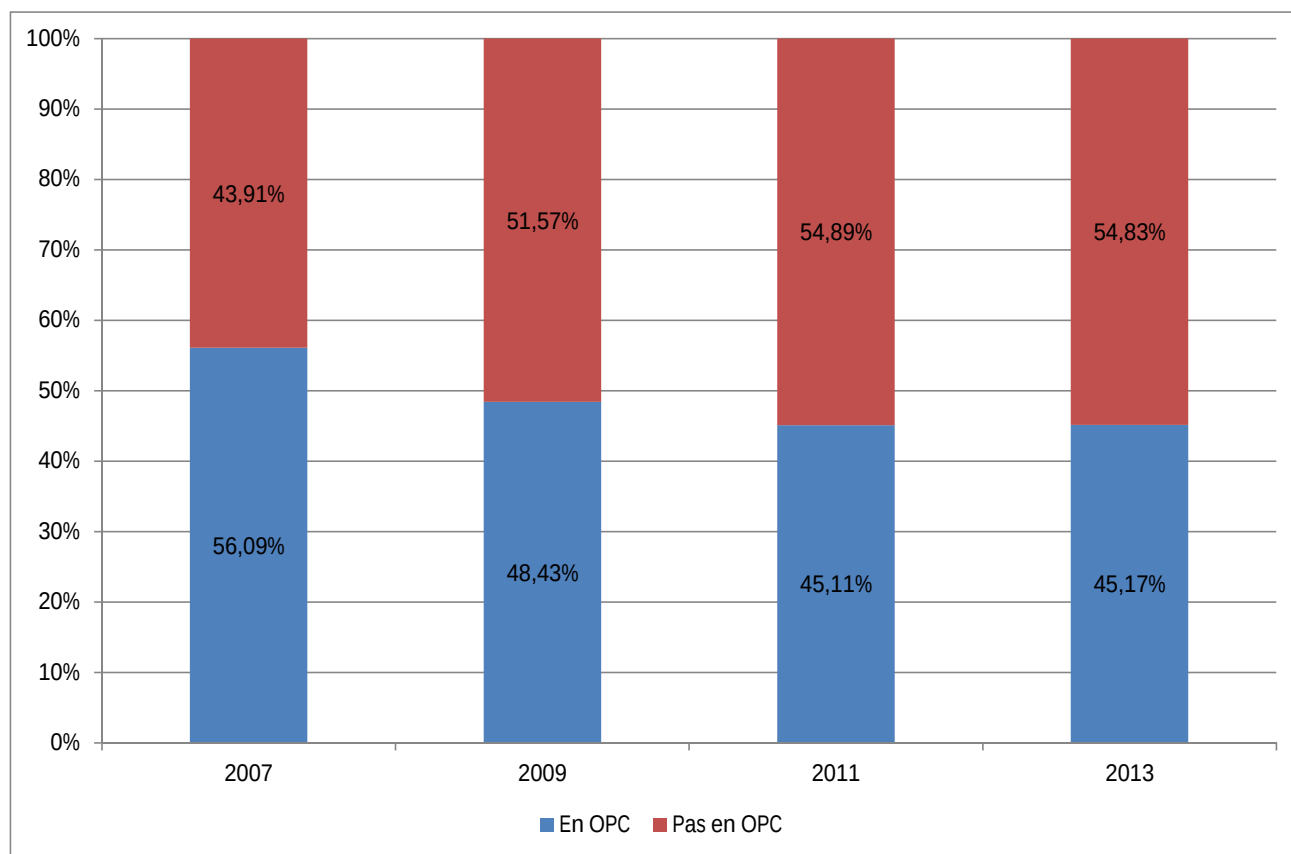
Graphique 74. Allocation des actifs, IRP, 2013



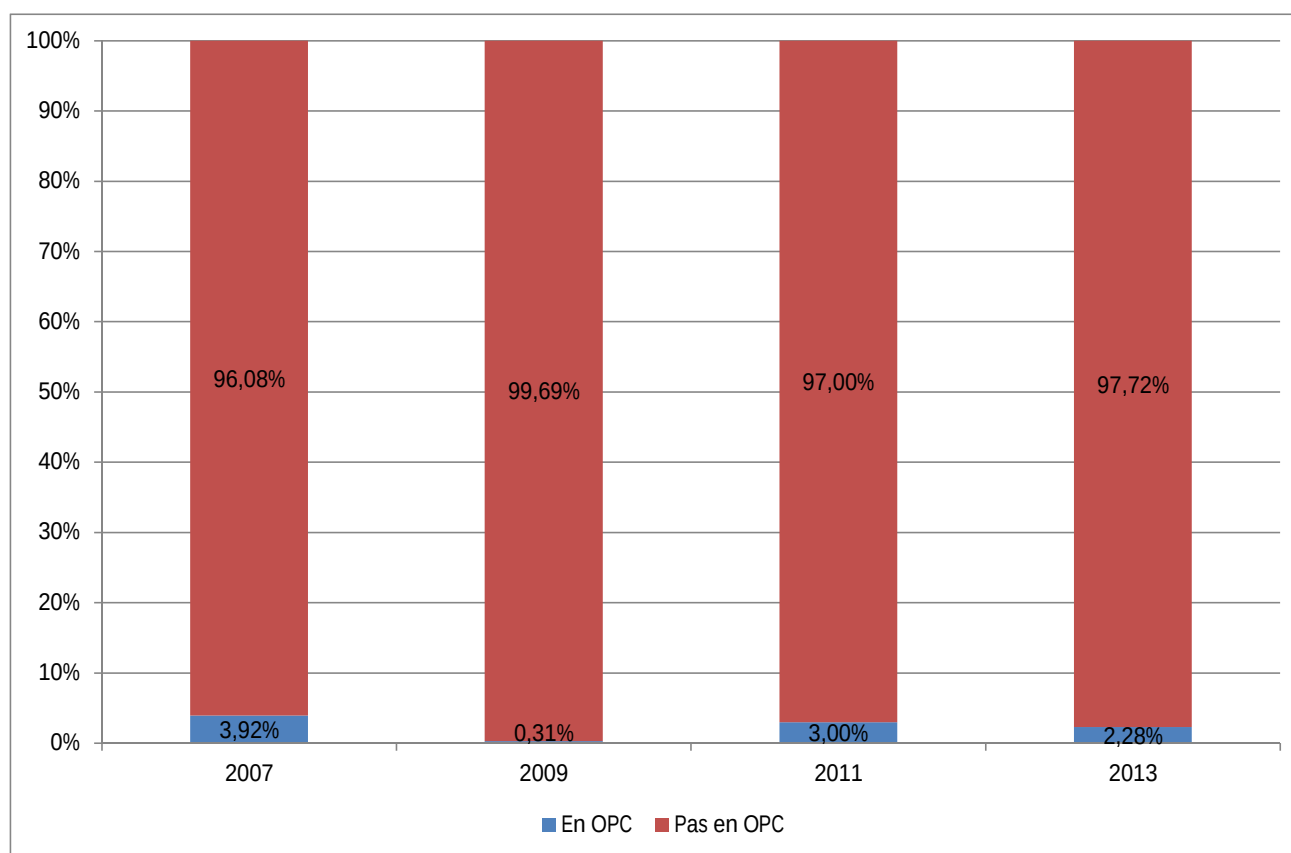
* Allocation des actifs calculée sur la base de la moyenne pondérée (au sein du quintile ou globalement).

** Les parts d'OPC ne sont pas considérées comme une classe d'actifs distincte. Les placements dans des OPC sont ventilés en fonction des actifs sous-jacents.

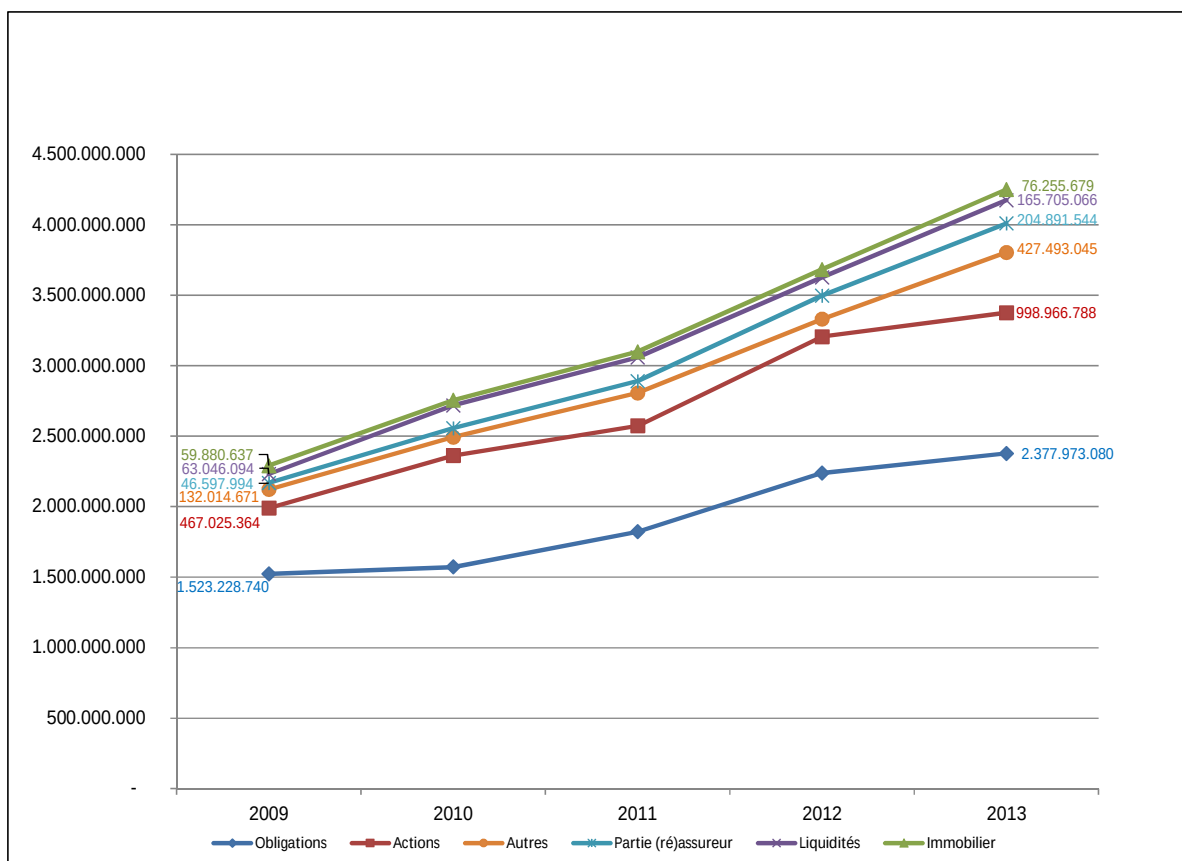
Graphique 75. IRP, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2013



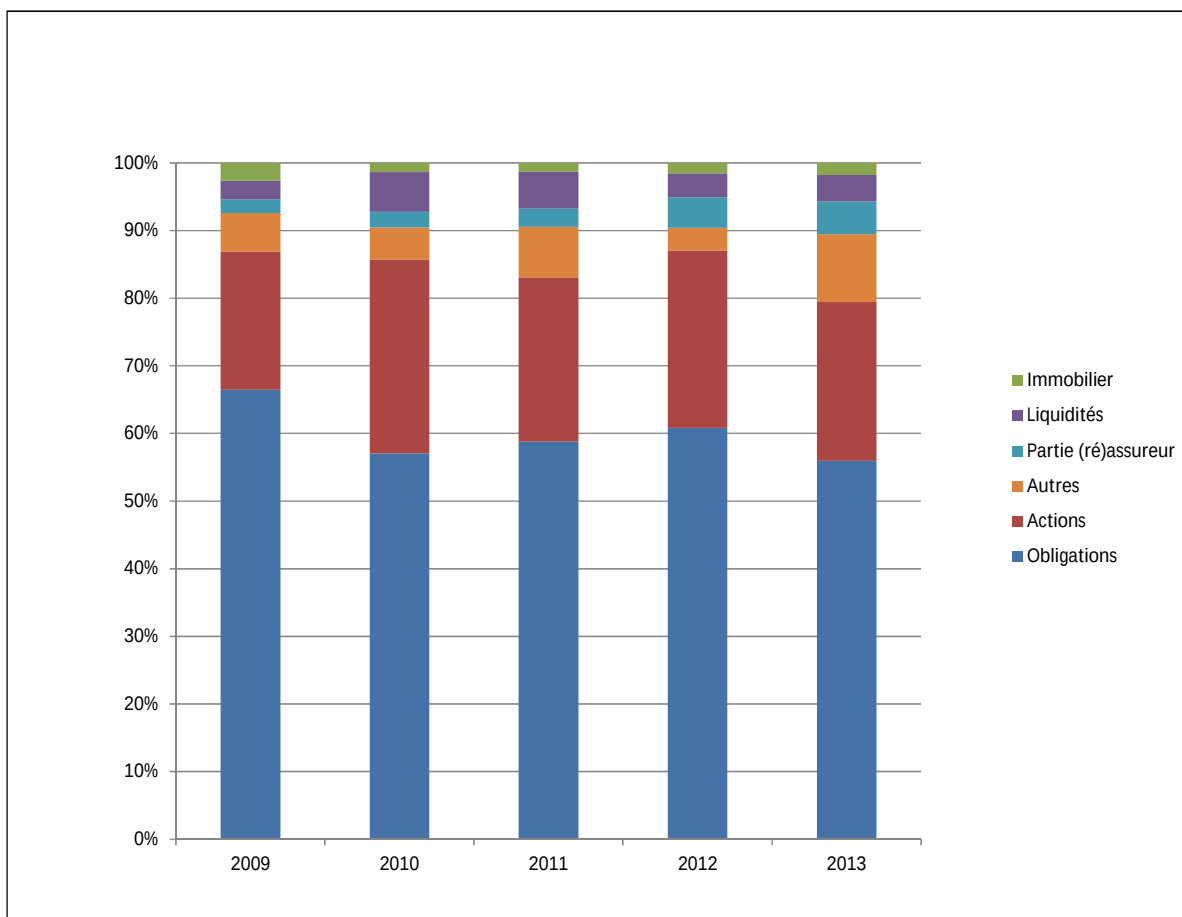
Graphique 76. Assureurs, pourcentage des réserves placées dans des OPC, 2007 - 2013



Graphique 77. Allocation des actifs, évolution des classes d'actifs, 2009 - 2013



Graphique 78. Allocation des actifs, 2009 - 2013



Graphique 79. Réserves pour lesquelles il est tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux, montant total et part dans les réserves totales, 2005 - 2013 (*)

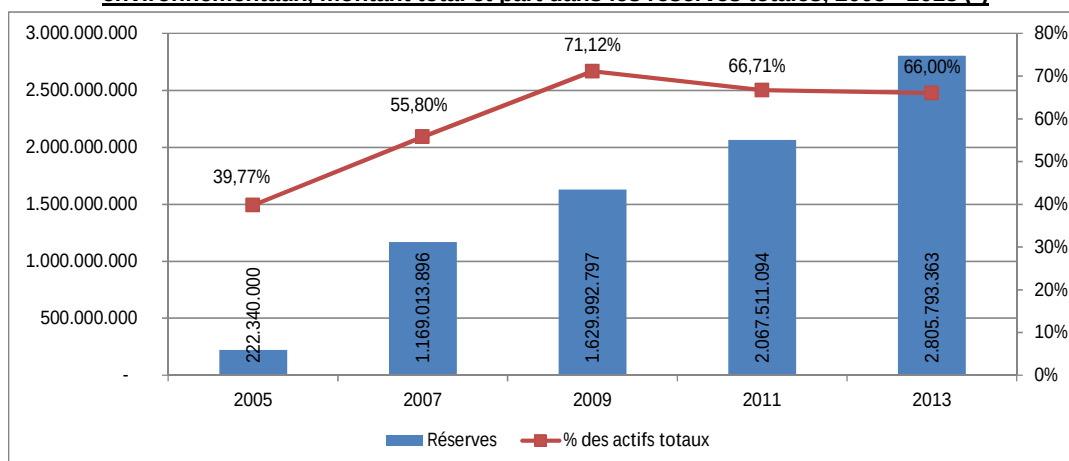


Tableau 56. Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux?

Régime de pension	Est-il tenu compte des aspects sociaux, éthiques et environnementaux?
102,01 Industrie des carrières Hainaut	Oui
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	Oui
106,02 Industrie du béton	Oui
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	Non
112 Entreprises de garage	Non
113,04 Tuileries	Oui
114 Industrie des briques	Oui
116 Ouvriers industrie chimique	Oui
118 Industrie alimentaire	Oui
120,02 Préparation du lin	Oui
121 Nettoyage	Oui
124 Construction	Non
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	Oui
127 Commerce de combustibles	Non
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux	Oui
132 144 145 Secteurs verts	Oui
139 Batellerie	Oui
140,01 Autobus et Autocars	Oui
140,03 Transport routier et la logistique	Oui
140,05 Déménagement	Oui
142,01 Récupération de métaux	Non
143 Pêche maritime - Entrepôts	Oui
143 Pêche maritime - Marins pêcheurs	Oui
149,01 Électriciens	Oui
149,02 Carrosserie	Non
149,04 Commerce du métal	Non
207 Employés industrie chimique	Oui
209 Employés des fabrications métalliques	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Ancien régime	Oui
216 Employés occupés chez les notaires - Nouveau régime	Oui
220 Employés de l'industrie alimentaire - Assureur 1	Oui
220 Employés de l'industrie alimentaire - Assureur 2	Oui
226 Employés commerce international	Oui
301,01 Port d'Anvers	Oui
302 Industrie hôtelière - Assureur 1	Oui
302 Industrie hôtelière - Assureur 2	Oui
304 Spectacle	Oui
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance	Oui
318,02 319,01 327,01 329,01 331 Non-marchand flamand	Oui
323 Immobilier	Oui
324 Industrie et commerce du diamant	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - Assureur 2	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB - IRP bis	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 1	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - Assureur 2	Oui
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DC - IRP	Oui
328,01 Transport urbain et régional Région flamande	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DB	Oui
328,03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale - DC	Oui
330 Établissements et services de santé	Oui

* Il fallait mentionner par unité de gestion s'il était tenu compte de critères éthiques, sociaux et environnementaux. Si la réponse à cette question était affirmative, il a été considéré, lors de l'établissement de ce graphique, que tel était le cas pour l'ensemble des réserves de l'unité de gestion en question.

Graphique 80. Rendement net du portefeuille, par quintile (*) et en moyenne, 2005 - 2013



Tableau 57. Rendement net du portefeuille, par quintile et en moyenne, rendement maximum et minimum obtenu, rendement moyen selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), 2005 - 2013

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Quintile 1	4,51%	4,33%	3,25%	4,35%	4,50%	3,84%	4,42%	4,15%
Quintile 2 (**)		3,84%	3,49%	3,89%	3,71%	3,92%	4,03%	3,63%
Quintile 3	5,22%	3,75%	0,41%	5,89%	3,45%	2,77%	5,55%	3,32%
Quintile 4	4,70%	1,77%	-3,95%	6,90%	4,39%	1,68%	4,16%	3,68%
Quintile 5	11,78%	2,02%	-12,91%	11,17%	6,05%	-0,03%	10,44%	6,55%
Moyenne	10,93%	2,03%	-11,91%	10,67%	5,82%	0,24%	9,51%	6,07%
Maximum	13,43%	5,75%	4,78%	20,21%	7,84%	4,94%	15,75%	12,44%
Minimum	0,00%	-2,00%	-27,33%	2,88%	0,00%	-6,18%	2,81%	2,22%
IRP	11,85%	1,26%	-17,31%	13,24%	6,57%	-1,20%	11,95%	7,47%
Assureur	6,46%	4,78%	3,45%	5,97%	4,35%	3,07%	4,83%	3,47%

* Ventilation en quintiles sur la base des réserves fin 2013.

** Le quintile 2 ne comportait en 2005 aucune unité de gestion.

Graphique 81. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2013

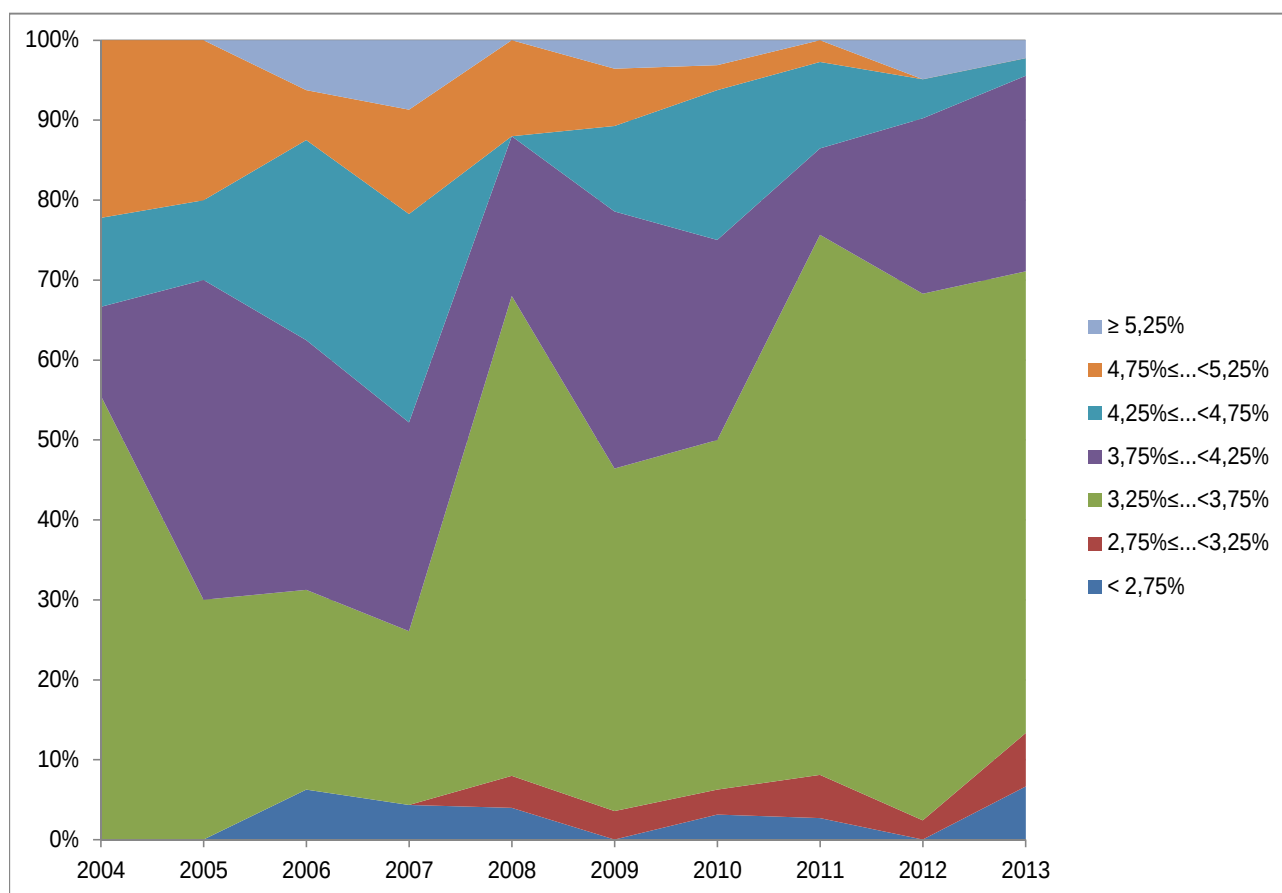


Tableau 58. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
< 2,75%	0	0	1	1	1	0	1	1	0	3
2,75%≤...<3,25%	0	0	0	0	1	1	1	2	1	3
3,25%≤...<3,75%	5	3	4	5	15	12	14	25	27	26
3,75%≤...<4,25%	1	4	5	6	5	9	8	4	9	11
4,25%≤...<4,75%	1	1	4	6	0	3	6	4	2	1
4,75%≤...<5,25%	2	2	1	3	3	2	1	1	0	0
≥ 5,25%	0	0	1	2	0	1	1	0	2	1
Total	9	10	16	23	25	28	32	37	41	45

Tableau 59. Unités de gestion au sein des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, rendement moyen octroyé selon le type d'organisme de pension (IRP/Assureur), rendement minimum et maximum octroyé, 2004 - 2013

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Moyenne IRP	3,25%	3,25%	2,95%	3,17%	-0,51%	5,67%	4,11%	1,73%	5,18%	3,49%
Moyenne assureur	3,97%	4,28%	4,21%	4,43%	3,72%	3,83%	3,68%	3,64%	3,57%	3,40%
Moyenne globale	3,89%	4,07%	3,98%	4,15%	2,87%	4,16%	3,75%	3,28%	3,84%	3,42%
Min	3,25%	3,25%	2,35%	2,73%	-15,10%	2,88%	0,00%	-6,51%	2,81%	2,25%
Max	4,85%	5,05%	5,25%	5,75%	5,00%	15,72%	7,84%	4,75%	10,41%	5,36%

Graphique 82. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013



Tableau 60. Affiliés actifs auprès de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, nombre selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
< 2,75%	0	2.180	4.028	0	9.029	137.977	0	11.223
2,75%≤...<3,25%	0	0	1.884	1.935	1.924	7.756	1.981	36.748
3,25%≤...<3,75%	166.473	358.316	469.035	492.245	492.864	814.350	885.092	1.062.574
3,75%≤...<4,25%	100.606	143.949	100.623	148.919	129.237	21.202	74.825	92.749
4,25%≤...<4,75%	418	45.335	0	1.490	29.288	55.209	12.359	0
4,75%≤...<5,25%	33.807	1.548	1.113	6.136	0	0	0	0
≥ 5,25%	0	12.476	0	4.993	5.446	0	139.560	6.130
Total	301.304	563.804	576.683	655.718	667.788	1.036.494	1.113.817	1.209.424

Graphique 83. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, ventilation selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013 (*)

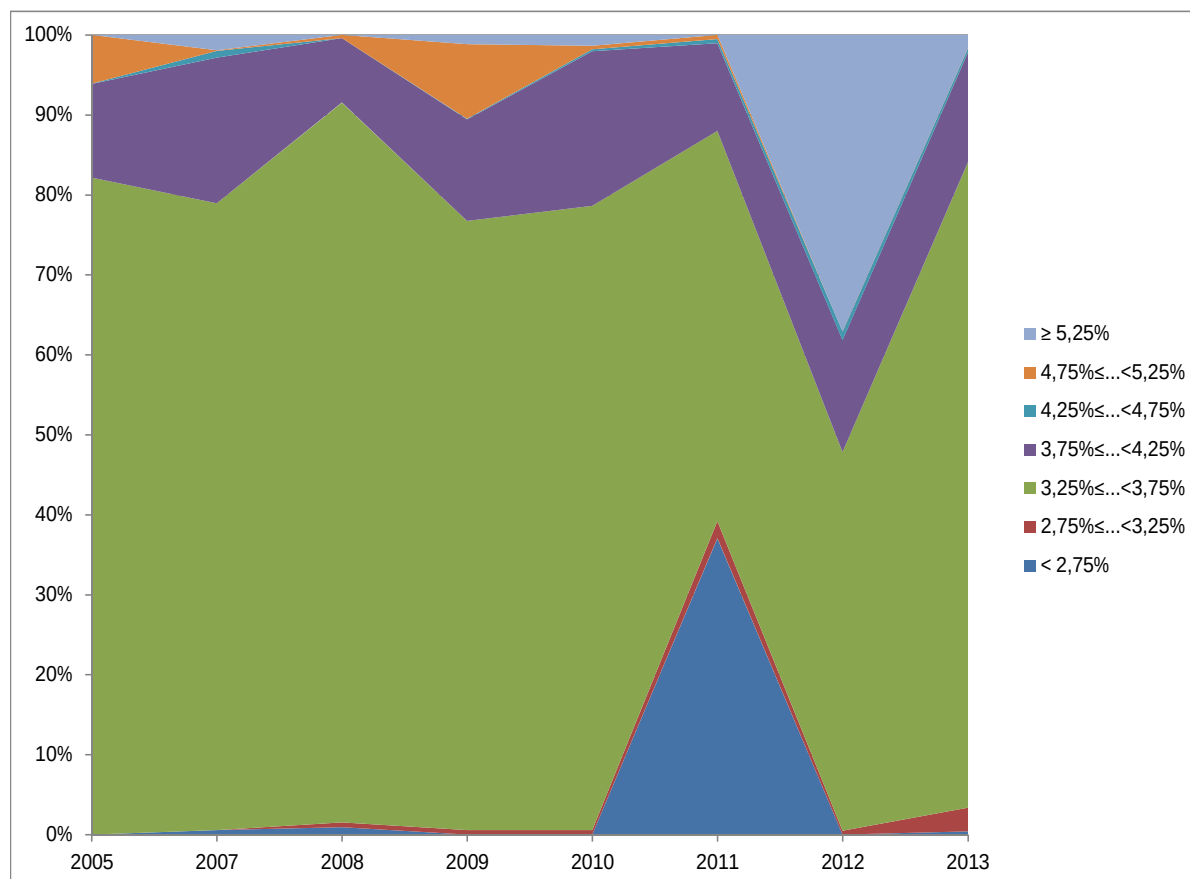


Tableau 61. Réserves des régimes de pension de type contributions définies ou cash balance, montant total selon le rendement octroyé aux comptes individuels, 2005 - 2013 ()**

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
< 2,75%	0	4.787	7.945	0	0	581.779	0	9.985
2,75% ≤ ... < 3,25%	0	0	5.519	6.586	7.949	33.634	9.962	72.257
3,25% ≤ ... < 3,75%	378.800	646.827	793.563	872.549	1.088.306	765.741	962.035	1.967.598
3,75% ≤ ... < 4,25%	54.000	150.254	71.083	145.201	269.616	172.252	284.301	334.658
4,25% ≤ ... < 4,75%	240	7.052	0	1.276	3.843	8.464	21.666	12.674
4,75% ≤ ... < 5,25%	28.000	496	3.501	106.760	6.052	8.123	0	0
≥ 5,25%	0	15.933	0	13.262	18.822	0	753.430	40.287
Total	461.040	825.349	881.612	1.145.635	1.394.589	1.569.994	2.031.393	2.437.459

* La forte augmentation de la tranche ' < 2,75%' en 2011 ainsi que de la tranche '> 5,25%' en 2012 est causé par 1 CP avec beaucoup d'affiliés.

** Montants affichés en milliers.

Graphique 84. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, ventilation selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2013

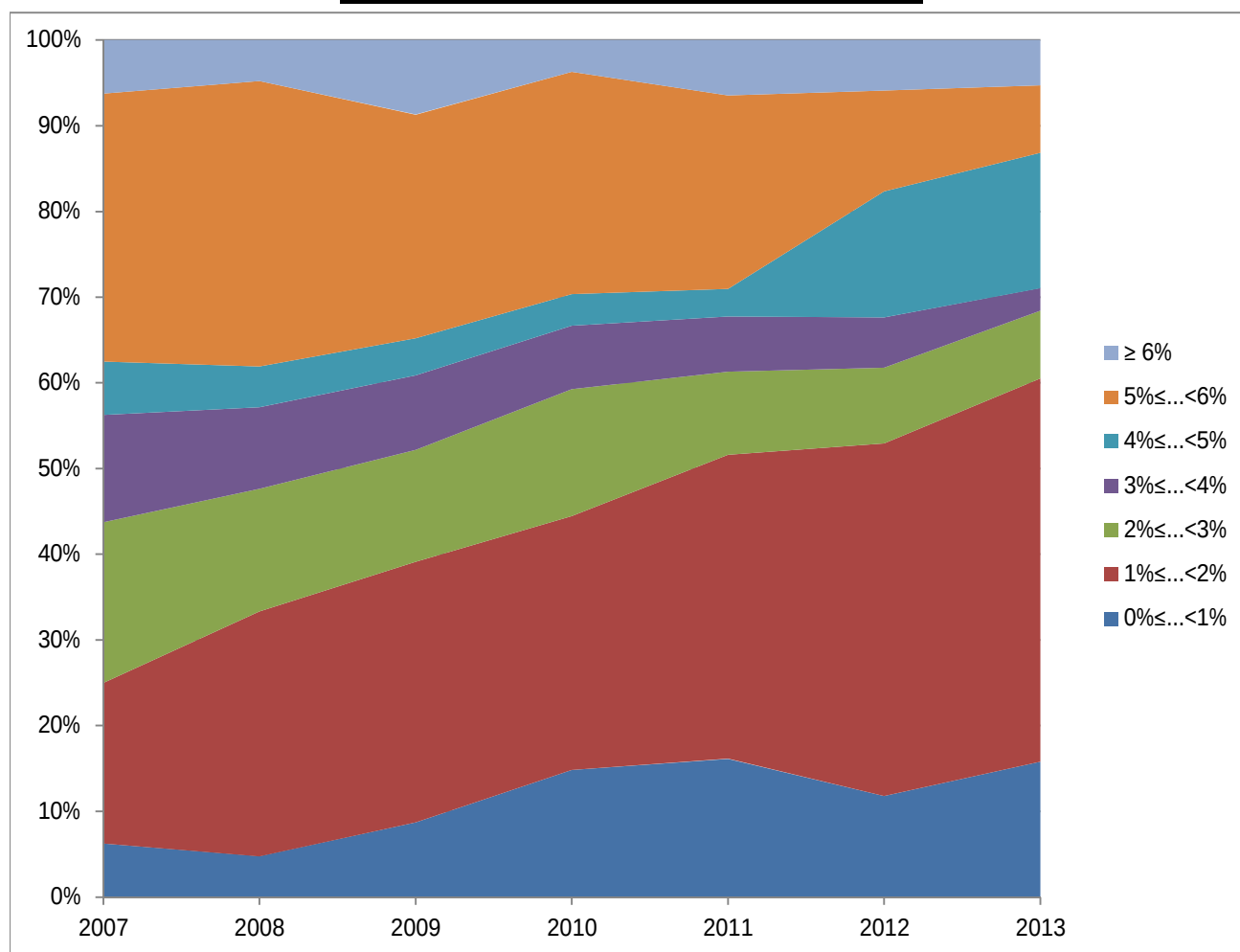
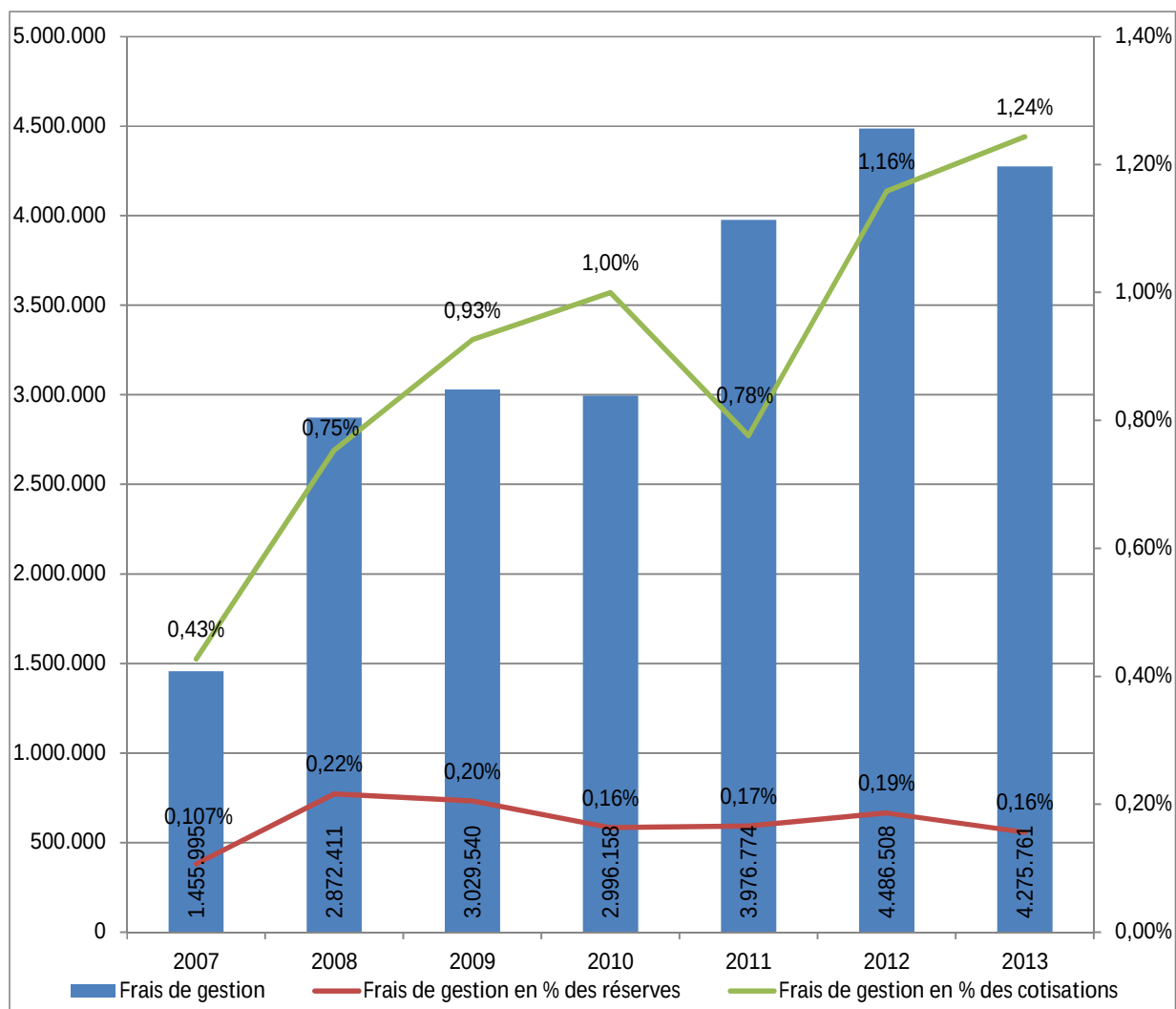


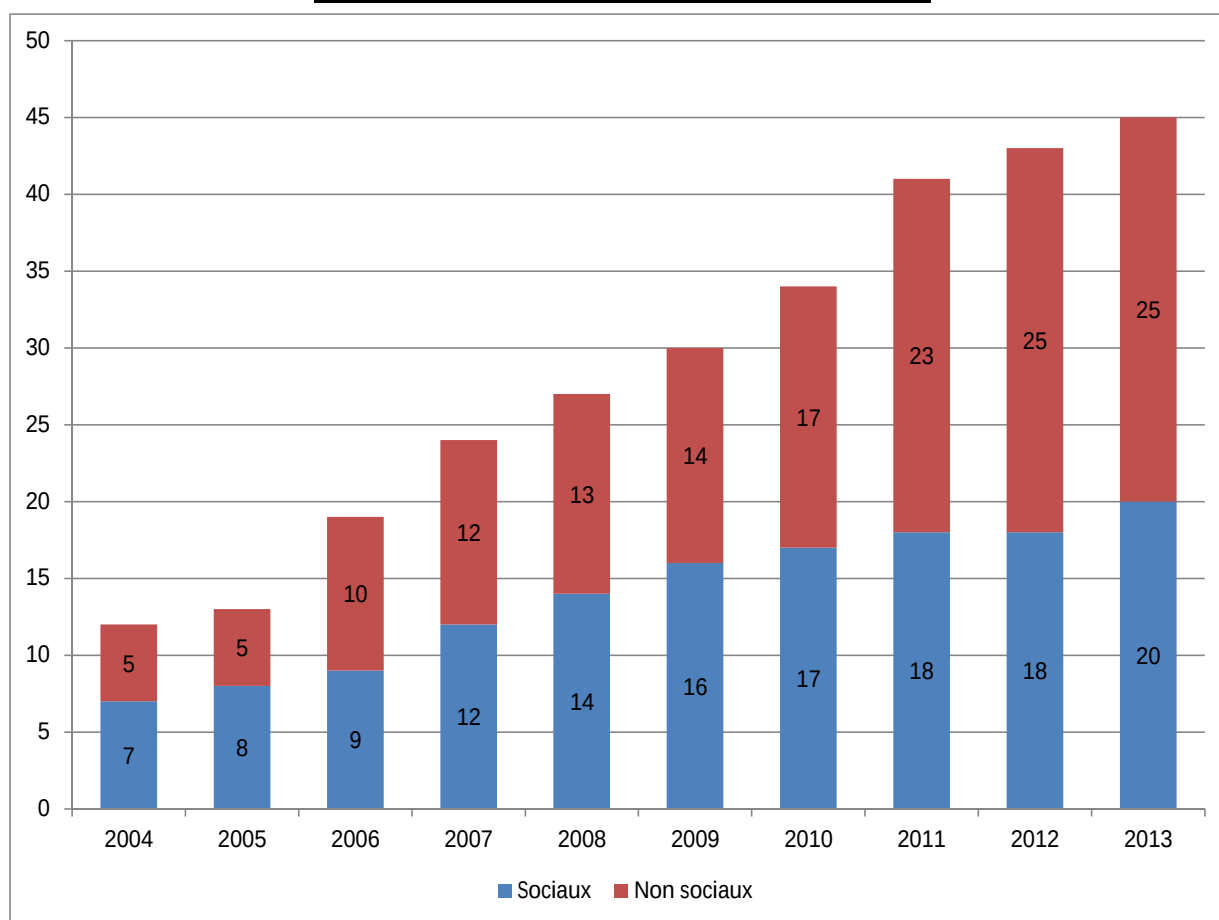
Tableau 62. Unités de gestion au sein de régimes de pension de type contributions définies ou cash balance gérées par des assureurs, nombre selon la hauteur des chargements d'encaissement, 2007 - 2013

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
0%≤...<1%	1	1	2	4	5	4	6
1%≤...<2%	3	6	7	8	11	14	17
2%≤...<3%	3	3	3	4	3	3	3
3%≤...<4%	2	2	2	2	2	2	1
4%≤...<5%	1	1	1	1	1	5	6
5%≤...<6%	5	7	6	7	7	4	3
≥ 6%	1	1	2	1	2	2	2
Total	16	21	23	27	31	34	38

Graphique 85. Frais de gestion dans les IRP, montants absolus et en % des cotisations et des réserves, 2007 - 2013



Graphique 86. Régimes de pension, nombre de régimes de pension sociaux et de régimes de pension non sociaux, 2004 - 2013



Graphique 87. Régimes de pension sociaux, ventilation selon le type d'organisme de solidarité, 2004 - 2013

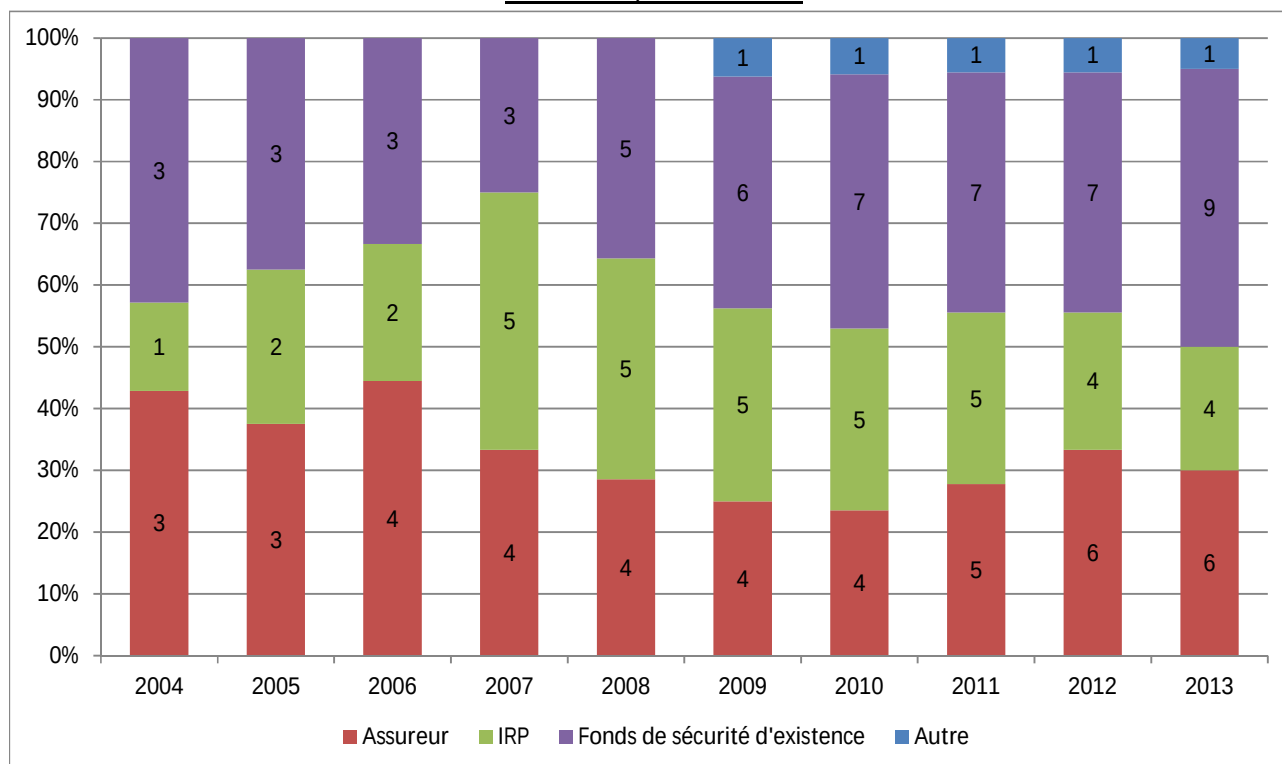


Tableau 63. Régimes de pension sociaux, nombre selon le type d'organisme de solidarité, 2006 - 2013

Organisme de solidarité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Assureur	4	4	4	4	4	5	6	6
IRP	2	5	5	5	5	5	4	4
Fonds de sécurité d'existence	3	3	5	6	7	7	7	9
Autre	0	0	0	1	1	1	1	1
Total	9	12	14	16	17	18	18	20

Graphique 88. Cotisations pour le volet solidarité, ventilation par commission paritaire, 2013

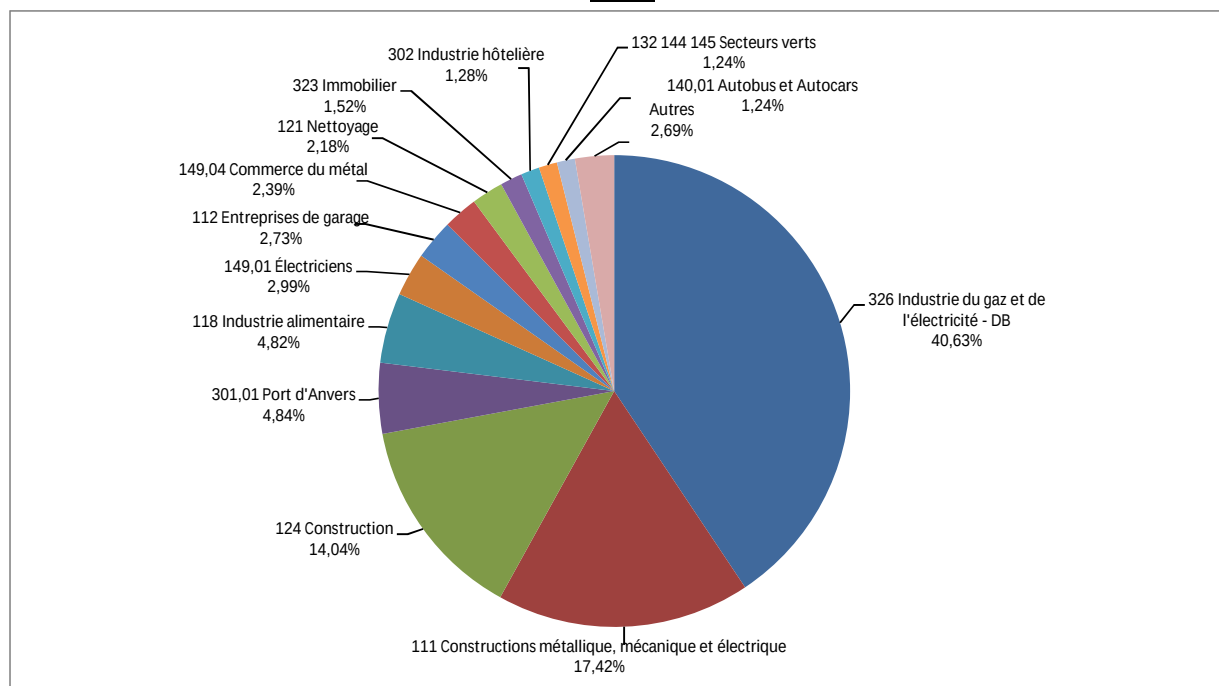


Tableau 64. Cotisations pour le volet solidarité, par commission paritaire et au total, 2005 - 2013 (*)

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011	2013
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie					5.175
111 Constructions métallique, mécanique et électrique		3.616.010	2.985.150	3.307.538	3.235.877
112 Entreprises de garage		351.318	421.995	441.636	507.089
118 Industrie alimentaire	420.948	603.183	742.480	817.315	895.145
120,02 Préparation du lin	2.340	1.328	1.508	26.559	
121 Nettoyage			355.748	379.259	404.299
124 Construction		1.969.626	1.856.860	3.095.078	2.609.378
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois			175.611	180.000	180.000
127 Commerce de combustibles	38.438	38.957	42.588	48.455	49.567
132 144 145 Secteurs verts			66.538	159.419	230.654
140,01 Autobus et Autocars			55.875	210.014	229.676
140,05 Déménagement				7.931	22.803
142,01 Récupération de métaux		16.593	29.606	25.711	37.890
149,01 Électriciens	258.208	427.118	504.502	511.383	554.814
149,02 Carrosserie	47.313	56.471	81.336	91.854	94.678
149,04 Commerce du métal	197.612	247.470	346.270	342.412	443.824
220 Employés de l'industrie alimentaire					109.880
301,01 Port d'Anvers	788.606	887.413	765.069	864.265	898.786
302 Industrie hôtelière					238.300
323 Immobilier				78.000	282.183
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB		8.950.914	6.694.618	10.626.367	7.549.722
Total	2.054.091	17.166.401	15.125.755	21.213.196	18.579.741

* Le volet solidarité pour la CP 120.02 a été arrêté le 1 janvier 2012.

Graphique 89. Cotisations pour le volet solidarité, montant total, 2004 - 2013

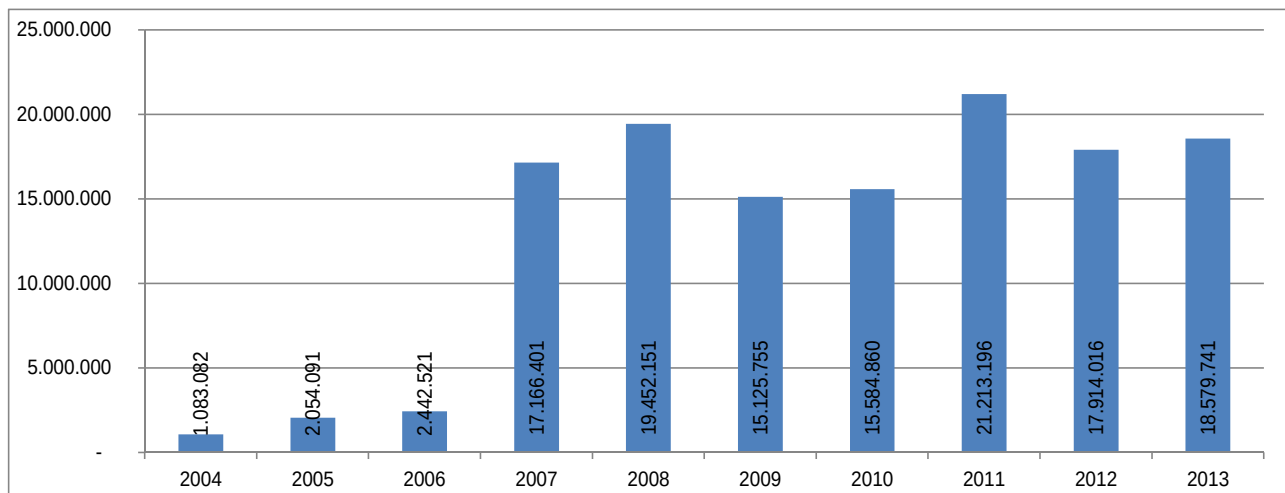


Tableau 65. Cotisations pour le volet solidarité, montant par commission paritaire et montant total, 2005 - 2013 (*)

Commission paritaire	2005	2007	2009	2011	2013
102,09 Carrières et fours de calcaire et dolomie	-	-	-	-	5.175
111 Constructions métallique, mécanique et électrique	-	3.616.010	2.985.150	3.307.538	3.235.877
112 Entreprises de garage	300.625	351.318	421.995	441.636	507.089
118 Industrie alimentaire	420.948	603.183	742.480	817.315	895.145
120,02 Préparation du lin	2.340	1.328	1.508	26.559	-
121 Nettoyage	-	-	355.748	379.259	404.299
124 Construction	-	1.969.626	1.856.860	3.095.078	2.609.378
126 Ameublement et industrie transformatrice du bois	-	-	175.611	180.000	180.000
127 Commerce de combustibles	38.438	38.957	42.588	48.455	49.567
132 144 145 Secteurs verts	-	-	66.538	159.419	230.654
140,01 Autobus et Autocars	-	-	55.875	210.014	229.676
140,05 Déménagement	-	-	-	7.931	22.803
142,01 Récupération de métaux	-	16.593	29.606	25.711	37.890
149,01 Électriciens	258.208	427.118	504.502	511.383	554.814
149,02 Carrosserie	47.313	56.471	81.336	91.854	94.678
149,04 Commerce du métal	197.612	247.470	346.270	342.412	443.824
220 Employés de l'industrie alimentaire	-	-	-	-	109.880
301,01 Port d'Anvers	788.606	887.413	765.069	864.265	898.786
302 Industrie hôtelière	-	-	-	-	238.300
323 Immobilier	-	-	-	78.000	282.183
326 Industrie du gaz et de l'électricité - DB	-	8.950.914	6.694.618	10.626.367	7.549.722
Total	2.054.091	17.166.401	15.125.755	21.213.196	18.579.741

* Le volet solidarité pour la CP 120.02 a été arrêté le 1 janvier 2012.

Tableau 66. Contenu de l'engagement de solidarité, 2013

Régime	Social?	1° Financement de la pension complémentaire pendant							2° Rente compensant la perte de revenus en cas de		3° Rente en cas de maladie grave	4° Augmentation des rentes en cours
		Chômage temporaire	Chômage	Incapacité de travail	Cours	Interruption de carrière	Faillite	Incapacité de travail	Décès			
102.01												
102.09	•	•		•								•
106.02												
111	•	•		•			•				•	
112	•	•		•							•	
113.04												
114												
116												
118	•	•		•			•				•	
120.02 (*)												
121	•			•(**)			•(***)				•	
124	•	•		•							•	
126	•	•		•							•	
127	•					•		•				•
130												
132 - 144 - 145	•			•					•			
139												
140.01	•	•		•						•		
140.03												
140.05	•	•		•							•	
142.01	•	•		•							•	
143 (Entrepôts)												
143 (Marins pêcheurs)												
149.01	•	•		•							•	
149.02	•	•		•							•	
149.04	•	•		•							•	
207												
209												
216												
220	•	•		•					•			
226												

		1° Financement de la pension complémentaire pendant							2° Rente compensant la perte de revenus en cas de		3° Rente en cas de maladie grave	4° Augmentation des rentes en cours
Régime	Social?	Chômage temporaire	Chômage	Incapacité de travail	Cours	Interruption de carrière	Faillite	Incapacité de travail	Décès			
301.01	•	•	•	•								•
302	•			•			•			•		
304												
317												
318.02, 319.01, 327.01, 329.01 et 331												
323	•			•			•			•		
324												
326 DC												
326 DB	•			•								•
326 DB bis												
328.01												
328.03 DC												
328.03 DB												
330												

* Le volet solidarité a été arrêté le 1 janvier 2012.

** Uniquement repos d'accouchement ou de maternité.

*** Uniquement congés thématiques.

Graphique 90. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2013

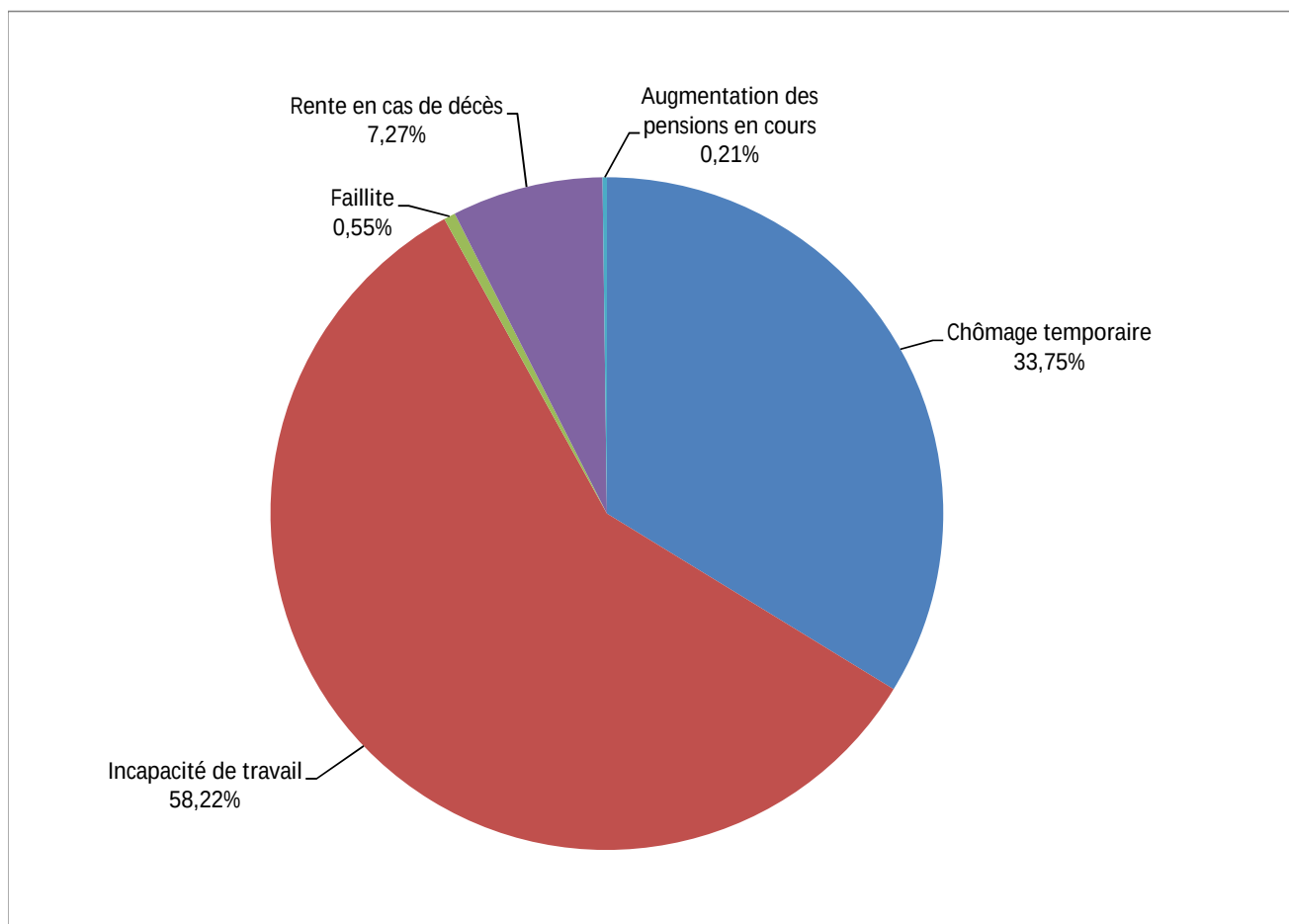


Tableau 67. Prestations de solidarité, ventilation selon leur nature, 2006 - 2013

Prestation de solidarité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chômage temporaire	31,06%	29,40%	21,91%	44,38%	31,72%	18,95%	28,89%	33,75%
Incapacité de travail	44,99%	64,36%	69,25%	49,75%	60,60%	72,19%	62,81%	58,22%
Faillite	4,81%	0,14%	0,54%	0,65%	0,35%	0,49%	1,83%	0,55%
Total périodes assimilées	80,86%	93,91%	91,70%	94,78%	92,67%	91,63%	93,53%	92,52%
Rente en cas de décès	15,40%	5,30%	4,30%	4,53%	4,92%	5,91%	6,47%	7,27%
Augmentation des pensions en cours	3,74%	0,80%	4,01%	0,69%	2,41%	2,46%	0,00%	0,21%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Graphique 91. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2004 - 2013

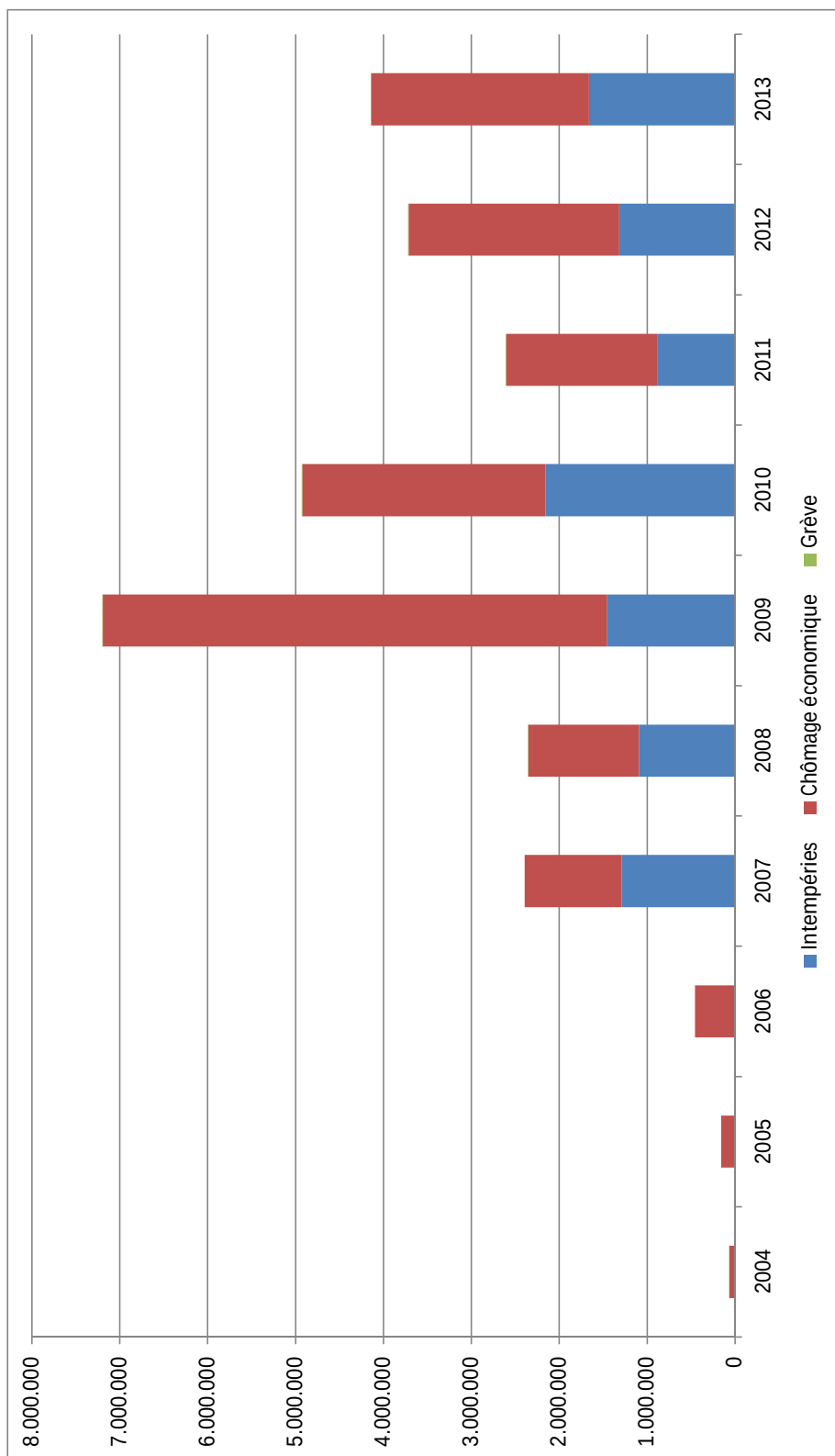


Tableau 68. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes de chômage temporaire, montant selon la nature de la prestation, 2006 - 2013

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Intempéries	-	1.292.462	1.091.909	1.456.184	2.155.979	879.993	1.317.955	1.663.536
Chômage économique	455.237	1.100.954	1.259.567	5.737.185	2.767.689	1.724.890	2.396.587	2.472.213
Grève	-	-	5.079	4.987	5.287	7.800	5.939	10.593
Total	455.237	2.393.416	2.356.554	7.198.356	4.928.955	2.612.684	3.720.481	4.146.341

Graphique 92. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, ventilation des prestations selon leur nature, 2007 - 2013

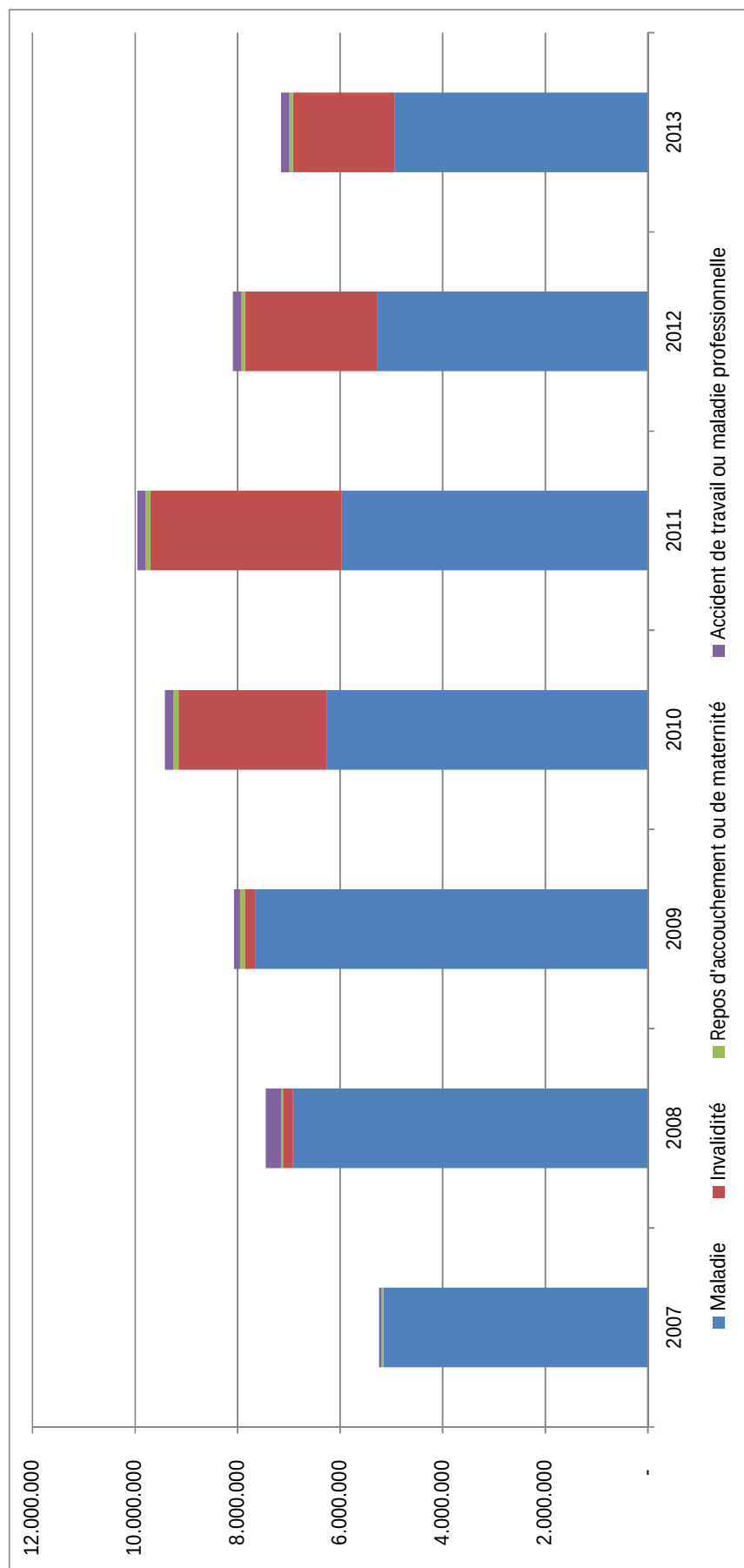


Tableau 69. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'incapacité de travail, montant selon la nature de la prestation, 2007 - 2013

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Maladie	5.156.335	6.917.955	7.647.696	6.264.091	5.967.323	5.282.320	4.939.411
Invalidité	-	197.174	212.205	2.886.695	3.733.396	2.567.750	1.979.421
Repos d'accouchement ou de maternité	34.017	39.204	92.553	96.709	90.557	70.260	70.201
Accident de travail ou maladie professionnelle	48.745	294.363	117.305	168.283	164.417	171.133	164.897
Total	5.239.097	7.448.695	8.069.759	9.415.778	9.955.694	8.091.463	7.153.931

Graphique 93. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, ventilation selon la nature des prestations, 2008 - 2013

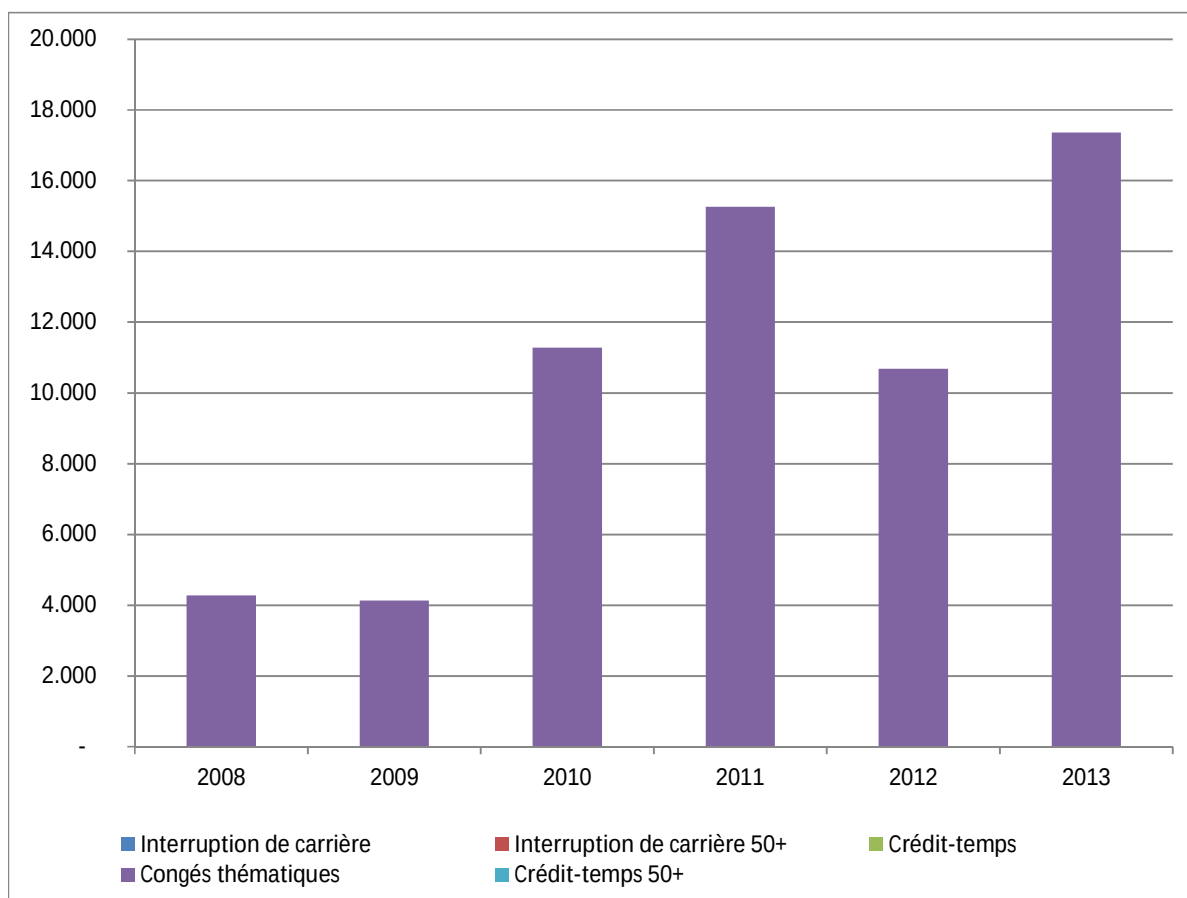


Tableau 70. Poursuite du financement de la pension complémentaire pendant les périodes d'interruption de carrière et de crédit-temps, montant selon la nature de la prestation, 2008 - 2013

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Interruption de carrière	0	0	0	0	0	0
Interruption de carrière 50+	0	0	0	0	0	0
Crédit-temps	0	0	0	0	0	0
Congés thématiques	4.275	4.132	11.279	15.266	10.679	17.357
Crédit-temps 50+	0	0	0	0	0	0

Graphique 94. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2004 - 2013

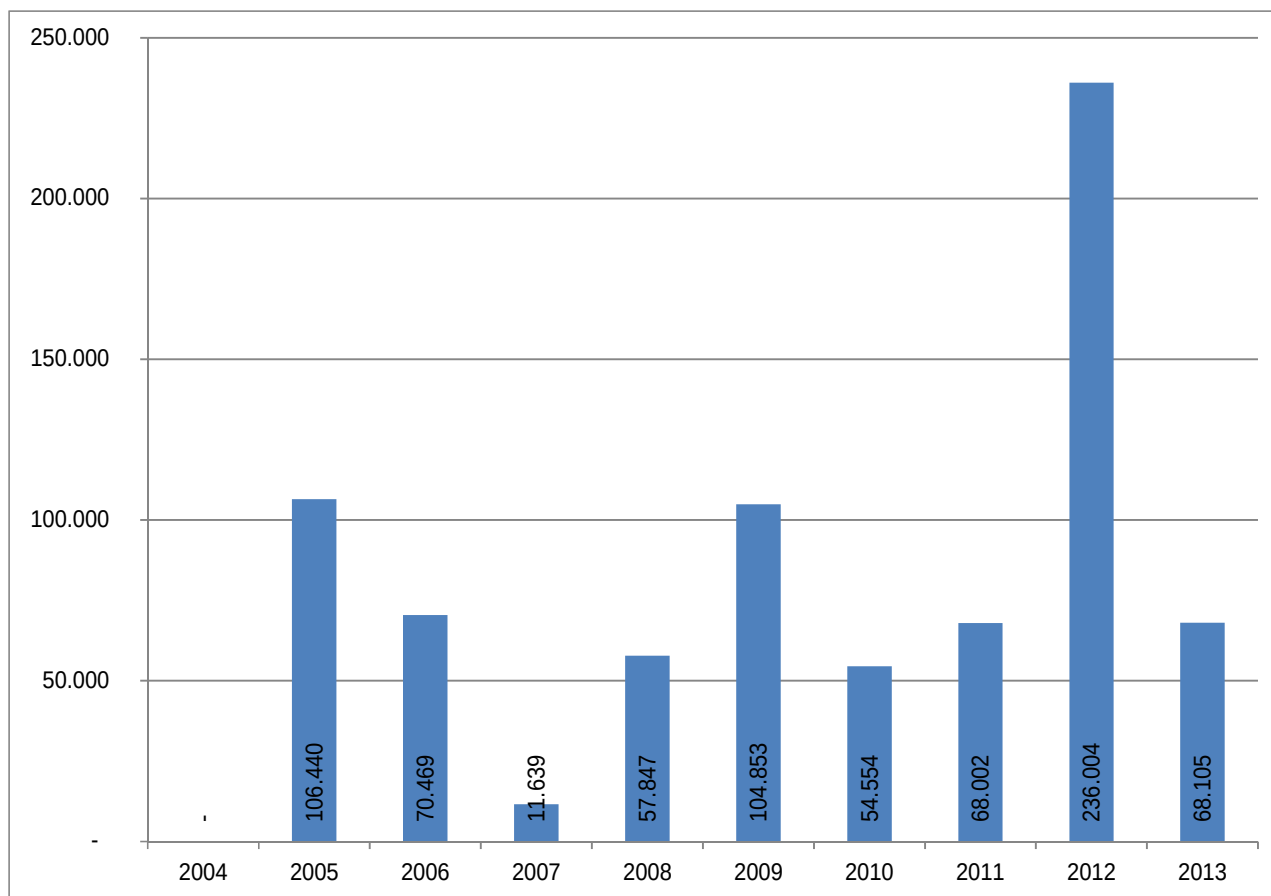


Tableau 71. Poursuite du financement de la constitution de la pension complémentaire en cas de faillite de l'employeur, montant total, 2006 - 2013

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Faillite de l'employeur	70.469	11.639	57.847	104.853	54.554	68.002	236.004	68.105

Graphique 95. Indemnité sous forme de rente en cas de décès, montant total et rente moyenne, 2004 - 2013 (*)

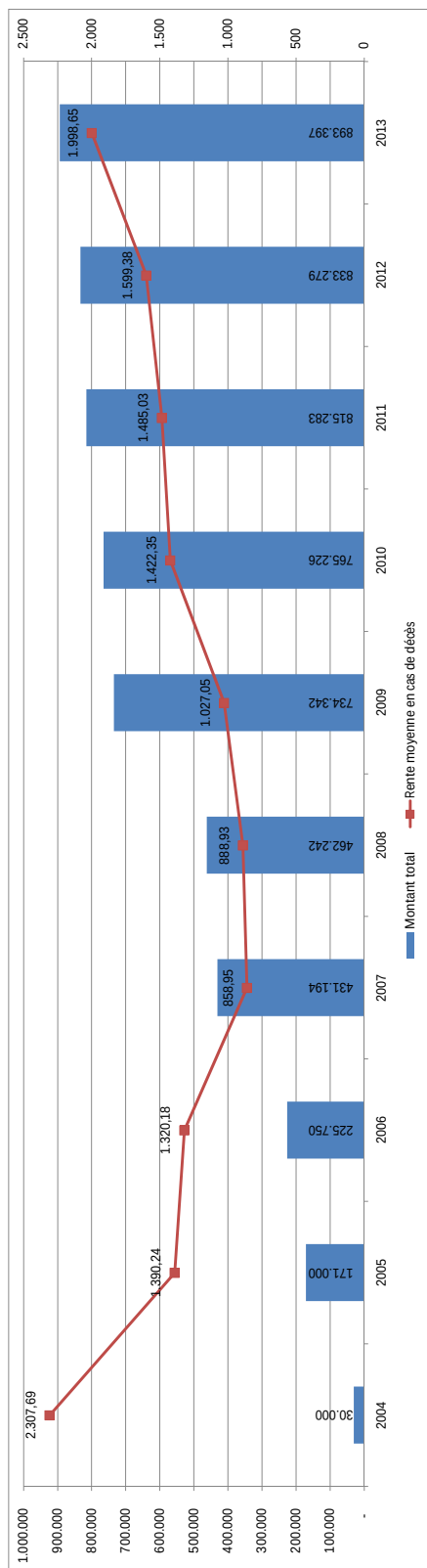


Tableau 72. Indemnité sous forme de rente en cas de décès: nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2005 - 2013 (*)

Commission paritaire	Nouvelles rentes					Nombre total de rentes					Montant total versé				
	2005	2007	2009	2011	2013	2005	2007	2009	2011	2013	2005	2007	2009	2011	2013
102.01 Industrie des carrières Hainaut															
102.09 Carrières et fours de calcaire et dolomie															
106.02 Industrie du béton															
111 Constructions métallique, mécanique et électrique															
112 Entreprises de garage	35	19	34	28	29		184	262	228	155	35.000	184.000	262.000	228.000	155.000
113.04 Tulleries							39	34	28	29	51.000	54.500	51.000	42.000	58.000
114 Industrie des briques															
116 Ouvriers industrie chimique															
118 Industrie alimentaire															
120.02 Préparation du lin															
121 Nettoyage															
124 Construction															
126 Aneublement et industrie transformatrice du bois															
127 Commerce de combustibles															
130 Imprimeries, arts graphiques et journaux															
132 144. 145 Secteurs verts															
139 Batellerie															
140.01 Autobus et Autocars															
140.03 Transport routier et la logistique															
140.05 Déménagement															
142.01 Récupération de métaux															
143 Pêche maritime															
149.01 Electroléons															
149.02 Carrosserie															
149.04 Commerce du métal															
207 Employés industrie chimique															
209 Employés des fabrications métalliques															
216 Employés occupés chez les notaires															
220 Employés de l'industrie alimentaire															
226 Employés commerce international															
301.01 Port d'Anvers															
302 Industrie hôtelière															
304 Spectacle															
317 Services de gardiennage et/ou de surveillance															
318.02 319.01 327.01 329.01 331 Non-marchand flamand															
323 Immobilier															
324 Industrie et commerce du diamant															
326 Industrie du gaz et de l'électricité															
328.01 Transport urbain et régional flamande															
328.03 Transport urbain et régional Région Bruxelles-Capitale															
330 Etablissements et services de santé															
Total	123	469	715	544	447	88	502	715	549	458	171.000	431.194	734.342	815.283	893.397

* Le terme de « rente » doit toutefois être nuancé. Dans de nombreux cas, la prestation est définie de telle sorte que le montant annuel reste sous le seuil réglementaire de 300 EUR, ce qui signifie que l'indemnité est toujours versée sous la forme d'un capital unique.

Graphique 96. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2004 - 2013

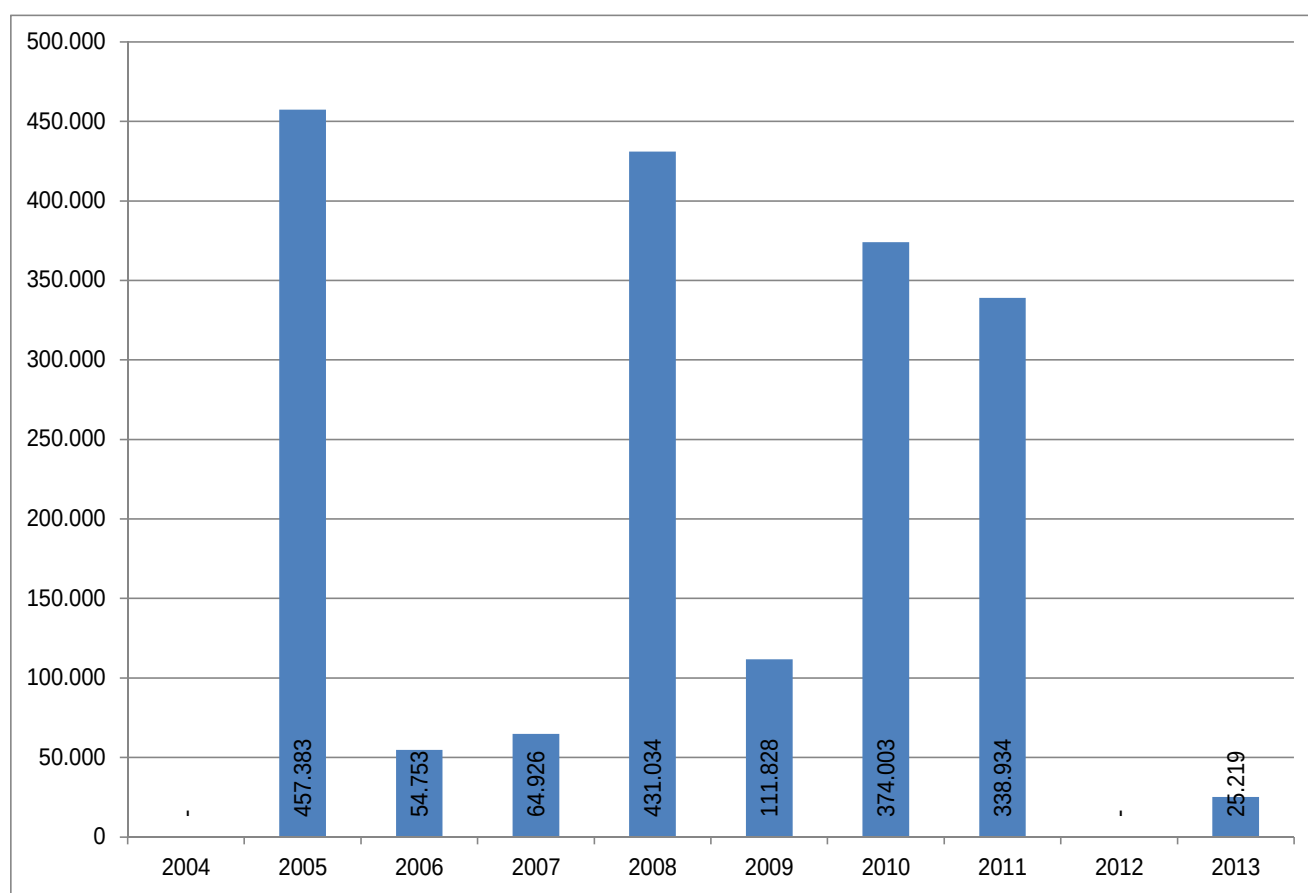


Tableau 73. Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours, montant total, 2006 - 2013

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant total	54.753	64.926	431.034	111.828	374.003	338.934	-	25.219

Graphique 97. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

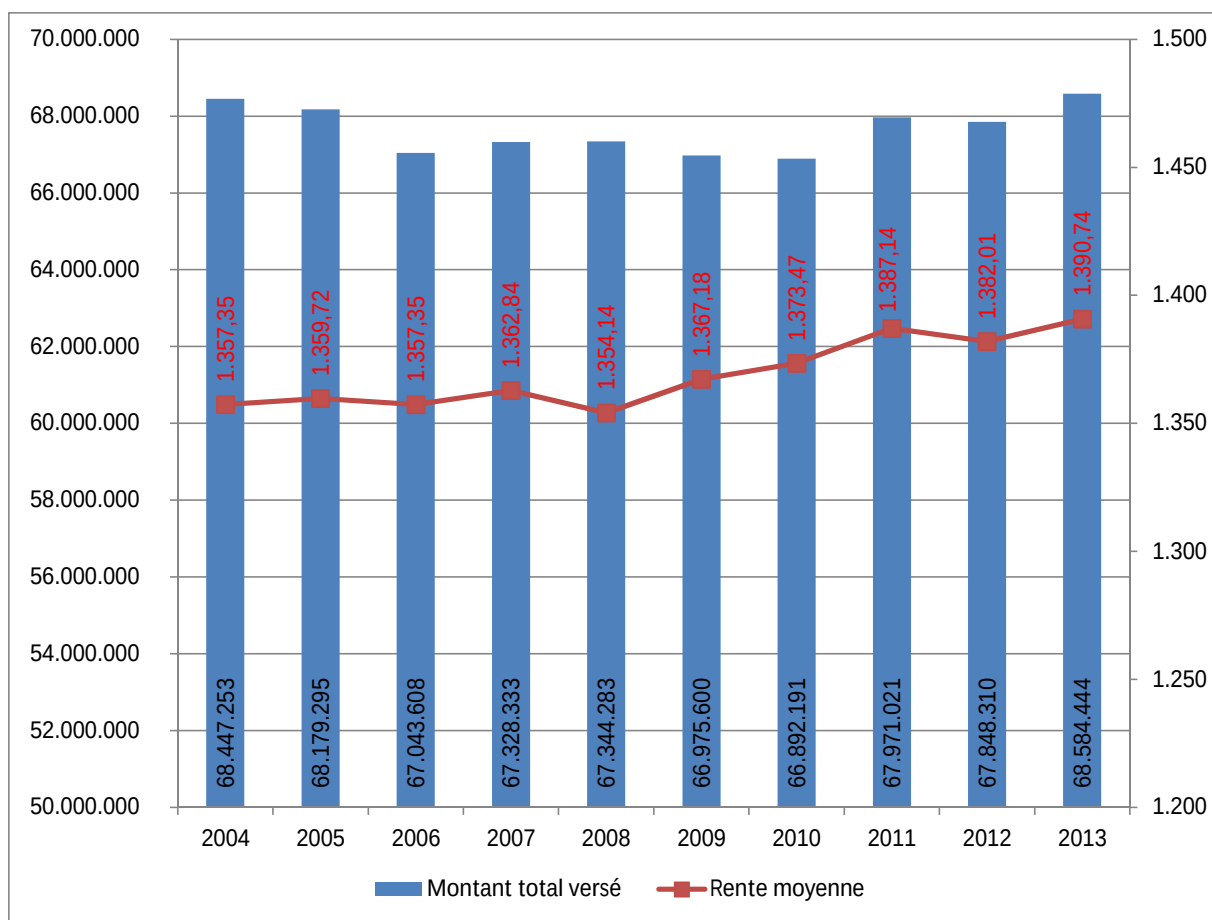


Tableau 74. Régimes FSE fermés, rentes de retraite, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2005 - 2013

	2005	2007	2009	2011	2013
Nouvelles rentes	2.773	2.190	2.270	2.380	2.509
Nombre total de rentes	50.142	49.403	48.988	49.001	49.315
Montant total versé	68.179.295	67.328.333	66.975.600	67.971.021	68.584.444

Graphique 98. Régimes FSE fermés, rentes de survie, montant total et rente annuelle moyenne, 2004 - 2013

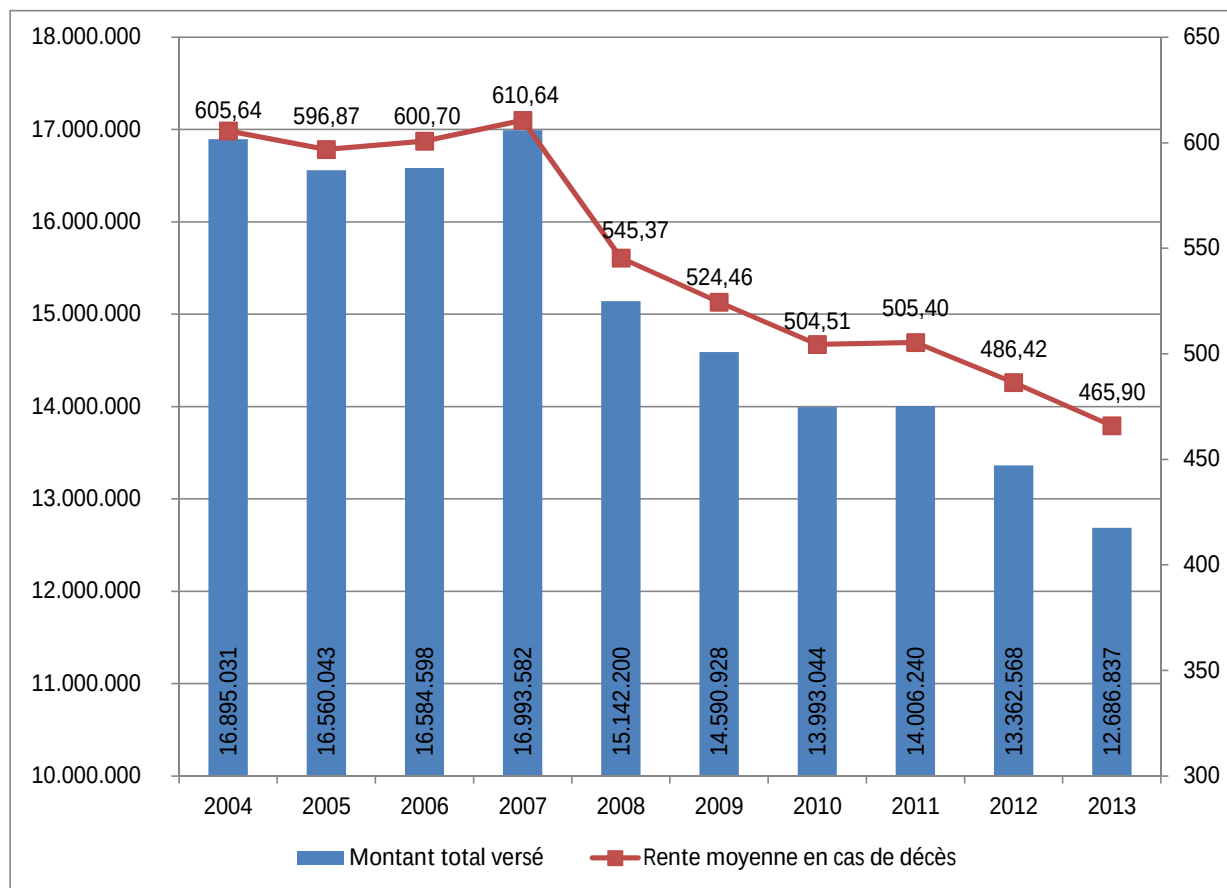


Tableau 75. Régimes FSE fermés, rentes de survie, nombre de nouvelles rentes, nombre total de rentes et montant total versé, 2005 - 2013

	2005	2007	2009	2011	2013
Nouvelles rentes	1.732	1.551	1.541	1.591	1.565
Nombre total de rentes	27.745	27.829	27.821	27.713	27.231
Montant total versé	16.560.043	16.993.582	14.590.928	14.006.240	12.686.837

Graphique 99. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2004 - 2013

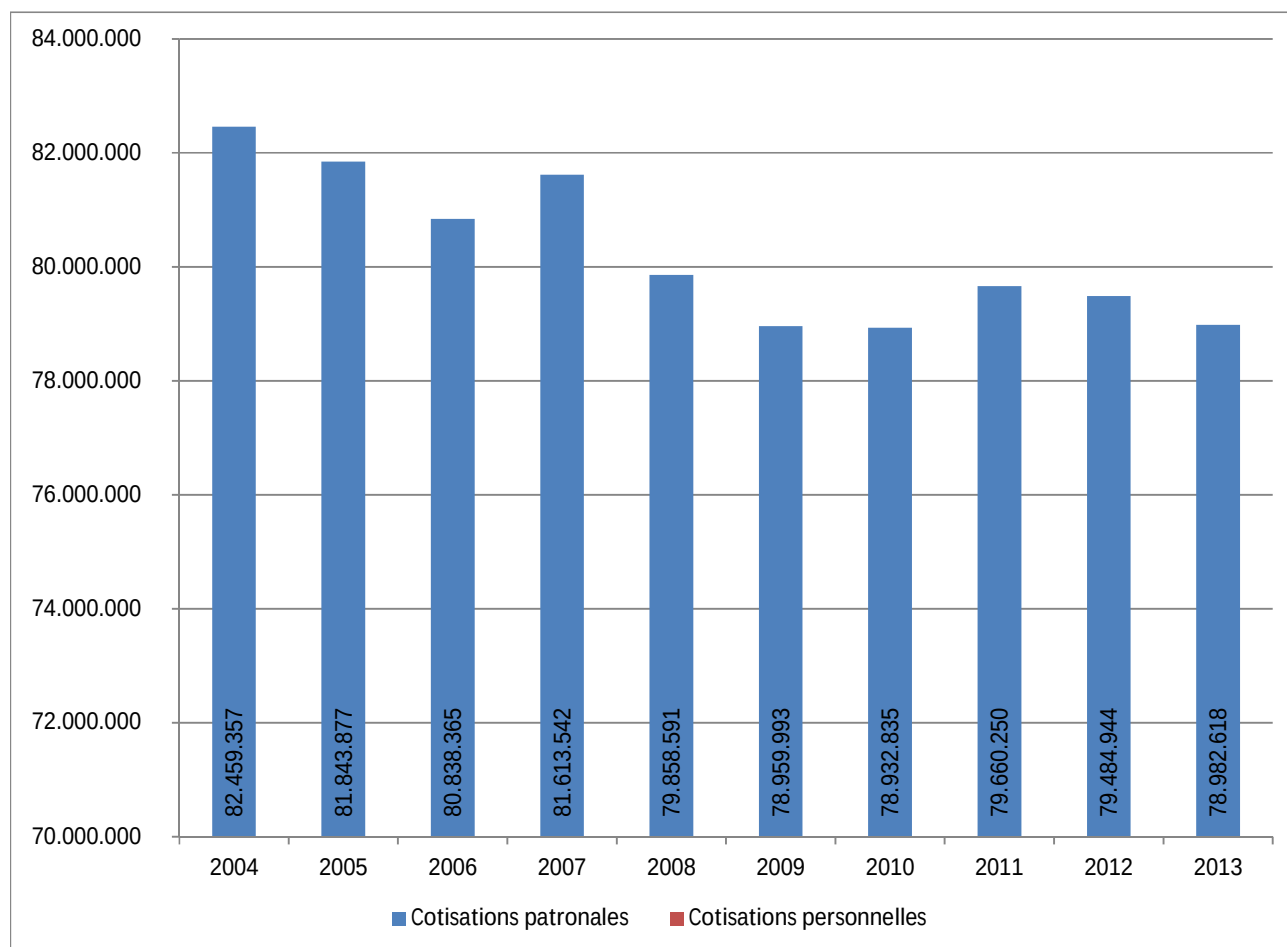


Tableau 76. Régimes FSE fermés, cotisations patronales et cotisations personnelles, 2005 - 2013

	2005	2007	2009	2011	2013
Cotisations patronales	81.843.877	81.613.542	78.959.993	79.660.250	78.982.618
Cotisations personnelles	0	0	0	0	0

QUESTIONNAIRE 2013

Questionnaire – Régime de pension sectoriel

Sauf mention contraire, toutes les questions de ce questionnaire concernent la situation **au 31 décembre 2013**

Veuillez (le cas échéant) remplir séparément ce questionnaire pour chaque régime de pension.

Les (sous-)commissions paritaires où il existe à la fois un régime de pension conforme à la LPC qui se rapporte aux années de service après l'entrée en vigueur de la LPC et un régime au sein d'un fonds de sécurité d'existence se rapportant uniquement aux années de service prestées avant l'entrée en vigueur de la LPC ne doivent compléter le questionnaire qu'une seule fois. Pour les régimes conformes à la LPC les parties II à V sont à compléter. Pour les régimes au sein d'un fonds de sécurité d'existence, la partie VI est à compléter.

Les réponses au questionnaire ne pourront plus être envoyées à la FSMA que sous la forme d'un fichier Excel et par courrier électronique. Le fichier Excel à utiliser peut être téléchargé sur le site web de la FSMA (<http://www.fsma.be/fr/Supervision/pensions/ap/apwn/Article/reportswn/bisannual.aspx>).

Pour les secteurs ayant collaboré au rapport bisannuel précédent, ce fichier sera également envoyé par e-mail aux personnes de contact désignées alors. Le questionnaire au format texte ne doit pas être retourné à la FSMA. Il ne vous est envoyé qu'à titre d'aide. Un code figure dans le cadre de réponse afférent à chaque question. Ce code renvoie au champ de réponse correspondant dans le fichier Excel.

Veuillez nous transmettre vos réponses (sous la forme du fichier Excel) pour le **30 septembre 2014** à l'adresse suivante: **WAPrappelLPC@FSMA.be**.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Monsieur G. Gieselink (02/220.58.27).

Personne de contact	
• Nom	
• E-mail	
• Téléphone	

Partie I. Données de la (sous)-commission paritaire

A. Données qualitatives

1.	Commission paritaire	
Numéro	1.1.	
Nom	1.2	
Président	1.3	

B. Données quantitatives

2.	Nombre d'employeurs et de travailleurs, dernier trimestre				
Nombre d'employeurs	Nombre de travailleurs	Ouvriers	Employés	Hommes	Femmes
2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6

Partie II. Données de base du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Instauration du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis (date)	1.1
	Régime conforme à la LPC depuis (date)	1.2
	Date et dénomination des CCT en vigueur à la fin de l'exercice et qui règlent le fonctionnement du régime de pension	
	1.3	

2.	Organisateur	
Nom	2.1	
Forme juridique	2.2	
Rue	2.3.1	
Numéro	2.3.2	
Code postal	2.3.3	
Commune	2.3.4	

3. Champ d'application de la CCT instaurant le régime de pension

La question ci-dessous concerne les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la CCT sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.

3.1.	Quels employeurs tombent sous le champ d'application de la CCT, quels employeurs sont hors du champ d'application?
	3.1

4.	Opting-out	
	Est-ce que la CCT prévoit une clause "opting out"	4.1
	Dans l'affirmative, décrivez les conditions de l'opting-out	
	4.2	

B. Données quantitatives

5. Nombre d'employeurs et de travailleurs, situation au dernier trimestre

Les données demandées dans les tableaux ci-dessous concernent:

- (1) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous la Commission Paritaire (**CP**) concernée.
- (2) Les travailleurs et les employeurs qui tombent sous le champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension, y compris les cas d'opting-out.
- (3) Les travailleurs et les employeurs qui utilisent les possibilités de l'**opting-out**.
- (4) Les travailleurs et les employeurs qui tombent en dehors du champ d'application de la **CCT** sectorielle instaurant le régime de pension (**hors CCT**).

5.1.	Taille de l'entreprise	(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
		Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs	Nombre d'employeurs
	≥ 1.000 travailleurs	5.1.1	5.2.1	5.3.1	5.4.1
	500 – 999 travailleurs	5.1.2	5.2.2	5.3.2	5.4.2
	100 – 499 travailleurs	5.1.3	5.2.3	5.3.3	5.4.3
	50 – 99 travailleurs	5.1.4	5.2.4	5.3.4	5.4.4
	< 50 travailleurs	5.1.5	5.2.5	5.3.5	5.4.5

5.2.		(1) CP	(2) CCT	(3) Opting-out	(4) Hors CCT
	Nombre total d'ouvriers	6.1.1	6.1.2	6.1.3	6.1.4
	Nombre total d'employés	6.2.1	6.2.2	6.2.30	6.2.4

A. Données qualitatives

1.	Conditions d'affiliation	
	Age minimum d'affiliation?	1.1
	Autres conditions d'affiliation?	
	1.2	

2.	Engagement concernant la pension de retraite	
2.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2	2.1
2.2.	Plan en rente/Plan en capital	
	La prestation est exprimée sous forme de rente ou de capital?	2.2.1
	En cas de rente, est-ce que le régime permet la conversion de la rente en capital?	2.2.2
	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...)?	2.2.3.1
	si oui, quel pourcentage?	2.2.3.2
2.3.	<i>Engagement de pension du type prestations définies (oui/non)?</i> Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.3	2.3.1
	Veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des prestations	
	2.3.2	
2.4.	<i>Engagement de pension du type contributions définies (oui/non)?</i> Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.4	2.4.1
	Si la contribution définie est calculée sur base d'un pourcentage linéaire du salaire, veuillez indiquer ce pourcentage	2.4.2
	Si la contribution définie est calculée autrement (p.ex. contribution forfaitaire, différents pourcentages en fonction de l'ancienneté ...), veuillez indiquer ci-dessous la méthode de calcul	

	2.4.3	
	Base de calcul (salaire brut, salaire brut x 108%, forfaitaire ...)	2.4.4
	Est ce que la taxe sur les contrats d'assurance (4,4% si celle-là s'applique) est incluse dans la contribution (oui/non)?	2.4.5
	Est ce que la cotisation patronale ONSS (8,86%) est incluse dans la contribution (oui/non)?	2.4.6
	L'organisateur garantit-il un rendement annuel sur les contributions ¹ ?	2.4.7.1
	Dans l'affirmative, quel en est le rendement	2.4.7.2
2.5.	<i>Engagement de pension du cash balance (oui/non)?</i> Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 2.5	2.5.1
	Veuillez décrire ci-dessous la méthode de calcul (formule de pension) des avantages de pension.	
	2.5.2	
2.6.	Exonération des primes en cas d'invalidité ² (oui/non)?	2.6

2.7.	Conditions d'octroi	
	Age normal de la retraite prévu dans le règlement	2.7.1
	Retraite anticipée possible à partir de	2.7.2

2.8.	Réserves acquises (uniquement en cas de prestations définies)	
	Taux d'actualisation	2.8.1
	Tables de mortalité	2.8.2

¹ Uniquement à compléter si l'organisateur garantit un rendement *annuel*. La garantie de rendement *au moment de la sortie ou de la pension*, en vertu de l'article 24 de la LPC n'est pas visée.

² A compléter seulement si cela ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel.

2.9.	Le régime de pension prévoit-il une structure d'accueil?	
	Structure d'accueil pour les réserves des affiliés sortants	2.9.1
	Structure d'accueil pour les réserves transférées par des affiliés entrants	2.9.2

3.	Couverture décès avant retraite³	
3.1.	Est-ce que le régime prévoit la constitution d'une pension de retraite (oui/non). Dans l'affirmative, veuillez répondre aux autres questions sous 3	3.1
3.2.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite? Si le règlement de pension prévoit une cascade, veuillez le mentionner	
	3.2	
3.3.	Mode de calcul	
	Est-ce que la couverture décès est limitée au remboursement des réserves (oui/non)?	3.3.1
	Si non, comment calculez-vous les avantages décès ? (formules utilisées)	
	3.3.2	

³ A remplir seulement si ceci ne fait pas partie de l'engagement de solidarité éventuel et si ceci peut être considéré comme faisant partie de l'engagement de pension.

B. Données quantitatives

4.	Nombre d'affiliés, situation au dernier trimestre			
	Actifs		Dormants	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
< 25	4.1.1	4.2.1	4.3.1	4.4.1
25-34	4.1.2	4.2.2	4.3.2	4.4.2
35-44	4.1.3	4.2.3	4.3.3	4.4.3
45-54	4.1.4	4.2.4	4.3.4	4.4.4
55-64	4.1.5	4.2.5	4.3.5	4.4.5
≥ 65	4.1.6	4.2.6	4.3.6	4.4.6
	Nombre d'affiliés à la structure d'accueil, situation au dernier trimestre			
	Structure d'accueil pour des réserves d'affiliés sortants			4.5.1
	Structure d'accueil pour des réserves transférées par des affiliés entrants			4.5.2

5.	Réserves	
	Montant total des réserves acquises	5.1
	Montant total des capitaux constitutifs des rentes en cours	5.2

6.	Prestations de pension versées⁴	
6.1.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été convertis en rentes)	
	• Nombre de bénéficiaires	6.1.1
	• Montant payé total (brut)	6.1.2
6.2.	Rente provenant de la conversion d'un capital	
	• Nombre de nouvelles rentes	6.2.1
	• Nombre total de rentes	6.2.2
	• Montant total payé (brut)	6.2.3

⁴ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

6.3.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	6.3.1
	• Nombre total de rentes	6.3.2
	• Montant total payé (brut)	6.3.3

7.	Sorties et transferts		
7.1.	Sorties	nombre	7.1
7.2.	Transferts <i>vers</i> la structure d'accueil	nombre	7.2.1
		montant transféré	7.2.2
7.3.	Transferts <i>vers</i> un organisme de pension qui répartit la totalité des bénéfices et limite les frais	nombre	7.3.1
		montant transféré	7.3.2
7.4.	Transferts <i>vers</i> l'organisme de pension du nouvel organisateur	nombre	7.4.1
		montant transféré	7.4.2
7.5.	Transferts <i>provenant de</i> l'organisme de pension de l'ancien organisateur	nombre	7.5.1
		montant transféré	7.5.2

8.	Prestations versées en cas de décès avant retraite ⁵		
8.1.	Nombre de décès		8.1
8.2.	Capital (à l'exception des capitaux qui ont été transformés en rentes)		
	• Nombre de bénéficiaires		8.2.1
	• Montant payé total (brut)		8.2.2
8.3.	Rente provenant de la conversion d'un capital		
	• Nombre de nouvelles rentes		8.3.1
	• Nombre total de rentes		8.3.2
	• Montant payé total (brut)		8.3.3

⁵ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

8.4.	Autres rentes (ne provenant pas de la conversion d'un capital)	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.4.1
	• Nombre total de rentes	8.4.2
	• Montant payé total (brut)	8.4.3

9.	Mode de financement du régime de pension⁶	
	Cotisations patronales	9.1
	Cotisations personnelles	9.2

⁶ Les contributions qui sont dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées. Tant pour la pension de retraite que pour la pension de survie.

Partie IV. Gestion du régime de pension

A. Données qualitatives

1.	Organisme de Pension	
Nom	1.1	
Rue	1.2.1	
Numéro	1.2.2	
Code postal	1.2.3	
Commune	1.2.4	
Code BNB ou FSMA ⁷	1.3	

2.	Type d'organisme de pension	
2.1.	Compagnie d'assurance (oui/non)?	2.1
	• Contrat branche 21 (oui/non)?	2.1.1
	Type contrat: classique / primes uniques successives	2.1.2
	Actifs: fonds commun / fonds cantonné	2.1.3
	Gestion dans le cadre de l'« AR.69 » (oui/non) ⁸	2.1.4
	Combinaison d'assurance (CDSR, CDAR, assurance mixte ...)	2.1.5
	Taux d'intérêt technique applicable aux contributions payées	2.1.6
	• Contrat branche 23 (oui/non)?	2.1.7
2.2.	IRP	2.2

⁷ Il s'agit du numéro d'agrément auprès de la BNB ou de la FSMA.

⁸ Régimes visés par l'arrêté royal du 14 novembre 2003 concernant l'octroi d'avantages extra-légaux aux travailleurs salariés visés par l'arrêté royal n° 50 du 24 octobre 1967 relatif à la pension de retraite et de survie des travailleurs salariés et aux personnes visées à l'article 32, alinéa 1er, 1° et 2° du Code des Impôts sur les Revenus 1992, occupées en dehors d'un contrat de travail.

B. Données quantitatives

3.	Réserves/actifs au 31 décembre	en €
	Montant des réserves/de l'actif en rapport avec le volet pension ^{9 10}	3.1

4.	Répartition des investissements au 31 décembre	en %¹¹
4.1.	Obligations	4.1.1
	Actions	4.1.2
	Parts dans des organismes de placement collectif	4.1.3
	en obligations	4.1.3.1
	en actions	4.1.3.2
	en biens immobiliers	4.1.3.3
	en liquidités	4.1.3.4
	en autres	4.1.3.5
	Autres instruments du marché monétaire et des capitaux	4.1.4
	Produits dérivés	4.1.5
	Prêts	4.1.6
	Immeubles	4.1.7
	Certificats immobiliers	4.1.8
	Droits réels sur des biens immobiliers	4.1.9
	Comptes à vue et comptes à terme	4.1.10
	Parts assureur / réassureur	4.1.11
	Autres	4.1.12
4.2.	Tenez-vous compte des aspects sociaux, éthiques ou environnementaux (oui/non)	4.2

5.	Rendement des investissements ci-dessus (en %)	
	Rendement annuel brut ¹²	5.1
	Rendement annuel net ¹³	5.2

⁹ Il s'agit aussi bien des réserves sur les contrats individuels que des réserves dans le fonds de financement.

¹⁰ Pour une IRP qui gère les régimes de plusieurs organisateurs, seulement la partie des actifs qui se rapporte au régime en question est visée.

¹¹ Dans le cas d'une entreprise d'assurances selon le cas de la gestion distincte, du fonds cantonné ou du fonds d'investissement.

¹² Rendement des investissements avant tous les frais.

¹³ Le rendement lié aux investissements, tous frais déduits (les frais d'entrée et de sortie, frais de gestion, précompte mobilier, taxe boursière, ...).

6.	Structure de chargements (uniquement pour les compagnies d'assurances)	%
	Chargement d'encaissement (% prime)	6.1
	Chargement d'acquisition (% prime)	6.2
	Chargement d'inventaire (% réserve)	6.3
	Chargement d'inventaire (% capital décès)	6.4
	Frais de gestion (branche 23) (% réserve)	6.5
	Frais d'entrée (branche 23) (% prime)	6.6
	Frais de sortie (branche 23) (% réserve)	6.7

7.	Structure de frais (uniquement pour les IRP)	
	Charges d'exploitation (somme des postes 631 (biens et services) et 633/733 (autres) du compte de résultat)	7.1

Pour les régimes de pension de type contributions définies et cash balance

8.	Rendement attribué aux comptes individuels	
	Quel rendement (net) a été attribué aux comptes individuels ¹⁴ ?	8.1

¹⁴ Pour les assurances en branche 21: le rendement garanti majoré de la participation bénéficiaire (nette). Lorsque l'organisateur garantit un rendement: le rendement garanti majoré des surplus éventuellement attribués.

Partie V. Volet Solidarité (si d'application)

A. Données qualitatives

0.	Est-ce que le régime de pension est un régime social (Oui/Non)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie V	<i>0.1</i>
-----------	--	------------

1.	Organisme de Solidarité	
Nom	<i>1.1</i>	
Rue	<i>1.2.1</i>	
Numéro	<i>1.2.2</i>	
Code Postal	<i>1.2.3</i>	
Commune	<i>1.2.4</i>	
Code BNB ou FSMA (si applicable)	<i>1.3</i>	

2.	Type d'organisme de solidarité	
	Compagnie d'assurance (oui/non)	<i>2.1</i>
	IRP (oui/non)	<i>2.2.</i>
	Fonds de sécurité d'existence (oui/non)	<i>2.3.</i>
	Autre (oui/non)	<i>2.4</i>

3.	Contenu du volet solidarité	
	Quelles prestations de solidarité sont offertes? Donnez à chaque fois la dénomination de la prestation, ainsi que le mode de calcul et les conditions qui donnent droit à la prestation	
	1.	<i>3.1.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.1.2</i>
	2.	<i>3.2.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.2.2</i>
	3.	<i>3.3.1</i>
	Calculs et conditions	<i>3.3.2</i>
	4.	<i>3.4.1.</i>
	Calculs et conditions	<i>3.4.2</i>

B. Données quantitatives

4.	Financement¹⁵	
	Montant des contributions encaissées	4.1

5.	Prestations de solidarité versées¹⁶	
1° Financement de la constitution de la pension complémentaire de retraite et/ou de survie:		
a) Pendant les périodes de chômage (temporaire) pour cause de		
○ Interruption technique		5.1.1
○ Intempéries		5.1.2
○ Chômage économique		5.1.3
○ Force majeure		5.1.4
○ Grève		5.1.5
○ Lock out		5.1.6
○ Fermeture pour vacances annuelles		5.1.7
b) Pendant les périodes de chômage involontaire, limitées à 12 mois		5.2
c) Pendant les périodes indemnisées d'incapacité de travail		
○ Pour cause de maladie		5.3.1
○ Pour cause d'invalidité		5.3.2
○ Pour cause de repos d'accouchement ou de maternité		5.3.3
○ Pour cause d'incapacité de travail temporaire en raison d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle		5.3.4
d) Pendant les périodes de participation à des cours ou à des journées d'étude consacrées à la promotion sociale		5.4
e) Pendant les périodes d'interruption de carrière (avec diminution des prestations)		

¹⁵ Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.

¹⁶ En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

○ au cours desquelles la carrière a été interrompue selon les conditions prévues à l'article 100 de la loi du 22 janvier 1985 ou de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.1
○ d'inactivité au cours desquelles le travailleur, à partir de l'âge de 50 ans, a réduit ses prestations conformément aux conditions prévues à l'article 102 de la loi du 22 janvier 1985 ou a bénéficié de l'arrêté royal du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption		5.5.2
○ au cours desquelles le travailleur a suspendu ou réduit ses prestations de travail conformément à l'article 3 de la CCT n° 77bis du Conseil national du Travail, avec un maximum de 12 mois (crédit temps)		5.5.3
○ de congé parental, congé de paternité, congé pour soins palliatifs ou congé pour s'occuper d'un parent malade		5.5.4
○ au cours desquelles le travailleur a réduit ses prestations à partir de 50 ans sur base de l'article 9 de la CCT n°77bis du Conseil national du Travail		5.5.5
f) Lors de la faillite de l'employeur jusqu'à 6 mois suivant la déclaration de faillite		5.6
2° Compensation sous forme de rente d'une perte de revenus:		
a) En cas d'incapacité de travail permanente de plus de 66% limitée à 25.000 euros par an	nouvelles rentes	5.7.1
	nombre total des rentes	5.7.2
	montant	5.7.3
b) En cas de décès pendant la carrière professionnelle, limitée à 20.000 euros par an	nombre de décès	5.8.1
	nouvelles rentes	5.8.2
	nombre total des rentes	5.8.3
	montant	5.8.4
3° Paiement d'une rente de maximum 25.000 euros par an en cas de maladie grave (cf. liste INAMI)	nouvelles rentes	5.9.1
	nombre total des rentes	5.9.2
	montant	5.9.3
4° Augmentation des rentes de retraite ou de survie en cours	montant	5.10

Partie VI. Les régimes de pensions sur base d'une CCT sectorielle en dehors du cadre de la LPC

A. Données qualitatives

0.	Est-ce qu'il existe au sein de la commission paritaire un régime de pension en dehors du cadre de la LPC (années de service avant 2007) (oui/non)? Dans l'affirmative, veuillez remplir le reste de la partie VI	<i>0.1</i>
-----------	--	------------

1.	Introduction du régime de pension	Date (jj/mm/aaaa)
	Régime de pension depuis	<i>1.1</i>
	Date et dénomination des CCT actuellement en vigueur qui règlent le fonctionnement	
	<i>1.2</i>	

2.	Quelles prestations sont prévues?	
	Pension	<i>2.1</i>
	Décès	<i>2.2</i>

3.	Institution de gestion	
	Nom	<i>3.1</i>
	Rue	<i>3.2.1</i>
	Numéro	<i>3.2.2</i>
	Commune	<i>3.2.3</i>
	Code Postal	<i>3.2.4</i>

4.	Champ d'application du régime de pension	
	Employeurs	4.1
	Travailleurs	4.2

5.	Pension de retraite	
5.1	Comment la pension est-elle calculée? (formule) Précisez si l'avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente	
	5.1	
5.2	A quelles conditions doit satisfaire l'(ex-)travailleur pour avoir des droits à une pension?	
	Age normal de la pension prévu dans la CCT	5.2.1
	Retraite anticipée possible à partir de	5.2.2
5.3	Autres conditions	
	5.3	

5.4	En cas de rente, est-ce que la rente est réversible en cas de décès (au profit de la veuve, du veuf, ...) (oui/non)?	5.4.1
	si oui, quel pourcentage?	5.4.2

6.	Décès
6.1.	Qui sont les bénéficiaires des avantages en cas de décès avant l'âge de la retraite? Si la CCT prévoit une cascade, veuillez le mentionner
	6.1
6.2.	Comment calculez-vous la pension de survie? (formules utilisées) Précisez si l'avantage est donné en une fois ou s'agit-il d'une rente?
	6.2
6.3.	Conditions d'octroi
	6.3

7.	Financement
	Comment le régime de pension est financé: Capitalisation/ Répartition
	7.1

B. Données quantitatives

8.	Prestations de pension versées¹⁷	
8.1	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	8.1.1
	• Montant payé total (brut)	8.1.2
8.2	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	8.2.1
	• Nombre total de rentes	8.2.2
	• Montant total payé (brut)	8.2.3

9.	Prestations versées en cas de décès¹⁸	
	Nombre de décès	9.1
9.2	Capital	
	• Nombre de bénéficiaires	9.2.1
	• Montant payé total (brut)	9.2.2
9.3	Rente	
	• Nombre de nouvelles rentes	9.3.1
	• Nombre total de rentes	9.3.2
	• Montant total payé (brut)	9.3.3

10.	Source de financement¹⁹	
	Cotisations patronales	10.1
	Cotisations personnelles	10.2

MERCI POUR VOTRE COLLABORATION !

~~~~~

<sup>17</sup> En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

<sup>18</sup> En tenant compte de l'ouverture des droits endéans cette année, indépendamment du moment où les prestations seront réellement payées.

<sup>19</sup> Les contributions dues pour cette année, indépendamment du moment où les contributions seront réellement payées.